MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-deuxième séance – Mardi 26 avril 2022, à 20 h 30

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, M^{mes} Fabienne Aubry-Conne, Léonore Baehler, Ana Maria Barciela Villar, Marie-Agnès Bertinat, MM. Simon Brandt, Antoine Maulini, Vincent Schaller et M^{me} Albane Schlechten.

Assistent à la séance: M^{me} Frédérique Perler, maire, M^{me} Marie Barbey-Chappuis, vice-présidente, MM. Sami Kanaan et Alfonso Gomez, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 13 avril 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 26 avril et mercredi 27 avril 2022, à 17 h et 20 h 30.

SÉANCE DU 26 AVRIL 2022 (soir)

8460

Exhortation – Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal – Motions d'ordonnancement

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Motions d'ordonnancement.

Le président. Nous passons au vote des urgences. La première motion d'ordonnancement émane de l'Union démocratique du centre et concerne le point 172 de notre ordre du jour, la motion M-1673 du 29 mars 2022 intitulée «100 millions pour le sport». Je donne la parole à M. Eric Bertinat pour présenter cette demande d'urgence.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. C'est une nouvelle tentative, puisque je vous avais présenté cette motion lors des dernières séances du Municipal et que l'urgence avait été refusée. Cela étant, après ce vote de refus j'ai été contacté par certains d'entre vous, plus exactement dans les rangs qui sont à ma droite, qui m'ont dit que dans l'idée ils étaient favorables à la discussion que je souhaitais voir surgir mais que mon invitation à renvoyer cet objet à la commission des finances n'était pas la bonne. On me propose plutôt de renvoyer cette motion à la commission des sports, c'est donc ce que je fais ce soir en revenant à la charge.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le renvoi sans débat de la motion M-1673 à la commission des sports est acceptée à l'unanimité (36 oui).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement, présentée par le groupe des Verts, concerne la motion M-1676 du 30 mars 2022 intitulée «La Ville de Genève rejoint les villes pour un traité de non-prolifération des combustibles fossiles». Je donne la parole à M^{me} Elena Ursache pour présenter cette urgence.

M^{me} Elena Ursache (Ve). A travers la motion M-1676 le groupe des Verts demande à la Ville de Genève de soutenir l'initiative internationale pour l'élaboration et l'adoption du Traité sur la non-prolifération des combustibles fossiles¹. Ce traité serait complémentaire à l'Accord de Paris sur le changement climatique et à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Son objectif est d'interdire progressivement toute production de combustibles fossiles, car l'Accord de Paris ne tient pas compte de ce point. Il faut savoir que l'industrie des énergies fossiles ne se soucie absolument pas de la crise climatique et qu'elle continue de développer des nouveaux projets d'extraction qui, s'ils verront le jour, entraîneront d'ici à 2030 des émissions supérieures à 120% de ce qui est acceptable pour maintenir la température mondiale à moins de 1,5° C, soit la limite à ne pas dépasser.

Le président. Vous avez une minute, Madame, pour présenter votre demande.

M^{me} Elena Ursache. Bon, alors très vite... Pour stabiliser la hausse de la température mondiale à un niveau supportable pour les organismes vivants et pour les écosystèmes dont dépend notre survie, et en d'autres termes pour éviter des catastrophes climatiques irréversibles que l'humanité n'est absolument pas préparée à traverser, nous devons impérativement rester en dessous de 1,5° C d'ici à la fin du siècle. Cette réduction ne pourra pas être obtenue par des confinements ou par la mise à l'arrêt de l'économie mondiale, elle ne pourra se matérialiser qu'à travers des politiques climatiques visant à stopper toute extraction de combustibles fossiles, à réduire progressivement leur utilisation en les remplaçant par des énergies propres et en mettant en place des plans d'efficience énergétique.

Pour toutes ces raisons et compte tenu de l'urgence climatique déclarée par notre Conseil administratif en 2020, le groupe des Verts demande au Conseil municipal d'accepter l'urgence sur cette motion afin que la Ville de Genève rejoigne l'initiative pour un Traité de non-prolifération des combustibles fossiles.

¹ https://fossilfueltreaty.org/fra

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Vous demandez de voter l'urgence ou de renvoyer la motion à une commission? (M^{me} Elena Ursache souhaite soumettre au vote la demande d'urgence.)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1676 est acceptée par 38 oui contre 9 non.

Le président. La troisième motion d'ordonnancement émane du Parti libéralradical pour le point 170 de notre ordre du jour, soit la motion M-1666 du 9 mars 2022 intitulée «Aide pour les personnes touchées par le conflit en Ukraine». Je donne la parole à M^{me} Michèle Roullet pour la présenter.

M^{me} **Michèle Roullet** (PLR). Merci, Monsieur le président. Cette demande avait été déposée début mars, mais elle me semble être toujours d'actualité. Elle vise à renvoyer directement la motion au Conseil administratif sans passer par la commission car cela n'a pas de sens. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1666 est acceptée à l'unanimité (47 oui).

Le président. La quatrième et dernière motion d'ordonnancement est demandée par Ensemble à gauche pour le point 57 de notre ordre du jour, le rapport PRD-231 A/B. Il s'agit des rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 5 juin 2019 intitulé «Un soutien concret de la Ville de Genève pour l'accueil et la création de logements pour migrants et réfugiés». Pour présenter cette demande d'urgence, je donne la parole à M. Gazi Sahin.

M. Gazi Sahin (EàG). Mesdames et Messieurs, cette demande d'urgence rappelle l'actualité et les problèmes causés par la guerre en Ukraine. Nous voulons souligner la nécessité de mieux accueillir tous les réfugiés ukrainiens et plus largement de faire notre possible pour accueillir les réfugiés provenant du monde entier. Nous vous demandons donc de soutenir cette urgence. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur les rapports PRD-231 A/B est acceptée par 32 oui contre 19 non.

Le président. Les objets pour lesquels l'urgence a été acceptée seront traités demain à 20 h 30. Nous passons à la catégorie des rapports urgents.

Motion: 100 millions de francs pour une politique sports et loisirs ambitieuse

 Motion du 29 mars 2022 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Vincent Schaller et Pierre Scherb: «100 millions pour le sport» (M-1673)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'accroissement aussi rapide que débridé de la population, nous attendions que le Conseil administratif développe en conséquence les infrastructures sportives pour la population (loisirs) et pour les sportifs licenciés que compte notre canton (sport). Ces derniers représentent un nombre important puisqu'au niveau cantonal, ils sont plus de 41 000 personnes (aucune donnée connue au niveau communal) à pratiquer un sport de compétition. On peut donc imaginer qu'ils dépassent largement 50% de ce chiffre, soit plus de 20 000 sportifs s'entraînant régulièrement dans ou hors de notre commune qui s'est bornée à construire du logement sans se soucier de la qualité de vie de ses habitants et du succès croissant du sport en milieu urbain;
- qu'il convient de distinguer le sport des loisirs, car au départ, il y a une erreur de vocabulaire:
 - a) les installations de détente destinées aux loisirs sont à l'usage principalement de tous les habitants. Elles sont d'autant plus importantes que la population a explosé sur la commune de Genève (45 000 nouveaux habitants en 20 ans!) et a un grand besoin de se divertir autrement que devant un écran:
 - b) les installations sportives, à proprement parler, sont à l'usage des sportifs qui s'adonnent à la compétition. Ils sont détenteurs d'une licence (un peu plus de 20 000) et ont besoin d'installations propres à leurs sports;
- qu'au budget 2022, nous constatons que le département de la sécurité et des sports dispose d'un montant de 239 millions. Seuls 45,6 millions sont alloués aux sports et loisirs (page 155, Budget 2022), soit 19%, et seulement 5,6 millions sont distribués en subventions aux différents clubs et associations, soit 2,2% du budget (page 155, Budget 2022). Montant famélique auquel on pourrait ajouter les mises à disposition des installations de la ville pour une valeur de 8,3 millions;
- que ce chiffre (5,6 millions) nous interpelle par son faible montant alors que ce même montant mélange sports et loisirs². Si nous effectuons un zoom

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 7469.

²Exemple: la piscine olympique des Vernets (50 m) est destinée aux sportifs alors que les piscines d'une longueur de 25 m, telles que celle de Varembé, sont destinées aux loisirs.

Motion: 100 millions de francs pour une politique sports et loisirs ambitieuse

sur le football, sport le plus pratiqué sur notre commune, nous trouvons deux subventions d'un total de 585 000 francs pour les clubs et les associations sportives qui encadrent et forment les jeunes. Soit 0,16%. De ce montant, 150 000 francs concernent GEF, c'est-à-dire un soutien à l'élite qui se compose des quatre entités suivantes: le FC Meyrin, l'Etoile Carouge et le FC Servette ainsi que l'Association cantonale genevoise de Football (ACGF). Pour la petite histoire, le FC Servette a accepté de ne pas percevoir cette subvention pour en faire profiter les autres clubs genevois. La petitesse de ce montant est choquante quand on le compare aux 450 000 francs que la Ville de Carouge donne à son Club ou aux 700 000 francs annuels apportés par la Ville de Lancy au FC Lancy sans parler de la mise à disposition des installations. Le principal club de la commune ne reçoit donc aucune aide des pouvoirs communaux;

- qu'une initiative est actuellement lancée dans le canton de Vaud intitulée «Pour une politique sportive vaudoise ambitieuse!». Elle vise à encourager l'éducation physique et sportive et la pratique du sport à tous les niveaux et pour l'ensemble de la population, dans le respect des valeurs éthiques et en favorisant les principes du développement durable;
- que nous pouvons noter que cette initiative concerne les infrastructures communales, les clubs sportifs, le sport intégratif, le sport des aînés, les camps sportifs scolaires, la promotion des valeurs du sport, le sport féminin, la promotion du sport associatif, le sport élite, la relève sportive et les manifestations sportives nationales et internationales, autant de sujets qui intéressent notre commune qui réunit non seulement près de la moitié de la population mais se trouve être aussi au centre géographique de notre canton et par conséquent fréquentée par de nombreux Genevois résidant hors de notre commune mais pour certains n'en payant pas moins des impôts à notre commune;
- que notre commune est «une ville au rendez-vous des Genevois»,
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de viser d'ici à la fin de la législature la somme de 100 millions annuelle au budget communal;
- de préparer une nouvelle politique sports et loisirs ambitieuse au regard de ce nouveau budget.

(La motion est renvoyée sans débat à la commission des sports.)

6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 octobre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 7913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2022 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs (PR-1483 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 16 novembre 2021. Elle a été traitée le 11 janvier 2022 sous la présidence de $M^{\rm me}$ Brigitte Studer. Les notes de séance ont été prises par $M^{\rm me}$ Jade Perez, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 5 et suivants de la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 18 mars 2016;

vu les articles 1 et suivants de la loi cantonale modifiant la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 30 avril 2021;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2022 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs.

¹Proposition, 3028.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 913 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2051.

Séance du 11 janvier 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Michel Mermillod, adjoint de direction au DACM

 M^{me} Perler représente la Ville de Genève au conseil du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU).

Elle demande à la commission d'approuver la contribution forfaitaire demandée à la Ville, avec un complément de 913 000 francs ajouté à la contribution ordinaire étant donné que le FIDU avait décidé que des moyens financiers supplémentaires étaient nécessaires.

Par conséquent, une contribution complémentaire a été demandée à chaque commune dont 913 000 francs pour la Ville.

M. Mermillod rappelle qu'ils avaient déjà donné des explications sur le fonctionnement du FIDU à la commission l'automne dernier.

Cette proposition concerne donc la contribution de la Ville pour l'année 2022. La contribution totale de la Ville s'élève à 7913000 francs puisque le Grand Conseil a décidé de modifier la loi sur le FIDU en augmentant la contribution afin de couvrir l'ensemble des projets des communes et la production de logements qui se développent sur le territoire cantonal.

Un commissaire remarque que la commission des finances étudie un objet qui lui est de toute manière imposé par la loi cantonale. Ce système n'est pas satisfaisant car la commission est forcée de se pencher sur cette proposition, d'auditionner et de faire une plénière. Les députés sont responsables d'avoir voté cette loi. Celle-ci stipule que si la Ville ne vote pas la contribution de la Ville estimée à 7 913 000 francs, le Conseil d'Etat, par arrêté, débloque d'office le crédit d'investissement correspondant et inscrit la charge dans le budget de la commune.

Il exprime son mécontentement et juge ce procédé absurde. Il s'interroge sur les communes bénéficiaires de ce fonds. Il comprend que la Ville ne récupère pas tout l'argent qu'elle investit dans ce fonds, notamment car les autres communes sont chargées de construire les logements.

La Ville dépense donc 3 à 4 millions de francs qui bénéficient aux autres communes. Il rappelle que ce fonds a été instauré car la commune de Plan-les-Ouates, à l'époque, avait de la peine à assumer toutes les constructions d'écoles qu'il fallait entreprendre dans la zone agricole.

M. Longchamp a donc eu l'idée de créer ce fonds. La Ville verse des centaines de milliers de francs à la commune de Plan-les-Ouates par année à travers ce FIDU.

Cela engendre une diminution importante du centime additionnel de la commune (de 44 à 36 en dix ans). Il rappelle que le centime additionnel de la Ville s'élève toujours à 45. Il estime donc intéressant de connaître les communes bénéficiaires de ce FIDU des trois dernières années. Ces informations ne figurent pas sur le site de l'Association des communes genevoises (ACG).

M. Mermillod informe qu'il a posé cette question à l'ACG et que le directeur financier a refusé de donner une réponse. Celui-ci a transmis les chiffres détaillés de la Ville qui ont déjà été envoyés à la commission.

Le directeur estime que la commission des finances de la Ville n'a pas à connaître le détail des chiffres concernant toutes les communes. Il propose que M^{me} Perler en discute avec le conseil du FIDU.

Ces éléments (projets d'écoles, d'espace public et autres) pourraient paraître sur le site de l'AGC de manière plus précise. La production de logements de chaque commune figure sur le site de l'AGC. La Ville a donc déjà transmis toutes les informations dont elle dispose à la commission.

M^{me} Perler comprend les interrogations du commissaire. Le Conseil d'Etat édite la contribution de chaque commune pour l'ACG afin d'élaborer la distribution du fonds.

Selon elle, en vertu de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), il n'y a pas de raison que ces statistiques ne soient pas transmises à la Ville. Elle posera la question au Conseil du FIDU s'agissant des raisons du refus de la transmission de ces statistiques. Elle informe qu'il n'y a pas de lien entre le centime additionnel et le FIDU.

Il existe un Fonds intercommunal qui subventionne précisément la production de logement et des classes scolaires. Ces subventions fonctionnent comme des forfaits (7000 francs par logement créé).

M. Mermillod ajoute que 700 000 francs sont attribués par nouvelle classe scolaire créée dans les écoles primaires et 350 000 francs par nouvelle classe créée dans le cas d'une surélévation ou de l'extension d'une école existante.

M^{me} Perler précise que ces forfaits sont attribués quel que soit le prix de chaque logement/école. On observe donc une équité s'agissant des contributions versées.

Les petites communes ne construisent pas chaque année des écoles et n'ont pas une production de logement équivalente aux autres communes. Prochainement, la Ville disposera de 11 200 000 francs dédiés à l'école des Vernets et de moyens supplémentaires une fois que le plan localisé de quartier (PLQ) des Vernets sera disponible.

Elle discute actuellement avec le FIDU sur les termes du règlement, qui est en train d'être revu, afin d'équilibrer la différence de contribution entre la création d'une nouvelle école et celle d'une extension. Cela permettra d'éviter la création de nouvelles écoles en recyclant plutôt un bâtiment existant afin de le transformer en salle de classe.

Ce dernier cas implique une contribution moindre alors que le coût peut être équivalent à de nouvelles constructions. Certains ajustements seront donc effectués s'agissant de ce règlement, prenant en compte l'urgence climatique.

Le commissaire ne conteste pas le fait que certaines années la Ville sera gagnante, peut-être grâce aux constructions qui auront lieu dans le secteur du PAV. Il reconnaît que les contributions des communes sont équitables et ne dépendent pas de leur centime additionnel.

Chaque commune contribue en fonction de sa situation financière. Le centime communal n'interagit pas dans les contributions. Il rappelle que ce fonds a été instauré afin d'aider la commune de Plan-les-Ouates pour construire une école car celle-ci ne disposait pas d'assez de moyens. Cela a mené à ce que le centime additionnel de la commune passe de 44 à 36 en dix ans. Selon lui, ce n'est pas acceptable que la Ville finance l'école de Plan-les-Ouates.

Une autre commissaire demande à quel moment la commission recevra les comptes par rapport à cet objet. Il propose que M^{me} Perler, membre du Conseil du FIDU, incite les membres à revoir les rôles de la Ville. Il comprend que ce fonds a été créé afin de favoriser le logement et qu'il est difficile de construire en Ville.

Les communes sont donc forcées de faire des efforts et s'en voient récompensées, notamment Plan-les-Ouates, car plusieurs entreprises se sont rendues sur son territoire. Cela peut expliquer la diminution du centime additionnel de la commune. Il demande pour quelle raison la Ville continue à jouer ce rôle et s'il serait envisageable de revoir le règlement du FIDU. Il propose d'instaurer un nouveau fonds dédié à la culture dont la Ville serait bénéficiaire et grâce auquel les communes pourraient par exemple participer à aider le Grand Théâtre de Genève (GTG) à mieux tenir ses budgets et ses productions.

M^{me} Perler répond que M^{me} Salerno avait réussi, à l'époque, à faire valoir dans la répartition les charges de ville-centre, dont celles de la culture. La proposition du commissaire de créer un fonds semblable pour la culture par exemple risque de porter préjudice à la Ville car on lui enlèvera une partie de la contribution qu'elle

a revendiquée par le passé, notamment par rapport à la culture. Les grandes infrastructures culturelles, dont la Nouvelle Comédie, sont déjà en partie construites. La Ville risquerait donc d'être perdante.

Elle comprend la volonté des conseillers municipaux de remettre en question la validité du FIDU et celle d'autres fonds. Cependant, il faut être attentif à l'équilibre de ces fonds, pour l'instant assez précaire, afin que de potentiels changements ne portent pas préjudice à la Ville.

Discussion et vote

Le commissaire de l'Union démocratique du centre exprime son agacement par rapport au fait que la loi soit organisée de la sorte et que cela force la commission à travailler dans le vide. Selon lui, cela vaut la peine que la commission montre son agacement en refusant la proposition, étant donné que ce FIDU sera de toute manière imposé par le Conseil d'Etat.

La commissaire du groupe des Vert-e-s rappelle que ce FIDU est une obligation légale qui revient chaque année, et ils le voteront.

La commissaire d'Ensemble à gauche admet qu'il est particulier de traiter un objet imposé et déjà décidé. Néanmoins, ce processus permet de maintenir une certaine transparence. La proposition transmet un bilan à la commission des finances qui peut suivre l'évolution des logements construits et des écoles créées sur l'espace public et poser des questions. Selon elle, ce fonds est utile car il permet un effort commun des communes qui vise à soutenir la construction d'écoles et de logements sur le territoire. Ainsi, le groupe Ensemble à gauche votera en faveur de ce FIDU.

Le commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe est toujours prêt à décrier les dysfonctionnements administratifs et institutionnels. Le parti suivra donc la décision de son préopinant de l'Union démocratique du centre et refusera cette proposition.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que le représentant de l'ACG n'a pas voulu répondre aux questions de la commission l'année dernière par l'intermédiaire de M. Mermillod. Puisque l'ACG n'est pas disposée à transmettre les détails à la commission des finances, le Parti libéral-radical refusera cette proposition. Il en revient au directeur financier de répondre à ce type de questions. Selon le Parti libéral-radical, aucune raison valable ne pousse l'ACG à garder ces informations confidentielles; l'ACG cache des informations à la Ville.

La commissaire du Parti socialiste votera pour cette proposition, notamment car ce FIDU permet la création de nouvelles écoles et de logements supplémentaires.

Le commissaire du groupe des Vert-e-s précise que son groupe est pour cette proposition. Néanmoins, la commission devrait pouvoir avoir accès aux informations demandées afin de maintenir une certaine transparence.

Le commissaire du groupe Le Centre accepte cette proposition. Il est d'avis que si la possibilité d'étudier cette proposition n'était pas proposée à la commission, de nombreux commissaires auraient exprimé leur mécontentement quant au fait qu'ils n'auraient pas eu le droit à la parole ni de poser des questions. M^{me} Perler est responsable de donner les réponses aux questions posées par la commission des finances puisqu'elle est membre du Conseil du FIDU, avec si possible des documents consultables concernant la comptabilité.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois n'est pas satisfait du fonctionnement de ce fonds. Cela étant, le Mouvement citoyens genevois votera favorablement cette proposition. La commission doit respecter les limites qui lui sont imposées. Celles-ci témoignent de l'architecture institutionnelle actuelle.

La présidente d'Ensemble à gauche propose que la commission vote une recommandation qui demande que les données concernant l'ensemble des attributions soient publiées en vue d'une plus grande transparence.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre est d'avis que la commission peut faire confiance à M^{me} Perler. Cette dernière fera son possible pour obtenir des tableaux clairs. C'est ironique de demander à la commission des finances d'étudier un objet pour lequel elle n'a pas son mot à dire. De plus, elle n'obtient pas de réponses à ses questions.

La commissaire du Parti socialiste comprend que M^{me} Perler est en train de collaborer avec le conseil dans le but d'une refonte du règlement du FIDU et propose que l'amendement de la commission recommande à M^{me} Perler, dans le cadre de son travail de refonte du règlement du FIDU, d'inscrire le principe de transparence sur l'attribution de toutes les contributions.

Votes

La présidente passe au vote de la recommandation d'Ensemble à gauche: «La Ville demande que les données concernant l'ensemble des attributions soient publiées en vue d'une plus grande transparence.»

Par 12 oui (2 LC, 4 S, 3 Ve, 1 MCG, 1 UDC, 1 EàG) contre 1 non (PLR) et 2 abstentions (PLR), la recommandation est acceptée.

La présidente passe au vote de la proposition ainsi amendée qui est acceptée par 11 oui (2 LC, 4 S, 1 MCG, 3 Ve, 1 EàG) contre 4 non (1 UDC, 3 PLR).

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

PROJET DE RECOMMANDATION

La Ville demande que les données concernant l'ensemble des attributions soient publiées en vue d'une plus grande transparence.

B. Rapport oral de minorité de M. Sebastian Aeschbach.

Le président. Je donne la parole à la présidente de la commission des finances, M^{me} Brigitte Studer, qui ne la prend pas; je donne la parole à la rapporteuse de majorité, M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard, rapporteuse de majorité (PLR). La commission des finances a étudié la proposition du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), comme chaque année d'ailleurs puisqu'il s'agit de la répartition pour le fonds qui est due annuellement par la Ville de Genève, au même titre que les autres communes, et qui lui est reversée à chaque proposition de crédit. La majorité de la commission a décidé de voter en faveur de cette proposition. Néanmoins certains ont été déçus d'apprendre qu'indépendamment de ce que nous votions cette participation était une obligation légale, raison pour laquelle il y a un rapport de minorité. Voilà pour ce qui regarde le travail de commission; je laisserai le rapporteur de minorité vous raconter ce qu'il a à dire.

M. Sebastian Aeschbach, rapporteur de minorité (PLR). Que dire sur cette proposition PR-1483 qui concerne l'ouverture d'un crédit destiné à une subvention au FIDU? Pas grand-chose également de mon côté, je serai très bref mais profite de ce rapport de minorité pour rappeler au Conseil municipal que la commission des finances a été conduite à étudier un objet pour le moins ubuesque puisque la particularité de ce crédit est d'être de toute manière déjà imposé et décidé par la loi cantonale. Pour rappel, la loi stipule que si la Ville ne vote pas la contribution de 7,913 millions de francs le Conseil d'Etat débloque d'office le crédit d'investissement correspondant par voie d'arrêté et l'inscrit à la charge dans le budget de la commune. Il nous paraît donc peu efficace et peu opportun de devoir nous pencher sur cette proposition en commission, de mener des auditions et de discuter ensuite l'objet en plénière. Ce soir, le vote de minorité que je représente profite pour exprimer un peu d'agacement et de perplexité à devoir faire un travail dans le vide puisque, de toute manière et quoi que l'on décide, le Canton décide pour nous.

Premier débat

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, en effet, cette contribution au FIDU représente une subvention d'investissement annuelle d'un montant de 7,913 millions de francs. C'est une obligation légale et comme déjà dit, si le Conseil municipal ne vote pas cette somme, l'Etat se chargera de la prendre. Pour Ensemble à gauche ce fonds intercommunal est utile car il soutient la construction de nouveaux logements, de nouvelles écoles et leur rénovation. Ainsi, lorsque la Ville de Genève construit et rénove des logements et des écoles, elle reçoit de manière générale une somme en retour, qui varie selon les années. On peut effectivement s'interroger sur le sens de notre vote; nous y voyons une utilité, celle d'avoir des informations sur l'utilisation de ce fonds, ce qui nous paraît normal vu que nous y contribuons. En commission des finances nous avons d'ailleurs proposé une recommandation afin que les données concernant l'ensemble des attributions du FIDU soient publiées en vue d'une plus grande transparence. Bien sûr, nous accepterons cette proposition accompagnée de la recommandation.

M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S). En commission des finances la discussion s'est portée sur deux aspects, d'une part la pertinence du procédé dans son ensemble, comme l'a dit le rapporteur de minorité, et d'autre part les modalités de calcul d'attribution de ce fonds. L'étude et le vote annuels de ce crédit peuvent en effet paraître un peu redondants, mais ils sont nécessaires car ils permettent à la commission des finances et au Conseil municipal de prendre connaissance des changements – par exemple un supplément de 900 000 francs cette année –, d'être au clair avec ce mécanisme et de nous rappeler son utilité.

Le Parti socialiste insiste toujours sur la nécessité de disposer de fonds dédiés au logement et aux équipements publics. Nous appuyons également la recommandation de la commission de porter devant l'Association des communes genevoises (ACG) le souci de transparence et de partage des informations. Le Parti socialiste soutient donc la proposition d'Ensemble à gauche qui consiste à réclamer la publication des données pour l'ensemble des attributions.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Bien entendu, le Centre soutiendra cette attribution tout à fait habituelle, je dirai, étant donné qu'il s'agit de répartitions intercommunales qui suivent un règlement formel. Il y a néanmoins une frustration de la part des conseillères et des conseillers municipaux de ne pas connaître tous les tenants et aboutissants d'une mécanique dont les décisions se prennent en amont du Conseil municipal. Toutefois, nous soutiendrons cette proposition. Je vous remercie de voter en sa faveur.

M. Omar Azzabi (Ve). Messieurs-dames, chers collègues, il va de soi que les Verts soutiendront cette proposition pour des raisons très simples, notamment la solidarité intercommunale et le soutien à la construction de logements, d'écoles ou d'infrastructures municipales. Comme nos alliés de l'Alternative, nous reviendrons sur l'utilisation du fonds et la refonte du règlement actuel. Nous demandons aussi au Conseil administratif de faire appel à ce fonds plus souvent parce qu'on a peut-être l'impression que la Ville de Genève n'en profite pas suffisamment et que le Canton ne nous octroie pas assez de moyens provenant de ce fonds. Nous vous appelons donc à soutenir ce texte accompagné de la recommandation d'Ensemble à gauche, tel qu'accepté par la commission des finances.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, je reviens sur les propos qu'a tenus mon collègue Vincent Schaller lorsqu'il s'étonnait de la manière dont sont utilisés ces fonds, puisque alors qu'on sort d'une discussion sur les comptes 2021, nous voilà dans l'obligation de verser 9 millions de francs prélevés sur notre centime additionnel et reversés au nom d'une solidarité intercommunale qui pose quelques problèmes. On cotise à un tronc commun qui est réparti au sein des communes genevoises pour les aider à développer du logement social, or cette participation permet à certaines communes de diminuer leur centime additionnel, ce qui est tout de même étonnant. La Ville de Genève permet à des communes de voir leur centime additionnel baisser. Ce n'est pas la raison principale de ce fonds, nous sommes d'accord, mais c'est l'une des raisons. On remarque que le but que s'est fixé ce fonds, qui date du temps de M. François Longchamp et dont l'idée était de viser une commune spécifiquement, doit réellement être révisé. C'est ce que j'ai cru entendre dans les propos de certains de mes collègues qui ont pris la parole avant moi.

Aujourd'hui, on n'a pas tellement le choix évidemment, nous voterons donc cette dépense tout en souhaitant pouvoir mieux comprendre qui sont les bénéficiaires, si la solidarité intercommunale a vraiment lieu et si ce sont les bonnes communes qui en bénéficient.

Je regrette qu'on n'ait pas été plus loin en commission et qu'on n'ait pas soutenu nos collègues d'Ensemble à gauche qui demandaient de connaître l'ensemble des données relatives aux attributions, que celles-ci soient publiées et tout simplement publiques, car c'est de l'argent public. On voit bien que derrière ce fonds il n'y a pas la transparence que nous pourrions attendre. Néanmoins, comme je vous l'ai dit, nous soutiendrons par obligation (*rire*) le versement de ce montant.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je peux bien comprendre les interrogations exprimées, mais il se trouve qu'il y a une loi et que nous devons la respecter. Si on n'est pas d'accord avec

cette loi, actionnez vos députés au Grand Conseil pour la changer! Ce fonds, comme d'autres fonds tels que le Fonds des infrastructures (FI), est un complément à la péréquation intercommunale. On peut être d'accord ou non, il se trouve que la Ville de Genève, qui représente pratiquement la moitié du canton, contribue évidemment de manière plus importante au FIDU; en contrepartie elle construit aussi plus de logements, de crèches et d'écoles, pour lesquels elle peut d'ailleurs recourir à ce fonds. Chaque année, nous sommes amenés à voter la participation de la Ville à ce fonds, qui est systématiquement discutée à la commission des finances pour la beauté du geste, mais qui reste une obligation légale. Nous devons donc alimenter ce fonds, au même titre que les autres communes et l'Etat au moment de sa création.

Je n'ai aucun souci avec l'obligation de transparence, bien entendu, il est toujours intéressant de savoir pourquoi on reçoit des fonds: parce qu'on a fait la demande pour une école, pour des places de crèche, pour du logement? Vive la transparence, on peut la voter sans souci. Il n'en demeure pas moins que ce fonds découle d'une loi adoptée au Grand Conseil que nous devons respecter. J'allais dire *Punkt Schluss*, en tout cas à notre niveau. Autrement, actionnez vos députés s'ils veulent changer les choses.

Je vous rends attentifs au fait que plus l'on touche à ces mécanismes de péréquation, plus on risque d'avoir un effet boomerang. D'ailleurs l'Union démocratique du centre a lancé une petite bombe avec son initiative populaire «J'y vis, j'y paie», qui veut supprimer la part d'impôts de ceux qui travaillent en Ville de Genève pour n'assujettir que les résidents; vous verrez combien ça coûtera si c'est appliqué. Prudence, prudence là aussi, la queue du chat balance. Je pense qu'il faut faire attention avec ce type d'instruments. Ma foi, à tort ou à raison les députés ont créé ce fonds, à mon avis utile pour relancer la construction de logements ou d'équipements publics en incitant certaines communes qui dormaient sur leur oreiller de paresse. Ce fonds les aide à financer ces développements, notamment celles qui ont peu de moyens; je pense notamment à Confignon, qui avec d'autres sera confrontée à un très grand plan localisé de quartier (PLQ) et disait ne pas avoir les moyens de viabiliser le terrain et de construire des équipements publics étant donné sa petit taille et ses moindres ressources. Ce sont des situations comme celle-ci qui ont inspiré l'idée de ce fonds. Je vous invite à voter cette proposition accompagnée de l'amendement, car la transparence c'est toujours bon; vive la transparence!

M^{me} Frédérique Perler, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je comprends bien votre agacement face à l'obligation de voter une contribution sur laquelle finalement vous n'avez pas tellement de marge de manœuvre en termes de vote. Vous avez relevé à juste titre que le

Conseil d'Etat peut par voie d'arrêté obliger la commune à verser le montant dû; bien. Cela étant, selon la loi sur l'administration des communes (LAC) le Conseil administratif doit passer par son conseil municipal pour délivrer le crédit d'investissement nécessaire. Aujourd'hui, cette contribution au FIDU n'est pas la seule obligatoire, on trouve également la péréquation pour le Fonds intercommunal qui est fixe et aussi votée au moment du budget, les places de crèche, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), ainsi que diverses autres contributions à l'ACG. M. Sormanni le relevait très justement: si cela vous déplaît à ce point, actionnez vos députés ou auditionnez l'ACG et l'Etat de Genève l'année prochaine lors du vote de la dotation afin de faire plus de lumière sur ce fonds ou de contester son principe.

J'ai entendu certains dire que la Ville participait beaucoup au FIDU et recevait peu; je rappelle que vous trouvez les rapports de gestion de l'ensemble des fonds intercommunaux sur le site internet de l'ACG, dans l'onglet «Fonctionnement». Vous y trouverez la transparence demandée dans votre recommandation et saurez exactement qui a reçu combien. C'est un fait. Pour ma part, je vous informe que depuis 2017 la Ville a versé quelque 28 millions de francs et a reçu quelque 21,5 millions en retour. Dans le pipeline de la Ville de Genève on trouve le projet de l'école des Vernets, pour plus de 11 millions, l'école Liotard pour à peu près 3 millions, celle du Mervelet pour 14 millions, l'école de la Petite-Boissière pour un peu plus de 11 millions et l'école du PAV aux Acacias pour le même montant. La plupart de ces objets sont en travaux de commission, si votre conseil n'a pas déjà voté certains crédits d'étude pour pouvoir ensuite ouvrir un crédit de réalisation. On sait que plusieurs participations nous seront versées entre aujourd'hui et 2032. S'ajoutent à cela des contributions forfaitaires pour la production de logements, qui en 2021 correspondent à un peu plus de 3 millions de francs recus pour le territoire de la Ville de Genève.

Du côté des Verts j'ai entendu que la Ville ne ferait pas suffisamment appel à ce fonds, or je vous rassure, Monsieur Azzabi, la Ville est très attentive à toute subvention qu'elle peut obtenir, quel que soit le département. Celui que je préside est l'un des plus demandeurs et obtient beaucoup de contributions, parfois même à 100%, je parle par exemple d'une proposition sur l'électricité. Les espaces publics peuvent être subventionnés à raison de 50 francs par mètre carré à condition qu'il s'agisse de nouveaux espaces publics et nous en avons un certain nombre dans les tuyaux, notamment le devant et l'arrière de la gare de Cornavin, l'avenue du Mail, la rue des Rois, les PLQ de Bourgogne, des Vernets et Acacias 1. Croyez bien qu'à chaque demande et proposition je vérifie personnellement avec mon collègue M. Gomez que nous avons bien sollicité toutes les subventions possibles, car elles sont nombreuses. Vous voilà rassurés sur ce point.

J'aimerais maintenant relever quelques imprécisions figurant dans le rapport qui ont été relevées par l'un d'entre vous, M. Bertinat il me semble. Ce fonds

intercommunal de développement urbain n'est pas le fait de M. Longchamp, c'est le fait du Département du territoire qui à l'époque s'appelait le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Comme expliqué par certains d'entre vous, ce fonds répondait effectivement à des difficultés posées lors du développement de nouvelles urbanisations, comme les Communaux d'Ambilly ou les Cherpines. Dans le cas des Cherpines, les communes concernées s'inquiétaient de devoir construire des écoles et des routes avant que les habitants n'arrivent; pas tellement Plan-les-Ouates, mais plutôt les communes de Confignon et de Bernex qui étaient à la manœuvre. Voilà pour les réponses à un certain nombre de questions que vous posiez.

Enfin, j'ai pu noter une certaine confusion entre le centime additionnel, qui est établi et validé par les conseils municipaux des communes puis par le Conseil d'Etat, et la manière dont sont calculés et appliqués les dispositifs de financement au FIDU, ce dispositif étant finalement le même que pour le Fonds des infrastructures et pour le GIAP notamment. Si vous souhaitiez un détail plus approfondi sur le prélèvement de cette contribution, mon collègue Alfonso Gomez qui connaît ces mécanismes par cœur vous fera volontiers une petite démonstration pédagogique à cet égard. Je vous remercie pour votre attention.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour ce compliment, Madame la maire. Mesdames et Messieurs, les choses sont assez simples en réalité; la légende urbaine qui circule voudrait que la péréquation soit calculée sur le centime additionnel de chaque commune, or ce n'est pas le cas. Si une commune baisse son centime additionnel, sa contribution ne baissera pas pour autant. Le calcul se fait d'une autre manière: il se base sur un centime additionnel standard à 45 centimes, quel que soit le montant du centime additionnel de la commune. Chaque commune est donc considérée sur une même base, comme si elle payait 45 centimes, afin de définir le montant de sa contribution en fonction du nombre d'habitants. Par conséquent, une commune peut descendre son centime additionnel à 22 centimes, le calcul de sa contribution aux fonds intercommunaux sera quand même à 45 centimes et définirait le montant à verser. Sa politique de baisse ou d'augmentation du centime additionnel n'a donc pas d'incidence sur les contributions aux fonds. Une commune dont le centime additionnel est à 50 ou à 52, peu importe, participera aux fonds sur la base d'un calcul avec un centime additionnel à 45 centimes. Le centime additionnel d'une commune ne modifie pas le montant de sa contribution aux différents fonds.

Les subventions octroyées par le FIDU s'adressent à des développements urbains qui ont une portée sur l'ensemble du canton et visent donc toutes les communes, pas seulement celles qui déjà aujourd'hui investissent dans le logement et notamment le logement social. On est contents que de nouvelles

communes, qui jusqu'à ce jour n'avaient pas les moyens de le faire, investissent dans ces catégories de biens. Ce fonds leur permet effectivement de prendre part à ces développements.

Enfin, pour terminer et répondre à M. Sormanni sur l'initiative «J'y vis, j'y paie», pour une imposition en fonction du lieu de domicile, que votre parti souhaite malheureusement supprimer aujourd'hui... (Réactions dans la salle.) Non, je sais que c'est une initiative de l'Union démocratique du centre; je citais M. Sormanni mais je regardais M. Bertinat, excusez-moi. Cette modification de l'imposition supposera une perte considérable pour la Ville, estimée aujourd'hui, bien que difficilement, aux alentours de 50 millions de francs, et nécessitera certains réajustements. Je reste toutefois confiant puisque l'ensemble des communes sont clairement et fermement opposées à cette initiative.

M. Eric Bertinat (UDC). Je remercie à la fois M^{me} Perler et M. Gomez pour leurs explications, mais mon propos ne concernait pas le mécanisme de contribution des communes. Ce sont les communes avec une faible fiscalité communale, et qui n'engagent que peu d'argent pour le logement social, qui bénéficient de ce fonds. Je citais la distribution du fonds plutôt que son approvisionnement. Cela étant, je ne veux pas rompre une lance sur ce sujet, nous voterons cet engagement financier.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 60 oui contre 4 non, assortie d'une recommandation de la commission.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 5 et suivants de la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 18 mars 2016;

vu les articles 1 et suivants de la loi cantonale modifiant la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain du 30 avril 2021;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 7 913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2022 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 913 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2051.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

La Ville demande que les données concernant l'ensemble des attributions soient publiées en vue d'une plus grande transparence.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 4 866 500 francs pour le verdissement de zones à trafic modéré et d'opérations de renouvellement d'enrobés ainsi que la mise en place d'abribus végétalisés (PR-1452 A)¹.

Rapport de M^{me} Delphine Wuest.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de sa séance du 27 avril 2021. La commission s'est réunie les 19 octobre et 9 novembre 2021, sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, que la rapporteuse remercie pour son travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 866 500 francs, destiné au verdissement de zones à trafic modéré, d'opérations de renouvellement d'enrobés ainsi que la mise en place d'abribus végétalisés.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 866 500 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

¹ «Mémorial 178^e année»: Proposition, 6233.

Résumé de la proposition par la rapporteuse

Dans le cadre du plan stratégique de végétalisation adopté par la Ville de Genève, il s'agit de verdir et de dégrapper pour planter des arbres en pleine terre, dans les nouvelles zones 20 et les rues piétonnes et lors du renouvellement des enrobés de chaussées et d'entretien des trottoirs; enfin, d'installer de nouveaux abribus végétalisés.

Zones 20 et rues piétonnes

L'objectif est d'aménager de façon transitoire les rues de Fribourg, Chaponnière, du Cendrier et Leschot. Les nombreux espaces libérés lors de la mise en place des mesures piétonnes Covid représentent de réelles opportunités de plantations. Ces espaces seront conçus et installés de manière souple afin qu'ils puissent s'ajuster et s'adapter à l'évolution des exigences futures et tendre vers une transformation en rue jardin, avec dans un premier temps: dégrappage des surfaces goudronnées ou bétonnées afin de les convertir en surfaces perméables ou végétalisées de type extensives, annuelles, vivaces ou arbustives. L'objectif étant d'exploiter la biodiversité, d'utiliser différentes plantes, de favoriser plusieurs strates de végétation pour créer des espaces variés, et planter des arbres là où le sous-sol le permet.

Accompagnement de renouvellement des enrobés et de rénovation des trottoirs

L'objectif est d'accompagner qualitativement des opérations de renouvellement des enrobés et de rénovation des trottoirs, en démarrant là où des conditions optimales sont réunies pour des plantations pérennes (arborées, arbustives, couvrantes, extensives, etc.): sur la rue Agasse, l'avenue de Miremont et l'avenue de Champel.

Abribus végétalisés

Un nouveau modèle sera installé aux arrêts de bus de la rue du Mont-Blanc, de la plaine de Plainpalais, de la place des Alpes, de la place neuve et du quai de la Poste. Ce nouvel abribus propose deux types de toiture: une version totalement végétalisée afin de limiter au minimum la charge thermique et de favoriser la biodiversité en ville, l'autre permettant de récupérer l'eau de pluie et de la distribuer au pied de l'arbre qui traversera son toit. Les deux variantes permettent de limiter la chaleur sous les abribus et de diminuer les îlots de chaleur.

Trois axes pour une Ville plus verte, gage d'une certaine qualité de vie pour les habitant-e-s qui y vivent et les employé-e-s qui y travaillent.

Séance du 19 octobre 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Charlotte Malignac, codirectrice du département, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M. Betty rappelle que le contexte climatique nécessite de développer la biodiversité, de restituer de l'eau en sous-sol et de limiter les îlots de chaleur. Si les grands projets précédents comportaient déjà ces différents aspects, des projets plus modestes doivent désormais prendre aussi en compte ces dimensions. Il rappelle que les zones 20 et les zones piétonnes créées durant la pandémie ont permis de libérer de l'espace. Les budgets d'entretien permettent de refaire des chaussées et des trottoirs et certaines surfaces pourraient être reconverties en espaces plantés ou en matériaux perméables. Il ajoute que les rues de Fribourg, Chaponnière et du Cendrier et la rue Leschot sont en l'occurrence concernées, tout comme l'avenue de Champel, l'avenue de Miremont et la rue Agasse en ce qui concerne les renouvellements de revêtements de chaussée. Certains de ces espaces offrent des possibilités de plantation et cette demande de crédit vise à développer la végétalisation. Les projets en lien avec le renouvellement des enrobés permettent également de prendre en compte la dimension végétale. Ainsi, des compléments de végétalisation pourraient être envisagés dans la rue Agasse, par exemple. Par ailleurs, huit sites ont été identifiés pour supporter des abribus végétalisés. Un prototype a été développé, il peut être rallongé avec la possibilité d'y ajouter des arbres qui passeraient à travers la toiture. Enfin, M. Betty termine sur le coût total de la demande de crédit qui est de 4 866 500 francs.

Question des commissaires

Une commissaire remarque que les arbres de la rue Leschot sont en pot; elle demande s'il est question de planter des arbres en pleine terre. Elle souhaite également savoir comment le département imagine la circulation des vélos dans cette rue.

M. Betty répond qu'effectivement il est prévu de planter des arbres en pleine terre, et que ceux de la rue Leschot pourraient également l'être. Concernant les vélos, il explique que cette rue n'est pas un axe majeur pour les cyclistes, ceux-ci devant dès lors respecter les piétons.

Une commissaire remarque que ces rues ne sont pas les seules en zone 20 et qu'il faudrait aussi développer ces projets dans les autres rues en zone 20, comme la rue Pictet-de-Bock qui est particulièrement dangereuse.

M. Betty acquiesce et mentionne que c'est un premier choix. Il ajoute qu'il serait possible de préparer une seconde proposition pour développer cette végétalisation à d'autres rues.

 M^{me} Malignac signale que pour certaines rues des projets importants sont déjà prévus, mais d'autres rues peuvent effectivement faire l'objet de ce type de projets plus modestes.

La même commissaire demande comment ont été choisis les emplacements des abribus végétalisés.

M. Betty répond que ces lieux ont été déterminés en fonction des abribus devant être remplacés ou modifiés et agrandis.

La commissaire estime qu'il sera nécessaire de dégrapper les lieux de plantation.

M. Betty confirme.

M^{me} Perler ajoute que l'idée est de prévoir des plantations rapidement à des coûts raisonnables.

M. Betty évoque la rue des Délices qui a un îlot central avec des places de stationnement: lorsqu'une camionnette se gare, les Transports publics genevois (TPG) n'arrivent plus à passer. Ces places vont donc être redisposées dans le quartier, ce qui libérera de l'espace pour des plantations.

La présidente rappelle qu'une motion de M^{mc} Barbey-Chappuis avait été votée pour des projets participatifs de végétalisation.

M. Betty répond que cet aspect peut effectivement être pris en compte dans certains de ces projets.

M^{me} Malignac ajoute que ce sujet fait polémique entre les services administratifs concernant l'entretien de ces espaces, leur biodiversité et un accompagnement nécessaire.

Une commissaire déclare que les racines se développeront en sous-sol et demande si ces arbres pourront grandir et développer une canopée assez grande.

M. Betty répond que s'il n'y a pas de réseau souterrain il est possible de prévoir des arbres à fort développement comme à la rue de Fribourg, alors que dans d'autres secteurs il sera nécessaire de prévoir des cépées – végétaux de plusieurs troncs dès leur base.

La même commissaire demande qui se plaint de la taille des abribus.

M. Betty répond que ce sont les usagers.

La commissaire comprend que plus les usagers râlent, plus ils ont de chance d'avoir des abribus végétalisés.

M^{me} Malignac mentionne qu'un abribus prototype est installé devant le Muséum d'histoire naturelle (MHN).

Concernant l'avenue de Champel, un commissaire pensait que les chiffres étaient plus importants.

M. Betty répond que le Conseil avait voté un crédit, mais que le projet a ensuite été revu avec le Canton.

Une commissaire demande si les suppressions de places de voitures sont compensées également avec des places pour vélos, qui manquent cruellement.

M. Betty répond que les suppressions sont compensées selon les règles et, si une place est supprimée pour installer des places vélos, il est inutile de la compenser.

M^{me} Malignac ajoute que les services essayent de créer un maximum de places vélos.

M. Betty rappelle qu'en 2007 le Conseil municipal a voté une proposition pour financer des épingles à vélos.

M^{me} Malignac précise que 500 places vélos ont été créées l'année dernière. Elle ajoute que les vélos-épaves utilisent beaucoup de place.

Selon M. Betty, 632 épaves ont été retirées depuis le 1^{er} février 2021. Il ajoute qu'il n'est pas possible de retirer une épave se trouvant sur un domaine privé.

La commissaire demande s'il est possible d'avoir le coût des abribus. Elle aimerait également savoir quelle est la prestation du personnel en faveur des investissements.

M. Betty répond ne pas avoir le prix d'un abribus sur lui.

M^{me} Malignac répond que le prix des prestations du personnel correspond au temps passé pour développer les projets.

Séance du 9 novembre 2021

Discussion et vote

Aucune audition supplémentaire n'ayant été souhaitée, la présidente propose de passer au vote et ouvre la discussion.

Une commissaire des Vert-e-s mentionne que son groupe se réjouit de voir des projets de végétalisation se mettre en place rapidement. Elle ajoute avoir bien

entendu que les lieux déterminés étaient pertinents et ne présentaient pas de problème particulier.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe acceptera ce projet pour lutter contre les îlots de chaleur.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que ce projet va dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique même s'il s'agit d'un pas minuscule. Elle ajoute que les explications de M^{me} Perler ont été convaincantes et elle espère que d'autres projets iront dans la même direction par la suite.

Une commissaire du Parti libéral-radical déclare que son parti est sensible aux efforts du département de prévoir de nouveaux aménagements lors de travaux prévus dans une rue.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe soutient également cet objet.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre mentionne que son groupe ne soutient pas cette proposition puisque les abribus végétalisés n'apporteront guère de fraîcheur à la ville et représenteront surtout des frais d'entretien.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare que ces mesures gadgets coûteront très cher. Il mentionne être en faveur d'une végétalisation du centre-ville mais il doute, au vu des coûts impliqués, de la pertinence de ce projet. Il ne soutiendra pas ce dernier.

Vote

La présidente passe au vote de la proposition PR-1452.

Par 12 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 2 PDC, 2 PLR) contre 2 non (MCG, UDC), la proposition PR-1452 est acceptée.

Le président. Je donne la parole à la présidente de la commission, M^{me} Anne Carron, qui ne la prend pas. Je donne la parole à la rapporteuse, M^{me} Delphine Wuest.

M^{me} **Delphine Wuest, rapporteuse** (Ve). Pour la situer rapidement, cette proposition demande de débloquer un crédit de 4 866 500 francs pour verdir des zones à trafic modéré et renouveler des enrobés ainsi que mettre en place plusieurs abribus végétalisés. Les rues concernées par cette proposition sont, pour les zones 20 et rues piétonnes, les rues de Fribourg, Chaponnière, du Cendrier

et Leschot. Le renouvellement des enrobés concerne la rue Agasse, l'avenue de Miremont et l'avenue de Champel. Les abribus végétalisés seront aux arrêts de bus de la rue du Mont-Blanc, de la plaine de Plainpalais, de la place des Alpes, de la place de Neuve et du quai de la Poste. Vous pouvez aller devant le Muséum d'histoire naturelle où un abribus a déjà été installé, afin de voir à quoi cela ressemble. La commission n'a fait qu'une seule audition le 19 octobre 2021, celle de M^{me} Perler et de son équipe; cette proposition était claire, sensée, elle a soulevé peu de questionnements et a récolté une adhésion large avec 12 oui et 2 non. Je prendrai la parole ultérieurement au nom des Verts.

Premier déhat

M. Luc Zimmermann (LC). Je pense que la rapporteuse a résumé en grande partie le bien-fondé de cette proposition. Si on peut verdir où on peut verdir, je pense qu'aucun groupe représenté ici ne s'y opposera. Pour cette raison simple et au vu de la seule audition qu'on a eue, le Centre soutiendra cet objet.

M. Christian Steiner (MCG). Je ne suis pas du tout du même avis que mon prédécesseur, il ne faut pas verdir pour verdir car c'est contreproductif. Investir près de 5 millions de francs pour arracher du goudron et planter quelques herbes, installer des abribus avec des toits recouverts de 30 centimètres de terre qu'il faudra entretenir en grimpant; tout cela mobilisera beaucoup d'argent pour très peu d'effets, voire pas d'effet du tout ou un effet négatif sur le climat. On est d'accord pour des arbres en pleine terre, d'ailleurs M. Daniel Oertli, le chef du Service des espaces verts (SEVE), et ses équipes font tout à fait bien leur travail. Pour le reste, oui, si on aime le vert on peut verdir, sinon ça s'apparente à du greenwashing et c'est surtout négatif pour la planète lorsqu'on se penche sur la technique, les efforts ainsi que le coût engendrés pour planter 30 ou 50 centimètres de terre et quelques herbettes. Ce n'est pas moi qui le dis – je suis dans la technique mais pas dans le secteur de l'agriculture -, c'est le responsable du SEVE qui me l'a confirmé. Que le but visé par cette proposition soit décoratif, d'accord, chacun ses goûts, mais pas si ça se traduit par un bilan carbone positif. Cinq millions de francs pour verdir sans effets, le Mouvement citoyens genevois dira non.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, chers collègues, dans son programme de législature 2020-2025 notre parti avait consacré un chapitre à l'espace public et relevait que l'un des enjeux était sa végétalisation. En conséquence, une des priorités retenues par notre parti consistait à libérer les sols

du béton en végétalisant les places et les espaces publics. Comme le précise l'excellent rapport de M^{me} Wuest, la proposition du Conseil administratif qui est soumise à notre vote ce soir vise à verdir certaines zones de notre ville et à dégrapper les sols pour planter des arbres en pleine terre dans les nouvelles zones 20, dans les zones piétonnes ainsi que lors du renouvellement des enrobés de nos chaussées et d'entretien des trottoirs. Elle vise également à installer de nouveaux abribus végétalisés. Même s'il ne s'agit que d'un premier pas, le groupe socialiste soutiendra avec enthousiasme cet effort vers une ville offrant une qualité de vie plus grande à ses habitants comme aux personnes qui y travaillent. Je vous invite à faire de même et vous remercie pour votre attention.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Ensemble à gauche a autant d'idéaux verts environnementaux que rouges sociaux et soutient donc tous les projets du Conseil administratif pour le verdissement des rues, le renouvellement d'enrobés et des abribus végétalisés; des mesures menées pour le rafraîchissement et l'assainissement de la ville. Ensemble à gauche lui demande d'en faire toujours plus dans ce sens et par conséquent votera oui à cette proposition ainsi qu'à ce crédit.

M^{me} Nadine Béné (PLR). Je ne reviendrai pas sur les propos de mes préopinants, beaucoup de choses ont déjà été dites. Ce projet de crédit a pour objectif d'accompagner qualitativement des opérations de renouvellement d'enrobés en profitant d'y apporter des poches de verdure, afin notamment de diminuer les îlots de chaleur, la pollution et les inondations. Chaque concitoyen sera heureux que les chaussées ne soient ouvertes qu'une seule fois pour réaliser plusieurs types de travaux dont l'objectif est de contribuer à l'effort de végétalisation, de renforcer la biodiversité et de rafraîchir la ville afin d'offrir une meilleure qualité de vie aux futures générations. On ne peut être que favorables à cette proposition, raison pour laquelle le Parti libéral-radical votera oui à ce crédit.

M. Eric Bertinat (UDC). Parmi les opinions qui viennent d'être exprimées sur ce sujet, j'avoue que je me sens assez proche de celle du Mouvement citoyens genevois. Ce qu'on nous propose ce soir relève de la doxa, ce sont des opinions reçues sans discussion et qui relèvent de l'évidence: là où il y a du goudron on va planter de l'herbe et des arbres. Comme si d'une part c'était faisable, et comme si d'autre part ça allait vraiment avantager à la fois le climat et la qualité de nos rues. Or, si je regarde les rues qu'on nous cite – les rues de Fribourg, Chaponnière, du Cendrier et Leschot –, elles sont pour la plupart dans l'ombre, relativement étroites, malcommodes et globalement laides. Elles mériteraient qu'on s'y penche effectivement, mais du point de vue esthétique afin d'améliorer la qualité

de vie des habitants, sans nécessité pourtant de dégoudronner et de dégrapper – tous ces termes que vous utilisez comme des évidences pour planter des herbes et des arbres ou encore, comme vous le dites, pour favoriser plusieurs strates de végétation et créer des espaces variés.

Bref, je veux vous dire par là que 5 millions de francs c'est déjà 10% de la somme qu'on a réussi à sauver lors des comptes et dont on a discuté tout à l'heure. C'est une somme très importante et sincèrement je ne crois pas que l'attribuer à cette proposition vaille le coup qualitativement.

D'autre part, on en revient toujours à ces abribus végétalisés pour lesquels la gauche avait présenté la motion M-1497 que nous avions discutée à la commission de l'aménagement et de l'environnement il y a un an. Lors du traitement conjoint de la motion M-1459 déposée par le Parti libéral-radical nous avions reçu deux spécialistes de la question qui exerçaient comme professeurs à la Haute école spécialisée (HES) et étaient totalement opposés à la végétalisation des abribus; c'était assez intéressant. Je me souviens que l'un de ces experts, outre la difficulté relative à l'entretien et à l'utilisation d'abribus végétalisés, rappelait que s'il fait 46° C sous un abribus en pleine canicule, sa végétalisation nous fera économiser 3 à 4° C; je vous laisse deviner la somme d'efforts pour un sentiment de rafraîchissement inexistant. Je trouve ce genre de remarques tellement logiques qu'elles s'appliquent aussi à votre souhait de végétaliser des rues goudronnées. C'est pourquoi nous n'arriverons pas à vous suivre sur ce crédit de 5 millions de francs.

Nous serions beaucoup plus tentés d'améliorer visuellement notre ville dans les quartiers, les rues et les places, notamment la place de Neuve qui n'est vraiment pas attractive malgré les beaux environnements qui l'entourent. Je préférerais mettre de l'argent pour améliorer l'esthétique de ces différents lieux plutôt que de partir dans votre doxa et suivre votre obligation de verdir, qui à mon avis n'est pas du tout adaptée aux rues ciblées dans cette proposition. Voilà les raisons pour lesquelles l'Union démocratique du centre refusera cette proposition.

M^{me} **Delphine Wuest** (Ve). Pour répondre au sujet des abribus, la commission de l'aménagement et de l'environnement a traité plusieurs motions, la M-1459 et la M-1497 notamment, relatives à des propositions de toits et d'abribus végétalisés; on a donc pu en parler en long et en large. C'est probablement la raison pour laquelle, au vu de l'historique que nous avions déjà, on n'en a pas trop discuté en commission dans le cadre de la proposition que nous traitons aujourd'hui. Les abribus végétalisés ne se résument pas à des petites plantes que l'on met sur le toit des abribus pour faire joli, ils comportent un aspect intéressant pour la biodiversité dans la mesure où ils contribuent à sa richesse et offrent des relais pour la faune et la flore. Notamment pour les abeilles que l'on sait menacées et qui

bénéficient de ces endroits relais pour se nourrir et travailler. Ces toits végétalisés permettent aussi de sensibiliser le public et de lutter contre les îlots de chaleur.

Je ne vais pas vous rapporter tout le travail effectué en commission lors de l'étude de ces autres motions, mais toujours au sujet de ces abribus je voulais rajouter que l'idée est d'y faire pousser des plantes locales qui ne nécessitent pas d'entretien, quitte à ce qu'elles sèchent parfois durant l'été. L'idée n'est pas de devoir grimper sur une échelle pour arroser, je vous rassure. Le but ici est de lutter contre les îlots de chaleur et, au-delà des abribus, de dégrapper les sols, de planter et de végétaliser; c'est important, car ça fait partie du Plan stratégique de végétalisation 2030 (PSV 2030) adopté par la Ville de Genève. Nous, les Verts, soutiendrons bien sûr cette proposition.

M. Luc Barthassat (HP). Mesdames, Messieurs, chers collègues, il est vrai qu'on pourrait penser que cette proposition de verdissement des zones à trafic modéré est une bonne idée. Cela étant, pour en avoir discuté suffisamment en commission au temps où j'y siégeais encore, on se rend compte que végétaliser les abribus nécessite de les consolider, ce qui engendre des frais pas possibles. Installer 30 centimètres de terre – c'est un minimum pour entretenir une végétalisation bénéfique et atteindre les buts visés – ajoutera des tonnes sur les toits de ces abribus, sans compter l'arrosage qui doublera encore le poids à soutenir. Quand il pleuvra les structures seront fragilisées par l'excès d'eau, alors qu'il n'y aura pas assez d'eau en cas de sécheresse, comme disaient certains. Imaginez le trafic des jardiniers de la Ville ou du Canton pour aller arroser et entretenir ces abribus d'une manière ou d'une autre... Je pense que nous avons de meilleurs projets à réaliser.

A l'époque nous avions lancé le projet et le concours «Nature en ville» en collaboration avec le Canton, la Ville et surtout de nombreuses associations, pour verdir à proximité des écoles, des maisons de quartier ou tout simplement dans des petites rues ou des cours intérieures de certains quartiers. On s'était rendu compte que d'un côté comme de l'autre, à la Ville et au Canton, les fonctionnaires et les collaborateurs n'étaient pas toujours au courant de ce qui se passait sur leur territoire. Je pense que la meilleure approche est d'être plus à l'écoute des associations qui, elles, ont d'excellentes idées, il faut travailler avec elles et avec les gens qui connaissent bien leur quartier. A l'époque on ne pouvait malheureusement pas toutes les considérer parce qu'on travaillait avec des sponsors, les fonds étaient limités et nous ne les avions pas en main.

Mesdames et Messieurs, avec 5 millions de francs ce ne sont pas des centaines d'arbres que l'on pourrait planter, mais des milliers et des milliers. Donc reverdir la ville, oui, mais pas pour entretenir des pâquerettes, même si parfois ce parlement est un peu au ras des pâquerettes. Voyons plus grand et construisons la nature de demain en plantant des arbres pour aujourd'hui et pour demain.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la lecture de ce rapport m'a interrogé, notamment pour les rues qui ont été citées, à savoir Fribourg, Chaponnière, Cendrier et Leschot; que va-t-on en faire? On le sait, votre objectif est d'empêcher les voitures de circuler en ville, donc tout est bon. Est-ce qu'on augmentera la canopée de quelques mètres carrés avec cela? Pas du tout. En tout cas pas avec les abribus et de l'herbe, qui n'auront aucun impact sur la problématique du réchauffement climatique. Peut-être que c'est joli, mais pour 5 millions de francs ça fait un peu cher.

Il aurait été intéressant d'avoir quelques détails, qui ont peut-être été donnés en commission mais qui manquent dans le rapport. Il n'y a pas eu d'autres auditions que celle du département, alors qu'il aurait été intéressant d'auditionner des spécialistes en végétalisation urbaine, ce qui n'a pas été fait. On fonce, il faut mettre du vert. Vous pouvez acheter de la peinture à l'eau verte pour peindre la ville en vert, comme ça vous aurez fait votre effet vert. Ce n'est pas sérieux et ces propositions ne sont pas abouties.

Quant aux abribus, dont plusieurs conseillers municipaux ont parlé, c'est peutêtre joli mais ça n'apportera pas grand-chose, ni en termes d'abaissement de la température ni en termes de lutte contre les îlots de chaleur. Il faut planter des arbres, le faire aux bons endroits et surtout arrêter d'en couper – je le dis et redis depuis longtemps. C'est la première mesure à prendre, car quand on coupe des arbres, il faut les compenser. Oui, un effort important a été fait, mais planter des arbres dans les parcs, là où il y en a déjà beaucoup, ne sert pas à grand-chose à part à justifier la compensation d'arbres coupés à d'autres endroits. C'est bien dommage.

Cette proposition est du même genre que l'esquisse réalisée à l'avenue du Mail – désolé, Madame la maire –, au lieu de replanter sur la plaine de Plainpalais les arbres que votre prédécesseur avait allégrement coupés. Sur les 300 arbres que la plaine comptait il n'en reste plus beaucoup. Les nouveaux arbres sont tous petits, dans des bacs en béton et ne grandiront donc pas. Au lieu de les planter au milieu de l'avenue du Mail, il aurait fallu verdir la plaine de Plainpalais. C'est bien joli votre gorrh, mais essayez d'y aller en plein été, est-ce que vous restez sur la plaine de Plainpalais pendant des heures? Là où il n'y a pas une seule brique d'herbe, plus rien, et où tout a été enlevé pour mettre ce sable qui nous encrasse juste les godasses. Il faudrait peut-être réfléchir à revégétaliser la plaine de Plainpalais et planter des arbres en pleine terre, là où il n'y a pas le parking, ce qui sera utile pour la canopée et pour lutter contre le réchauffement climatique. On s'opposera à cette proposition fantaisiste et très chère.

M^{me} **Danièle Magnin** (MCG). Je me suis également penchée sur la proposition et j'ai sursauté en voyant qu'on voulait végétaliser l'avenue de Champel après avoir détruit le merveilleux plateau que nous avions avec des séquoias centenaires.

Après avoir construit une gare surdimensionnée qui est peu utilisée, on a recouvert la surface avec des espèces d'aménagements en béton où il n'y a plus un brin d'herbe et où on a ajouté des essences qui crèvent sur place car elles n'ont pas de quoi faire leurs racines. On a mis des passages piétons où les piétons surgissent entre les buissons, on ne les voit pas arriver depuis la route, ce qui cause d'ailleurs souvent des accidents. On veut verdir une avenue de Miremont qui est déjà verte; je vous parle de mon quartier.

Je voudrais aussi parler des abribus et montrer à la caméra à quoi ressemblaient les abribus genevois (M^{me} Magnin montre une photo sur sa tablette portable): à de jolis véritables abris en bois avec un toit en tuiles, où les gens pouvaient s'asseoir sur les bancs disposés tout autour. Par la suite on a laissé les Transports publics genevois (TPG) installer sur le territoire de notre ville des abris qui n'abritent pas, ouverts à tous les vents, sans bancs mais éventuellement avec une barre sur laquelle on peut légèrement appuyer la partie inférieure de son individu. Tout ça est absolument inadmissible. En revanche, les projets de désimperméabilisation, comme j'ai cru en apercevoir le long du quai Capo-d'Istria, où je suis passée pas plus tard qu'aujourd'hui, sont bons.

Par ailleurs, j'ai été scandalisée, horrifiée et peinée – c'est dommage que M^{me} Barbey-Chappuis ne soit pas là pour l'entendre – par des retours de personnes avec des petits moyens qui se rendaient en voiture jusqu'au Bout-du-Monde pour se promener, notamment de nombreuses petites mémés qui se rejoignent entre copines pour faire une balade. Voilà que maintenant on leur demande de payer le parking, ce qui, Mesdames et Messieurs, est d'un égoïsme incroyable. Les membres du Conseil administratif qui doivent gagner entre 20 000 et 30 000 francs par mois s'en tamponnent complètement, ils sont déconnectés de la réalité de notre population. Personnellement, j'ai trouvé ça écœurant. Parallèlement, on veut verdir des abribus en claquant 5 millions de francs; les bras m'en tombent! C'est complètement ridicule.

Commencez peut-être par empêcher l'utilisation de néonicotinoïdes ou de produits qui sont à l'origine de la disparition des abeilles et des papillons. Essayez de faire quelque chose pour ça dans vos partis vert et rouge, ce serait une bonne idée car malheureusement ils n'ont toujours pas été interdits à Berne et sur le plan européen. Voilà des urgences sur lesquelles il faut travailler, pas sur l'installation d'abribus végétalisés qui, comme dit par M. Barthassat tout à l'heure, nécessiteront du personnel pour l'arrosage ou des écoulements adaptés en cas de pluies importantes; ce sera une véritable cochonnerie, je vous le dis. Il ne faut pas voter ce projet qui est parfaitement idiot.

M. Rémy Burri (PLR). J'aimerais redire brièvement à quel point le Parti libéral-radical est attaché à cette proposition et la salue, d'autant plus que notre parti avait déposé une motion qui à l'époque déjà demandait seulement d'étudier

la possibilité d'installer de tels abribus. Aujourd'hui on a mieux qu'une étude, puisqu'on a aussi une proposition de réalisation. Evidemment, ça coûte 5 millions de francs et on pourra toujours dire qu'il y a beaucoup de choses et beaucoup mieux à faire pour ce montant, mais dans le fond je pense que ces quelques mètres carrés sur des centaines d'abribus sont bons à prendre. Ces derniers temps nous avons réalisé à quel point il est important de pouvoir verdir chaque mètre carré possible sur le territoire de la Ville, et ces mètres carrés ne sont pas anecdotiques pour près d'un demi-million de clients des transports publics qui les utilisent tous les jours. Ce sont aussi des contribuables et des personnes qui apprécieront d'avoir ces quelques degrés de fraîcheur.

On pourrait imaginer investir ces 5 millions de francs à droite à gauche, sur la plaine de Plainpalais ou à d'autres endroits, nombreux sont ceux qui ont déjà été identifiés par la Ville. Certains, trop minéraux, ont déjà été verdis, je pense notamment aux arbres qui ont été plantés tout dernièrement sur la place bétonnée à la rue du Fort-Barreau, là où se trouve d'ailleurs l'arrêt de bus des Grottes, qui sera tout à fait accueillante dès que les arbres auront un peu grandi. Nous saluons ces propositions et nous nous en réjouissons. Je suis surpris d'entendre plusieurs personnes imaginer qu'il faudra arroser ces abribus en long, en large et en travers; Mesdames et Messieurs, les collaborateurs du Service des espaces verts (SEVE) sont des gens intelligents qui ont la connaissance des essences à favoriser à des endroits qui n'ont la possibilité d'être arrosés que de manière naturelle, avec des pluies potentiellement très rares. On ne fera pas pousser des forêts tropicales sur ces abribus, évidemment. Je ne sais pas exactement quel genre d'essences pourront être plantées, mais je ne crois pas que le projet de la proposition qui nous est soumise ce soir soit d'avoir des bananiers sur les abribus, je n'espère en tout cas pas. Il s'agit plutôt de privilégier des essences qui résisteront aux conditions climatiques genevoises, sachant qu'elles ne sont pas forcément favorables à toutes les espèces végétales.

Je vous invite vraiment à accepter cet objet, même si on pourrait faire d'autres choses peut-être plus urgentes. Prenons déjà ça, acceptons que la Ville de Genève fasse un effort sur ces abribus qui dans le fond méritent un coup de vert afin d'embellir au quotidien l'environnement et l'accueil de centaines de milliers de clients des transports collectifs.

M^{me} **Bénédicte Amsellem** (Ve). J'abonde dans le sens de mon préopinant. En tant qu'usagère des transports publics... (*Remarque*.) Cliente ou usagère, je préfère dire usagère pour ma part, mais bref... Je peux effectivement vous assurer que durant la période estivale la plupart des abribus actuels sont extrêmement inconfortables du fait des canicules. Parmi les usagères et usagers des transports publics – clients ou clientes, soit – se trouvent des personnes âgées, des jeunes ou des enfants, auxquels on peut donner un peu d'attention. Par ailleurs notre crise

n'est pas seulement climatique, elle concerne également la biodiversité, notamment en ville. Ces abribus végétalisés ont déjà été testés avec succès et ont fait leurs preuves dans plusieurs villes, non seulement européennes mais également genevoises à Carouge, Lancy et Chêne-Bourg par exemple. J'invite tout le monde à voter cette motion, qui est assez consensuelle puisque parmi ses signataires se trouvent le Parti libéral-radical et Le Centre... (*Réaction*.) Elle n'est même pas issue des Verts.

Une voix. C'est une proposition!
(Remarques.)

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Madame Magnin, vous avez demandé la parole?

M^{me} **Danièle Magnin** (MCG). Oui, Monsieur le président, sinon je n'aurais pas appuyé sur mon bouton. Maintenant ça clignote, c'est la raison pour laquelle je m'exprime afin de réagir aux propos de M. Burri qui, pour autant que je sache, travaille pour Unireso, une entreprise de transports publics qui est concernée par cette proposition; il ne devrait pas s'exprimer et voter sur ce sujet. (*Réactions*.)

M. Rémy Burri (PLR). J'entends tout à fait les propos de ma préopinante, j'avoue toutefois que la végétalisation des abribus ne touchera en rien mon portemonnaie. C'est vrai que ça pourrait se discuter, mais si ça vous fait plaisir je m'abstiens volontiers sur cet objet, Madame.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Quelques mots à l'issue de ce débat fort intéressant. J'aimerais tout d'abord remercier celles et ceux qui approuvent cette proposition et qui ont cité la plupart de ses qualités. Ce rapport était très attendu parce que le département que je préside, et plus particulièrement le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), a épuisé l'argent mis jusqu'ici à disposition dans le cadre d'une précédente proposition. Je vous annonce aussi qu'une deuxième proposition arrivera bientôt et que ce sera l'occasion pour les opposants qui ont profité ce soir de s'exprimer sur toutes sortes de sujets connexes et ont donné leur avis, c'est leur droit, de poser des questions bien plus précises lorsque cette nouvelle proposition arrivera sur vos tables et que vous pourrez l'étudier.

Je tiens vraiment à remercier celles et ceux qui ont bien compris la proposition, qui ont posé les questions qui les préoccupaient, qui ont trouvé des réponses et qui approuvent ce mode de faire, qui est aussi attendu par une partie de la population. Par exemple au sujet des abribus, quelqu'un dans cette enceinte m'a dit qu'un certain nombre de personnes se plaignent de leur inconfort lors de grosses chaleurs. Pour le moment, ces abribus transparents sont installés par les communes et notamment par la Ville de Genève, non pas par les TPG. Comme rappelé par l'une de vos collègues, à la demande du Conseil municipal et par le biais de différentes motions le Conseil administratif a conçu un prototype d'abribus installé au Muséum d'histoire naturelle (MHN); cela a été dit.

Maintenant, quand j'entends M^{me} Magnin dire que les bras lui en tombent, je lui réponds que moi j'ai les chaussettes et les bras qui m'en tombent. Cet abribus est un prototype qui a été étudié et à peine une année après sa mise en place je peux déjà vous dire que le toit végétalisé commence à se développer. Je rappelle que ce toit végétalisé se situe en face du MHN, qui représente une certaine fierté innovante pour la Ville de Genève en matière de biodiversité et d'histoire naturelle. Nous avons aussi pu compter sur les conseils des Conservatoire et Jardin botaniques de Genève (CJB) qui sont des experts, ainsi que sur plusieurs associations. Je peux donc vous assurer que les jardiniers du SEVE ne devront pas monter sur des échelles avec de petits arrosoirs pour donner de l'eau à ces petites plantes, qui se porteront très bien ainsi. Je peux même vous annoncer que certaines communes ont déjà identifié cet abribus et m'ont demandé de pouvoir installer ce même prototype sur leur territoire. Vous en penserez ce que vous voudrez.

J'ai moins apprécié certains propos venant surtout de partis qui ont besoin de s'exprimer, on dira cela ainsi, et je regrette en particulier les annonces. Je trouve que ces propos sont à la limite de l'outrance, notamment ce que j'ai entendu de la part du Mouvement citoyens genevois et de M. Steiner. On peut faire un débat d'idées, je peux entendre que vous trouviez que c'est une proposition idiote, qu'elle n'est pas aboutie, qu'elle est fantaisiste, que c'est du greenwashing, que c'est ceci ou cela, mais n'accusez pas un chef de service de vous avoir dit quelque chose que je ne peux pas imaginer qu'il vous ait dit; ce n'est pas possible. Dire que vous vous êtes renseigné auprès d'un chef de service qui vous a confirmé que la proposition n'était pas aboutie – on va le dire comme ça –, je le conteste et mon collègue du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL) avec moi. Ce n'est pas acceptable. Vous pouvez dire que verdir des rues n'a pas de sens ou que le but de la proposition est de dégrapper et de planter quelques herbes; c'est ce que j'ai entendu. (Réaction.) Monsieur Sormanni, on réécoutera les propos, car les débats sont enregistrés et sont aussi rapportés dans le Mémorial, on pourra y revenir sans problème. (M. Sormanni répond.) Je peux tout à fait entendre que j'aie mal entendu. En l'occurrence, j'ai entendu que 5 millions de francs pour planter quelques herbettes et dégrapper était démesuré.

De l'asphalte a été mis un peu partout pour laisser circuler l'automobile, mais le nouveau Conseil administratif et moi la première avons décidé de laisser la place aux piétons et de reverdir là où cela peut l'être. Or, dégrapper nécessite du génie civil, ce qui a un certain coût. Dire que le montant du crédit est trop élevé pour planter quelques herbes n'est pas honnête d'un point de vue intellectuel, car ce n'est pas le cas.

Quant aux sept rues qui ont été choisies, dire qu'elles sont laides et dans l'ombre est un avis personnel; je vous invite à vous y promener à différentes heures de la journée. Leurs habitants sont déjà reconnaissants que nous les ayons identifiées en vue de les végétaliser et d'entreprendre ce qui peut l'être pour améliorer la qualité de vie. Vous le voyez, on peut avoir des avis différents et des oppositions. M^{me} Magnin regrette quant à elle les abribus en bois d'antan, je peux l'entendre. Aujourd'hui nous sommes en 2022, la demande du Conseil municipal et de la population est d'avoir des abribus qui ne sont pas limités à protéger de la pluie mais qui puissent aussi être agréables pour attendre à un arrêt de bus sans forcément avoir trop chaud.

La Ville vous soumet donc ces projets, qui sont approuvés ou non par le Conseil municipal. Dans ce cas précis, cette proposition de verdissement pour les zones à trafic modéré inclut aussi des opérations de renouvellement d'enrobés ainsi que la mise en place d'abribus végétalisés pour une somme de 5 millions de francs, qui sont absolument nécessaires au Conseil administratif pour répondre à son plan d'urgence climatique et continuer de répondre aux attentes de la population. Je vous remercie pour votre attention.

M. Christian Steiner (MCG). Je me sens obligé de répondre à ma préopinante afin de préciser mes propos et les informations que j'ai reçues. Pour ce qui regarde l'efficacité climatique des différentes mesures, ce sont des informations reçues directement à la commission des pétitions de la part de M. Daniel Oertli, chef du SEVE, et en présence de la conseillère administrative Perler. A mes débuts à la commission des pétitions, lors du traitement de la pétition intitulée «Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis Croix-verte», j'ai profité de la présence d'un spécialiste, car je n'en suis pas un, je l'avoue, pour poser une question sur l'efficacité. M. Oertli m'a dit que pour réduire efficacement un îlot de chaleur il fallait un arbre. J'ai bien entendu le message et ai répété plusieurs fois dans plusieurs commissions que les autres mesures n'étaient pas efficaces. Par conséquent, au lieu de me dire que j'allègue des choses qui n'existent pas, on pourra plutôt retrouver la trace de ma question et de la réponse lors du traitement de la pétition de la Croix-verte des Pâquis qui a dû avoir lieu au printemps 2021.

Proposition: verdissement de zones et végétalisation d'aménagements urbains

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, je suis obligé de dire deux ou trois mots. Je suis désolé, Madame la maire, de fait vous insultez le Mouvement citoyens genevois... (*Réaction de M^{me} Frédérique Perler.*) Si... Vous prétendez qu'on a le droit de dire que cette proposition n'est pas aboutie et effectivement c'est notre droit. On n'a rien dit de plus impactant. Si on n'a plus le droit de parler dans cette enceinte il faut dissoudre ce Conseil municipal, Madame la maire. Je pense qu'on a encore le droit de dire ce qu'on veut tant qu'on est respectueux, ce que nous avons été. On n'a absolument pas mis en cause qui que ce soit, ni vous ni vos services. Par contre vous, Madame la maire, avez mis en cause le Mouvement citoyens genevois, c'est parfaitement inadmissible et cela m'étonne même de votre part, sachant que je vous connais depuis de nombreuses années. J'ai dit.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 49 oui contre 10 non (2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 4 866 500 francs, destiné au verdissement de zones à trafic modéré, d'opérations de renouvellement d'enrobés ainsi que la mise en place d'abribus végétalisés.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 866 500 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Nous passons aux votes des rapports traités sans débat. Je commence par le point 9 de notre ordre du jour, le rapport M-1286 A.

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 5 avril 2017 de M^{mes} et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Simon Brandt et Helena Rigotti: «Pour des rues basses qui reprennent de la hauteur» (M-1286 A)¹.

Rapport de M^{me} Salma Selle.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 20 mars 2018. Elle a été traitée les 29 octobre et 10 décembre 2019 sous la présidence de M. Eric Bertinat. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour sa célérité.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les rues dites basses (constituées de la rue de la Confédération, de la rue du Marché, de la rue de la Croix-d'Or et de la rue de Rive) constituent la principale artère marchande de Genève;
- le flux conséquent de transports publics qui l'empruntent quotidiennement, de même que le très grand nombre de piétons qui traversent cette voie;
- l'état de dégradation du revêtement de ladite chaussée, lequel est susceptible de présenter un danger pour ses utilisateurs;

¹ «Mémorial 175^e année»: Développée, 6252.

- que son état (conjuguant goudron et pavé de façon incohérente) est parfaitement inesthétique et donc incompatible avec la «vitrine» commerciale que constitue cet axe prioritaire;
- l'intense programme de rénovation du réseau routier engagé par la Ville de Genève, incluant la pose d'un revêtement phonoabsorbant;
- les montants alloués à la Ville de Genève par le Canton à cet effet,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre sans délai une étude chiffrée en vue de la rénovation du revêtement des Rues-Basses.

Séance du 29 octobre 2019

Audition de M^{me} Patricia Richard, motionnaire

M^{me} Richard évoque le fait que les Rues-Basses sont dans un mauvais état et qu'elles sont empruntées par une multitude de véhicules, ce qui est dangereux pour les piétons et les cyclistes. La motionnaire estime qu'il est nécessaire de faire en sorte que les Rues-Basses soient améliorées afin que les piétons ne se retrouvent pas à marcher dans des trous.

Questions des commissaires

Une commissaire demande s'il sera possible de créer des pistes en site propre pour vélos et de favoriser du gazon.

M^{me} Richard répond qu'il ne s'agit pas du problème principal et que certains tronçons seraient trop serrés pour être en site propre. Elle pense aussi que les pavés devraient être remplacés par du goudron intégral et que le gazon ne serait pas idéal comme il y a des bus qui empruntent ces rues.

Une commissaire précise que les vélos sont interdits dans les Rues-Basses et doivent remonter devant l'Alhambra, elle a demandé à M. Pagani à plusieurs reprises qu'un marquage soit fait. Elle remarque aussi qu'il serait possible de planter de l'herbe entre les rails.

 M^{me} Richard répond qu'il faudrait poser cette question aux pompiers, elle ajoute que les chaises roulantes ne pourraient pas passer facilement.

Un commissaire demande s'il serait possible de placer des échoppes le long des Rues-Basses.

M^{me} Richard répond que les *food-trucks* sont installés à la Fusterie.

Une commissaire note que les cyclistes sont des piétons qui pédalent et demande si seul le goudron est réalisable. Elle rappelle que le trottoir est en cimentation.

 M^{me} Richard répond que le temps de séchage de ce matériau est plus long et plus fragile que le béton.

Le président précise que les trams pèsent 80 tonnes.

Une commissaire note que cette motion ne concerne que les Rues-Basses et elle se demande s'il ne faudrait pas revoir toutes les rues de la ville, en instaurant pourquoi pas un dispositif interactif avec l'administration pour signaler les problèmes existants.

M^{me} Richard rappelle que cette motion a été déposée en avril 2017 à un moment qui s'inscrivait dans la foulée du parking Clé-de-Rive. Elle précise que les rues sont très empruntées et qu'il est nécessaire de trouver une solution rapidement.

Un commissaire s'étonne que le goudronnage soit la simple solution, il se rappelle que le chantier des gaines techniques a été très difficile, alors il propose d'auditionner des services concernés par l'entretien.

Un commissaire rajoute que les gaines techniques doivent être retouchées avec l'évolution des commerces et que des plaques d'accès seraient une bonne chose.

M^{me} Richard répond qu'il existe déjà des plaques d'accès.

Séance du 10 décembre 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M. Pagani est d'accord avec le constat effectué et mentionne que les transports publics font sauter les pavés.

M. Betty précise que les trottoirs sont faits en pierre naturelle pour être en adéquation avec les fondations des anciens bâtiments. La chaussée quant à elle a été réaménagée à plusieurs reprises mais elle est dégradée et inesthétique. Cela s'explique par l'inadéquation avec le trafic actuel, dont les trolleybus et les camions de livraison. Seule la voie de tram côté lac est supportée par la galerie technique, quant à la voie de tram côté Vieille-Ville elle supporte le passage de trolleybus sans que la structure de chaussée ait été réalisée pour. Le système anti-vibrations est ancien et nécessite une mise en place de joints longitudinaux conçus avec des cales en bois qui ont disparu. Il rajoute que l'infrastructure est vétuste et que les travaux de rénovation sont à la charge de la Ville et une partie aux Transports publics genevois (TPG). Un projet de réaménagement de façade en façade entraînerait une grosse mobilisation des associations actives dans la mobilité et les espaces publics et s'accompagnerait d'une proposition avec des

montant de 40 à 50 millions de francs sur vingt-quatre mois de travaux, quant à l'entretien de la chaussée il serait à hauteur de 26 millions de francs. La solution la plus réaliste pour l'entretien serait des enrobés ou enrobés béton. Des planches d'essai en été réalisées pour mesurer la durabilité et l'esthétique de ces options.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la dégradation de la rue est globale et quand la rue a été réalisée. Il demande aussi si des *silent-blocs* seraient efficaces contre les vibrations.

M. Betty confirme que c'est le cas, hormis les trottoirs qui sont en bon état, la rue a été réalisée il y a trente ans. Pour les vibrations il faudra le déterminer avec les TPG et l'Office cantonal des transports (OCT).

Un commissaire demande si d'autres types de tram comme des sur rail électromagnétique pourraient être développés.

M. Pagani répond que ces systèmes seraient trop coûteux et s'appliquent avant tout pour les trains.

Une commissaire questionne sur les coûts des travaux de nuit.

M. Betty note qu'il faudra un surcoût de 40 000 francs pour 40 mètres linéaires, il ne sera pas possible de couper toutes les connexions vers les commerces existants.

Une commissaire demande s'il y a des besoins en sous-sol.

M. Betty répond qu'il faut changer les rails côté lac et que des études sont nécessaires pour les dispositifs anti-vibrations.

Une commissaire remarque qu'un marquage au sol pour vélos a été promis entre la rue de la Corraterie et la rue Bémont pour rejoindre la rue de la Rôtisserie.

M. Betty indique que des démarches doivent être entreprises avec l'OCT.

Un commissaire s'interroge sur le planning.

M. Betty répond qu'il faut un crédit d'étude, puis de réalisation et s'accorder avec les TPG et le Canton pour les travaux sur l'infrastructure ferroviaire, soit en tout deux à trois ans.

Une commissaire demande s'il y aura une amélioration depuis Bel-Air.

M. Betty répond que la sécurisation des rails est prévue dans le cadre du plan d'actions des transports collectifs (PATC) 2019-2023 mais que les lieux de mises en œuvre ne sont pas encore définis.

Une commissaire s'interroge sur les raisons du choix parmi les alternatives proposées.

M. Pagani répond qu'il s'agit d'un choix politique et que le Conseil municipal peut faire des modifications sur la motion.

Un commissaire demande le délai de renouvellement d'un tel aménagement et si cette zone serait prioritaire.

M. Betty répond que le délai est de vingt ans et qu'il faudrait discuter avec les partenaires pour que les travaux soient entamés en 2022.

Vote

La commission passe au vote de la motion M-1286. Par 14 oui (1 Ve, 3 S, 2 EàG, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC), la motion est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (60 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui soumettre sans délai une étude chiffrée en vue de la rénovation du revêtement des Rues-Basses.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

 Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 juin 2021: «Contre l'installation d'une écolechantier pour une durée de 5 ans dans l'espace vert de la Tour de Champel» (P-445 A)¹.

Rapport de M^{me} Olivia Bessat-Gardet.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 8 juin 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Valentin Dujoux, les 30 août 2021 et 28 février 2022. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger et M^{me} Mahesha Rajapaksha Yapa, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 30 août 2021

Audition de MM. Hervé Arot, Jean-Brice Chauvet, J. Savul et Alberto Scorza, pétitionnaires

M. Chauvet remercie la commission pour son invitation. Il indique tout d'abord qu'il convient de dire un mot sur la Tour de Champel, et explique qu'elle a été érigée dans la seconde moitié du XIX^e siècle par le propriétaire de l'hôtel des bains de Champel, et qu'elle se caractérise par un style faux Moyen Age qui plaisait beaucoup à l'époque victorienne. Il estime que malgré ses côtés plaisants, cette tour n'est ni un chef-d'œuvre ni une attraction touristique majeure, et déclare qu'il est par conséquent quelque peu disproportionné de la soumettre à un chantier de cinq ans. Il explique en ce sens qu'un chantier de deux ans suffirait et aurait l'avantage de réduire les nuisances pour le voisinage, ainsi que l'emprise des travaux sur le parc attenant et ses usagers, constitués notamment de familles et de promeneurs de chiens. Il indique en outre que des zones bleues seront inutilisables pendant la durée du chantier et que des émissions toxiques sont possibles, notamment du fait de la présence d'amiante et de PVC dans la tour. Il rapporte que M. Meylan (du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, DACM) leur avait indiqué que si la Ville s'était adressée à des entrepreneurs privés pour mener le chantier il aurait à peine duré une saison, mais qu'il a été décidé que les travaux serviraient à permettre aux apprentis des métiers de la pierre de se former. Il précise qu'étant donné le calendrier de ces formations, les travaux ne dureront que six à huit semaines par année.

¹Commission, 28.

Il explique que les pétitionnaires sont ouverts à une restauration de l'édifice, étant donné qu'il avait été très mal rénové il y a trente ans par la Ville, et ajoute même qu'ils étaient prêts à aider la Ville à aller de l'avant avec cette proposition d'un délai de deux ans, mais indique que cette proposition n'a pas trouvé d'écho favorable auprès de la Direction du patrimoine bâti (DPBA). Il relève que ses représentants se sont simplement engagés à une vague promesse de se revoir, et craint que l'expérience choisie ne se fasse au détriment des 215 voisins qui ont signé la pétition. Il ajoute qu'ils ont même suggéré un planning plus serré pour les écoles professionnelles qui y viendront, mais déclare que cette proposition n'a pas été bien accueillie. Il indique avoir gardé de ces entretiens un sentiment d'amateurisme et de mauvaise volonté, voire de laxisme, et constate que c'est souvent le cas dans les chantiers menés par la Ville.

Il remercie néanmoins la commission de bien vouloir les recevoir, disant avoir eu l'impression de ne pas être vraiment entendus. Il fait état en ce sens d'une lettre recommandée envoyée au Service des autorisations de construire, et qui a été égarée dans d'autres documents. Il explique que suite à cela luimême et les auditionnés ont dû écrire à la directrice du service afin que leur doléance soit transmise à la Ville. Il dit sa surprise face à un processus aussi long alors qu'il n'a fallu que vingt-quatre heures à M. Hodgers pour autoriser le chantier, et dit son sentiment que M. Hodgers et peut-être M^{me} Perler ont fait bon marché du droit d'être entendu. Il exprime ensuite son regret face au fait que cette autorisation hâtive tue dans l'œuf toute possibilité, y compris pour le Conseil municipal, de débattre sur l'objet, relevant que les 600 000 francs nécessaires aux travaux seront pris dans une enveloppe de la DPBA et ne seront par conséquent pas votés par le Conseil municipal. Il conclut que la décision de recourir n'a pas été retenue, car il s'agissait d'un pari onéreux à prendre pour un cas où, à défaut de vice de forme, il n'y a pas beaucoup de chance d'obtenir gain de cause.

Un commissaire précise que de toute façon cette question sera abordée en plénière étant donné la pétition.

M. Chauvet fait observer qu'il faudra alors aller vite car les travaux sont censés commencer en septembre.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si le chantier-école dure cinq ans car cinq ans sont nécessaires pour rénover cette tour.

M. Chauvet répond que les interventions ont été fragmentées, étant donné le peu d'apprentis dans le domaine, et la volonté d'y faire travailler plusieurs écoles.

Un commissaire demande s'il restera des éléments sur place entre chaque période de travaux et souhaite savoir qui d'entre la Ville ou Canton a décidé de ces travaux.

M. Chauvet répond que c'est la Ville qui a décidé de ces travaux. Il confirme ensuite que des choses resteront sur place entre chaque période de travaux, et de citer des containers et la mise sous cloche de la Tour elle-même, en faisant observer que même sans travaux les nuisances continueront.

Un commissaire demande si la Tour sera ensuite ouverte au public.

M. Chauvet répond par la négative, précisant qu'elle sera fermée à clef.

Une commissaire, disant son souhait d'en savoir plus sur la démarche entreprise, demande aux auditionnés à qui ils ont fait parvenir leur pétition.

M. Chauvet répond qu'elle a été envoyée au bureau du Conseil municipal, à M^{me} Perler, et à M. Hodgers, précisant qu'il y avait une volonté de ratisser large.

Une commissaire demande si la pétition n'a pas également été envoyée au Grand Conseil.

M. Chauvet répond par la négative, précisant que c'est le Département du territoire et donc M. Hodgers qui autorise ces travaux, non le Grand Conseil.

Une commissaire demande ce qu'il se passera entre chaque période de six à huit semaines durant lesquelles les apprentis interviendront.

M. Chauvet répond qu'il ne se passera rien.

Une commissaire demande si la Tour est inscrite au Patrimoine bâti.

M. Chauvet répond par l'affirmative, précisant que c'est même la DPBA qui coordonne les opérations et qu'ils sont dans leur rôle en voulant restaurer ce bâtiment vétuste. Il rappelle néanmoins que si cela avait été fait avec une entreprise privée, elles auraient duré moins d'un an.

Une commissaire rappelle qu'à l'époque de sa construction cette tour se situait dans un endroit très touristique, du fait des bains qui se trouvaient à proximité. Elle relève qu'il y a urgence à la restaurer car elle tombe en ruine, et demande aux auditionnés s'ils ont pensé à proposer une alternative au projet prévu.

M. Chauvet répond par l'affirmative, indiquant qu'ils ont proposé un délai de deux ans pour boucler ce chantier-école, mais qu'ils n'ont reçu comme réponse rien d'autre que des belles paroles.

Une commissaire demande s'il n'y aurait pas moyen de parler avec la DPBA.

M. Chauvet répond que cela a déjà été fait, mais n'a débouché sur rien. Il précise que si les échanges ont été très cordiaux, leurs interlocuteurs n'étaient pas très ouverts à resserrer la durée du chantier.

Une commissaire, annonçant reprendre une précédente question posée, demande aux auditionnés s'ils ont songé à transmettre leur pétition au Grand Conseil.

M. Chauvet répond par la négative, expliquant qu'ils se sont limités aux institutions et personnes précitées, ce d'autant plus que le Grand Conseil n'est pas compétent sur le dossier et n'aurait pas vraiment pu intervenir. Il indique que c'est pour cette raison que c'est M. Hodgers qui a été contacté, en sa qualité de chef d'un département cantonal.

Une commissaire demande aux auditionnés s'ils connaissent les écoles qui vont travailler sur le chantier.

M. Chauvet répond qu'il s'agit de trois ou quatre écoles réparties dans l'ensemble de la Suisse, indiquant que très peu d'apprentis genevois suivent cette formation.

Un commissaire demande aux auditionnés confirmation du fait qu'ils ont communiqué leur souhait de voir ramener les travaux de cinq à deux ans, et que ni la Ville ni le Canton ne leur ont expliqué qu'ils étaient disposés à trouver un compromis sur la question.

M. Chauvet répond qu'ils ont argué que les vacances scolaires ne permettaient pas de procéder différemment, et précise que le Département du territoire leur a répondu que le chantier avait été autorisé pour cinq ans suite à une pesée des intérêts.

Une commissaire indique qu'elle comprend que la volonté sous-jacente au projet est de profiter de la restauration de la Tour de Champel pour permettre à des apprentis de métiers qui ont tendance à se perdre de pouvoir se former, car un tel chantier est assez rare, et peut constituer un lieu d'apprentissage passionnant. Elle explique néanmoins comprendre aussi la position des pétitionnaires face aux éventuels désagréments que le chantier pourrait causer pour le voisinage. Elle demande aux auditionnés ce qu'ils penseraient de demander des formes de dédommagement ou compensation, passant par l'association du voisinage au chantier, par exemple sous la forme de brochures explicatives que pourrait éditer la Ville.

M. Arot précise que ce qui préoccupe surtout les pétitionnaires est la nature économiquement aberrante du projet et le fait que l'on force un délai de cinq ans, alors que le chantier ne sera véritablement occupé que six à huit semaines par an, et relève que cela ne correspond pas à une gestion avisée des finances

publiques. Il évoque également la présence de baraques de chantier, d'échafaudages et bâches qui nuiront au voisinage. Pour ce qui est de la compensation évoquée, il explique que les pétitionnaires ne rentrent pas tellement en matière, et attendent du chantier qu'il dure deux ans, quitte à travailler plus que six à huit semaines par an.

M. Chauvet indique que le seul dédommagement possible serait à demander dans le cas où un voisin du chantier voudrait louer son appartement et serait contraint du fait de la situation de demander un prix moindre à celui du marché. Il précise qu'il serait alors possible de demander des dommages à la Ville, mais que cela coûterait beaucoup d'argent et prendrait du temps. Il dit sa crainte que la Ville de Genève n'offre rien comme compensation, mais dit qu'il n'est opposé en rien à ce que des visites de la Tour s'organisent parfois, comme pendant les journées du patrimoine. Il explique vouloir surtout des délais moins aberrants pour ce chantier-école.

Un commissaire demande aux auditionnés quand ils ont appris l'existence de ce projet.

- M. Arot répond qu'ils en ont eu connaissance en décembre 2020, précisant qu'il ne leur a été répondu qu'en mars 2021.
- M. Scorza indique que le chantier serait clôturé en à peine un an, s'il n'y avait pas d'école impliquée.
- M. Savul tient à préciser que cette école-chantier concerne les apprenants dans un programme de formation de l'Association romande des métiers de la pierre. En 2020, il n'y a eu que sept apprenants qui ont fini ce programme. Dont un de Genève et six d'autres cantons. Il estime qu'une pesée des intérêts est par conséquent nécessaire.
- M. Chauvet souhaite savoir quelle est la marge de manœuvre de la commission.

Le président explique qu'il peut être décidé de procéder ou non à de nouvelles auditions, puis qu'il appartient ensuite à la commission de recommander à la plénière de voter le renvoi au Conseil administratif ou le classement de la pétition.

M. Chauvet demande ce qu'il en est du délai.

Le président répond qu'il dépend du travail de la commission.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti socialiste estime qu'il serait opportun d'auditionner M^{me} Perler avec la DPBA.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien ajoute qu'il serait également intéressant d'auditionner des responsables de ces branches d'apprentissage pour savoir pourquoi le chantier doit autant s'étaler. Elle dit par ailleurs trouver étonnant d'immobiliser un chantier pour des apprentis hypothétiques.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois relève qu'une information très partielle a été délivrée par les auditionnés. Il indique qu'il serait nécessaire de savoir qui est le maître d'œuvre du chantier pour en connaître les modalités et qu'il conviendrait de le demander à M^{me} Perler. Il dit à ce titre son doute à ce que ce soit des tailleurs de pierre qui défloquent l'amiante dans la Tour. Il estime qu'il conviendra aussi de connaître en quoi consistera en termes de nuisances cet étalement sur cinq ans.

Une commissaire du Parti socialiste relève que la demande d'audition de la commissaire du Parti démocrate-chrétien est difficile à réaliser, étant donné que les formations des métiers de la pierre sont sous ordonnances fédérales et qu'il est donc difficile d'identifier une autorité à ces apprentis. Elle dit ensuite abonder dans le sens de la proposition d'audition de l'autre commissaire socialiste.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien en convient et indique retirer sa proposition d'audition.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte l'audition de $M^{\rm me}$ Perler à l'unanimité.

Séance du 28 février 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Philippe Meylan, directeur du DACM

M^{me} Perler souhaite tout d'abord rappeler que cette pétition s'oppose à un chantier. La raison en est que la durée du chantier est évaluée à cinq ans, alors que les pétitionnaires demandent de la réduire à deux ans au maximum. Elle ajoute que l'idée derrière ce projet est de permettre à des apprentis d'avoir une expérience pédagogique qui corresponde aux souhaits de la Ville de Genève de soutenir des formations aux métiers artisanaux. Elle précise, de plus, que leur permettre de voir leur propre travail s'effectuer leur procure un sentiment gratifiant. Elle nomme ensuite deux associations qui s'occupent de ce type de formation: l'Association romande des métiers de la pierre (ARMP) et l'Union genevoise des tailleurs de pierre (UGTP). Elle explique ainsi que ces deux associations ne sont pas parvenues à un accord avant le délai qui leur a été donné, à savoir jusqu'en septembre. De ce fait, elle explique qu'un courrier leur a été envoyé en novembre, les informant que la Ville mettait un terme à ce projet.

M. Meylan indique que ce chantier doit obligatoirement avoir lieu, car le bâtiment est en état de dégradation avancé. Il relève ainsi que le chantier aura lieu, mais qu'il se fera de manière traditionnelle, c'est-à-dire par un appel d'offres. Il précise également que la structure même des formations d'apprentis ne permet pas de faire venir les équipes sur le site et qu'ils doivent donc se succéder par génération d'apprentis sur quelques semaines chaque année. Il regrette cette situation et ajoute que la Ville croyait beaucoup à cette idée de projet-école. Ils ont donc dû renoncer à ce projet en raison de ce désaccord fondamental entre les deux structures.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la Ville de Genève a beaucoup de ces chantiersécoles parmi les nombreux chantiers déjà engagés.

M. Meylan répond qu'il y a eu un chantier-école, mais que c'était une aide de l'association des ferblantiers. Il explique qu'ils ont refait la couverture du kiosque de l'île Rousseau et que le chantier s'est très bien déroulé, car le contact était bon avec eux. Cependant, il explique que ces chantiers-écoles sont rares, car les conditions de mise à disposition doivent correspondre à des rythmes scolaires, ce qui implique que les opérations doivent être relativement courtes. Il relève que le chantier-école de la Tour de Champel aurait été la deuxième opération.

Une commissaire demande combien de temps durera ce chantier de rénovation.

M. Meylan répond qu'il prendra entre six et huit mois.

Une commissaire rappelle ce qui a été dit par les pétitionnaires et souhaite de ce fait demander s'il y a effectivement la présence d'amiante et de PVC dans ces bâtiments.

M. Meylan répond qu'il n'y a ni amiante ni PVC.

Une commissaire relève que les pétitionnaires étaient inquiets de l'emprise du chantier, notamment au niveau des surfaces dévolues aux containers des chantiers. Elle demande s'il est possible de les rassurer sur ce sujet.

M. Meylan répond qu'un grand espace autour de la Tour est nécessaire afin d'installer les containers pour le matériel des outils et autres. Toutefois, il assure que le chantier ne durera qu'une saison.

Une commissaire demande également s'il est possible de visiter la Tour de Champel à l'issue de la restauration.

M. Meylan répond par l'affirmative. Il indique que pendant les Journées du patrimoine, la Tour est ouverte aux visites, sur inscription.

Un commissaire rappelle que les pétitionnaires ont demandé des compensations et il souhaite donc savoir dans quelles conditions ces dernières seront mises en œuvre.

M. Meylan répond qu'il n'y aura pas de compensation. Il explique que le chantier n'empiète que sur la partie d'un parc. Il rappelle que des compensations sont proposées uniquement s'il s'agit de travaux dans des immeubles habités. Ainsi, il s'agirait de compensations liées aux nuisances objectives comme la production de poussière ou de bruit.

Un commissaire demande si les pétitionnaires seront informés de la modification du calendrier.

M^{me} Perler répond qu'ils seront informés à travers le rapport.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti socialiste relève qu'il n'y a plus d'objet pour cette pétition. Elle rappelle que la durée des travaux a été reportée à une saison. De ce fait, elle estime que cette pétition peut être classée.

Un commissaire affirme, pour les Vert-e-s, vouloir aller dans le même sens que la proposition faite par le Parti socialiste; il ajoute que ces projets de chantier-école demeurent une occasion importante pour former la relève des métiers artisanaux nécessaires pour restaurer le patrimoine immobilier. Il confirme donc le classement.

Une commissaire d'Ensemble à gauche abonde dans le sens du commissaire des Vert-e-s. Elle ajoute qu'il serait intéressant de lancer une motion afin de soutenir les chantiers-écoles et les apprentis en Ville de Genève.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déplore le fait que ces deux associations professionnelles n'aient pas pu se mettre d'accord. Il annonce qu'il va dans le sens du classement.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe va également dans le sens du classement.

Une commissaire du groupe Le Centre indique que son groupe demande aussi le classement de cette pétition.

Vote

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC), la commission vote le classement de la pétition P-445 à l'unanimité.

Annexe: pétition P-445

P-445

Au nom et pour le compte des signataires de la pétition concernant la restauration de la Tour de Champel REÇU le -4 JUIN 2021

Correspondance M. Hervé Arot 10, chemin de la Tour de Champel 1206 Genève arot.geneve@gmail.com

Lettre recommandée

Madame Albane Schlechten Présidente du Bureau du Conseil Municipal p.a. Service du Conseil Municipal 44 Rue de la Coulouvrenière 1204 Genève

Genève, le 3 juin 2021

Concerne : Installation d'un chantier école de restauration de la Tour de Champel pour une durée de 5 ans.

Madame la Présidente,

Nous vous prions de trouver en annexe copie de la lettre et de la pétition adressées ce jour à Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat, ainsi qu'à Madame Frédérique Perler, Conseillère administrative concernant l'objet cité sous rubrique.

Dans l'espoir que le Conseil que vous présidez se saisira de ce sujet et y portera l'attention nécessaire, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom et pour le compte des pétitionnaires

Homió Arat

Jean-Brice Chauvet

1 Carrel

Alberto Scorza

Au nom et pour le compte des signataires de la pétition concernant la restauration de la Tour de Champel

Correspondance M. Hervé Arot 10, chemin de la Tour de Champel 1206 Genève arot,geneve@gmail.com

> Monsieur Antonio Hodgers Conseiller d'État Département du territoire Rue de l'Hôtel de Ville, 14 CP 3880 1211 Genève 3

Genève, le 3 juin 2021

Concerne : Installation d'un chantier école de restauration de la Tour de Champel pour une durée de 5 ans.

Monsieur le Conseiller d'État,

En date du 10 décembre 2020, les riverains voisins de la Tour de Champel ont communiqué à votre Service des Autorisations de Construire des objections concernant la mise en place d'un chantier école d'une durée de 5 ans en vue de restaurer la Tour de Champel (DD113923/1) à la requête de la Direction du Patrimoine Bâti de la Ville de Genève.

Ce chantier école est supposé fonctionner pour une période de 6 à 8 semaines par année pour une durée de 5 ans, en raison du nombre limité d'apprentis des métiers de la pierre tant à Genève que dans les autres cantons sollicités.

En conséquence, de nombreux riverains et usagers du parc de la Tour de Champel, dont vous trouverez les 215 signatures (y inclus celle de Madame Danièle Magnin, Députée du Grand Conseil et membre du Conseil municipal), sur la pétition qui vous est remise en annexe, devront supporter les nuisances causées par ce chantier et seront privés, pendant ces 5 ans, de près de la moitié d'un espace-vert public bien nécessaire à tout le quartier.

Nous avons dernièrement rencontré la Direction du Patrimoine Bâti pour essayer de mieux comprendre l'objectif et l'économie du projet ainsi pour obtenir un engagement ferme de réduire la durée du chantier à 2 ans maximum plus compatible avec la nature et l'objet de la restauration. Si nous avons le sentiment d'avoir été écoutés, nous n'avons en revanche pas l'impression d'avoir été entendus sur ce point.

En particulier, à notre suggestion que la Direction du Patrimoine Bâti impose aux écoles de la pierre demandeuses un planning plus serré et au besoin, s'adjoigne les services d'une entreprise professionnelle pour raccourcir la durée des travaux, nous n'avons pas senti une réelle volonté d'aller dans ce sens.

Nous souhaiterions ainsi que l'autorisation, si elle était accordée, soit assortie de conditions strictes imposant une durée de chantier de 2 années au plus.

Dans l'espoir que vous porterez une attention bienveillante à notre requête ainsi qu'à cette pétition et vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'État, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom et pour le compte des pétitionnaires

Hervé Arot

127

J. Savul

Jean-Brice Chauvet

Alberto Scorz

Copies:

Madame Frédérique Perler Maire de Genève En charge du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Madame Albane Schlechten Présidente du Bureau du Conseil Municipal

SÉANCE DU 26 AVRIL 2022 (soir)

Pétition: contre une école-chantier à la Tour de Champel

Au nom et pour le compte des signataires de la pétition concernant la restauration de la Tour de Champel

Correspondance
M. Hervé Arot
10, chemin de la Tour de Champel
1206 Genève
arot.geneve@gmail.com

Madame Frédérique Perler Maire de Genève En charge du

Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Rue de l'Hotel de Ville 4 1204 Genève

Genève, le 3 juin 2021:

Concerne : Installation d'un chantier école de restauration de la Tour de Champel pour une durée de 5 ans.

Madame la Conseillère administrative,

Nous vous prions de trouver en annexe copie de la lettre et de la pétition adressées ce jour à Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat, concernant l'objet cité sous rubrique, qui relève de votre dicastère.

Dans l'espoir que vous porterez une attention particulière à notre démarche ainsi qu'à cette pétition et vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère administrative, à l'assurance de notre haute considération.

Au nom et pour le compte des pétitionnaires

Hervé Arot

Jean-Brice Chauvet

Alberto Scorza

Conio ·

Madame Albane Schlechten

Présidente du Bureau du Conseil Municipal

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition, traitée sans débat, sont acceptées par 51 oui contre 6 non (1 abstention).

- 10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 1323 000 francs et net de 1 152 000 francs, recettes déduites, soit:
 - Délibération I: 1268 500 francs brut, destinés à divers travaux d'aménagement intérieur et à des exigences d'exploitation du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire une participation de 171 000 francs financée par le compte de bilan fonds de tiers et «acquisitions et projets» du Musée Ariana (rubrique 2093.028 au bilan), soit 1 097 500 francs net;
 - Délibération II: 54500 francs destinés aux équipements informatiques, de téléphonie et de sécurité du Musée Ariana (PR-1474 A)¹.

Rapport de M^{me} Paule Mangeat.

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 7 septembre 2021. La commission, sous la présidence de M. Daniel Dany Pastore, l'a étudiée lors d'une séance unique le 23 février 2022. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Alicia Nguyen que la rapporteuse remercie pour la qualité du travail effectué.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 268 500 francs, dont à déduire une participation de 171 000 francs financée par le compte de bilan fonds de tiers et «acquisitions et projets» du Musée Ariana

¹Proposition, 1115.

(rubrique 2093.028 au bilan), soit 1 097 500 francs net destinés à divers travaux d'aménagement intérieur et à des exigences d'exploitation du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 268 500 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier, soit 1 097 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.
- *Art.* 4. Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. — Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 54 100 francs destiné aux équipements informatiques, de téléphonie et de sécurité du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 54 100 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2026.

Séance du 23 février 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de MM. Philippe Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti, et Sébastien Schmidt, adjoint de direction, ainsi que de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et de la transition numérique, accompagné de M^{mes} Martine Koelliker directrice adjointe du département, et Isabelle Naef Galuba, directrice du Musée Ariana

M^{me} Perler introduit la proposition PR-1474 concernant le Musée Ariana. Elle cède la parole à M. Meylan qui énonce les deux propositions de crédits.

M^{me} Galuba indique que le Musée Ariana est particulier, notamment par son architecture et sa collection unique de céramique et de verre. Elle ajoute qu'il est aussi l'un des cinq principaux musées de ce genre en Europe. Ce patrimoine appartient aujourd'hui à la Ville. Elle énonce ensuite quelques dates historiques et souligne que le musée a reçu une subvention fédérale en 2018, qui ne peut cependant pas être utilisée pour le bâtiment mais seulement pour le fonctionnement lié à la médiation culturelle. Elle ajoute qu'ils ont aussi reçu le label «culture inclusive», en accord avec le programme du Conseil administratif. Elle informe que, depuis l'autonomie du musée, la fréquentation n'a fait qu'augmenter. En revanche, aucun aménagement n'a été entrepris depuis la réouverture, en 1993. Il faut maintenant adapter certaines de ces installations aux exigences d'un musée actuel. Elle ajoute que le hall principal est très sombre, dépourvu d'un éclairage adéquat, ce qui les empêche de l'exploiter entièrement.

M. Meylan présente le musée par diverses photos. Il évoque ensuite le plan schématique et explique comment ils prévoient d'aménager l'intérieur du bâtiment. Il explique qu'ils vont déplacer la partie billetterie et boutique au niveau intermédiaire, permettant de s'y rendre avant d'accéder à l'exposition temporaire, au sous-sol, qui est payante. Il ajoute qu'ils souhaitent aussi intervenir sur la zone didactique, qui n'a pas été rénovée depuis 1993, en y intégrant de la technologie moderne, telle que des tablettes tactiles et du mobilier plus contemporain. Il ajoute qu'il y aura aussi un accès pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'une buvette où se restaurer. Il est aussi prévu d'améliorer la signalétique extérieure du bâtiment. Il détaille ensuite les montants qui devront être mis à disposition pour entreprendre de tels travaux. Il souligne que ceux-ci sont raisonnables, et auront un grand impact permettant au musée de répondre à ses besoins et d'améliorer les conditions de visite. Il précise que les travaux devraient durer dix mois.

Questions-réponses

Une commissaire demande s'il est prévu de mettre une barrière entre le public et les employés, telles des baies vitrées séparant les caissiers et le public.

M. Meylan répond que la question de protection du personnel est à discuter. Ils préfèrent toutefois ne pas installer de séparation vitrée. Ils devront cependant y réfléchir, devant considérer qu'il y a parfois des courants d'air ou d'autres éléments externes entrant en jeu. Il rappelle que le vitrage répond à des contraintes réelles, sécuritaires ou climatiques. M. Meylan confirme donc qu'il n'y a donc a priori pas de cloisonnement prévu.

Un commissaire souhaite une explication concernant la platine de sécurité.

M. Meylan explique qu'il s'agit de tableaux comportant des boutons de commande.

Le commissaire demande s'ils ont réfléchi à donner une deuxième vie au mobilier dont ils veulent se séparer.

M. Meylan répond qu'ils jettent rarement les choses. Ils le réparent dès qu'ils le peuvent, ou essaient de le réutiliser en le mettant à disposition pour d'autres entreprises. Il leur arrive aussi de le donner à des associations.

Une commissaire demande à M^{me} Galuba de répéter en quoi les collections de l'Ariana sont particulières et participent au rayonnement de ce musée.

M^{me} Galuba indique qu'il s'agit de l'unique musée suisse en lien avec des arts du feu, tels que la céramique et le verre. Ses collections couvrent douze siècles, et ont la particularité de venir de périodes aussi anciennes que récentes. Ils ont près de 28 000 œuvres d'artistes internationaux et suisses. Elle précise que les collections sont à plus de 90% en lien avec la Suisse.

La commissaire estime que la location du musée pour des événements privés doit coûter cher. Elle demande s'il y a un grand nombre de demandes, et si certains renoncent à cause du coût élevé. Elle souhaite savoir s'il y a une possibilité de faire des réductions.

M. Kanaan répond avoir examiné il y a trois ans tous les tarifs de location des musées et appliqué une échelle dégressive. Il indique qu'ils font la différence entre les locations de la part de clients ayant les moyens financiers, tels que de grandes entreprises, et de plus petits clients auxquels ils peuvent même accorder la gratuité. Il énonce qu'un tarif réduit sera accordé à la municipalité de Vienne lors de l'organisation du prochain bal viennois. Il précise qu'il n'est pas pratique d'y organiser des événements. En effet, le musée ne fournit aucun matériel nécessaire.

M^{me} Galuba rappelle qu'au moment où le règlement des tarifications a changé, ils ont directement été confrontés au Covid. En conséquence, ils n'ont jamais pu le tester, les clients devant annuler leurs réservations. Elle précise que ce sont surtout des sociétés prestigieuses qui réservent ce bâtiment, la tarification étant de 27 000 francs pour une soirée. Elle précise qu'il n'est pas non plus possible de le privatiser totalement, expliquant qu'il y a de nombreuses contraintes pratiques et matérielles, et que des agents de sécurité doivent être sur place.

Une commissaire demande s'il y aura une fermeture du musée pendant les travaux.

M. Meylan répond par la négative. Les travaux étant très localisés, ils aimeraient amener le moins de nuisances possible au musée.

La commissaire demande s'il y aura des modifications du système de sécurité.

M. Meylan indique qu'il faudra tirer des câbles. Cependant, le principe même du système qui permet de protéger le bâtiment ne sera pas modifié.

La commissaire demande s'ils ont déjà subi des vols.

M^{me} Galuba répond par la négative.

Une commissaire demande le détail des chiffres de fréquentation sur les dernières années.

M^{me} Galuba indique que le musée a accueilli un total de 47 000 visiteurs en 2021. Elle fait remarquer qu'il y a eu une augmentation de 65% du public genevois pendant cette période. En 2020, 25 000 visiteurs ont été accueillis. Finalement, entre 2017 et 2019, le musée a atteint une fréquentation d'un peu plus de 67 000 visiteurs. Ils estiment qu'il y a actuellement une augmentation régulière, hors période Covid.

Une commissaire souhaite avoir des informations concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et quelles sont les améliorations éventuelles proposées ici.

M. Meylan explique qu'ils ont déjà amélioré cet aspect, mais la situation n'est pas encore totalement satisfaisante. L'accès se fait latéralement par un système de plateforme, qui descend les personnes à mobilité réduite au niveau inférieur du bâtiment. Ensuite, il y a un cheminement les menant à un ascenseur conforme. Le musée répond en tout cas aux exigences de sécurité. Ils ont étudié des solutions, notamment pour les marches, sans en trouver une réellement satisfaisante. Il ajoute qu'ils avaient dû interrompre un beau projet en raison de sa proportion et de son prix, tous deux déraisonnables.

La commissaire demande si la mise en place de rampes amovibles a été réfléchie.

M Meylan indique que ça serait compliqué. Une rampe doit avoir une pente de minimum 6%, ce qui ne sera pas possible dans ces circonstances.

M^{me} Galuba ajoute qu'une collaboratrice du musée est à mobilité réduite, et qu'elle accède à celui-ci par le chemin décrit par M. Meylan.

M. Kanaan soulève les enjeux de la protection du patrimoine et de l'accessibilité universelle. Il explique qu'ils sont soumis dans les deux cas à des normes qui ne sont pas faciles à concilier et qu'ils font au mieux.

Un commissaire craint que ces rénovations fassent perdre son charme au musée.

M. Meylan le rassure et précise qu'ils n'interviennent que sur des zones délimitées, notamment le vestibule. Les interventions seront sobres et contemporaines. Les tablettes, par exemple, seront disposées de manière soignée.

Votes

La proposition PR-1474 est acceptée à l'unanimité.

M^{me} Paule Mangeat, rapporteuse (S). J'interviens très rapidement pour dire que cet objet a été traité en une séance et voté à l'unanimité. Il s'agit de deux délibérations qui visent à déplacer la billetterie et la boutique, à revoir la zone didactique et l'accès pour les personnes à mobilité réduite. Il est également question de revoir certains aspects liés aux équipements informatiques, de téléphonie et de sécurité. La durée estimée des travaux est de dix mois. Je peux dire également que le musée a accueilli 47 000 visiteurs en 2021, soit une augmentation de 65%. Je tiens à le souligner et à l'en féliciter par la même occasion. Je profite pour rappeler que les sublimes expositions d'Hubert Courvoisier et d'Alexandre Joly se tiennent jusqu'au mois d'août; il serait dommage de ne pas en profiter.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (59 oui).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II traitée sans débat est acceptée à l'unanimité (55 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 268 500 francs, dont à déduire une participation de 171 000 francs financée par le compte de bilan fonds de tiers et «acquisitions et projets» du Musée Ariana (rubrique 2093.028 au bilan), soit 1 097 500 francs net destinés à divers travaux d'aménagement intérieur et à des exigences d'exploitation du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 268 500 francs.
- *Art. 3.* La dépense nette prévue à l'article premier, soit 1 097 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.
- *Art. 4.* Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 54 100 francs destiné aux équipements informatiques, de téléphonie et de sécurité du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 54 100 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2026.

Les délibérations deviennent définitives.

11. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 14 octobre 2019 de M^{me} et MM. Patricia Richard, Georges Martinoli et Nicolas Ramseier: «Pour des écoles agréables et respectueuses de l'environnement» (M-1468 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 octobre 2020. Elle a été traitée lors des séances des 26 novembre 2020 et 27 mai 2021, sous la présidence de M. Didier Lyon, des 11 novembre et 9 décembre 2021, sous la présidence de M^{me} Nadine Béné. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset et M^{me} Camelia Benelkaid, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

^{1 «}Mémorial 178e année»: Développée, 2692.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le nombre d'enfants augmente chaque année et que l'accueil continu nous oblige à reconsidérer notre offre;
- que la fréquentation des cuisines scolaires augmente d'environ 10% à chaque rentrée;
- que la taille de la ville de Genève est définie et qu'il est déjà difficile d'y trouver un logement;
- qu'une majorité des écoles en ville de Genève ne font même pas trois étages de haut (pourtant exceptionnellement autorisé par le DIP) et que la Ville de Genève cherche actuellement à acquérir des terrains pour la construction de nouvelles écoles;
- que nous avons voté des motions sur l'urgence climatique, la végétalisation des murs et des toits, etc.,
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d'étudier le potentiel de surélévation des écoles existantes sur le territoire de la Ville de Genève et de nous donner la liste des écoles protégées ou classées;
- d'explorer la possibilité de demander des dérogations de hauteur pour surélever au-dessus du gabarit légal dans les quartiers à forte demande, à condition que ces écoles soient aussi mises à jour selon les normes les plus récentes en termes de sécurité et de bilan énergétique;
- d'intégrer l'agrandissement des locaux parascolaires (cuisine et réfectoire), la végétalisation des murs et des toits ainsi que la pose de panneaux solaires;
- de prévoir des potagers urbains, afin que les enfants puissent voir et connaître le contenu d'une partie de leur assiette.

Séance du 26 novembre 2020

Audition de M^{me} Patricia Richard, motionnaire

M^{me} Richard explique que cette motion a été déposée dans un contexte où beaucoup de crédits et de projets de rénovations et de constructions d'écoles ont été déposés. Les écoles deviennent trop petites car tous les PLQ votés ces dernières années font que beaucoup d'immeubles sont construits et que la population se densifie. En outre, cette motion vise à lier le problème de surpopulation des écoles à celui de la lutte pour le climat. Le crédit de réfection de chaque école devrait donc inclure une meilleure isolation, leur surélévation quand elles ne sont pas classées (selon le règlement du DIP, les écoles sont censées avoir deux étages, mais peuvent en avoir plus sur dérogation), la végétalisation des murs et des toits

s'ils sont plats ainsi que l'intégration de potagers urbains. Les écoles deviendraient plus écologiques et plus sympathiques pour les enfants sans prendre sur le territoire de la Ville. Si la CCSJ est d'accord il est possible de la voter ce soir.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si, vu les enjeux de ce texte, il n'aurait pas été plus judicieux de l'envoyer à la commission des travaux et des constructions.

M^{me} Richard répond que oui et non. L'idée venait des commissaires de la CCSJ car chaque année M^{mes} Widmer et Alder reportaient le problème de la taille des écoles et du manque de place. Le problème original vise donc à régler cette dimension mais le Parti libéral-radical a jugé judicieux d'y lier la problématique climatique et celle du bien-être des enfants. Elle estime que la motion peut être traitée dans le deux commissions.

Ladite commissaire demande si des écoles ont été identifiées comme ayant un potentiel de surélévation.

M^{me} Richard répond ne pas avoir accès à la liste des écoles classées, elle ne peut donc pas donner une liste précise et certaine. C'est pour cela que la demande a été incluse dans le texte. Enfin, elle pense qu'il y a des problèmes de place dans toutes les écoles de tous les quartiers, donc toutes celles qui ne sont pas classées et qui doivent être rénovées pourraient être concernées.

La commissaire demande aussi si l'aspect de transition écologique de ce texte ne fait pas redondance avec la réflexion de la magistrate et les projets de cette nouvelle législature.

M^{me} Richard répond que ça n'est pas le cas et que déposer un nouveau texte à ce sujet permettrait d'intégrer systématiquement cette dimension à la réflexion dans le cadre des écoles.

Un commissaire estime qu'il paraît évident de penser de la sorte et demande pourquoi la question de la création d'espaces scolaires n'est pas déjà systématiquement abordée sous cet angle.

M^{me} Richard aurait aimé que cela soit fait. Elle répond que ce sont des considérations budgétaires et qu'il y a toujours eu d'autres priorités au niveau des départements.

Un commissaire rejoint le contenu de cette proposition. Il précise que ce qui est important pour les enseignants si l'on rajoute un étage est la question de l'insonorisation et des accès pour les enfants handicapés. Il ajoute que la question des potagers est un ajout aux tâches des enseignants et demande ce qui est prévu pour que cette tâche soit assurée sans ajouter de charge de travail à ceux-ci.

M^{me} Richard répond que, au même titre que les diététicien-ne-s qui visitent régulièrement les cuisines scolaires et s'entretiennent avec les enfants sur le sujet, les jardiniers du Service des espaces verts (SEVE) s'occupent des extérieurs des écoles et peuvent donc apprendre aux enfants comment entretenir un potager. En outre, elle a pensé à la Ferme de Budé qui avait déjà demandé à faire des camps pour apprendre le jardinage aux enfants. Elle n'est pas certaine qu'ils se déplaceraient dans les écoles, mais un texte peut être déposé dans le sens de déplacer les élèves. Ce sont deux options. Elle ajoute que les enseignants peuvent être consultés sur leur envie et leurs capacités de le faire.

Discussions et propositions d'audition

Un commissaire aimerait auditionner M^{mes} Kitsos et Widmer.

Deux commissaires proposent le vote ce soir.

L'audition de M^{mes} Kitsos et Widmer est acceptée par 8 oui (3 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC) contre 4 non (2 PDC, 2 PLR) et 2 abstentions (PLR, MCG).

Séance du 27 mai 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, et de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

M^{me} Kitsos rappelle que le contexte est tendu par rapport à la planification scolaire. Elles ont travaillé avec les services de M^{me} Perler sur la proposition PR-1428 pour la réalisation des pavillons scolaires, que la commission a votée en décembre 2020, ainsi que la proposition PR-1429 pour la transformation d'anciens logements de fonction des concierges en espaces pour le parascolaire, proposition votée également en décembre 2020. Malgré cela, la situation reste très critique. Ensuite, il y a une croissance démographique qui représente environ 300 à 400 enfants en plus à chaque rentrée scolaire à Genève; augmentation qui s'accompagne aussi d'une évolution sociétale d'environ 6%. Cette augmentation sera peut-être inférieure en 2021 en raison du télétravail et du Covid mais ce n'est pas sûr car elles ne possèdent pas encore toutes les données sur les parents et les familles.

M^{me} Widmer rappelle qu'il y a une augmentation des effectifs scolaires et parascolaires cette année. Entre 2010 et 2020, il y a eu un total de 1342 élèves supplémentaires et la tendance continuera d'augmenter jusqu'en 2027 d'après les calculs. Concernant les chiffres du parascolaire, ils sont exponentiels aussi avec une augmentation de plus de 53% ces dix dernières années et plus de 2269 enfants à midi. Concernant les horaires d'après-midi au parascolaire, il y a

une augmentation de 61% et les parents commencent désormais à y placer leurs enfants tous les jours ou presque, comparé à quelques années en arrière où les enfants y étaient placés une à deux fois par semaine. A cet effet, la qualité de l'espace et l'encadrement offerts sont de rigueur.

Les deux secteurs actuellement les plus sous tension sont le secteur 2 du haut des Eaux-Vives (autour des écoles des Allières, Contamines et Peschier) et le secteur 7 Bouchet-Moillebeau (autour des écoles de Trembley, De-Budé, des Genêts), pour lesquels il faudra se montrer actif pour être prête à la rentrée 2022-2023.

Pour faire face à cette urgence, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité et le département de la cohésion sociale et de la solidarité ont mis en place une stratégie globale composée de plusieurs axes:

- pavillons modulaires:
 - Trembley: 12 pavillons et un réfectoire de cuisine,
 - Allières: 6 pavillons,
 - Vieusseux et Franchises: pavillons permettant la rénovation de l'école de Liotard:
- transformation de 11 logements de fonction en locaux parascolaires;
- projet pour des cuisines de production: la proposition est en cours d'élaboration et sera probablement déposée en début d'automne 2021. Il faut savoir que toutes les cuisines sont en saturation au niveau de leur capacité. Il faudrait donc augmenter la capacité de production et d'accueil pour continuer à répondre aux exigences;
- agrandissement de l'école de Liotard attendue pour septembre 2026;
- construction de la nouvelle école des Vernets prévue pour la rentrée 2025 ainsi que de l'école de Mervelet prévue pour la rentrée 2028.

Cadre légal

Le nouveau règlement des constructions rentré en vigueur en 2018 prévoit que la taille idéale serait rez-de-chaussée +2 mais que des dérogations sont systématiquement accordées pour un cas de rez + 3 car la Ville se densifie.

Axes de travail

Lors de projets de rénovation, la faisabilité d'agrandir une école est systématiquement étudiée. Concernant l'école des Charmilles, la Direction du patrimoine bâti (DPBA) est en train de travailler sur la salle de gym qui potentiellement pourrait offrir plus d'espace. Cependant et pour des raisons de charge de travail et de

priorisation, il n'y a pas d'étude pour l'ensemble des écoles car il y a une concentration sur les urgences.

Concernant le bilan énergétique des écoles, le Service de l'énergie (ENE) la question des panneaux solaires est abordée dans l'objectif d'en mettre un maximum; est abordée aussi la question de la végétalisation des préaux car ce sont des espaces souvent minéraux, au centre-ville et non conviviaux. Une demande de crédit est à cet effet en cours mais ce sont des budgets importants. La question des potagers scolaires se développe aussi fortement et le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) a toujours soutenu cette démarche avec une orientation vers les potagers pédagogiques.

Conclusion et objectifs

- répondre aux obligations légales pour 2022;
- stratégie globale en priorité.

Elles ne sont pour l'heure pas en mesure de penser à autre chose car, encore une fois, le service se concentre sur les urgences. Enfin, elle précise que la DPBA est en train de faire la liste des écoles classées, mais il faudra s'adresser audit service.

M^{me} Kitsos ajoute que la motion va dans le sens qu'elles veulent développer. Il est cependant à noter que la situation est difficile mais elles mettent tout en œuvre pour répondre à l'obligation légale.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si les invites de la motion sont une sorte de description de ce qui est déjà fait par le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

M^{me} Widmer répond par l'affirmative. Elle précise qu'elle fait partie du service commanditaire et c'est au département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité qu'incombe cette tâche, mais effectivement c'est le cas.

Il demande ensuite si du personnel supplémentaire est prévu pour la gestion des potagers. Ou si l'on attend que le personnel en place s'en charge.

M^{me} Widmer répond que ce sont généralement des projets portés par le corps enseignant qui fait participer les enfants. Son département favorise l'installation, en collaborant avec le SEVE ou Pro Natura. Le reste est cependant animé par l'équipe enseignante sur une base volontaire. Il y a toutes sortes de démarches comme l'entretien de ruches pour les abeilles.

M^{me} Kitsos ajoute que c'est de la compétence du DIP si ces activités se déroulent durant l'horaire scolaire. Cependant, son département peut par exemple intervenir dans le cadre d'un atelier découverte au parascolaire en collaboration avec le GIAP.

Un commissaire se demande à quoi l'augmentation des enfants inscrits au parascolaire est due.

M^{me} Kitsos répond qu'il y a le facteur de forte densification dans certains quartiers due à la construction de nombreux logements en ville de Genève. Il y a aussi des quartiers qui se composent différemment avec un renouvellement et l'installation de plus de familles que de personnes âgées. Enfin, le solde migratoire a évolué différemment car les gens ont peu quitté la ville de Genève depuis dix ans.

Le commissaire demande comment le département arrivera à répondre à tous ces changements et nouveaux besoins.

M^{me} Kitsos répond que les taux d'encadrement sont fixés au niveau cantonal en ce qui concerne les écoles donc la Ville n'est pas impactée. Cependant, cette dernière a un rôle important à jouer, au niveau par exemple du nettoyage et de l'entretien des écoles et il est vrai qu'il y a un dépassement chronique au budget depuis plusieurs années. Il n'y a effectivement pas assez de budget et il faudrait rééquilibrer tout cela au vu de l'augmentation du nombre d'écoles. Pour les crèches, c'est encore différent, ainsi que pour les restaurants scolaires; cela a en effet un coût important.

Il demande plutôt ce qu'il en est du personnel, si celui-ci sera suffisant ou s'il faudra ouvrir des écoles de formation.

M^{me} Kitsos signale que la pénurie de personnel est concentrée au niveau de la petite enfance et non au niveau des écoles car ils ne s'occupent pas des enseignants mais plutôt des équipes de nettoyage à ce niveau.

Une commissaire revient sur la partie des groupes scolaires de 300 enfants et demande combien d'enfants maximum il peut y avoir dans un groupement scolaire en tenant compte des surélévations.

M^{me} Widmer répond qu'il peut y avoir jusqu'à 24 classes, donc à peu près 500 enfants au total, mais le seul vrai critère reste l'infrastructure et l'obligation que l'entier du programme scolaire soit respecté.

Une commissaire est contente de savoir que cela a avancé car elle a rédigé cette motion avec ses deux anciens collègues de la CCSJ suite à l'audition de M^{me} Widmer concernant la proposition sur le crédit d'étude des réfectoires scolaires. Elle s'était donc renseignée par la suite auprès du département des constructions afin de savoir s'ils avaient l'intention de surélever mais ils avaient

à l'époque répondu par la négative. Suite à ça, le DIP avait changé son règlement pour déroger d'un étage, raison pour laquelle elle avait décidé de déposer ce texte afin de pouvoir garder la Ville en vie. Concernant les potagers, elle se rappelle que M^{me} Theubet en tant que diététicienne faisait le tour des réfectoires scolaires au moins une fois par année pour faire de la pédagogie alimentaire et c'est aussi ce qui a motivé son idée de potagers urbains.

M^{me} Widmer répond déjà à la question de l'alimentation et l'informe que ce sujet fait désormais partie du plan d'enseignement romand (PER). Au niveau des restaurants scolaires son département peut agir et des animations locales construites sous forme d'histoires sont déjà mises en place où on explique aux enfants quels sont les produits de saison et autre.

Elle poursuit en demandant ensuite si l'idée d'implanter des arbres fruitiers est envisageable car ce serait un plus pour les enfants de cueillir eux-mêmes leurs fruits.

M^{me} Widmer lui propose d'interroger le SEVE pour cette question mais il est vrai qu'ils sont déjà en train de planter toute une série d'arbres car ils ont eu un crédit qui leur permet de planter beaucoup d'arbres, notamment dans les écoles. Concernant le projet végétalisation son département est déjà en train de discuter avec eux du type d'espèces à planter.

Une commissaire demande si le département a été intégré à la discussion lorsque la Ville a décidé de passer de 200 à 300 logements. Elle demande ensuite si elles aimeraient être plus intégrées à ce type de discussion le cas échéant.

M^{me} Widmer répond que c'est une question à poser au Service d'urbanisme car l'ECO ne participe pas à ce type de discussions.

M^{me} Kitsos ajoute que son département a développé des liens avec M. Rogers et M^{me} Emery où ils ont pu discuter de la question de la rentrée 2022 et identifier tous les plans possibles et imaginables. Il est vraiment important d'être à la hauteur car ce n'est pas possible d'augmenter le nombre d'enfants en l'état. Le taux d'encadrement est un des grands facteurs de réduction des inégalités scolaires mais au sens large aussi. Pour les crèches, une planification a été effectuée et elle espère que 700 places environ se libéreront, sous réserve d'obtenir le budget nécessaire.

La commissaire demande si le parascolaire participe aux projets de potagers urbains.

M^{me} Widmer répond qu'il y a des cas où des parents d'élèves demandent eux-mêmes la création de projets. Donc ils s'organisent entre parents pour venir arroser les potagers. Pour presque tous les potagers, le parascolaire participe avec parfois l'aide de certaines personnes du quartier ou encore des requérants d'asile.

Discussion et suite des travaux

Un commissaire propose d'auditionner M. Gomez et le SEVE.

Vote sur la proposition d'audition de M. Gomez et le SEVE

La proposition d'audition a été acceptée à l'unanimité des membres de la commission, soit par 15 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 3 Ve, 4 S, 1 EàG, 1 MCG).

Séance du 11 novembre 2021

Audition de M. Olivier Robert, représentant le SEVE

La motionnaire demande si le SEVE a la possibilité, ou si les jardiniers avaient la volonté, d'enseigner et d'expliquer leur métier aux élèves autour des potagers urbains installés dans les écoles.

M. Robert répond que le SEVE a la capacité de réaliser des potagers pour les écoles et l'a déjà fait par le passé avec plus ou moins de succès. De plus, le SEVE (avec l'accompagnement de la DPBA) a installé un potager urbain dans le parc Geisendorf dans le cadre du concours du groupe scolaire qui s'est terminé il y a quelques années. Un potager important, à destination des élèves et du restaurant, jouxte le bâtiment scolaire. Le problème pour réaliser ce genre de potager est qu'il faut disposer d'un espace relativement important et qui doit impérativement être dans un parc. Les écoles qui ont un préau dans un parc pourraient donc techniquement être pourvues d'un potager. Dans les préaux d'école, du point de vue du SEVE, il n'est pas souhaitable d'installer des potagers car ils ne sont pas concus pour en recevoir. Les surfaces manquent cruellement. S'agissant des préaux d'école, le SEVE mène une étude de fond sur leur végétalisation. L'ECO en est le service pilote mais la responsabilité technique incombe à la DPBA. Cette étude est donc en cours et, si le Conseil municipal le demande à travers cette motion, cette nouvelle donne pourrait être intégrée aux projets de végétalisation. Mais intégrer des potagers dans les préaux est quasiment impossible car il faut énormément de lumière, une notion de respect qui n'est pas forcément compatible avec les comportements lors des récréations et enfin le mode de gestion est ce qui pose le plus gros problème. Les enfants étant en vacances de juin à août, il n'y aurait personne pour les récoltes et l'entretien, ce qui demande des efforts de fond importants. Le SEVE n'a pas aujourd'hui de personnel qui pourrait octroyer du temps à la sensibilisation des enfants, mais cela pourrait s'organiser dans un futur proche si une demande politique est articulée par le Conseil municipal.

La motionnaire remarque que les fruits et légumes ne sont pas forcément récoltés de juin à août. Les herbes aromatiques sont utilisées dans certaines cuisines scolaires, par exemple. Elle demande s'il y a possibilité d'installer des potagers

dans des bacs à la fois pour leur protection et aussi pour pouvoir en installer dans les préaux goudronnés.

M. Robert répond qu'ajouter des bacs est totalement faisable. Cette demande n'émane d'ailleurs pas que du Conseil municipal pour les préaux; la population l'a formulée pour les squares, par exemple. Le SEVE peut installer des bacs dans la mesure où le suivi nécessaire est assuré (arrosage intensif). S'il y a un engagement de la part des écoles, le SEVE pourrait donc mettre à disposition des bacs, fournir le terreau, voire planter ou faire planter. L'école pourrait ensuite en assumer la gestion courante.

La motionnaire demande aussi si, dans le cas où une école collaborait avec une maison de quartier (MQ) pour garantir la gestion des potagers durant l'été, cela pourrait fonctionner.

M. Robert répond que oui. Les expériences de plantage urbain dans des parcs ont été mises sous le pilotage de l'Agenda 21 qui gère les associations et leur roulement. Ces associations existent et sont demandeuses; elles pourraient être impliquées dans la gestion des potagers des préaux, mais le SEVE n'a ni les moyens ni les ressources en interne pour gérer ces associations. Il faudrait donc qu'elles soient gérées aussi par l'Agenda 21.

Une commissaire ne comprend pas cette motion car on parle d'un côté de surélever les écoles pour augmenter le nombre de places et d'un autre côté on parle d'installer des préaux dans les potagers.

Elle demande comment M. Robert voit la possibilité de réaliser l'ensemble de cette motion.

M. Robert répond que c'est envisageable mais que cela nécessite une refonte des préaux. Cependant cette démarche de végétalisation des préaux est déjà en cours et l'intégration de potagers pourrait y être ajoutée comme partie d'un projet global.

Une commissaire demande comment le SEVE envisage de végétaliser les préaux.

M. Robert répond que la première mesure à laquelle on pense lorsque l'on parle de végétaliser est de planter des arbres. Mais planter un arbre n'est pas anodin car les conditions de sol ne sont pas adéquates dans les préaux. Les soussols ne permettent pas de dégager des volumes de terre suffisants, ni de garantir l'espace vital de l'arbre. De plus, les préaux répondent à des normes strictes de surface par enfant, donc planter des arbres limite l'espace disponible pour les enfants. Il ajoute que la végétalisation consiste aussi à enlever le bitume là où il n'est pas nécessaire, de repositionner les aires de jeu pour optimiser l'espace disponible au plantage de végétation résistante au piétinement.

Une commissaire demande si le SEVE imagine que des jeux, des espaces ou des équipements soient davantage prévus en matières naturelles.

M. Robert répond que c'est clairement le cas puisque le SEVE a développé la place de jeu du bois de la Bâtie qui répond à ces conditions. L'ECO y est aussi très sensible et a la même démarche de remplacement par des matériaux naturels. Les préaux d'écoles doivent vivre par le vide, dégager de la place pour les jeux, et c'est une grosse contrainte en matière d'aménagement et de végétalisation.

Un commissaire voit mal le lien entre surélévation et végétalisation.

M. Gomez prend l'exemple de l'ancienne caserne des Vernets. L'espace est restreint en Ville et la question se pose de savoir si les écoles doivent être construites de plain-pied ou si elles peuvent être construites sur plusieurs étages afin d'offrir plus d'espace pour les cours d'école. Cela répondrait à la problématique technique liée au manque d'espace soulevée par M. Robert plus tôt. En surélevant les écoles, l'espace dédié à l'épanouissement extérieur des enfants et à la végétalisation serait plus grand.

Une commissaire demande s'il serait possible d'augmenter l'espace en restreignant la taille des parkings dans les écoles et les cycles d'orientation.

M. Gomez répond que ce n'est pas son département qui gère les parkings, bien qu'il soit personnellement favorable à cette idée.

M^{me} Richard explique que l'idée de cette motion est venue suite aux auditions de M^{mes} Widmer et Alder qui ont mis en avant le manque de place dans les écoles. L'espace en Ville n'est pas extensible et il n'y a pas de terrains à disposition pour construire des écoles. Il s'est donc révélé possible de surélever les bâtiments selon les différents règlements et de profiter de la rénovation et de l'agrandissement des écoles pour végétaliser les toits et les cours afin de suivre la politique de transition écologique à cette occasion.

Séance du 9 décembre 2021

Discussions et votes

Les Vert-e-s sont acquis-e-s mais sont dubitatifs face aux invites qui paraissent à la fois précises et déclaratoires. Ils proposent un amendement qui consisterait en une invite qui remplacerait les quatre actuelles: «d'étudier l'amélioration du bilan climatique des bâtiments scolaires par des mesures d'aménagement (suré-lévation, pose de panneaux solaires, végétalisation, etc.) et de présenter un plan d'action en ce sens.»

Une commissaire socialiste a un amendement à proposer qui est inspiré des auditions des deux directrices du DIP qui ont mentionné le projet Cool City. Ce Motion: surélever et végétaliser les écoles existantes

projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat cantonal 2030 2° génération et plus particulièrement la fiche 4.5, «Prévenir et lutter contre les îlots de chaleur en milieu urbain». Ce projet allie une approche théorique et opérationnelle afin d'identifier des mesures permettant d'améliorer la qualité de vie des usagers. Le projet est en lien avec d'autres projets connexes comme l'analyse climatique du Canton. Comme les directrices ont évoqué le fait que tous les préaux allaient y participer et s'y intégrer, elle propose l'amendement suivant: «de soutenir les projets environnementaux dans l'ensemble des préaux sur le modèle Cool City».

M^{me} Richard aimerait savoir si la référence au potager urbain sera supprimée dans ces amendements.

Un commissaire Vert répond que oui car cela fait plusieurs sujets dans une seule motion.

M^{me} Richard répond que le Conseil municipal a toujours mis un maximum de sujets dans les motions sans que cela ne pose problèmes. Le texte est déjà là et intégrer une dimension de plus éviterait de devoir redéposer un texte. Elle prend pour exemple la végétalisation des toits et des murs, qui est une demande vieille de 14 ans, par exemple. Par ailleurs ce sujet a été évoqué par le SEVE et la volonté des habitants et des écoles est aussi remontée dans ce sens.

Ledit commissaire répond qu'il a l'impression que les potagers urbains sont un sujet important mais qui devrait être intégré avec l'allocation de moyens puisque du travail supplémentaire est demandé. Il serait envisageable d'en faire une proposition. Il y a une volonté de généraliser mais on ne peut pas juste souhaiter que du personnel volontaire le fasse comme c'est le cas actuellement. Il faut le systématiser, en faire un texte intégré et qui dise comment le faire. Il a peur que cela n'aille pas assez loin si l'objet est déposé comme ça.

Un commissaire Vert répond que, s'il ne se trompe pas, il y a deux problèmes: d'une part, cela demande un travail pédagogique qui est du ressort du Canton et, d'autre part, il y a les grandes vacances où personne ne peut entretenir les potagers, sauf le SEVE, qui n'a pas les ressources pour le faire.

Un commissaire socialiste remarque qu'il s'agit d'une motion. Rien n'empêche le Conseil municipal d'inclure les potagers et de demander au Conseil administratif de se prononcer sur leur faisabilité et leur coût. Il suggère de l'ajouter à l'amendement.

M^{me} Richard, motionnaire, répond que cela ne coûterait rien d'inclure les potagers dans l'étude et le Conseil administratif pourra répondre sur leur faisabilité. Concernant le problème des préaux l'été, elle relit ses notes et le représentant du SEVE avait répondu qu'il serait possible d'entretenir les potagers avec les MQ qui ont aussi émis cette demande. Il s'agirait d'une occasion de partager

Motion: surélever et végétaliser les écoles existantes

des ressources pour commencer. Le Conseil administratif est en charge des MQ et des préaux, il peut répondre à toutes ces questions. Elle pense qu'il faut laisser la mention des potagers dans cette motion. Par ailleurs, un projet de délibération ferait l'inverse de ce qu'un Vert mentionnait puisqu'il obligerait le personnel à faire ce qui est demandé, contrairement à la motion.

Le commissaire Verte reformule sa proposition: son amendement remplacerait les trois premières invites et la quatrième invite resterait telle qu'elle est.

Une commissaire libérale-radicale estime que sans cette mention il s'agirait d'une motion d'aménagement qui sortirait du cadre de la CCSJ alors que l'idée des potagers était de trouver un moyen de créer du lien par ce biais dans les préaux considérés comme un lieu de vie.

Une commissaire socialiste croit que le projet Cool City reprend exactement cette thématique.

La commissaire libérale-radicale aimerait une petite présentation de ce projet.

Votes

Les commissaires conviennent de regrouper les deux amendements du Parti socialiste et des Vert-e-s pour remplacer les invites 1, 2 et 3 et maintenir l'invite 4 telle quelle. Il s'agit donc d'un amendement général.

La commission vote l'amendement général, qui est accepté à l'unanimité des membres présent-e-s.

La commission vote la motion M-1468, qui est acceptée à l'unanimité des membres présent-e-s. (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (44 oui).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

 d'étudier l'amélioration du bilan climatique des bâtiments scolaires par des mesures d'aménagement (surélévation, pose de panneaux solaires, végétalisation, soutien des projets environnementaux dans l'ensemble des préaux sur le modèle Cool City, etc.) et de présenter un plan d'action en ce sens;

 de prévoir des potagers urbains, afin que les enfants puissent voir et connaître le contenu d'une partie de leur assiette.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

12. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 janvier 2021 de M^{mes} et MM. Michèle Roullet, Denis Ruysschaert, Maxime Provini, John Rossi, Laurence Corpataux, Pierre de Boccard, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Daniel Sormanni, Luc Barthassat, Brigitte Studer, Pascal Altenbach, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest, Leyma Milena Wisard Prado, Didier Lyon et Christiane Leuenberger-Ducret: «Des encombrants qu'on prend» (M-1587 A)¹.

Rapport de M^{me} Olivia Bessat-Gardet.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 avril 2021. Elle a été traitée lors des séances des 11 novembre 2021 et 27 janvier 2022, sous la présidence de M. Yves Herren. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève est parvenue en quelques années à supprimer presque tous les débarras sauvages grâce aux campagnes de sensibilisation et à un service de voirie efficace;
- que les objets encombrants prélevés par le service de voirie sont considérés comme des déchets par la Ville et donc destinés à l'élimination;
- que la population genevoise a pris l'habitude de trier les déchets et de téléphoner à la voirie pour faire ôter ses objets encombrants – pour autant ces

¹ «Mémorial 178^e année»: Développée, 7304.

objets ont souvent disparu lorsque la voirie passe les prendre, des personnes les ayant récupérés pour les valoriser;

- que, d'un point de vue environnemental, la meilleure politique est encore de réduire nos déchets;
- que la récupération et le recyclage sont des moyens de maîtriser la consommation et de préserver notre planète;
- que, dans cette période de crise sanitaire qui a entraîné plus de précarité, des objets peuvent avoir une seconde vie et permettre ainsi de faire des économies;
- que les brocantes, les marchés aux puces, les fêtes de quartier qui se multiplient montrent que beaucoup aiment flâner à la recherche de trouvailles, d'objets qui ne servent plus à certains, mais qui peuvent trouver un nouvel acquéreur;
- que la tendance aujourd'hui est de «déconstruire», démonter les pièces de produits (ordinateur, portable, électroménager, véhicule...) pour récupérer des éléments qui peuvent être recyclés et que cette pratique peut être élargie aux «encombrants»;
- qu'une récupération d'encombrants planifiée est un bénéfice pour tous: moins de déchets, d'énergie, de pollution, de réchauffement climatique et parfois même une source d'inspiration pour ceux qui aiment décorer leur intérieur avec des objets rétros,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- organiser avec le service de voirie le droit pour les habitants de la ville de Genève de déposer un jour par mois (ou à un autre rythme) les objets dont ils veulent se débarrasser, et qui pourraient être ramassés par d'autres;
- étudier différentes pistes pour qu'un tel projet ne dégénère pas en débarras sauvages.

Séance du 11 novembre 2021

Audition de M^{me} Michèle Roullet, motionnaire

M^{me} Roullet note que la motion en elle-même est rédigée de manière assez claire. S'il y avait à une époque beaucoup de débarras sauvages, la répression menée sous la magistrature de M. Maudet a été assez efficace. Le service de débarras des encombrants est aujourd'hui bien organisé, et il suffit de téléphoner à la Voirie pour que cela soit collecté. Or, on voit très souvent que les objets déposés dans la rue sont bien souvent récupérés avant même que la Voirie ait eu le temps de passer. À une époque où tout était déposé dans la rue, les gens se promenaient dans les rues pour aller trouver des objets parfois précieux. Il faut

également savoir que tout ce qui est récupéré par le service de la Voirie est considéré comme un déchet et est destiné à l'élimination. Cette motion propose de réfléchir à un système où, sans remettre en place des débarras sauvages, il serait possible que les gens puissent se séparer de leurs objets tout en laissant la possibilité à d'autres personnes de les récupérer dans la rue. Une telle initiative serait utile pour les personnes rencontrant des difficultés financières, leur permettant d'aménager leurs logements avec des objets récupérés, mais pas uniquement, tout le monde pouvant être intéressé par de la récupération.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir s'il faut comprendre qu'il y aurait un jour de brocante à un rythme défini par la Ville, à l'échelle d'un quartier.

M^{me} Roullet répond qu'il ne s'agirait pas du tout d'un système de brocante, mais d'un système qui permettrait de déposer des objets considérés comme encombrants dans des lieux spécifiques dans les quartiers, sans objectif lucratif, pour que les habitant-e-s puissent flâner et faire de la récupération. Il reviendrait cependant à la Ville de définir les modalités précises de dépôt, en termes de lieux et d'horaires.

Une commissaire trouve qu'il s'agit d'une bonne idée et souhaite savoir à quelles modalités les motionnaires pensent, par exemple un lieu centralisé pour toute la Ville ou bien des lieux par quartier.

M^{me} Roullet répond qu'il faudrait même plusieurs lieux au sein des quartiers, ne serait-ce que pour faciliter le transport pour les personnes ne disposant pas d'une camionnette. Cette motion propose d'inciter les gens à aller se promener et à déambuler dans la ville pour faire des trouvailles et donner une seconde vie aux objets et si M^{me} Roullet n'est pas nécessairement convaincue par La ville est à vous qui représente une philosophie très différente, le système proposé serait ici très différent. Il serait également bien sûr possible de le réguler, en définissant les objets pouvant être déposés et ceux ne pouvant pas l'être.

Un commissaire trouve que cette motion fait fi d'un certain nombre de choses, par exemple les conditions hygiéniques ne pouvant pas être garanties et pouvant engager la responsabilité de la Ville. D'autre part, la motion fait également fi de la possibilité de téléphoner à des associations pour faire récupérer des meubles que l'on ne veut pas voir jetés. Si cette idée part d'un bon sentiment, elle rencontre des limites qui pourraient avoir des conséquences pour la Ville. M^{me} Roullet répond que la Ville est techniquement responsable de nombreux évènements, y compris La ville est à vous. Or, si la plupart de ces évènements ont des intérêts financiers, le système proposé par cette motion n'en a pas. D'autre part, M^{me} Roullet ne voit pas pourquoi la Ville devrait assumer des responsabilités en cas de blessure, et la population est tout à fait capable d'évaluer les risques lorsqu'elle se

saisit d'un objet. Dans ce cas, la Ville devrait aussi être responsable pour chaque problème rencontré avec un objet acheté au marché aux puces, simplement parce qu'elle verse des subventions et prête un espace. Pour ce qui est des associations, M^{me} Roullet rappelle qu'elles ne se déplacent même plus, ne disposant juste pas de la place pour stocker des meubles supplémentaires.

Un commissaire rappelle que le système actuellement en place permet, pour les objets en fin de vie, de finir aux encombrants, et se demande si cette proposition viserait à remplacer ce système.

M^{me} Roullet répond qu'il ne s'agit pas de démolir un système qui fonctionne très bien. Le système proposé par la motion propose plutôt de faire de la récupération en amont, avec un rythme qui serait défini par le Conseil administratif et dans des lieux déterminés en accord avec le service de la Voirie. Il serait aussi possible d'imaginer un système d'inscription auprès de la Voirie, qui permettrait de savoir si les objets ont été pris ou non. Il est par ailleurs assez difficile de savoir si un objet n'intéresse vraiment personne, et toutes les classes sociales pourraient être intéressées par tous les types d'objets, tant que l'on est quelque peu bricoleur. Il est aujourd'hui catastrophique de jeter certains objets qui pourraient tout à fait avoir une seconde vie.

Un commissaire note que cette idée a séduit la quasi-totalité des groupes politiques et souhaite savoir si l'on trouve des idées similaires ici en Suisse ou ailleurs.

M^{me} Roullet répond qu'elle n'a pas connaissance de telles initiatives, d'autant plus que la lutte contre les débarras sauvages est forte en Ville de Genève et ailleurs.

Une commissaire intervient pour donner l'exemple du viaduc pour monter à Chamonix, sous lequel se trouve un lieu appelé La Casse qui permet d'aller fouiner pour récupérer des objets.

M^{me} Roullet observe qu'il est possible de récupérer des objets dans toutes les déchetteries, et que cela rencontre en général un certain succès.

Une commissaire se demande si l'on pourrait y voir une similarité avec la boîte des voisins.

M^{me} Roullet répond qu'il s'agit effectivement d'une idée similaire mais que les objets déposés seraient normalement destinés à être détruits par la Ville. L'idée proposée n'est pas nécessairement simple à mettre en œuvre, mais il serait dommage de se passer de cette réflexion.

Un commissaire note qu'il arrive souvent, lorsque l'on téléphone à la Voirie pour se débarrasser d'encombrants, que les objets aient déjà été pris par quelqu'un avant même le passage du service.

M^{me} Roullet répond qu'il est vrai que cela arrive parfois, et cela montre d'autant plus que la population a un certain goût pour la récupération d'objets. Si cela intéresse les gens, pourquoi ne pas alors l'organiser pour éviter que la Voirie ne passe pour rien. Cela permettrait aussi d'informer la population pour qu'elle puisse aller se promener dans les quartiers voir ce qui est disponible avant que la Voirie ne passe.

Un commissaire se demande si les motionnaires avaient en tête cette possibilité des courses à vide de la Voirie dans le cas où les objets auraient déjà été récupérés. Il faudrait peut-être le préciser dans le texte et pousser le Conseil administratif à réfléchir un peu plus loin en étendant les écopoints avec des zones de collecte pour ces objets. M^{me} Roullet répond que cette idée n'était pas dans la réflexion initiale des motionnaires. Il faut garder le service de collecte des encombrants, qui est très précieux. Cependant, rien ne peut empêcher la population de récupérer des objets dans la rue, même si la Voirie est censée passer. Ce qui justifie de réfléchir à une organisation permettant de sauver certains objets en amont et limiter ainsi la quantité de déchets.

Un commissaire propose l'audition de M^{me} Barbey-Chappuis et de M. Lorenzi du Service Voirie – Ville propre.

La commission accepte cette proposition d'audition à l'unanimité.

Séance du 27 janvier 2022

Audition de M^{me} Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports, accompagnée de MM. Mauro Lorenzi, chef du Service Voirie – Ville propre, et Nicolas Kerguen, collaborateur personnel

M^{me} Barbey-Chappuis entame sa présentation en rappelant qu'un débat assez nourri avait déjà eu lieu en plénière sur ce sujet. Cette motion part d'une intention certes louable, mais pose plusieurs problèmes puisqu'elle repose sur un diagnostic en partie erroné. Le premier considérant mentionne que la Ville de Genève a supprimé presque tous les débarras sauvages de son territoire. Cela est loin d'être vrai puisque le service de la Voirie gère encore 2000 débarras sauvages par année et que cette tendance n'est pas à la baisse. En ce qui concerne les encombrants, la motion mentionne que ces derniers sont destinés à l'élimination. La Voirie travaille avec des partenaires pour s'assurer que les débarras étant collectés soient ensuite acheminés vers des filières de tri. Le taux de tri de ces débarras est de 60%, alors qu'à titre de comparaison, celui des ménages est plutôt de l'ordre de 40%. Le troisième considérant repose sur une croyance courante mais ne résistant pas à la réalité des chiffres, puisqu'il mentionne que les objets laissés par les habitant-e-s à l'attention de la Voirie ont souvent disparu lorsque cette dernière arrive sur les lieux. En réalité, sur un total de 44 000 rendez-vous pris, seulement 4% des

objets se révèlent manquants lors du passage du service. Concernant la question du recyclage, la Ville de Genève travaille déjà avec l'association Ge Répare, soutenue par l'Agenda 21 et par le département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL). Le site internet et l'application Déchets Genève recensent par ailleurs les associations et organismes caritatifs reprenant divers objets. Enfin, le dernier point de la motion concerne la demande faite de laisser plusieurs fois par mois les encombrants à la disposition des habitant-e-s dans des lieux donnés. Il s'agit d'une proposition qui s'avérerait problématique pour la Ville puisque la commune deviendrait une sorte de marché aux puces à grande échelle. Cela représenterait d'importants problèmes logistiques pour la Voirie qui devrait à la fois gérer la collecte d'encombrants sur rendez-vous et la récolte de ces objets non récupérés.

M. Lorenzi précise que les débarras sauvages sont en baisse puisqu'ils sont passés de 10 000 à 7000 en 2021, bien que ce chiffre reste tout de même non négligeable. Le taux de tri des encombrants fournis aux partenaires est passé à 70%, notamment en raison de la collecte dans des véhicules au sein desquels les objets ne sont pas comprimés. L'aspect des rendez-vous annulés en raison d'encombrants disparus reste marginal, représentant effectivement entre 4 et 5% des rendez-vous. Il n'est cependant jamais exclu que sur un débarras, un objet ou deux disparaissent avant l'arrivée du service. Pour la partie logistique, cinq véhicules permanents assurent entre quarante et cinquante rendez-vous par jour avec 41 000 rendez-vous honorés en 2021. Si l'on imaginait une concentration par quartier ou par rue, avec par exemple un seul jour dédié au débarras, le nombre de véhicules et de personnel serait quadruplé, ce qui poserait évidemment d'importants problèmes logistiques. Pour arriver au taux de tri actuel de 70%, d'importants efforts ont été nécessaires, et l'activité de débarras présente par ailleurs le meilleur taux de tri.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaite savoir ce qui est fait des 70% d'objets triés par des partenaires.

M. Lorenzi répond que les débarras sont récoltés sur la base des rendez-vous et que les objets sont chargés sur des véhicules à plateaux permettant de les garder intacts. Ils sont par la suite amenés chez un partenaire qui se charge du tri et de la revalorisation des matières, en séparant le bois, le métal, les appareils électriques. Aujourd'hui, 68% des 4000 tonnes d'encombrants sont récupérées et revalorisées. Les 32% restants sont incinérés. À l'inverse, la collecte des ménages dans les écopoints et dans le porte-à-porte a un taux de tri de 40% en Ville, contre 50% au niveau cantonal.

Une commissaire souhaite savoir si la revalorisation passe par un seul partenaire.

M. Lorenzi répond qu'il s'agit d'un appel d'offres, la Ville ne disposant pas de la logistique nécessaire pour évacuer 4000 tonnes de déchets. Les partenaires récupèrent les encombrants à la Praille et les acheminent vers les filières de tri. M^{me} Barbey-Chappuis précise que le taux de tri ne doit pas être confondu avec les objets ayant une seconde vie, qui sont pour leur part récupérés par des partenaires caritatifs.

La commissaire note que huit à dix vide-greniers sont organisés par année en Ville et souhaite savoir si cela amène une surcharge d'encombrants pour la Ville.

M. Lorenzi répond que relativement peu de matériel est sorti dans la rue lors de ces évènements et que la population souhaite surtout vendre. Cependant, ce qui n'est pas donné reste dans la rue, et viennent s'y ajouter des débarras sauvages, ce qui génère un travail supplémentaire pour la Voirie.

Une commissaire rappelle que la filière caritative a été évoquée et se demande à quel point la population est au courant de ces alternatives avant de penser à jeter des objets, et s'il serait possible d'imaginer d'orienter l'action sur la visibilisation sur ce qui se fait déjà.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que la Ville met déjà sur son site internet les liens vers les sites de ces associations ainsi que dans le tous-ménages et sur l'application Déchets Genève. Il est cependant vrai que la demande de la motion pourrait en partie entraver l'action de ces organismes. M. Lorenzi précise qu'il ne faut pas négliger que les personnes prenant rendez-vous pour un débarras ont des exigences d'immédiateté et il est beaucoup plus difficile pour les organismes caritatifs d'offrir cette même rapidité que la Ville.

Un commissaire observe que sur le site de la Ville, la possibilité de prendre rendez-vous pour faire débarrasser ses encombrants est mentionnée avant la possibilité de faire récupérer ces objets par des organismes caritatifs et se demande s'il ne faudrait pas réorganiser cette page pour promouvoir en premier les organismes de réparation ou de don.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que cela pourrait tout à fait être imaginé. Cependant, l'information sur les débarras doit rester accessible. M. Lorenzi précise que la Ville essaie de revitaliser ces pages régulièrement et que la dernière modification a eu lieu il y a dix-huit mois.

Un commissaire souhaite savoir si le prestataire récupérant les encombrants se contente de revaloriser les matières ou s'il est possible de donner une seconde vie aux objets pouvant en avoir une. Il souhaite également savoir comment s'organise la remontée d'informations sur les débarras sauvages et quelle est la réactivité de la Voirie sur la question.

M. Lorenzi répond que l'information provient principalement de la police municipale et du personnel de la Voirie. Il faut également bien comprendre que

quand les citoyen-ne-s voient un débarras, ils n'ont aucun moyen de savoir s'il n'est pas dans l'attente d'un rendez-vous des encombrants. Concernant l'entre-prise prestataire, les objets ne sont pas soigneusement déchargés et il est probable que ces objets reconditionnés coûtent très cher en raison du coût de réparation. Le prestataire n'assure donc aujourd'hui que de la revalorisation de matière.

Le commissaire note que cela pourrait être une option dans un futur appel d'offres. Il souhaite également savoir s'il existe une directive encadrant les possibilités pour des agent-e-s de la Voirie passant à proximité d'un débarras sauvage lors de leur tournée.

M. Lorenzi répond que le ramassage est organisé de manière chronologique et que tout est ramassé dans la mesure du possible. Cependant, la Voirie enquête toujours sur l'origine du débarras sauvage, ce qui nécessite parfois d'attendre un peu avant le ramassage.

Une commissaire souhaite savoir si l'on dispose de chiffres sur le succès de l'application Déchets Genève.

M. Lorenzi répond qu'il y a 6000 vues à chaque fois qu'une nouvelle y est publiée, ce qui en fait l'application la plus populaire en Ville.

Une commissaire revient sur la question des partenaires et souhaite savoir si la Ville paie quelque chose ou si l'entreprise paie des frais pour récupérer ces déchets.

M. Lorenzi répond qu'il s'agit d'un appel d'offres dans lequel la Ville paye le partenaire pour collecter ces déchets. Les tarifs du prestataire prennent cependant en compte l'estimation de ce qu'il pourra réutiliser comme matière première. Il y a aujourd'hui trois ou quatre prestataires sur le canton pouvant assurer ce service.

Une commissaire note qu'en cas de débarras sauvages, des enquêtes sont menées et souhaite savoir quels sont les risques encourus.

M^{me} Barbey-Chappuis répond que l'enquête est menée par des enquêteurs au sein du service de la Voirie, également en charge de faire respecter l'interdiction du plastique à usage unique. M. Lorenzi précise que la première amende est de 200 francs, doublée à chaque récidive. Dans le cas de débarras trop importants, la collecte, le transport et l'élimination des déchets peuvent être facturés aux personnes responsables.

Une commissaire comprend donc que le Conseil administratif n'accueille pas positivement cette motion et souhaite savoir ce qu'il envisage comme pistes pour y répondre de manière plus accessible.

M. Lorenzi retient l'importance de la communication et la mise en avant des alternatives aux rendez-vous encombrants. Cependant, le système actuel de collecte des encombrants est bien réglé et la demande de la motion ferait peser des

contraintes logistiques importantes. Les filières de reconditionnement des objets n'existent malheureusement actuellement pas à une telle échelle.

Une commissaire souhaite savoir si d'autres biais qu'Internet sont disponibles pour prendre rendez-vous et si des contacts se font avec des associations représentant les intérêts des personnes illettrées ou allophones.

M^{me} Barbey-Chappuis répond qu'un tous-ménages est envoyé à toute la population. M. Lorenzi précise qu'il est possible de prendre rendez-vous par téléphone et que l'information est transmise auprès des personnes travaillant dans les points d'information de la Ville.

Une commissaire souhaite savoir si ces supports d'information sont traduits dans une autre langue que le français.

M. Lorenzi répond que le site internet est traduit en anglais et que les informations sont également illustrées avec des pictogrammes assez clairs.

Un commissaire souhaite savoir si une collaboration se fait avec les régies privées.

M. Lorenzi répond que la Ville informe les régies et leur envoie le tousménages, ainsi qu'aux entreprises de nettoyage et de conciergerie, et ce au même titre que les citoyen-ne-s.

Un commissaire rappelle que cette motion demande le droit pour les habitant-e-s de la Ville de déposer plusieurs fois par an les objets dont ils veulent se débarrasser pour être ramassés par d'autres. Actuellement, le ramassage par prise de rendezvous fonctionne bien et permet d'aller très vite. La pression logistique demandée par cette proposition serait importante sur les effectifs et les ressources du service, et le président souhaite savoir si des pistes alternatives pourraient être envisagées.

M. Lorenzi confirme qu'en dehors de la possibilité de mieux hiérarchiser les informations et de privilégier la collecte d'objets par le caritatif, il serait très difficile pour la Ville de répondre aux demandes de la motion. M^{me} Barbey-Chappuis précise qu'un double système serait effectivement très problématique pour la salubrité sur la voie publique.

Prises de position et vote

Un commissaire socialiste note que ce texte, bien qu'intéressant, a été confronté à la réalité du terrain. Bien que le travail de commission ait pu apporter quelques suggestions, le Parti socialiste ne soutiendra pas cette motion.

Un commissaire du Centre (ex-PDC) annonce que son groupe ne soutiendra pas cette motion, qui, bien qu'intéressante et nécessaire pour que la commission se fasse une idée de la réalité du terrain, ne saurait être applicable.

Un commissaire Vert annonce que les Vert-e-s ne soutiendront pas ce texte car les informations nécessaires obtenues suite à l'audition de ce soir ont montré la logistique contre-productive qu'il impliquerait.

Une commissaire d'Ensemble à gauche ne soutiendra pas cette motion, qui, malgré de bonnes intentions, formule des demandes difficilement réalisables.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois annonce que son parti ne soutiendra pas cette motion, bien que signataire, au vu de la logistique lourde qui ne permettrait pas de réaliser l'objectif attendu.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre ne soutiendra pas cette motion. Si le texte partait d'une bonne attention, il demande une mise en œuvre très compliquée, alors que beaucoup d'alternatives existent déjà.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce qu'il ne soutiendra pas cette motion et qu'il s'aligne sur les positions précédemment exprimées.

La commission refuse cette motion à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif, traitée sans débat, est refusé par 50 non contre 5 oui.

13. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 juin 2021: «Pour la réinstallation des grils au parc du Promeneur-Solitaire» (P-450 A)¹.

Rapport de M. Christian Steiner.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Matthias Erhardt, les 4 octobre, 1^{er} novembre et 13 décembre 2021, et sous la présidence de M. Valentin Dujoux le 17 janvier 2022. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger et M^{me} Mahesha Rajapaksha Yapa, que le rapporteur remercie pour la qualité de leurs travaux.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹Commission, 334.

Séance du 4 octobre 2021

Audition de M. Léonard Baud, pétitionnaire

M. Baud remercie la commission pour l'audition qu'elle lui a accordée, et précise, s'agissant de sa première pétition, qu'il est ravi de constater que cet outil fonctionne.

Passant ensuite à la pétition elle-même il indique qu'elle est née d'une frustration qui provient du fait que les grils du parc du Promeneur-Solitaire, installés chaque été depuis 2016, n'ont pas été remis en place à l'été 2021. Précisant avoir écrit au Service des espaces verts (SEVE) pour en connaître la raison, il fait part des éléments étonnants qui ont été invoqués, citant les nuisances sonores, les bris de verre, et les nuisances odorantes. S'il indique pouvoir comprendre le dernier élément, il dit être davantage surpris par les autres raisons avancées. Il indique que suite à cette réponse, il lui a été suggéré de lancer cette pétition qui a récolté 283 signatures en à peine dix jours, précisant qu'il les a récoltées lui-même dans le quartier et dans le parc. Il explique qu'il n'est tombé que sur deux refus, l'un à caractère raciste, l'autre d'une personne qui ne voulait pas que la fumée incommode les enfants. Il dit avoir trouvé dommage que la Ville retire les grils sans même ouvrir une discussion ou sans essayer de déplacer, par exemple, les grils à l'autre bout du parc, c'est-à-dire à l'endroit le plus éloigné des immeubles, et en particulier de la tour Constellation qui était la plus gênée par les odeurs. Il relève que cela permettrait de résoudre le seul problème véritable abordé par le SEVE, à savoir celui des inconvénients liés à l'odeur.

Il explique en revanche qu'il ne voit pas vraiment de rapport entre la présence de grils et le bruit, précisant que le parc est toujours festif et accueille toujours des enfants et des familles. Il note ne pas non plus voir de corrélation entre le vandalisme et la présence de grils, précisant que des verres et des bouteilles sont également brisés dans le préau de l'école voisine, qui pourtant ne contient pas de grils.

Questions des commissaires

Le président demande à l'auditionné s'il a connaissance de beaucoup d'interventions de police dans le parc pour cause de bruits ou de déprédations.

M. Baud relève que c'était le cas il y a deux ou trois ans, lorsque des gens venaient dans le parc avec des sonos qui faisaient trop de bruit. Il note en outre qu'avant l'installation des grils officiels, des gens y installaient des grils sauvages qui provoquaient plus de déprédations, en brûlant des zones d'herbe. Il indique en revanche ne pas avoir constaté beaucoup d'interventions ces deux dernières années.

Un commissaire demande si les grils fixes installés pendant l'été étaient très utilisés

M. Baud répond que les installations avaient du succès et que les gens réussissaient tout le temps à se partager la place sans faire la queue.

Une commissaire déclare, étant habitante de ce quartier, qu'elle connaît assez bien la problématique. Elle relève néanmoins que les odeurs ne l'ont jamais dérangée, et que le bruit n'y est pas particulièrement gênant. Elle demande ensuite à M. Baud si des gens se sont blessés avec les grils à charbon, en particulier des enfants.

M. Baud répond qu'à sa connaissance aucune brûlure n'a été à déplorer jusqu'à présent. Il relève néanmoins ne pas apprécier spécialement l'emplacement choisi, c'est-à-dire au plein milieu de la pelouse, où des enfants jouent et des gens s'installent. Il dit en ce sens insister sur le fait de proposer que les grils soient déplacés.

Une commissaire s'étonne que ces grils aient été enlevés alors qu'aucune information n'a été donnée.

M. Baud déplore ce manque d'information et de communication quant à la suppression des grils, expliquant que le signet les interdisant est apparu du jour au lendemain, suivi plus tard de leur non-réinstallation.

La même commissaire demande à M. Baud s'il n'a rien entendu à propos d'éventuels risques d'incendies liés à ces grils fixes.

M. Baud répond qu'il avait précisément été expliqué que l'installation de ces grils officiels constituait une solution contre les déprédations des grils sauvages, et dit ne pas avoir vu plus de déchets depuis leur installation, expliquant même que la poubelle à charbon était bien utilisée par les usagères et les usagers.

Une commissaire demande à M. Baud si, dès l'interdiction des grils, il a été proactif et a cherché à savoir le pourquoi de cette interdiction.

M. Baud répond par l'affirmative, rappelant qu'il a écrit au SEVE pour savoir où étaient passés les grils. Il explique que M. Gomez lui a cité les raisons qu'il a évoquées précédemment, à savoir les bris de verres retrouvés dans la pataugeoire. Il indique en outre que des habitants du quartier disent que des habitants d'un immeuble voisin s'étaient plaints des odeurs.

Une commissaire déclare vouloir revenir sur la pétition concernant les grillades sauvages au bord du Rhône, rappelant qu'elle date de 2016, à l'époque où le SEVE était intégré au département de M. Barazzone. Signalant que les grillades sauvages y avaient par la suite été interdites, elle dit ne pas comprendre la contradiction manifeste entre le résultat de cette pétition et la décision prise de supprimer des grils officiels, destinés précisément à éviter des grils sauvages, au parc du Promeneur-Solitaire. Elle demande ensuite à M. Baud s'il a pu lire le rapport qui avait été rédigé sur cet objet.

M. Baud répond par l'affirmative, expliquant qu'il est tombé dessus. Il relève qu'il était fait état de la volonté de procéder à un peu plus de contrôles et d'installer des panneaux d'informations pour communiquer cette interdiction. Il fait observer qu'il s'agit par ailleurs du même panneau que celui qui a été installé dans le parc, interdisant les chiens sans laisses, les grillades, et la musique.

La même commissaire demande à M. Baud s'il n'a pas vu dans le texte du rapport un passage qui indiquait que des grils fixes seraient installés dans tous les parcs pour éviter que trop de déprédations n'y adviennent.

M. Baud relève en effet un lien de cause à effet entre la pétition de 2016 et l'installation par la suite de 25 grils fixes dans une dizaine de parcs de la Ville. Il déplore qu'il n'en reste maintenant que dans trois parcs, et que l'endroit le plus proche où en trouver depuis le parc du Promeneur-Solitaire serait probablement le parc des Franchises. S'il estime que l'interdiction des grils au bord du Rhône peut être légitime, il la trouve dommage au parc précité, étant donné qu'ils étaient officiellement installés et bien gérés.

Le président demande si, lorsque les installations avaient été mises en place en 2016, les habitants et habitantes du quartier avaient été consultés sur le meilleur emplacement.

M. Baud répond par la négative, précisant qu'il aurait bien aimé l'être.

Une commissaire relève que la suppression de grils dans le parc est assez inéquitable, étant donné que ceux des parcs La Grange et Franchises demeurent. Elle demande à l'auditionné s'il a pu constater une réémergence de grils sauvages après la non-remise en place des grils officiels, notant que de tels grils sont dangereux, tandis que les grils installés sont sûrs.

M. Baud répond avoir vu deux à trois grils sauvages posés sur la pelouse du parc, précisant que c'était avant la mise en place des panneaux les interdisant. Il précise que depuis lors, il n'en a pas revu.

Une commissaire relève que le texte de la pétition fait allusion à des cabanes en bois et souhaite en savoir davantage. Elle demande en outre si ce parc bénéficie d'un traitement particulier.

M. Baud indique tout d'abord que ce parc lui est cher, qu'il y joue depuis l'âge de 4 ans, et déplore d'autant plus l'avoir vu maltraité. Il précise que de belles cabanes en bois y étaient installées à une époque, jusqu'à ce qu'une personne, il y a quinze ans de cela, a brûlé légèrement une planche avec son briquet. Il explique qu'elles ont ensuite été enlevées, remarquant qu'il aurait mieux valu changer cette planche. Il relève que le parc est dès lors victime chaque année de grands travaux, et de citer la pataugeoire, réparée il y a six étés de cela, les pompes de la piscine réparées l'été suivant, le chantier de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) durant les deux étés suivants, la pompe d'épuration réparée

depuis l'été 2020 jusqu'au mois dernier, et évoque en outre le cadenassage de la tyrolienne à son départ. Il explique avoir écrit au SEVE sur ce dernier point pour avoir des explications, et précise attendre toujours une réponse. Il déplore qu'aucune communication n'ait été effectuée sur ces questions, et regrette, concernant l'enlèvement des grils, la punition collective non méritée.

Le président demande à M. Baud s'il a un message destiné à la commission.

M. Baud explique qu'il conviendrait de transmettre le fait que 300 personnes déplorent la disparition de ces grils et note que l'intention poursuivie par la pétition est d'ouvrir à un dialogue et une discussion autour du parc incluant les habitants du quartier. Il demande ensuite à ce que les grils soient réinstallés. Il remercie enfin la commission, louant le système de la pétition, qui a l'air de bien fonctionner.

Discussion et vote

Le président demande aux commissaires de proposer une suite à apporter au traitement de l'objet.

Une commissaire relève que, dans le parc Trembley, des riverains avaient écrit à la Ville pour se plaindre des nuisances des grils, et notant que M. Barazzone les ayant fait déplacer vers le bas, les mêmes problèmes se sont à nouveau manifestés à cet endroit, concernant la fumée et les déchets notamment. Elle indique que l'audition de M. Gomez serait opportune pour comprendre ce qui se passe. Elle note ensuite qu'il est difficile de trouver une voie médiane entre des habitants qui veulent utiliser leur quartier en profitant de ses espaces extérieurs d'un côté, et des habitants qui veulent rester chez eux sans fumée de l'autre.

Une commissaire abonde dans ce sens et dit par ailleurs être étonnée du traitement inéquitable des différents parcs. Constatant que les pétitionnaires ont le mérite de proposer d'eux-mêmes des alternatives, elle estime qu'il conviendrait de demander à M. Gomez son avis là-dessus, et ce qu'il est possible de faire.

Une commissaire indique que son parti soutiendra la demande d'audition. Elle fait observer qu'il convient de creuser la question pour tenter de chercher des solutions, et ce d'autant plus qu'elle a connaissance de parcs où les grils installés par la Ville ne provoquent pas de dégradations ni de plaintes, mais suscitent au contraire un lien social et un esprit de communauté très sympathique.

Un commissaire, indiquant bien connaître ce parc, relève que les grils n'y ont pas engendré de nuisances, et fait noter la faible densité en habitation du lieu, qui le fait se distinguer du parc Trembley.

Constatant que la non-réinstallation des grils nécessite un motif impérieux, il remarque que seul M. Gomez pourra en donner un.

Une commissaire relève que la commune de Vernier a fait installer des grils à gaz et électriques, à la place de grils à charbon. Elle note en ce sens que l'audition de la commune de Vernier pourrait être intéressante dans un second temps pour avoir un retour d'expérience sur ce point si cela s'avère nécessaire, et indique plus généralement qu'il faudrait observer comment les autres communes gèrent la question.

Le président propose donc de soumettre au vote de la commission l'audition de MM. Gomez et Oertli.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), l'audition est acceptée à l'unanimité.

Le président demande si un vote est également demandé concernant l'audition de la commune de Vernier.

Une commissaire relève qu'il s'agit d'une excellente proposition, mais qu'elle pourra être votée s'il y a lieu après celle de M. Gomez, si elle est encore nécessaire.

Le président en convient.

Séance du 1er novembre 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)

M. Gomez déclare que la question des grils au parc du Promeneur-Solitaire constitue une longue saga, et qu'il avait été demandé à la Ville de les mettre, puis de les enlever. Il explique que ce qui a mené à les ôter trouve sa source dans plusieurs plaintes du voisinage; celles-ci étaient notamment dues aux nuisances olfactives des grils, rappelant que la fumée montait dans les immeubles. Il indique aussi les graves nuisances sonores dues à l'utilisation tardive des grils et à la consommation d'alcool dont s'accompagnait cet usage. Il rappelle également qu'avaient été retrouvés fréquemment des tessons de verre dans la pataugeoire jouxtant les grils; cela représentait par conséquent un danger potentiel pour les enfants. Il fait observer que la question des déchets et du littering dans le parc mobilisait des ressources du SEVE, tandis que les grils ne profitaient qu'à une minorité. Il indique que ces installations font l'objet d'un suivi constant de la part du SEVE, étant donné que des arbitrages sont souvent à trouver entre l'utilité qu'apportent ces grils aux usagers et usagères et le bien-être des habitantes et habitants quand les grils sont situés proches des habitations. Il précise enfin que la désinstallation des grils du parc du Promeneur-Solitaire répond à un souci de sécurité et de nuisances à l'égard du voisinage, alors que l'utilisation des grils est restreinte à une petite minorité.

M. Oertli ajoute que la pose des grils n'a jamais été un objectif en soi pour le SEVE. Elle était surtout destinée originellement à limiter les dégâts sur les pelouses provoqués par les grils jetables. Il explique que le SEVE a procédé tout d'abord en tâtonnant, étant donné qu'il n'existait pas vraiment de précédents dans d'autres villes. Il rappelle qu'une dizaine de ces installations avaient été installées il y a environ dix ans notamment au parc Trembley, au parc Bertrand, au parc de la Perle du Lac et au parc La Grange. Il indique qu'au parc Bertrand ils ont été retirés après un mois à peine, après avoir suscité de vives oppositions. Il explique qu'à Trembley, ils avaient été déplacés vers le bas du parc suite à des réactions aux nuisances olfactives, mais qu'ils avaient tout de même dû être retirés au vu des nombreuses réactions négatives. Il relève qu'ils ont pu être conservés au parc La Grange, et que les grils n'ont pas suscité de réactions de la part du voisinage, ceci s'expliquant par la grandeur du parc.

Il constate qu'il s'agit d'un dossier assez compliqué à gérer pour le SEVE au vu des déchets et nuisances y relatives. Il explique que des familles et des grands groupes occupent ces grils toute la journée, ce qui va à l'encontre de l'ambition de permettre à toutes et tous d'utiliser les grils. Il indique que ces grands groupes dissuadent les autres potentiels utilisateurs de venir s'en servir, et note que des gens viennent très tôt le matin pour les réserver. Il rappelle que mis à part à La Grange tous les autres lieux choisis sont contestés ou l'ont été. Il relève que le fait que la Ville de Genève soit très densément habitée rend leur usage difficile sans provoquer de nuisances. Il ajoute que le SEVE est ouvert aux grils, mais explique que si des conflits éclatent entre utilisateurs et habitants, il serait plus enclin à donner la primeur aux habitants, étant donné que le fait de faire des grillades dans l'espace public n'est pas un droit garanti.

Le président demande où se situaient précisément les grils au sein du parc du Promeneur-Solitaire.

M. Oertli répond qu'ils se situaient en face du Bois de la Bâtie, côté Saint-Jean. Constatant que les pétitionnaires suggèrent de les déplacer, il estime que l'on pourrait éventuellement tenter de les déplacer légèrement vers les Services industriels de Genève (SIG), pour les éloigner davantage des habitations. Il relève en revanche que le chef de secteur propose dans ce cas d'en installer un ou deux, et pas trois comme auparavant.

Un commissaire estime qu'il serait dommage de supprimer ces grils, étant donné qu'ils satisfont une demande d'une part de la population, plutôt jeune, qui aime bien s'en servir. Il reconnaît néanmoins comme il a été expliqué qu'il est difficile de satisfaire tout le monde dans des zones plus densifiées, et souhaite savoir s'il est possible de trouver des grils qui génèrent moins de nuisances, ou d'installer des poubelles et des installations à même de les diminuer autour des grils.

M. Oertli répond que des grils électriques ont été installés à Zurich, mais précise que ces installations sont très lourdes en termes d'entretien et provoquent également des nuisances, des bouteilles en PET pouvant être facilement brûlées de la sorte. Il ajoute que ces modèles importés d'Australie sont coûteux. Il précise ensuite ne pas se plaindre des déchets que suscitent ces grils, étant donné qu'ils sont constitutifs de l'utilisation des parcs, mais que les nuisances olfactives constituent le problème le plus difficile à résoudre.

Le commissaire demande confirmation du fait qu'il n'existe pour l'instant pas d'autres solutions si ce n'est les enlever sans compensation.

- M. Oertli répond qu'il est aussi possible de les déplacer, chose qui n'a pas été faite encore au Promeneur-Solitaire, et qui mérite d'être étudiée.
- M. Gomez tient à mettre un bémol quant à la population utilisatrice des grils, rappelant que c'est les protestations des habitantes et des habitants du quartier qui, au parc Trembley, ont provoqué leur déplacement, puis leur suppression. Il explique que la Ville met dans la balance de ses choix la viabilité dans les quartiers et le fait de pouvoir offrir des grils. Il indique qu'à la Perle du lac, ces grils avaient été jusqu'à susciter de grands problèmes d'incivilité, car ils avaient été monopolisés par des groupes qui faisaient même du commerce de viande aux gens. Il rappelle qu'il avait fallu mettre un dispositif de sécurité en place, pour finalement enlever ces grils.

Un commissaire rappelle que le représentant des pétitionnaires ne parlait pas d'accaparement par des groupes, mais avait expliqué au contraire que les personnes arrivaient à utiliser les grils en commun en en partageant l'usage. Il demande ensuite si une amélioration a été constatée depuis que les grils ont été enlevés par rapport aux bouteilles cassées par exemple.

M. Oertli indique ne pas être en mesure de répondre pour le Promeneur-Solitaire, mais rapporte que pour le parc de la Perle du Lac il a pu constater les effets importants dès la suppression des grils, et rappelle que ces installations drainaient beaucoup de monde, ainsi que des voitures, que des ventes de viande et de boissons étaient organisées, et que le parc accueillait trop de monde par rapport aux infrastructures en place, par exemple les toilettes. Il explique ainsi que ces installations peuvent générer une dynamique qui finit par ne plus être maîtrisée. Il relève que la situation au Promeneur-Solitaire est à cet égard peut-être différente; comparée à la Perle du Lac, la situation est différente au parc La Grange, aussi car il est fermé la nuit.

Une commissaire indique que sa question fait écho à celle du commissaire préopinant et dit son intérêt à savoir si durant l'été 2021 ont eu lieu autant de déprédations au Promeneur-Solitaire que l'été passé, précisant que cela permettra

de se faire une idée plus juste de la corrélation alléguée entre tessons de bouteilles et grils. Elle souhaite savoir en outre si une réémergence des grils sauvages a pu être observée.

- M. Oertli répond par la négative, expliquant que des grands panneaux rouges ont été posés pour signifier leur interdiction, et que la communication a été plus travaillée que précédemment.
- M. Gomez relève que les conditions climatiques de cet été rendent l'analyse des changements plus compliquée, mais qu'aucune plainte des habitantes et habitants n'est à relever au Promeneur-Solitaire. Il indique qu'il faut cependant attendre au moins un été pour savoir si le *littering* et la présence de tessons sont possibles même sans les grils; il est prématuré de le dire maintenant. Il rend aussi hommage à l'effort des habitantes et habitants de Saint-Jean qui aident beaucoup la Ville dans la diffusion de messages sur la protection de l'environnement et de la nature.
- M. Oertli confirme que l'été passé a en effet été atypique. Il relève qu'une association s'est créée pour protéger la promenade des falaises de Saint-Jean et confirme qu'elle est très utile pour diffuser des messages quant à la protection de ce site et à sa bonne gestion.

La commissaire indique que le pétitionnaire a expliqué que les grils ont été enlevés en 2021 sans que cette décision soit communiquée au préalable. Elle constate que ces grils ont été enlevés mais qu'une vraie demande existe en leur faveur. Elle indique à ce titre être bien consciente des problèmes évoqués, mais demande comment le SEVE compte s'organiser pour répondre à ceux et celles qui souhaitent disposer de grils urbains.

- M. Oertli relève qu'il convient de pondérer le pour et le contre, et précise qu'il n'a pas d'avis arrêté sur les grils. Il rappelle que le SEVE était confronté à une situation hors norme au niveau de son personnel avec la pandémie, et ne voulait pas rajouter le problème des grils à cette situation compliquée.
- M. Gomez ajoute qu'il ne faut pas s'imaginer que ces grils ne posaient aucun problème et que le magistrat a soudainement décidé de les ôter. Il explique que, très tôt, ces grils ont posé problème et ont fait l'objet de remarques de la part des habitantes et habitants. Il indique que si l'été 2020 a été assez intense au niveau de l'utilisation et des déprédations, des plaintes s'étaient manifestées bien avant. Il explique ensuite que la Ville doit toujours se demander s'il est de son devoir de répondre à toutes les demandes qui émanent de la population. Il note que si cela peut se faire dans un certain nombre de contextes, la Ville doit chercher à aller dans le sens de l'intérêt du plus grand nombre, tout en respectant le souhait de la minorité. Il précise qu'elle doit essayer d'y répondre aussi, mais que ce ne peut toujours être le cas.

La commissaire indique que le pétitionnaire a relevé qu'environ 300 personnes ont déploré la suppression des grils et souhaite savoir combien de personnes se sont plaintes des nuisances de ces grils.

- M. Gomez répond ne pas disposer de chiffres, mais déclare que si ces grils sont réinstallés, une pétition réclamant leur retrait sera certainement lancée.
- M. Oertli ajoute que le SEVE a reçu plus de demandes pour les enlever que pour en installer.

Une commissaire s'étonne du fait que les habitations voisines se soient plaintes de nuisances olfactives, étant donné leur relatif éloignement.

M. Oertli convient qu'ils sont relativement éloignés, mais explique que du fait de leur grande taille, la fumée monte jusqu'à eux.

La commissaire demande si le fait de les déplacer pourrait être envisagé.

M. Oertli répond que cela est en effet une piste.

Une commissaire demande ce qu'il en est des grils de la Villa Barton.

M. Oertli explique qu'il s'agit précisément de grils qui ont été déplacés, précisant qu'ils se trouvaient à côté du Musée des sciences et que les employés du musée se plaignaient des odeurs. Il indique que depuis deux ans ils ont été installés à côté de la Villa Barton et qu'ils ne posent plus problème.

La commissaire demande ce qu'il en est de la présence des tessons sur ce site.

- M. Oertli répond que ce problème est secondaire, étant donné que les grils ne sont pas situés à proximité d'une aire de jeu pour enfant ou d'une pataugeoire. Il rappelle que l'objet numéro un des plaintes est la présence de fumée.
- M. Gomez précise que le *littering* et les incivilités font aussi partie des plaintes récurrentes des habitantes et habitants.

Une commissaire indique avoir pu voir les nuisances provoquées par ces grils au parc Trembley, et précise que l'on avait alors l'impression depuis la route que quelque chose brûlait. Elle souhaite savoir si c'est pour cette raison qu'ils avaient été déplacés en aval.

M. Oertli répond par l'affirmative.

Un commissaire demande à M. Gomez ce qu'il fera de la pétition si le renvoi est voté.

M. Gomez estime qu'il ne serait pas opportun de réinstaller les grils au même endroit, et indique qu'il conviendra d'examiner si une nouvelle installation dans les environs est possible. Il doute que ça le soit, étant donné la proximité de la

forêt et l'importance de la biodiversité dans cette zone. Il déclare qu'il conviendra donc de procéder avec le minimum de nuisances pour les habitants et habitantes de la zone et la nature.

Le commissaire, notant que 283 signataires ont signé la pétition, demande à M. Oertli s'il peut articuler un chiffre concernant le nombre de plaintes adressées au SEVE au sujet des nuisances évoquées.

- M. Oertli répond par la négative, mais précise que seule une minorité des mécontents prennent la peine d'écrire, notant qu'environ cinq ou dix courriers à ce sujet arrivent par année. Il relève en ce sens que la démarche d'une pétition, plus simple, facilite la réaction des gens.
- M. Gomez fait le pari que si les grils sont réinstallés, une pétition contenant au moins 250 signatures sera adressée au Conseil municipal.

Un commissaire demande si des grils pourraient être installés à la Bâtie pour permettre aux usagers et usagères de ceux du parc du Promeneur-Solitaire d'en bénéficier tout en limitant les nuisances.

M. Oertli répond que la zone fraîchement rénovée reçoit maintenant beaucoup de monde, et explique qu'il ne rajouterait pas une couche en installant des grils.

Le président demande aux auditionnés s'ils disposent d'une liste recensant ces installations dans la ville et le canton. S'il dit bien entendre le fait que la Ville doit trouver une approche équilibrée entre les différentes positions exprimées, il explique que ces grils répondent à une vraie demande de la part de la population.

M. Oertli répond que le site internet de la Ville les recense sur son territoire, et que d'autres communes le font également sur le leur. Il explique que des communes du canton de Vaud situées aux abords du lac connaissent avec leurs grils le même problème que la Ville de Genève.

Une commissaire constate que les grils installés dans des jardins privés ou des grands balcons sont tolérés, et demande si les personnes qui souhaitent faire griller des aliments doivent prendre elles-mêmes la responsabilité d'installer leurs grils ou d'aller dans d'autres cantons.

M. Oertli fait observer que la densité de la Ville la rend peu comparable à la situation de la plage de Vidy à Lausanne. Il ajoute que le fait de pouvoir griller dans des parcs ne constitue pas un droit, et qu'il convient de réguler ce type de demandes pour que les parcs puissent conserver leur raison d'être initiale, à savoir celle d'un endroit où les gens peuvent venir profiter en pleine ville des agréments du calme et de la nature.

Une commissaire croit se souvenir que c'est M. Barazzone qui avait fait installer des grils dans les parcs pour limiter l'usage d'installations personnelles, et demande quelles raisons initiales avaient poussé cette décision.

M. Oertli répond que c'est parce que ces grils jetables brûlaient les carrés de pelouse sur lesquels ils étaient posés. Il rappelle qu'initialement, ce ne sont pas des grils, mais uniquement des surfaces qui avaient été installées pour éviter cela. Il relève qu'il a fallu ainsi tâtonner jusqu'à arriver à l'installation des grils eux-mêmes, qui permettaient d'éviter l'accaparement d'une surface par quelques personnes. Il indique que si cela a marché à certains endroits, ça a moins été le cas à d'autres.

M. Gomez souligne qu'il convient bien de comprendre que les grils n'ont pas été supprimés pour le plaisir de les supprimer. Il explique qu'en 2020 une demande assez forte avait été formulée pour les supprimer, mais indique qu'il avait à l'époque refusé de les enlever, car l'on sortait du confinement, et les gens avaient soif d'activités en plein air. Il rappelle que l'idée avait été qu'il était possible de trouver une solution, mais explique que la pression s'est de nouveau manifestée au printemps, et qu'il avait fallu arbitrer entre les personnes riveraines se plaignant des nuisances subies et le besoin de sortir d'une autre partie de la population.

Une commissaire déclare qu'elle aimerait bien consulter son parti avant de se prononcer, indiquant que le pétitionnaire l'avait convaincue, mais que MM. Oertli et Gomez ont aussi des arguments dont il convient de tenir compte.

Un commissaire déclare que M. Gomez a bien indiqué aux commissaires qu'il ne donnerait pas suite à la pétition, et fait observer que ces installations ne vont pas sans complications, même si elles ne posent aucun problème dans certaines zones. Il constate que ce n'est pas le cas de ce parc, et indique être par conséquent plutôt favorable au classement.

Le président indique qu'il prend en compte la demande de ne pas voter ce soir.

Une commissaire constate qu'il existe une vraie demande pour l'utilisation de ces grils, et dit sa gêne quant au fait que les parcs ne semblent pas être considérés par M. Oertli comme des lieux de loisirs et d'activités diverses, mais plutôt comme des sanctuaires en pleine ville. Elle indique en ce sens que ces grils permettent la création de zones festives où peut advenir la cohésion sociale.

Un commissaire dit partager ce ressenti et cette position. Constatant qu'il serait pertinent d'essayer de les déplacer un peu plus loin des immeubles, il dit avoir eu l'impression que MM. Gomez et Oertli n'en ont pas vraiment envie.

Un autre commissaire indique pour sa part ne pas partager cet avis, et fait observer que ces installations n'encouragent pas la cohésion sociale mais mènent au contraire à une privatisation de l'espace public de la part de quelques groupes. Il précise néanmoins que les parcs peuvent se prêter à des activités diverses, tant que ces activités ne nuisent pas aux autres usagers, et cite l'exemple du joggeur.

Un commissaire relève qu'à une époque, la large présence de petites maisons avec jardins rendaient accessible à beaucoup de personnes la possibilité de faire des grils, mais fait observer que ce n'est plus le cas aujourd'hui, et qu'il faut éviter dès lors que cette possibilité se limite aux personnes qui disposent d'un balcon et d'un jardin. Il dit néanmoins comprendre le point de vue jardinier du SEVE, qui a à cœur la protection des espaces verts en tant que tels. Il indique qu'il ne paraîtrait pas absurde de maintenir des grils au Promeneur-Solitaire, étant donné la présence limitée de balcons et de jardins aux Charmilles et connaissant la densité du quartier. Il déclare que sans aller jusqu'à parler d'un service public du gril, il convient de constater qu'une grande cohésion se crée autour de cette activité. Aussi est-il d'avis qu'au moins un minimum de ces installations doit subsister, et que le déplacement des grils vers le chemin de fer importunerait moins les gens du voisinage.

Un commissaire indique qu'il retire sa demande de vote immédiat.

Le président, relevant qu'aucune demande d'audition n'a été formulée, estime qu'il est raisonnable de repousser le vote comme il a été demandé.

Séance du 13 décembre 2021

Quelques commissaires demandent à ce que, au vu de l'heure déjà tardive, l'objet soit traité lors d'une prochaine séance.

Le président en convient, et indique que cet objet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance du 17 janvier 2022

Discussion et vote

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'il n'y a pas eu de demande d'audition supplémentaire. Il constate que la commission est face à une pétition compliquée. Il évoque à la fois la demande de réinstallation de ces grils de la part des utilisateurs et les incivilités déplorées à la suite de l'utilisation de ces grils. Il admet qu'il ne sait pas où se situer au niveau de cette pétition.

Une commissaire d'Ensemble à gauche relève qu'après consultation de son parti et la visite des lieux, elle propose le soutien de la pétition et son renvoi au Conseil administratif. Elle explique que le parc n'est pas à proximité des immeubles et ajoute, en ce sens, qu'elle doute fortement des nuisances olfactives. Elle note, d'autre part, que les habitants qui se plaignent de ces nuisances sont des privilégiés et qu'il pourrait leur être demandé un minimum d'indulgence envers les personnes qui profitent du parc en bas de leurs immeubles. Elle ajoute également

que les personnes qui prennent plaisir aux grillades n'ont peut-être pas les moyens de partir en week-end à la campagne et qu'à ce titre, elle se positionne du côté du pétitionnaire. Concernant la proposition d'installer des grils au Bois de la Bâtie, elle propose d'attendre des demandes instantes qui vont dans ce sens.

Le président prend la parole pour le groupe des Vert-e-s. Il propose le renvoi au Conseil administratif assorti de la recommandation d'étudier la possibilité d'installer des grils au Bois de la Bâtie afin de proposer une solution dans ce secteur, qui soit plus loin des habitations.

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe souhaite également un renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Il souligne toutefois une variante et propose de recommander l'étude d'un déplacement de ces grils plus proche des rails de chemin de fer. Il rappelle également que, bien qu'il n'existe pas de service public des grillades, il convient de souligner l'importance de cette thématique en termes de cohésion sociale.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme que son groupe souhaite le renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Elle abonde dans le sens du commissaire préopinant et confirme que si les grils pouvaient être plus proches des rails et donc plus loin des habitations, cela pourrait satisfaire tout le monde. Concernant la possibilité de mettre des grils au Bois de la Bâtie, elle confirme que c'est une bonne solution. Néanmoins, elle rappelle qu'il n'y a pas beaucoup de coins d'ombre. Elle indique donc que si des grils sont installés, il faudrait également créer des coins d'ombre pour que les habitants puissent se protéger du soleil l'été.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe appuie également le renvoi au Conseil administratif.

Une commissaire du parti Le Centre déclare que son groupe suit également le renvoi de la pétition au Conseil administratif, avec la possibilité d'un déplacement des grils plus proche des rails et également au Bois de la Bâtie. Toutefois, elle tient à rappeler que le Bois de la Bâtie est surtout un espace pour les enfants.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe soutient le renvoi au Conseil administratif.

Le président propose de fusionner les deux recommandations et les soumet au vote.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte à l'unanimité la recommandation suivante: «Etudier la possibilité d'installer des grils au parc du Promeneur-Solitaire qui soient plus proches des rails de trains et, dans le cas où cela ne serait pas possible, d'étudier la possibilité d'en installer au parc du Bois de la Bâtie».

Le président soumet ensuite l'objet, accompagné de sa recommandation, au vote de la commission.

Par 15 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), la commission accepte à l'unanimité le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-450 avec la recommandation.

PROJET DE RECOMMANDATION

La commission recommande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer des grils au parc du Promeneur-Solitaire qui soient plus proches des rails de trains et, dans le cas où cela ne serait pas possible, d'étudier la possibilité d'en installer au parc du Bois de la Bâtie.

Annexe: pétition P-450

P-450

Pour la réinstallation des grils au parc du Promeneur Solitaire

PÉTITION adressée

à Monsieur Alfonso Gomez, conseiller administratif en Ville de Genève, chargé du département des finances, de l'environnement et du logement, et au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Après seulement quelques étés d'utilisation, la Ville de Genève a décidé que les grils du parc du Promeneur Solitaire ne seraient plus réinstallés. Alors qu'ils permettaient une bonne gestion des grillades, tout en supprimant les grils sauvages et du coup les dégâts sur la pelouse, ils amenaient aussi une bonne ambiance, un moyen convivial de se retrouver en famille ou entre amis autour d'un bon repas.

Les raisons évoquées sont les nuisances sonores, odorantes ou encore les bris de verre dans la pataugeoire. Les mauvais agissements de quelques personnes deviennent à nouveau prétexte à tout supprimer pour tout le monde. (Les superbes cabanes en bois en avaient déjà fait les frais, à cause d'une personne qui avait mis le feu a 30 cm de planche; résultat, la totalité des cabanes disparaîtra sans remplacement). L'interdiction de faire des grillades sur tout le bord du Rhône en contrebas est légitime mais, objectivement, il n'y plus aucun endroit à proximité pour griller.

Le parc ne sera pas plus silencieux sans grils, les bris de verre peuvent survenir aussi bien avec que sans, sans parler d'une corrélation inexistante entre grillades et dégâts dans la pataugeoire.

Seul reste le problème de la fumée et des odeurs. Le parc étant suffisamment grand, la possibilité de déplacer les grils à son extrémité sera sans aucun doute largement suffisante pour éviter les rares moments où la fumée parvient à atteindre le seul immeuble avoisinant.

Pour toutes ces raisons, nous estimons que les grils doivent être réinstallés dans ce parc durant toute la saison estivale, au minimum, et que les incivilités d'une très petite minorité ne devraient pas servir de prétexte pour gâcher l'esprit convivial qui anime une grande majorité de familles et d'ami es bien intentionné.es.

Nous, soussigné.es, habitant.es du quartier de Saint-Jean et utilisatrices respectueuses et utilisateurs respectueux des parcs et promenades de la Ville demandons instamment que les grils soient réinstallés dans le parc du Promeneur Solitaire durant toute la saison estivale.

M. Christian Steiner, rapporteur (MCG). Cette pétition demande la réinstallation de grils au parc du Promeneur-Solitaire à Saint-Jean, qui a été signée par 283 personnes. A part le conseiller administratif qui manque sérieusement d'enthousiasme à ce sujet, l'ensemble de la commission a soutenu cette pétition qui paraît réalisable et pour laquelle un essai vaut la peine d'être tenté avant l'été. si possible, en réinstallant ces grils à des emplacements un peu plus éloignés des habitations. On verra bien si les nuisances ou les risques évoqués par le conseiller administratif se réalisent, s'il y aura effectivement une pétition contre qui réunira encore plus de signatures. (M. Christian Steiner est amusé.) A ce sujet, parmi les motifs évoqués allant à l'encontre de cette pétition je peux citer notamment des relations de cause à effet comme la présence de bris de verre dans une pataugeoire ou ce genre de choses. A ce sujet, on peut tout de même préciser qu'il y a des relations de cause à effet qu'il ne faut pas faire; tout le monde sait par exemple que c'est au printemps qu'il y a le plus de naissances et c'est aussi au printemps que les cigognes arrivent, pour autant ce ne sont pas elles qui amènent les bébés. Je pense donc qu'il faudrait tenter le coup en acceptant cette pétition à l'unanimité comme l'a fait la commission afin de réinstaller ces grils rapidement.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif, traitée sans débat, sont acceptées à l'unanimité (55 oui), assorties de la recommandation de la commission.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

La commission recommande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer des grils au parc du Promeneur-Solitaire qui soient plus proches des rails de trains et, dans le cas où cela ne serait pas possible, d'étudier la possibilité d'en installer au parc du Bois de la Bâtie.

(M. Eric Bertinat interpelle le président au sujet du vote de l'objet précédent, le rapport M-1587 A.)

M. Eric Bertinat (UDC). Le rapport de la motion M-1587 conclut au refus de la motion. Monsieur le président, vous nous avez fait voter sur la motion ou sur le résultat sorti des travaux de commission? Si vous avez fait voter sur le résultat de la commission, on l'a refusé, donc ce n'est pas très clair pour moi, puisqu'on a voté unanimement contre. Vous avez fait voter quoi exactement, Monsieur le président?

Le président. J'ai fait voter les conclusions de la commission.

M. Eric Bertinat. Donc on aurait dû les accepter pour suivre...

Le président. Non.

M. Eric Bertinat. C'est ça qui n'est pas clair. Ce n'est pas ce qui vient d'être dit. (Plusieurs voix s'élèvent dans la salle.) Si on voulait suivre l'unanimité, il fallait voter oui. Ou alors c'est sur la motion... Il faut être précis, car ce n'était pas du tout clair. Logiquement, on vote sur l'unanimité qui sort de la commission... (Réactions.) Donc il fallait dire oui... (Plusieurs conseillers municipaux répondent à M. Bertinat.) Il faut préciser...

(Le président reprend la parole et annonce le point suivant.)

 Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 26 janvier 2015 de M. Alexandre Wisard: «Flower Power à la place Sturm» (M-1170 A)¹.

Rapport de M^{me} Paule Mangeat.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) par le Conseil municipal lors de la séance du 28 septembre 2015. La CAE, sous la présidence de M. Ulrich Jotterand, l'a renvoyée à l'unanimité et sans traitement supplémentaire le 21 novembre 2017 à la commission des travaux et des constructions (CTC).

La CTC l'a étudiée lors des deux séances des 10 novembre et 8 décembre 2021, sous la présidence de M. Daniel-Dany Pastore. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier et M^{me} Laura Kiraly, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

^{1 «}Mémorial 173e année»: Développée, 1461.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- les abeilles sont nos amies;
- les papillons aussi;
- les fleurs, c'est beau;
- une prairie extensive fleurie nécessite une seule fauche annuelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à semer une prairie extensive fleurie sur le talus de la rue Ferdinand-Hodler bordant la place Charles-Sturm.

Séance du 10 novembre 2021

Audition de M. Alexandre Wisard, motionnaire

M. Wisard constate que la place Sturm n'est pas valorisée, elle est stérile. Il s'agit historiquement d'un remblai de la démolition des fortifications des années 1850. Il est donc devenu une simple butte. Il propose d'égrapper et de colorer cette butte. Les motivations sont d'abord paysagères afin de mettre de la couleur dans la Ville, puis de favoriser les insectes qui manquent de nourriture et qui subissent la problématique des produits phytosanitaires. Il relève que le monde politique a changé mais que les choses avancent très lentement en termes de lutte contre le réchauffement climatique. Il souligne que les terrains en centre-ville sont très riches en matière organique et que la création d'une prairie fleurie nécessite de rendre la terre plus pauvre. Il mentionne l'essai sur la butte qui entoure le Musée d'histoire naturelle. Il souligne le besoin de labourer, d'aérer et d'appauvrir le terrain au préalable. Il précise aussi que les fleurs pousseront au bout de la 3^e année. Enfin, il mentionne des cultures en terrasses à l'angle Ferdinand-Hodler et boulevard Helvétique et s'interroge sur l'initiateur de ces cultures. Il conclut en soulignant que la butte à la place Sturm mérite beaucoup mieux.

Questions-réponses

Un commissaire rappelle que la première motion pour fleurir la place Sturm a été déposée par M. Lathion. A l'époque, le Conseil municipal à majorité de gauche l'avait refusée étant donné le projet du Pavillon de la danse. A présent que le Pavillon de la danse est installé, il questionne le périmètre de verdure à fleurir.

M. Wisard répond que l'idée de la motion est de travailler sur le côté pentu du territoire Sturm. Il rappelle que l'aménagement avant l'installation du Pavillon de la danse n'était pas satisfaisant car très minéral. Cette surface est devenue un biotope à moustiques plutôt qu'un espace public. Il confirme que son idée n'est pas de reprendre la partie plane mais les pentes.

Il précise que reprendre l'aménagement de la place Sturm sur la partie plane serait également une bonne idée. Il évoque le besoin d'aménager en amont de la construction. Il ajoute être déçu de la démolition du Pavillon de la danse dans sept ans. Il est favorable d'étendre la motion à l'ensemble du périmètre, notamment pour combattre la problématique des îlots de chaleur.

Une commissaire demande si la prairie fleurie serait comme celle en face du Moulin Rouge à la pointe de Plainpalais ou si des arbres fruitiers pourraient être plantés.

M. Wisard répond que les prairies fleuries sont un mélange grainier de plantes qui sont caractéristiques de la région. Il ne s'agit pas d'une logique d'arbres. L'objectif est de mettre de la couleur et de favoriser le milieu pour les insectes. Des arbres apporteront de l'ombre et réduiront la diversité végétale. Il ajoute que cette parcelle est plein nord et qu'il ne s'agit pas du meilleur endroit pour planter des arbres. M. Wisard évoque l'enjeu du retour de la campagne en ville. Il est favorable à la plantation d'arbres comme des mûriers sur la partie plane. Il ajoute que l'aménagement de la promenade Sturm ne fonctionne pas et nécessite un changement d'aménagement.

Un commissaire questionne l'idée de penser un projet plus global de la place Sturm, une fois le départ du Pavillon de la danse en 2028.

M. Wisard confirme l'accord avec les riverains sur la démolition du Pavillon de la danse en 2028, cependant il soutient que son maintien sera négocié. Il préfère aller de l'avant dès maintenant. Du reste, la Ville a tendance à monter des projets globaux et à ne pas les réaliser.

Le commissaire souligne que la Ville a laissé l'herbe pousser plus longtemps et que beaucoup d'insectes ont proliféré. Il questionne la différence entre cette manière de faire et la proposition de sa motion.

M. Wisard observe que la diversité biologique dans les herbes hautes n'est pas très importante. Il y a très peu d'espèces végétales sur cette butte. Il ajoute qu'il y a beaucoup de vers de terre et que le terrain est sain.

Le commissaire questionne l'entretien d'une prairie fleurie.

M. Wisard répond que l'entretien se fait en fonction de la chaleur et de la pluie. Cependant, une prairie fleurie demande un entretien très limité. Les paysans font une fauche par année de leur prairie fleurie.

Une commissaire questionne l'espérance de vie d'une abeille.

Un commissaire lui répond que le cycle de vie d'une abeille est entre un et deux mois. Il y a donc six générations d'abeilles par année.

M. Wisard évoque la problématique des phytosanitaires, notamment des néonicotinoïdes, pour les insectes.

Un commissaire questionne la mise en place de fermes urbaines sur la rive gauche, comme sur la rive droite.

M. Wisard évoque la difficulté en Ville de renoncer à des parcs soignés. Cependant, les choses évoluent gentiment à ce niveau. Il souligne que les enjeux sont dans les micro-parcs (micro-espaces naturels) comme à la place des Philosophes ou à la place Sturm, soit des lieux avec terrains stériles et qui correspondent à des aménagements des années 1960. Le non-entretien de certaines surfaces dans les grands parcs va se faire gentiment, ce qui apportera de la biodiversité et permettra au Service des espaces verts (SEVE) de libérer du temps pour planter des arbres dans le reste de la Ville.

Concernant la création d'une ferme urbaine, M. Wisard évoque la ferme de La Grange. Il propose de travailler sur les parcs de manière plus diversifiée. Il sent que la Ville va dans le bon sens mais qu'il faut continuer à insister pour apporter de la couleur et de la fraîcheur sur des petits espaces.

Une commissaire demande si le sol à la butte de la place Sturm est pollué.

M. Wisard répond que les remblais datent de 1850. Il ne s'agit pas de terrains avec des produits organiques chimiques. Il confirme que le remblai n'est pas pollué mais qu'il a été fertilisé artificiellement par la Ville pendant les années 1950, 1960 et 1970 pour répondre au standard. Il soutient qu'il doit rester une partie de cette matière organique, cependant le fait qu'il y ait beaucoup de vers de terre est bon signe sur l'état de la qualité de la terre.

Un commissaire questionne la récupération d'algues pour fertiliser les sols.

M. Wisard répond que les plantes aquatiques peuvent être utilisées théoriquement pour fertiliser les sols. Il précise que les algues sont compostées via des anneaux dans le lac. Il avertit que de la matière organique ne doit en l'occurrence pas être ajoutée dans le sol à la place Sturm. Au contraire, pour des prairies diversifiées, les plantes doivent avoir du mal à en trouver.

Une commissaire questionne l'utilisation de mycélium pour dépolluer.

M. Wisard répond que la butte de la place Sturm n'est pas dans cette logique. Il ne s'agira pas de dépolluer mais de fleurir. Selon les conditions, il faudra attendre la 3° voire la 5° année pour profiter d'une explosion végétale, puis la concurrence végétale diminue la richesse.

Un commissaire évoque les graines utilisées par les privés notamment pour fleurir les balcons.

M. Wisard répond que la prairie est un milieu plus ouvert et concurrentiel. Il souligne qu'il s'agit d'un super-projet pour les jardiniers. De plus, ces expériences motivent les riverains à s'investir et à s'approprier ce type de projet.

Un commissaire questionne les besoins financiers pour un tel projet, notamment en termes de graines.

M. Wisard répond qu'un petit budget sera nécessaire pour acheter des mélanges grainiers. Il ajoute que le SEVE dispose d'un personnel de qualité et en quantité.

Le commissaire questionne les éventuels arguments négatifs qui pourraient être présentés par le SEVE ou le Conseil administratif.

M. Wisard répond que l'argument de questionner le changement sera probablement présenté. Il serait intéressant de questionner l'intérêt des jardiniers pour ce type de travail. Il soutient qu'il ne devrait pas y avoir trop de contre-arguments.

Une commissaire questionne la présence/l'absence et la diversité d'espèces volatiles.

M. Wisard répond que la diversité végétale apporte la diversité d'insectes, puis la diversité d'insectes apporte la diversité d'oiseaux.

Un commissaire questionne la possibilité de mettre des marguerites sur la butte de la place Sturm.

- M. Wisard propose de ne pas se limiter à une seule espèce mais de favoriser la diversité des fleurs. Il ajoute que transformer une pelouse en prairie fleurie est un travail important. Le personnel du SEVE en a les compétences en l'occurrence.
- M. Wisard est très favorable à la plantation d'arbres fruitiers en général. Il évoque le besoin que les personnes s'approprient ces arbres fruitiers.

Une commissaire demande si la Société botanique de Genève serait utile pour les réflexions de la commission.

M. Wisard répond positivement. Il ajoute que le SEVE répond aux décisions du Conseil administratif que le Conseil municipal oriente par ses votes.

Un commissaire souligne que cette motion pourrait être votée telle quelle.

M. Wisard répond positivement.

Une commissaire propose la recommandation de planter des arbres fruitiers, notamment des framboisiers, des mûriers et des plantes de chanvre. La recommandation est acceptée par 14 oui (3 Ve, 4 S, 1 UDC, 2 PDC, 2 PLR, 1 EàG, 1 MCG) et 1 abstention (PLR).

Une commissaire propose l'audition des Société botanique de Genève et Société zoologique de Genève, la commission est favorable à cette audition.

Une commissaire propose d'auditionner un paysagiste, proposition refusée par la commission.

Séance du 8 décembre 2021

Audition de M^{me} Catherine Lambelet, présidente de la Société botanique de Genève, et de M. Mickaël Blanc, collaborateur scientifique, coresponsable de la Stratégie biodiversité Ville de Genève et membre de Faune Genève (sollicité par la Société zoologique)

M^{me} Lambelet trouve qu'améliorer le talus est une excellente idée. Il est un endroit idéal pour y mettre une prairie fleurie. La prairie fleurie consiste à semer une soixantaine d'espèces indigènes permettant de nourrir des insectes, ce qui favorise la biodiversité. Elle cite quelques plantes: des graminées de prairie, des fleurs comme la marguerite, la scabieuse ou encore la sauge. Elle précise que ce ne sont pas des espèces envahissantes. En l'occurrence, il s'agit d'un semis qu'il est possible de trouver dans le commerce. A Genève, des instructions très précises de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature ont été données pour que ces semis soient adaptés à la région. Ces prairies sont fauchées deux fois par année et demandent peu d'entretien. Elle précise que la technique des prairies fleuries est connue et reconnue.

M. Blanc trouve le projet intéressant par rapport à la surface disponible. Il s'interroge sur la vocation de ce talus qui devrait être tournée vers la biodiversité et non vers l'horticulture. Il explique que lorsqu'on plante des prairies indigènes, il y a une phase où la végétation prend de l'ampleur et ne sera pas forcément fleurie et esthétique. Concernant les abeilles, il ne recommande pas l'installation de ruches en Ville, et ce pour soutenir la biodiversité sauvage. En l'occurrence, les abeilles domestiques concurrencent les abeilles sauvages. Il confirme que le SEVE a toutes les compétences nécessaires pour la mise en place et l'entretien d'une prairie fleurie. Il confirme que l'intégration d'arbustes est intéressante pour favoriser les petits mammifères et les oiseaux. De plus, les orties sont des plantes très importantes pour les papillons.

Questions-réponses

Une commissaire questionne la plantation de graminées par rapport à la recrudescence des allergies et si la plantation d'arbres fruitiers est indiquée et cohérente pour la biodiversité.

M^{me} Lambelet répond que la surface considérée ne sera pas une grosse source de problèmes et que les arbres fruitiers sont des cultures. Ils jouent un rôle d'abris pour la biodiversité. Cependant, ce ne sont pas les arbres fruitiers qui en eux-mêmes vont permettre la biodiversité. Il n'y a donc pas un gain énorme. De plus, il faut les entretenir. Des buissons indigènes sont un réel complément à la prairie avec les insectes et les oiseaux qui vivent à cheval entre les deux milieux. Un verger d'arbres fruitiers représente un tout autre projet.

La commissaire demande si cela a du sens de planter des fruitiers dans un milieu très urbain.

M^{me} Lambelet souligne qu'il est préférable de planter une prairie fleurie sur un talus. Elle propose en revanche de planter des arbres fruitiers en bordure d'un parc pour les présenter aux passants. Elle ajoute que l'entretien de prairies fleuries est plus simple que l'entretien d'arbres fruitiers.

M. Blanc évoque les contraintes liées au changement climatique (et non au réchauffement climatique pour prendre en compte l'impact du Gulf Stream). Les actions doivent être durables. Il confirme que l'entretien des prairies fleuries est plus facile. Concernant les arbres fruitiers, il proposerait de planter des essences indigènes qui sont plus résistantes au changement climatique. Il ajoute que la plantation d'arbres fruitiers en Ville rencontre beaucoup de contraintes, notamment la profondeur des sols.

M^{me} Lambelet ajoute que la plantation d'arbres fruitiers en pleine terre demande beaucoup de soin, surtout les premières années.

Un commissaire demande si ce talus pourrait avoir une utilité scientifique qui nécessiterait une adaptation.

M. Blanc répond que ce projet s'inscrit dans la volonté actuelle de renaturer des espaces verts pour contrer la perte de la biodiversité et les enjeux du climat, et ce dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de biodiversité de la Ville ou encore de la stratégie municipale d'urgence climatique. Il souligne que ce projet serait un stimulant pour analyser l'évolution des espèces plantées par rapport au dérèglement climatique et l'évolution des espèces invertébrées ou d'oiseaux qui se réappropriaient le milieu. M. Blanc ajoute qu'il faut seulement éviter de mettre des plantes envahissantes et des ruches.

Un commissaire demande des précisions sur la non-recommandation d'installer des ruches.

M. Blanc précise que les abeilles domestiques sont très opportunistes. En l'occurrence, elles ont une grande densité d'individus par ruche, contrairement aux abeilles solitaires qui nichent principalement dans le sol. Les abeilles domestiques consomment une très grande partie des ressources mellifères disponibles dans un rayon de plusieurs kilomètres. Les abeilles sauvages ont donc plus de difficultés à vivre. Il s'agit d'être très vigilant sur l'installation de ruches en Ville malgré les sollicitations d'associations.

Un commissaire demande comment inciter la présence des abeilles sauvages.

M^{me} Lambelet répond que la prairie fleurie va en elle-même les favoriser. Elle mentionne des essais le long de l'Arve. Il y a 600 espèces d'abeilles sauvages en Suisse, mais seulement 150 dans le canton de Genève et encore moins en Ville.

Un commissaire propose de considérer la place Sturm dans son ensemble. A l'époque, en 2015, elle était une place pelée. Aujourd'hui, un tiers est occupé par le Pavillon et deux tiers sont partagés par de l'herbe et une esplanade. Il rappelle l'opération de micro-forêt urbaine de M. Gomez sur le côté de la butte. Il s'interroge sur l'amélioration de ce qui existe déjà.

M. Blanc répond qu'il n'y a pas de contre-indication avec la micro-forêt urbaine pour la diversité. Il ajoute que dans les espaces à nu se développent souvent des plantes envahissantes. Selon son expérience, il est plus intéressant de retravailler ce qui s'est développé et de planter des semis choisis. Il ajoute que les premières années, il faut travailler sur la prairie pour qu'elle puisse se développer. Il propose de poursuivre le travail implémenté par M. Gomez. Concernant la surface en gravier, il recommande de laisser de l'espace pour les usagers.

 M^{me} Lambelet recommande une prairie fleurie sur le talus avec un sol profond et non sur la surface en gravier. Elle ajoute que ce sont surtout les plantes à fleurs qui attirent les insectes.

Une commissaire demande si les jardins punk, appelés aussi jardins en friche, favorisent plus la biodiversité. Le principe des jardins punk en Ville consiste à laisser l'espace être ré-habité par la nature et les insectes, idéalement sans intervention humaine.

M. Blanc répond que cela dépend de la végétation environnante. Il souligne le manque de connaissances du grand public. Il est nécessaire que la démarche soit extrêmement cadrée car des plantes pourraient être envahissantes et se répandre au détriment de la biodiversité. Il conclut qu'une végétation spontanée peut être bien si ce qui se trouve autour est déjà indigène. Dans le milieu urbain, cette réappropriation est plus compliquée et lente.

M^{me} Lambelet évoque le livre *Fleurs en ville* publié en 2012. Elle souligne que la friche donne lieu à d'autres types de plantes que les prairies fleuries. Du point de vue de la biomasse pour les insectes, la biomasse est plus faible entre les pavés et sur les murs par rapport à la biomasse d'une prairie fleurie.

La commissaire demande si une prairie fleurie permet le retour des vers de terre en ville.

M. Lambelet confirme qu'une prairie fleurie favorise les vers de terre.

Une commissaire questionne l'anticipation de la végétation étant donné que le climat de Genève sera celui de Marseille d'ici à 2030.

M^{me} Lambelet explique qu'il s'agit déjà d'une démarche entreprise par le SEVE, soit de tester la plantation d'arbres de différents climats. Ces études se font également dans le reste de la Suisse.

Motion: une prairie fleurie extensive à la place Charles-Sturm

M. Blanc ajoute que seulement le réchauffement climatique est considéré, et non le changement climatique qui causera des hivers plus rudes. Il souligne qu'il est difficile de prédire la végétation suisse liée à ce changement climatique. Il s'interroge sur la résistance de plantes méditerranéennes en Suisse avec l'abondance d'eau et les hivers très froids. Il évoque 296 espèces envahissantes dans la faune qui ont été recensées en 2016 en Suisse (publication OFEV). Il avertit que l'anticipation de certaines espèces peut créer des envahissements de plantes indigènes suisses. Une solution est d'analyser des essences indigènes résistantes au changement climatique.

Une commissaire questionne la réticence avec les jardins punk. Elle évoque son cas où une grande diversité de plantes s'est développée.

M. Blanc répond que laisser des espaces en friche est très bien.

M^{me} Lambelet avertit que des jardins en friche peuvent permettre le développement de plantes envahissantes très opportunistes.

Un commissaire demande des précisions sur sa préférence de parler de changement climatique plutôt que de réchauffement climatique et le besoin de tenir davantage compte des effets du Gulf Stream.

M. Blanc répond que l'impact du Gulf Stream fait que les hivers seront plus rudes. Cet impact a été oublié au profit des impacts du réchauffement climatique qui sont très médiatisés. Il regrette que le débat scientifique soit relégué par rapport au débat de la place publique sur le réchauffement climatique.

Le commissaire mentionne le climat méditerranéen dans l'Empire romain. Il questionne le changement au niveau des plantes et des insectes.

M. Blanc évoque un ouvrage sur l'historique des forêts genevoises. En l'occurrence, ce ne sont pas les dérèglements climatiques qui ont eu les plus forts impacts sur la végétation ou la faune mais l'humain. La problématique est que la biodiversité urbaine est impactée par l'action humaine. La modification drastique de l'environnement se fait sans questionner le péril sur la biodiversité.

M^{me} Lambelet ajoute que toutes les études sur le changement climatique relèvent que les espèces s'élèvent en altitude mais surtout l'influence de l'humain sur la modification de l'environnement.

Le président explique qu'à l'époque tous les parcs genevois étaient recouverts de marguerites et de pâquerettes mais que les gens trouvaient cela lassant et avaient peur des insectes, notamment des guêpes.

Un commissaire propose d'auditionner le SEVE. La commission refuse cette proposition.

Motion: une prairie fleurie extensive à la place Charles-Sturm

Une commissaire rappelle que la motion a six ans et demande seulement de planter quelques fleurs. De plus, la commission des travaux et des constructions est reconnue pour son efficience.

Vote de la motion

La motion M-1170 est acceptée à l'unanimité.

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de planter des arbres fruitiers, notamment des framboisiers, des mûriers et des plantes de chanvre.

M^{me} **Paule Mangeat** (S). Cette motion a été déposée par M. Alexandre Wisard en 2015, ancien conseiller municipal. Il est rare qu'on ait des motions aussi jolies, je vais donc vous lire ses considérants:

- les abeilles sont nos amies:
- les papillons aussi;
- les fleurs, c'est beau;
- une prairie extensive fleurie nécessite une seule fauche annuelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à semer une prairie extensive fleurie sur le talus de la rue Ferdinand-Hodler bordant la place Charles-Sturm.

On a mis sept ans à voter cette motion avec une recommandation demandant de planter des arbres fruitiers, notamment des framboisiers, des mûriers et des plantes de chanvre.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté par 56 oui contre 1 non (1 abstention), assortie de la recommandation de la commission.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à semer une prairie extensive fleurie sur le talus de la rue Ferdinand-Hodler bordant la place Charles-Sturm.

Pétition: réouverture des salles de lecture des bibliothèques municipales

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de planter des arbres fruitiers, notamment des framboisiers, des mûriers et des plantes de chanvre.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

15. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 7 septembre 2021: «Pour la réouverture des salles de lecture des bibliothèques municipales» (P-451 A)¹.

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance du 7 septembre 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Valentin Dujoux, le 27 septembre 2021. Les notes de séance ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 27 septembre 2021

Le président indique que les salles de lecture ont entre-temps été rouvertes, rappelant que la pétitionnaire avait précisé que son audition faisait uniquement sens si tel n'était pas le cas, et que si la réouverture advenait il convenait selon elle de classer l'objet.

¹Commission, 985.

SÉANCE DU 26 AVRIL 2022 (soir)

8570

Pétition: réouverture des salles de lecture des bibliothèques municipales

Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle le courrier de la pétitionnaire transmis par un commissaire des Vert-e-s, dont la substance a été évoquée par le président. Elle propose de retirer l'objet.

Le président estime que cela serait opportun, étant donné que la problématique abordée par la pétition n'est plus présente.

Une autre commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde aussi dans ce sens, faisant observer que la pétition est caduque.

Le président soumet donc au vote le classement de l'objet.

Par 12 oui (1 EàG, 2 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 MCG), le classement est accepté à l'unanimité des membres présents.

Annexe: pétition P-451

Pétition: réouverture des salles de lecture des bibliothèques municipales

P_ 451

REÇU le 29 JUIN 2021

Claire-Lise Husler Crettenand

Rue Veyrassat 6

1202 Genève

Genève, le 26 juin 2021

Au Bureau du Conseil municipal de la Ville de Genève Palais Eynard Rue de la Croix-Rouge 4 Case postale 1211 Genève 3

Chapler-

Concerne : pétition pour la réouverture des salles de lecture

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint une pétition pour la réouverture des salles de lecture des bibliothèques municipales.

Je vous remercie de bien vouloir lire cette pétition en plénière lors de votre prochaine séance du conseil municipal car il y a urgence !

Au cas où les salles de lecture seraient réouvertes ces prochains jours, notre pétition sera bien entendu annulée!

En vous remerciant pour votre attention et en espérant une suite positive à notre demande, je vous adresse, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Annexe mentionnée

PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE

Pour la réouverture des salles de lecture des bibliothèques municipales de la Ville de Genève.

Nous, usagers des bibliothèques, demandons la réouverture immédiate des salles de lecture des bibliothèques municipales.

Depuis le 1^{er} mars 2021, les salles de lecture peuvent être ouvertes au public mais à ce jour, les usagers des bibliothèques de la ville de Genève n'ont toujours pas accès aux revues et journaux quotidiens.

La Ville de Genève parle de lutter contre l'isolement des seniors, alors s'il vous plaît, OUVREZ LES SALLES DE LECTURE!

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition, traitée sans débat, sont acceptées sans opposition (57 oui et 1 abstention).

16. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 7 octobre 2020 de M^{mes} et MM. Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, John Rossi, Delphine Wuest, Patricia Richard, Michèle Roullet, Yves Steiner, Sebastian Aeschbach, Daniel Sormanni, Nicolas Ramseier et Alia Chaker Mangeat: «Il faut moderniser rapidement les garages à vélos de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-1562 A)¹.

Rapport de M. Vincent Milliard.

Cette motion a été renvoyée à la commission du logement le 18 mai 2021. Elle a été traitée le 31 mai 2021 sous la présidence de M. Eric Bertinat et les 27 septembre 2021 et 14 mars 2022 sous la présidence de M. Pierre-Yves Bosshard. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

^{1 «}Mémorial 178e année»: Développée, 7663.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la loi sur la mobilité douce (LMD) encourage les Genevois à utiliser le vélo pour leurs déplacements;
- que la Ville de Genève encourage ses communiers à pratiquer ce mode de transport. Sa politique cyclable se concentre sur l'extension du réseau et la sécurité des cyclistes mais semble oublier son existence hors de son usage;
- que les utilisateurs de vélos sont de plus en plus nombreux;
- que parmi eux, de nombreux vélos sont électriques ou sont équipés d'une poussette, d'une remorque, etc., ce qui demande par conséquent des installations nouvelles;
- que de nombreux immeubles de la GIM présentent des garages à vélos dépourvus d'un accès pratique, d'un agencement facilitant le dépôt de son vélo et assurant sa sécurité, d'un éclairage adéquat et d'un environnement sécurisant pour l'utilisateur de ce moyen de transport;
- que de nombreux propriétaires préfèrent parquer leur vélo à domicile, ou dans l'allée de leur immeuble, ou même le laisser dehors enchaîné à un potelet;
- que le vol des vélos incroyablement élevé sur notre commune complique l'existence de leurs propriétaires et leur coûte évidemment de l'argent pour l'achat d'un nouveau deux-roues;
- que devant la surdensification de notre commune, il convient de libérer au maximum l'espace public,
 - le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de prévoir rapidement la rénovation de parkings à vélos dans ses immeubles (GIM) pour les moderniser;
- de demander au Service d'urbanisme d'étudier non seulement l'accès et le local réservés à cet usage mais aussi un équipement standard pour déposer son vélo (facile d'accès et d'utilisation, avec une protection contre les coups des autres utilisateurs et un cadenas efficace);
- de mandater des PME genevoises pour la production et l'installation de ces équipements;
- de commercialiser son système auprès du Canton, des autres communes et des fondations immobilières.

Séance du 31 mai 2021

Audition de M. Eric Bertinat, motionnaire

M. Bertinat explique que cette motion est essentiellement due à une expérience qu'il a lui-même faite et il estime que c'est le vécu de beaucoup de personnes. Dans son parking souterrain, il a constaté que le local à vélos n'était pas facilement accessible, que la porte était compliquée à ouvrir sans poser son vélo et que le local était une pièce vide sans équipements. Il estime qu'avec le développement de l'utilisation du vélo, de plus en plus de personnes doivent le parquer quelque part et la plupart des locaux à vélos sont mal adaptés, mal éclairés, etc. Il lui semble que dans une commune qui promeut l'utilisation du vélo, il faudrait se demander ce qu'il en est fait quand on ne roule pas avec. La motion qu'il a proposée part du principe qu'un Service d'urbanisme (URB) existe et pourrait développer des systèmes standards pour le dépôt de vélos qui pourraient même être commercialisés s'ils sont fonctionnels.

Questions des commissaires

Un commissaire demande si la motion ne vise que les bâtiments de la Gérance immobilière municipale (GIM).

M. Bertinat répond que, si un système efficace est développé, il pourrait être commercialisé mais qu'en premier lieu l'objet ne concerne que la GIM.

Le commissaire fait remarquer que l'ancienneté de certains bâtiments peut changer la donne car ils ne disposent souvent même pas de locaux à poubelles suffisamment grands pour offrir un espace de tri. Il demande ce que la motion pourrait avoir comme influence.

M. Bertinat répond que, comme pour tous les travaux volumineux que l'on peut envisager, il faut d'abord établir des critères de faisabilité et commencer par les bâtiments qui peuvent être équipés.

Un commissaire demande si la motion envisage, pour les vieux immeubles, d'utiliser la voie publique, notamment avec l'installation de garages fermés.

M. Bertinat répond que la première chose à faire est de s'occuper des garages déjà existants et de les équiper adéquatement. L'occupation de l'espace public devrait presque faire l'objet d'une autre motion.

Une commissaire suggère de profiter de l'audition de M. Gomez pour lui demander si quelque chose est déjà en cours dans ce sens.

Un commissaire pense qu'un crédit d'étude devrait suivre et que cet objet devrait être changé en projet de délibération. Il ajoute qu'il y a en effet eu une flambée d'achats de vélos mais que ceux-ci ne sont plus utilisés et encombrent les

lieux de stockage dédiés. Il estime qu'il faudrait différencier l'espace de stockage pour les usagers quotidiens et les usagers occasionnels.

Un commissaire demande si cette question de parkings à vélos ne devrait pas aussi comporter les vélos-cargos dont l'usage se développe mais qui ne sont pas adaptés aux parkings à vélos standards.

M. Bertinat répond qu'il pensait aux vélos individuels standards. Il ne peut pas répondre car sa réflexion s'arrêtait aux usagers communs.

Une commissaire demande si des places de vélos sont systématiquement prévues pour les nouvelles constructions et si cette motion pourrait inclure une invite allant dans ce sens si ce n'était pas déjà le cas.

M. Bertinat répond que oui mais qu'il s'agit presque tout le temps de locaux sans équipements. Il faudrait certainement mener une réflexion dans ce sens pour mieux structurer les choses à l'avenir.

Une commissaire demande si spécifier dans les invites qu'il faut mandater des petites et moyennes entreprises (PME) genevoises pour la production et l'installation de ces équipements est possible au niveau de la loi sur les marchés publics.

M. Bertinat répond qu'il n'avait en effet pas pensé aux marchés publics en rédigeant ce texte.

Un commissaire pense que des solutions innovantes sont développées pour les parkings des vélos, actuellement. Il faut aller de l'avant et discuter avec M. Gomez pour voir quel est le potentiel d'adaptation pour les immeubles de la GIM car les collectivités publiques ont la possibilité de donner un signal allant dans ce sens.

Une commissaire aborde l'idée de commercialiser le système qui est mentionnée dans les invites et demande si la Ville de Genève est en droit de commercialiser un tel système.

M. Bertinat répond qu'en relisant son texte, six mois après l'avoir déposé, il se dit qu'il a été un peu hardi. Il pense que la première chose à faire est d'adapter les locaux des bâtiments de la GIM puis de voir où cela mène en cherchant des systèmes qui existent déjà. Cet aspect de la motion n'est pas central.

Il propose enfin de profiter de l'audition de M. Gomez dans le cadre de la motion M-1561 lors d'une prochaine séance pour lui poser quelques questions sur cet objet.

Les membres de la commission du logement approuvent.

L'audition d'Alfonso Gomez, conseiller administratif, est approuvée à l'unanimité de la commission.

Séance du 27 septembre 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Sylvie Bietenhader, cheffe du Service de la Gérance immobilière municipale (GIM)

M. Gomez explique que les considérants ne sont pas tout à fait exacts puisque la Ville de Genève déploie de plus en plus d'arceaux sur le domaine public. Les données concernant leur nombre et leur évolution peuvent être fournies à la commission du logement par écrit. Améliorer la sécurité et se prémunir du vol sont des volontés du Conseil administratif. Les vélos sont, en effet, plus nombreux (25% d'utilisation en plus, notamment de manière consécutive à la pandémie). Enfin, il est vrai que nous arrivons à un stade où il conviendra de faire des choix en matière de mobilité qui devront aussi comprendre des critères de sécurité et entre les différents types de mobilité. La sur-densification de la commune fait qu'il faudra libérer de l'espace public.

En ce qui concerne les garages à vélos, pour un certain nombre d'immeubles, il est parfois difficile de disposer d'endroits pour stocker des vélos par manque de surface. Dans ces cas, il est donc souvent plus aisé d'aménager des espaces extérieurs plutôt que des locaux à vélos, d'autant plus que ces derniers sont aujourd'hui inondés.

M^{me} Bietenhader n'a pas grand-chose à ajouter. Les immeubles sont souvent anciens et il est déjà difficile de mettre en place des locaux pour les conteneurs. Il y a des difficultés avec les locataires qui déposent leurs vélos dans les allées, ce qui pose des problèmes de sécurité mais elle n'a pas d'alternative à leur proposer. Une liste des immeubles avec les problèmes les plus sévères a été fournie à la Direction du patrimoine bâti (DPBA), qui a fait ce qu'il fallait à Pâquiscentre, par exemple. Elle suggère donc d'entendre la DPBA sur cette question. Sur l'espace public, le problème la dépasse. Elle n'a pas la compétence de créer des places sur l'espace public, c'est de la compétence de l'URB.

M. Gomez rejoint le motionnaire sur le fait que la réflexion doit inclure l'URB en plus de la DPBA.

Le motionnaire aimerait que la discussion s'en tienne à la motion et non au développement de la mobilité. Cette motion part du constat que la plupart des immeubles de la Ville ont des garages destinés aux vélos mais qui sont désuets et qui ont pratiquement trente ans de retard. M^{me} Bietenhader soulignait le problème des anciens immeubles et du manque d'alternatives. Or, il part de l'exemple de son immeuble qui a été construit il y a à peine vingt ans et dans lequel le parking à vélos est hallucinant de complications pour y parvenir et où la sécurité est totalement absente. Le vélo se développe, les Genevois y ont de plus en plus recours,

mais au même titre que pour les voitures la Ville de Genève est incapable d'offrir les moyens aux usagers de se parquer. La réflexion sur la mobilité n'est pas aboutie et est trop courte. Offrir des pistes cyclables est une chose, mais offrir la possibilité de déposer son vélo en est une autre. Une réflexion doit avoir lieu bien qu'il n'ait lui-même pas de solution et il estime que cette réflexion doit prendre en compte le fait que les transformations requises auront un coût qu'il ne peut pas évaluer et des limites quant à leur application dans le privé.

M. Gomez répond qu'il a bien compris la motion et s'accorde entièrement sur les besoins formulés. Mais la question de sa réalisation est problématique car il n'y a pas forcément d'espace disponible dans les immeubles. Et là où il n'y a pas de place à l'intérieur, la question doit être posée à l'URB car il faut aménager des espaces sur l'espace public en tenant compte des autres besoins aussi.

Un commissaire demande si une stratégie ou des chiffres peuvent être formulés par rapport à l'entretien des parkings à vélos.

M^{me} Bietenhader répond que, quand il y a un projet de rénovation et qu'il y a de la place pour installer un local à vélos, la GIM le fait. Il est même arrivé qu'un dépôt soit supprimé pour le faire. Mais il faut aussi penser que dans certains cas il faut en priorité créer un local pour les conteneurs qui sont encore stockés dans la rue pour certains immeubles. Pour le reste il n'y a pas de plan spécifique pour créer des garages à vélos.

Le commissaire demande si la GIM le fait au cas par cas quand cela est possible.

M^{me} Bietenhader répond qu'elle a fourni la liste des immeubles dans lesquels la GIM a constaté des problèmes ou manques importants à la DPBA qui y répond petit à petit.

Une commissaire demande si et combien d'immeubles sur les 350 ont un parking souterrain pour les voitures.

M^{me} Bietenhader ne peut pas répondre exactement. Mais certains en ont. L'un des moyens de créer des parkings à vélos serait d'ailleurs d'enlever certaines places de parking pour les voitures en sous-sol car un grand nombre de ces places sont vides. Néanmoins, un espace dédié aux vélos doit être protégé et grillagé par exemple, ce qui engendre quelques complexités techniques. Entendre la DPBA et l'URB serait nécessaire pour répondre aux questions liées à cette motion selon elle.

Un commissaire demande si les locataires des immeubles de la GIM ont été approchés dans le cadre d'une enquête sur la mobilité. Les coopératives mettent en place des plans de mobilité pour réduire l'espace dédié aux voitures; il demande si des réflexions sont menées par la GIM dans ce sens. Il demande aussi si une estimation du taux d'occupation des places de parking en sous-sol est disponible.

M^{me} Bietenhader répond que la GIM n'a jamais fait d'enquête auprès de ses locataires mais comme pour les échanges de logements elle est inondée de demandes de places de parking pour les vélos. Par ailleurs, ce genre de politiques et de réflexions dépassent les compétences de la GIM, elle ne peut que partager certaines informations sur la disponibilité en termes de places de parking et les endroits dans lesquels le parcage des vélos pose le plus de problèmes aux services compétents. De plus, les gens attendent souvent une place de vélo à 20 m de leur logement ou de leur lieu de travail, dans des conditions parfaitement sûres mais cela ne sera réalistement pas possible. Elle ajoute que les vélostations dans certains quartiers, comme aux Grottes, ne répondent pas aux attentes des locataires car elles sont trop éloignées des immeubles.

Un commissaire demande quelle est la marge de manœuvre ou la mécanique pour la Ville de Genève, avec ou sans autorisation du Canton, pour créer des places destinées aux vélos sur l'espace public ou à proximité d'un immeuble.

M^{me} Bietenhader ne sait pas si la mise en place d'une telle installation sur le domaine privé nécessite une autorisation de construire. Sur le domaine public, la GIM n'a aucune compétence à part de le suggérer.

M. Gomez répond que si l'on enlève une place de parking, la loi sur la compensation des parkings peut s'appliquer selon les zones. Mais il s'agit d'une compétence du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) qui pourra répondre aux questions de compensation.

Une commissaire demande si une augmentation des demandes de places de parking pour voitures a été constatée depuis septembre 2020 et la votation sur la suppression de 4000 places de parking ainsi que les diverses propositions de compensations en sous-sol. D'autre part, elle demande si, dans les immeubles de la GIM disposant de locaux à vélos, la conciergerie a aussi un mandat pour contrôler les vélos qui seraient inutilisés ou inutilisables.

M^{me} Bietenhader répond qu'il n'y a clairement pas plus de demande. Elle ajoute que les concierges contrôlent régulièrement les locaux à vélos et que la GIM fait des publipostages à ses locataires pour les informer que les vélos non étiquetés dans les trois à quatre semaines seront débarrassés.

Le motionnaire précise que la motion demande de moderniser rapidement les garages à vélos existants à la GIM qui sont souvent mal équipés, mal éclairés, mal sécurisés et dont l'accès est malpratique. Il demande donc un état des lieux et que les services de M. Gomez réfléchissent à une manière d'équiper de façon standard les locaux à vélos de la GIM au coût le plus bas. Sa motion visait à mener une réflexion sur un équipement normalisé dans les immeubles de la Ville.

Une commissaire imagine que, si tous les immeubles de la Ville sont différents, il sera difficile d'établir une norme. Elle demande si les garages à vélo existants sont pleins.

M^{me} Bietenhader répond que oui. Concernant la remarque sur la modernisation, elle ajoute qu'elle dispose d'un montant de 3,5 millions annuel pour l'entretien qui ne permet pas de prioriser la rénovation et l'équipement des garages à vélos. S'il fallait moderniser, repeindre et équiper tous les garages à vélo existants, cela aurait un coût et le budget n'est pas extensible.

M. Gomez ajoute qu'une réflexion sur l'impact de l'augmentation du nombre de vélos est nécessaire, afin de faciliter leur usage.

Une commissaire demande s'il serait possible de mobiliser les locataires pour diminuer les coûts des rénovations en procédant aux travaux de peinture eux-mêmes, par exemple.

M^{me} Bietenhader répond que ce qu'elle décrit est une démarche qui fonctionnerait peut-être dans une coopérative, mais que ce serait plus difficile avec la population de locataires de la GIM.

Un commissaire demande ce qui est de la compétence du département de M. Gomez, en termes budgétaires, quand on parle de rénovations et de nouveaux aménagements.

M^{me} Bietenhader répond que la GIM n'a aucune compétence sur les espaces communs d'un immeuble, sur les espaces techniques ou en matière de rénovation. Elle a donc les mêmes compétences qu'une gérance privée a en principe par rapport au propriétaire de l'immeuble.

Discussion

Le président demande si les commissaires désirent auditionner les services de M^{me} Perler.

Un commissaire estime qu'entendre M^{me} Perler, la DPBA et les services de l'aménagement urbain est nécessaire.

L'audition de M^{me} Perler, conseillère administrative, est approuvée à l'unanimité de la commission.

Un commissaire estime qu'il faudrait aussi entendre un représentant de Pro Vélo.

Le président demande si cette audition serait vraiment utile.

Le commissaire estime que c'est un club important avec une force de frappe certaine.

Le président décrète que la commission du logement décidera de cette audition à l'issue de celles déjà acceptées.

Une commissaire remarque qu'un membre de la commission, membre de Pro Vélo, pourra donner son avis à la commission du logement.

Séance du 14 mars 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de MM. Philippe Meylan, directeur de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M^{me} Perler explique que la motion n'est pas dénuée de bon sens. Toutefois, il faut savoir les immeubles de la GIM datent du début du XX^e siècle et des années 1950-1960, époque à laquelle l'exigence de prévoir des garages à vélos n'existait pas. L'accès au sous-sol est compliqué dans certains immeubles, ce qui rend aussi compliqué d'envisager la création de garages à vélos. De surcroît, il n'y a pas forcément d'espace, en termes de parcelle, qui permette l'installation de vélostations ou d'épingles à vélos dans le périmètre de ces immeubles.

M. Meylan ajoute qu'une bonne partie du patrimoine de logements sont des immeubles dans la partie centrale de la Ville (Eaux-Vives, Pâquis, Saint-Jean, etc.), qui ont été construits entre le début du XX° siècle et les années 1950. Dans les immeubles où des locaux à vélos existent, ceux-ci sont souvent en sous-sol avec des crochets au plafond pour stocker des bicyclettes, des poussettes et même des poubelles. Ces locaux étaient sous-dimensionnés, inaccessibles à cause des volées d'escaliers; neuf fois sur dix, il n'y a pas d'ascenseur et, quand il y en a, ils ne sont pas prévus pour faire entrer des vélos, d'autant plus les modèles modernes sont de plus en plus lourds. Ces locaux ne sont pas modifiables. Parfois il y a possibilité de faire quelque chose comme à la rue Royaume où il y a un décalage de niveau avec une cour bien plus basse que la rue qui a permis de créer deux grands espaces qui ont pu être dédiés à un local à bicyclettes confortablement organisé, mais c'est très rare.

Le département cherche donc des solutions à l'extérieur comme à la rue de la Servette 36 où un couvert a été créé sur une parcelle de la Ville disponible pour une dizaine de bicyclettes, mais dans la majeure partie des cas ce n'est pas possible.

M. Betty précise que le principe général est que l'on ne considère pas que l'espace public ait pour vocation d'accueillir tout ce que l'on ne peut pas mettre dans l'espace privé. Toutefois, les besoins existent au même titre que la volonté de favoriser la mobilité douce et les vélos. Ces dernières années, le nombre d'épingles à vélos a largement augmenté (921 en 2021 équitablement réparties sur les rives droite et gauche) grâce à la proposition PR-1231, votée pour un peu plus de 1 million de francs en 2017 ou 2018. Le déploiement s'est fait à travers des besoins identifiés sur le terrain par le département et des sollicitations sous forme de motion ou autre. Cela a permis au département d'acquérir une vision globale de comment les vélos sont déployés dans l'espace public ainsi que de mieux cerner les besoins pour adopter une meilleure stratégie de mise en place

d'arceaux à vélos. Un cahier des charges pour lancer une étude cette année est en cours de rédaction et l'idée du service est d'intégrer les demandes de cette motion en identifiant les besoins et les potentiels à travers des parkings souterrains existants et des vélostations en projet ou à créer (Eaux-Vives, Cornavin, etc.) et en tenant compte du fait que les usagers ne doivent pas marcher des centaines de mètres entre leur logement et l'emplacement de parking de leur vélo. Cet équipement aura un double usage: en journée il pourra être utilisé par tout un chacun et le soir il sera utilisé par les riverains. L'idée est de lancer un appel d'offres après Pâques et d'engager des études dans la continuité.

Un commissaire relève l'enjeu sécuritaire notamment auprès des assureurs en cas de vol. Il demande si l'appel d'offres sera orienté sur des vélostations verrouillées.

M. Betty répond que l'étude devra le définir mais il est convaincu qu'il faudra développer à la fois des vélostations à proximité de pôles multi-nodaux et des places en surface.

Le commissaire demande s'il y a une directive qui systématise la création de places de vélos en intérieur pour les nouvelles constructions. Il demande aussi si la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) a des règles en la matière et si des discussions sont en cours entre la Ville de Genève et la FVGLS.

- M. Meylan répond que la Ville construit peu de logements, c'est la FVGLS qui le fait en son nom. Il faudrait la consulter pour avoir le détail de ses règles internes. Toutefois, la Ville a créé des locaux à vélos dans les quelques constructions récentes qu'elle a réalisées.
- M. Betty répond que dans les préavis d'autorisation de construire sur les bâtiments neufs sur lesquels la Ville émet un avis, celle-ci demande au privé d'assumer le stationnement des vélos sur son domaine ou dans ses bâtiments. Cela fait l'objet de discussions avec le Canton car la Ville demande 100% de vélos gérés dans le bâtiment, ce qui n'est pas toujours évident à garantir.

Un commissaire comprend que le potentiel de rénovation des bâtiments de la GIM est très limité, voire nul. Si l'on veut fournir des solutions aux habitants de ces immeubles, il faut réfléchir à autre chose. Le potentiel est en surface, soit sur l'espace public soit dans des cours d'immeubles.

M. Meylan répond que oui. Il y a aussi un potentiel dans les parkings souterrains pour autant qu'ils soient raisonnablement accessibles. Il faudra voir s'il est possible de désaffecter des places voitures pour installer un cloisonnement pour les vélos, mais cela doit être discuté avec le département de M. Gomez.

Le commissaire demande si les services du département étudient des systèmes en fonction de la typologie des endroits potentiellement utilisables.

M. Meylan répond que oui dans l'idée, mais il s'agit actuellement de faire l'inventaire des endroits et des besoins. La technique viendra après et il faudra réfléchir à des choses simples au cas par cas.

Le commissaire demande quand seront disponibles les résultats de l'étude.

M. Betty répond à partir de l'automne prochain.

Un commissaire demande si des solutions sont recherchées sur l'espace public et comment faire en sorte d'y mettre davantage de vélos en gardant un esthétisme. Il remarque que les allées d'immeubles sont souvent encombrées de vélos et que la solution la plus évidente reste l'espace public malgré les possibilités d'aménagements dans les immeubles (rampes, portes automatiques, etc.).

M^{me} Perler répond que l'espace public n'a pas forcément vocation à se transformer en stationnement pour toutes sortes de véhicules. Cette étude éclairera le département sur les besoins spécifiques par quartier et de là découleront diverses solutions, qu'il s'agisse de vélostations fermées, souterraines, en partenariat avec des propriétaires d'immeubles qui souhaitent désencombrer leurs allées. Ce qui est clair immédiatement c'est que plutôt qu'utiliser des trottoirs qu'elle souhaite dévolus aux piétons et aux personnes à mobilité réduite, le département cherche à transformer des places de parking pour voitures en places pour vélos en y installant des épingles ou des abris tout en gardant l'esthétique, la sécurité et la praticité en tête.

Une commissaire demande combien d'immeubles de la GIM n'ont pas du tout d'emplacement de stockage de vélos.

M. Meylan pense que la majorité des immeubles de la GIM ne sont pas équipés de locaux accessibles mais il n'a pas de liste précise.

Un commissaire demande si des réflexions sont menées sur la tarification et une éventuelle gratuité des vélostations pour les habitants car c'est un enjeu central qui pousse certains usagers à garer leur véhicule n'importe où. Il demande aussi si les vélostations sont payantes.

M^{me} Perler répond que les vélostations sont payantes, mais l'on peut imaginer que si la Ville de Genève installait des places de vélos pour un groupe d'immeubles dans chaque quartier, elle pourrait demander une participation aux propriétaires d'immeubles qui ne veulent plus avoir de vélos dans leurs allées.

Une commissaire demande par quel mécanisme légal cette compensation financière potentiellement proposée aux propriétaires d'immeubles passerait et si cette transaction est du ressort de la Ville ou de celui du Canton.

M^{me} Perler répond que pour négocier le remplacement de places de parking pour voitures par des places de parking à vélos, il faut négocier avec le Canton et

l'Office cantonal des transports (OCT). Quant à la question des privés qui désireraient construire une vélostation, il s'agirait purement de négociation puisqu'il n'y a pas de locaux à vélos existants, les constructions sont anciennes et ils n'ont pas de responsabilité au départ.

La commissaire demande quel est le levier de la Ville si les propriétaires n'ont pas l'obligation de prévoir des parkings à vélos.

M. Betty répond qu'il y a une loi cantonale pour les bâtiments neufs (1,5 place pour 100 m² de surface brute de plancher).

 M^{me} Perler ajoute que pour les anciens immeubles il n'y a pas de levier et il s'agira d'une négociation.

Un commissaire demande si le nombre de places actuellement prévues dans les vélostations sont extensibles. Il demande s'il est facile d'ajouter des places en cas de fort succès.

M^{me} Perler répond que non. Il y a une vélostation à la gare de Cornavin qui est plus que pleine, il y en a une à la gare des Eaux-Vives et une à Pont-Rouge mais elle ne connaît pas leur taux de remplissage.

M. Betty ajoute que le taux d'occupation de celles des Eaux-Vives et de Pont-Rouge explose.

Un commissaire demande si une extension est prévue à Cornavin.

M^{mc} Perler répond qu'avec le chantier de la gare une vélostation est prévue sur le parking Cornavin. Elle cherche à obtenir un agrandissement des vélostations et surtout qu'il y en ait une de chaque côté de la place Cornavin mais ce n'est pas gagné. Elle précise que la vélostation de Berne prévoit 1000 places alors que celle de Cornavin en proposera 700, ce qui n'est pas cohérent avec le potentiel d'exploitation (nombre d'habitants du périmètre, de voyageurs et de travailleurs). Le département cherche à l'agrandir, mais cela signifierait que les revenus diminueraient pour le Canton et la Ville qui sont actionnaires de ce parking. Par ailleurs, la Ville cherche à créer une vélostation au nord de la place. Elle pense que le potentiel est en dessous de la réalité et que ce qui est prévu avec le Canton sera de toute manière insuffisant lors de la mise en service de la nouvelle gare.

Une commissaire demande si l'étude prévoit la concertation des associations de cyclistes et si le département se penche sur des pays comme la Hollande pour savoir quelles étaient leurs solutions.

M. Betty répond que l'étude n'est pas lancée, son cahier des charges est en cours de rédaction. Toutefois, il est en effet déjà prévu de concerter les associations de cyclistes. Il ajoute que dans le cadre de la mise à jour du plan directeur communal (PDCom) du *benchmarking* sera réalisé.

Un commissaire demande si le département réfléchit déjà aux nouvelles typologies (cargo, charrettes, etc.) de vélos et si elles sont intégrées dans les solutions.

M^{me} Perler répond que oui et même à des vélos pour des personnes à mobilité réduite à travers un partenariat avec Genève Roule qui a mis en service deux vélos spécialisés pour le transport de personnes handicapées.

Une commissaire explique qu'elle a déposé une motion à propos d'un écocycle. Elle demande si M^{me} Perler en a entendu parler. Elle explique que la vélostation de la gare qui est complète pourrait être remplacée par un système d'éco-cycle automatisé en souterrain, le gain de place serait conséquent. Elle trouverait plus intéressant d'installer ce système plutôt que des vélostations en surface.

M^{me} Perler répond qu'elle connaît ce système, qu'elle a pu observer dans le cadre d'un projet d'un promoteur immobilier qui pensait l'installer dans son immeuble. Toutefois même si ce ne sont pas les mêmes usages, ce type d'installations pourrait être complémentaire aux vélostations. Elle explique que Berne prévoit un atelier de réparation dans son projet de vélostation ainsi qu'un espace de livraison de légumes ou de céréales dans le cadre de coopératives. Les besoins identifiés par l'étude permettront de définir si ce type de vélostations peuvent être envisagées.

M. Betty répond que le service étudie ce système pour le côté nord de la gare de Cornavin afin d'éviter qu'une rampe d'accès ne perturbe l'espace public.

Une commissaire s'oppose à l'idée de mettre en place un atelier de réparation car cela ne serait pas juste vis-à-vis des commerces déjà existants en Ville. Si un texte devait être déposé dans ce but, elle s'y opposerait.

M^{me} Perler répond que c'est le point de vue de la commissaire et pas le sien. Ce qui se fait dans d'autres villes suisses peut se faire à Genève. Il est envisageable que différents fournisseurs de vélos et des entreprises comme Genève Roule qui emploient des personnes dans le cadre de réinsertion professionnelle puissent s'y installer. Ces ateliers sont très prisés en Suisse alémanique, un certain nombre de réparations peuvent être réalisées par les usagers eux-mêmes ou par un professionnel. Elle ne croit pas que la concurrence soit un obstacle, différents modes de gestion peuvent être imaginés mais le projet n'en est pas encore à ce stade.

La commissaire relève que M^{me} Perler a mentionné que les trottoirs soient dévolus aux personnes à mobilité réduite et aux piétons. Elle demande ce que le département entreprend pour éviter que les cyclistes continuent d'empiéter sur les trottoirs comme ils le font de plus en plus.

M^{me} Perler déplore le fait que les vélos soient contraints d'être stationnés sur les trottoirs. M. Betty a indiqué à la commission le nombre d'épingles à vélos

installées en 2021. Il va de soi qu'un cycliste bien éduqué attachera son vélo à une épingle à proximité de sa destination plutôt que de le déposer sur le trottoir.

Le président de la commission remarque que, lors de l'audition du 27 septembre 2021 de M. Gomez et de ses services, ils ont indiqué que 350 immeubles appartenaient à la Ville mais il n'avait pas pu répondre combien d'entre eux disposaient d'un parking souterrain. M^{me} Bietenhader avait, par ailleurs, indiqué à la commission que lorsque ces immeubles avaient un parking souterrain, elle avait pu constater un grand nombre de places vides. Une des pistes à creuser pour elle était donc de créer des places pour vélos dans ces parkings. Il demande si le nombre de bâtiments de la GIM disposant de parking souterrain est connu et si le département en a identifié certains où cette manœuvre serait possible.

M. Meylan n'a pas les chiffres à disposition actuellement. La GIM peut renseigner la commission du logement directement puisque c'est elle qui en bénéficie. Cela recoupe bien les discussions puisqu'il y a effectivement un nombre de places disponibles. Il reste à étudier la faisabilité puis à installer des places protégées en faisant attention aussi à la circulation et aux rampes pour y accéder. Moyennant cela, la piste est explorable.

Discussion et vote

Un commissaire des Vert-e-s pense que la motion vise juste mais que la ou les solutions ne sont pas uniquement de prévoir la rénovation des parkings à vélos dans les immeubles, mais plutôt de réfléchir à des solutions innovantes potentiellement en surface. Il propose deux amendements:

Après la première invite, ajouter: «de prévoir, lorsqu'il n'y en a pas, la création de parkings à vélos, y compris avec des solutions innovantes ou en surface».

Supprimer la dernière invite. Il faut attendre les résultats de l'étude qui sera menée pour voir si différentes solutions existent et peuvent être envisagées plutôt qu'un seul système qui serait breveté par la Ville puis mis à la disposition des autres communes et du Canton.

Un commissaire du groupe Le Centre n'aime pas supprimer des invites prévues car cela dénature la motion telle qu'elle a été proposée, surtout que le motionnaire est absent.

Le commissaire des Vert-e-s regrette aussi que le motionnaire ne soit pas là mais qu'il a pu lui présenter ses amendements sur lesquels il ne s'est toutefois pas prononcé.

Une commissaire des Vert-e-s est surprise par la remarque du commissaire du groupe Le Centre. Tant que l'on reste dans l'esprit de la motion, l'on peut changer

beaucoup de choses. Supprimer des invites est fréquent. Le but de cette motion n'est pas de créer des transactions économiques entre la Ville et le Canton mais bien de créer des places de stationnement pour vélos qui manquent actuellement. Supprimer cette invite rend la motion plus fine et n'en viole pas l'intention.

Un commissaire du Parti socialiste pense que la dernière invite est latérale par rapport aux enjeux centraux de cette motion. Il propose aussi d'ajouter l'invite suivante: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à collaborer avec la Fondation des parkings et les propriétaires municipaux (FVGLS et GIM) pour étudier la transformation de places de parking souterraines en places de parking à vélos »

Une commissaire du Parti libéral-radical trouve spécieux d'entendre les Vert-e-s qui veulent enterrer les places de parking pour voitures et supprimer des places de parking pour les remplacer par des arbres. Actuellement, ils veulent encore supprimer des places de parking voitures pour les remplacer par des places pour les vélos. Le Parti libéral-radical a bien compris que les Vert-e-s étaient contre les voitures mais n'acceptera pas cet amendement. D'autant que la Ville de Genève a une gestion erratique en la matière: des épingles à vélos neuves ont été posées devant l'immeuble des Schtroumpfs puis ont été enlevées six mois plus tard pour les déplacer et les remplacer par des arbres. Des travaux ont donc eu lieu deux fois au même endroit sur un laps de temps très court avec les coûts que cela implique.

Une commissaire d'Ensemble à gauche n'est pas forcément contre l'amendement du commissaire du Parti socialiste mais elle souligne qu'à cause de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), un certain nombre de places disponibles sont à prévoir en sous-sol. D'autant plus que les projets de végétalisation et de piétonnisation réduiront le nombre de places en surface qui seront compensées en sous-sol. Il sera compliqué de mettre à disposition des places pour les voitures en même temps que des places pour les vélos compte tenu de ce contexte. Elle comprend la nécessité de places de vélos sécurisées dans les immeubles mais il sera compliqué de les prendre sur des places dévolues à des voitures destinées aux visiteurs et habitants du quartier.

Une commissaire des Vert-e-s rappelle à la commissaire du Parti libéral-radical que la LMCE postule la priorité aux transports publics et à la mobilité douce. Le fait d'appliquer un régime différencié pour les différents types de mobilité n'est pas choquant. Elle trouve ce commentaire moyennement convaincant. Elle répond à la commissaire d'Ensemble à gauche que la votation cantonale sur l'allègement de la compensation des places de parc dans le cadre de la loi sur la circulation routière (LCR) qui prévoit un total de 4000 places qu'il ne faudrait pas compenser dans un certain périmètre. Ce quota n'a pas été utilisé sur le territoire de la Ville et il s'agit d'un potentiel de transformation

conséquent pour la mobilité douce. Elle a posé une question écrite pour savoir combien de places avaient été enlevées en Ville au profit de la mobilité douce depuis cette votation.

Une commissaire du groupe Le Centre répond que son groupe soutiendra l'amendement du commissaire des Vert-e-s compte tenu du manque concret de places de parking à vélos. Cet amendement suffit à trouver des solutions éventuelles avec des propriétaires privés. Le Centre ne soutient pas l'amendement des socialistes, en revanche.

Un commissaire du Parti socialiste propose de terminer les votes pour clore l'objet.

Un autre commissaire du Parti socialiste précise que l'amendement soumis par son groupe faisait référence aux places inoccupées, notamment dans les parkings de la GIM.

Votes

La commission du logement vote l'amendement des Vert-e-s pour ajouter l'invite suivante: «de prévoir, lorsqu'il n'y en a pas, la création de parkings à vélos, y compris avec des solutions innovantes ou en surface.»

L'amendement des Vert-e-s est accepté à l'unanimité.

La commission du logement vote l'amendement des Vert-e-s: supprimer la dernière invite.

Par 8 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 5 non (2 LC, 2 PLR, 1 MCG), l'amendement est accepté.

La commission du logement vote l'amendement du Parti socialiste pour ajouter l'invite suivante: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à collaborer avec la Fondation des parkings et les propriétaires municipaux (FVGLS et GIM) pour étudier la transformation de places de parking souterraines en places de parking à vélos.»

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 3 non (2 PLR, 1 MCG) et 2 abstentions (LC), l'amendement est accepté.

La commission du logement vote la motion M-1562 amendée.

Par 12 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 LC, 2 PLR) et 1 abstention (MCG), la motion ainsi amendée est acceptée. (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

M. Vincent Milliard, rapporteur (Ve). Cette motion déposée par mon collègue Eric Bertinat a été soutenue par la quasi-unanimité de la commission du logement, je crois qu'il n'y a eu qu'une abstention lors du vote final. Suite à une expérience personnelle, M. Bertinat a réalisé que dans les immeubles de la GIM les équipements de parking pour vélos, notamment, nécessitaient d'être modernisés. Je salue sa proposition et espère que le Conseil administratif pourra rapidement aller de l'avant.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif, traitée sans débat, est accepté par 52 oui contre 4 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prévoir rapidement la rénovation de parkings à vélos dans ses immeubles (GIM) pour les moderniser;
- de prévoir, lorsqu'il n'y en a pas, la création de parkings à vélos, y compris avec des solutions innovantes ou en surface;
- de demander au Service d'urbanisme d'étudier non seulement l'accès et le local réservés à cet usage mais aussi un équipement standard pour déposer son vélo (facile d'accès et d'utilisation, avec une protection contre les coups des autres utilisateurs et un cadenas efficace);
- de mandater des PME genevoises pour la production et l'installation de ces équipements;
- de collaborer avec la Fondation des parkings et les propriétaires municipaux (FVGLS et GIM) pour étudier la transformation de places de parking souterraines en places de parking à vélos.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Propositions: comptes 2019 et 2020 de la FVGLS

17. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 24 mars 2021 en vue de l'approbation des comptes 2019 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-1454 A)¹;
- la proposition du Conseil administratif du 1^{er} septembre 2021 en vue de l'approbation des comptes 2020 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-1477 A)².

Rapport de M^{me} Patricia Richard.

Ces propositions ont été renvoyées à la commission des finances respectivement les 27 avril et 5 octobre 2021. Elles ont été traitées, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, le 23 février 2022. Les notes de séance ont été prises par M. Xavier Stern, que la rapporteuse remercie pour leurs qualités.

Note de la rapporteuse: les propositions PR-1454 et PR-1477 ayant été traitées ensemble, le rapport est le même à l'exception des projets de délibérations.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1454

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2019, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2019, l'annexe aux comptes 2019 et le rapport de l'organe de contrôle du 4 mars 2020 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

¹ «Mémorial 178° année»: Développée, 6264.

²Développée, 2275.

PROJET DE DÉLIBÉRATION PR-1477

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984:

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2020, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2020, l'annexe aux comptes 2020 et le rapport de l'organe de contrôle du 31 mars 2021 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Séance du 23 février 2022

Audition de M. Philippe Fasel, directeur de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), et de M^{me} Anne Moratti, présidente du conseil de la FVGLS

M. Fasel indique qu'en juin 2020, M^{me} Moratti a repris la présidence avec un changement de près de 80% des membres du conseil de fondation.

La Fondation a déjà été entendue dans le cadre de la proposition pour la gare des Eaux-Vives, et avait fait une présentation complète de la FVGLS à destination de la commission des finances, dans la mesure où celle-ci avait connu un renouvellement important suite aux dernières élections.

Il reviendra sur les principaux éléments chiffrés de 2019 et 2020 sur le même tableau, et sur quelques faits marquants.

Il souhaite également rappeler quelques éléments sur le travail de la FVGLS en matière d'attribution de logement et de mixité sociale, de sensibilité à la transition énergétique.

Le fonctionnement de la Fondation n'a pas changé.

Jusqu'au 31 décembre 2021, la stratégie était mise en œuvre par les codirecteurs. A partir du 1^{er} janvier, M. Thomaides a pris sa retraite et il a lui-même repris la direction générale de la Fondation avec l'appui d'une directrice adjointe qui s'occupe plus particulièrement des opérations.

Au niveau de la mise en œuvre, ils ont un pôle Support qui concerne l'administratif, le pôle Opérations, et trois commissions permanentes, à savoir la commission finances, la commission de location et la commission travaux/bâtiments. La commission finances est en charge des finances, du budget et des comptes annuels.

La commission de location s'occupe de la gestion locative, de l'attribution et du suivi, de la gestion administrative des demandeurs et des immeubles, de la surveillance des mandats de régie et de la gestion des litiges locataires et contentieux.

La commission travaux/bâtiments s'occupe principalement de la prospection, du pilotage des opérations, des rénovations, de la surveillance qualité des constructions, de l'application des normes et du suivi budgétaire des projets.

Au niveau du secrétariat, il est lui-même en charge de la direction, M^{me} Bovay est directrice adjointe en charge des opérations.

Ils ont aussi une architecte, une secrétaire administrative, une secrétaire gestion location et un collaborateur qui s'occupe de l'IT et de la communication.

Ces collaborateurs représentent 4,5 équivalents temps plein (ETP).

Les comptes annuels de la FVGLS sont établis selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) comme la Ville de Genève et ils sont soumis au contrôle ordinaire comme la Ville de Genève.

Le bénéfice comptable 2020 s'élève à 7,3 millions de francs, et 3,4 millions de francs pour 2019. L'écart est principalement dû à une réévaluation comptable suite à une expertise faite sur le périmètre de la Forêt, où la Fondation a fait l'acquisition en 2020 d'une maison dans laquelle se trouve le secrétariat, ainsi que dans le bâtiment adjacent qui est une ancienne ferme du XVIII^e siècle.

Au niveau du total du bilan, c'est 291 millions de francs pour 2020 et 268 millions de francs pour 2019. Pour les immobilisations du patrimoine financier (PF), ce qui explique l'écart entre les deux exercices, ce sont les investissements dans les opérations en cours.

Donc 283 millions de francs en 2020 et 258 millions de francs en 2019.

Les capitaux de tiers, donc les dettes, s'élèvent à 127 millions de francs en 2020 et 119 millions de francs en 2019. Pour les ratios de fonds propres par rapport au total du bilan, on voit que l'on est à 57% de fonds propres en 2020 et 55% en 2019.

Les investissements de l'exercice concernent soit ce qui a été investi dans des opérations en cours soit dans les acquisitions, et ils s'élèvent à 22 millions de francs en 2020 et 17 millions de francs en 2019.

Concernant les faits marquants des exercices, il y a eu en 2019 l'acquisition d'un immeuble à la rue Liotard 34. Cela représente 11 logements pour un montant de 7,5 millions de francs, et la mise en location de deux opérations sur des droits distincts et permanents de superficie (DDP) de la Ville de Genève, donc 47 logements à la rue Jean-Louis-Prévost 16 en habitations mixtes (HM), et en 2020, 16 logements en habitations bon marché (HBM) à Jean-Louis-Prévost 14.

C'est une même opération avec deux immeubles distincts. Celui des 47 logements seul, et les 16, c'est une barre avec deux tiers de propriétés par étages (PPE) portées par un opérateur privé sur un terrain privé, et une parcelle Ville de Genève adjacente qui abrite 16 logements en HBM sur un DDP Ville de Genève.

En 2020, la FVGLS a octroyé des gratuités Covid pour les surfaces commerciales pour un montant légèrement inférieur à 50 000 francs, sachant que les surfaces commerciales sont restreintes à la Fondation.

Les locaux d'activités sont en principe occupés par des équipements publics comme des crèches, l'école des parents ou d'autres acteurs.

Pour le financement, les fonds propres des projets sont constitués par des dotations de la Ville. Il y a eu à ce jour trois dotations.

Une première de 20 millions de francs en 2006 qui a été entièrement dépensée, une seconde de 35 millions de francs en 2014 qui est engagée à 100% dans des projets en cours sans être dépensée intégralement à ce jour, et le 8 septembre 2021, une nouvelle dotation à hauteur de 25 millions de francs a été votée par le Conseil municipal avec la proposition PR-1405, ce qui portera la dotation de la Ville de Genève pour les projets de la FVGLS à hauteur de 80 millions de francs.

Pour l'évolution des capitaux, soit le bilan de la Fondation, il s'élevait à 56 millions de francs en 2006, et 291 millions de francs en 2020, et avec les opérations prévues et en cours aujourd'hui, le montant total du bilan de la FVGLS s'élèvera à plus de 500 millions de francs en 2028.

De 2006 à 2028, le volume d'activités de la Fondation aura été multiplié par 10. Pour la dimension sociale, au 31 décembre 2020, la Fondation comptait 1457 demandeurs de logement, aujourd'hui ce nombre atteint 1780, donc on voit qu'avec la sortie de la pandémie, les gens ont repris le chemin des régies et ont recommencé à s'inscrire.

La fermeture de la réception des régies en 2020 a impliqué la perte d'un certain nombre de demandeurs. La Fondation a continué à avoir des inscrits via les inscriptions en ligne qui ont bien fonctionné, le volume de demandeurs perdus a été retrouvé.

Au 31 décembre 2020, il y avait 772 logements en location.

Propositions: comptes 2019 et 2020 de la FVGLS

La commission de location a attribué 83 logements en 2019, soit 26 relocations et les 47 nouveaux logements de Jean-Louis-Prévost, et 52 logements attribués en 2020, soit 36 relocations et 16 nouveaux logements. Le taux de rotation était en 2019 à 4% et à 5% en 2020.

Il montre ensuite un diagramme représentant la classification des 1457 logements en fonction de l'origine du revenu des demandeurs. 41% des demandeurs inscrits étaient salariés, 38% bénéficiaires de l'Hospice général, 4% de retraités et 17% bénéficiant d'autres prestations sociales, le Service de prestations complémentaires par exemple.

A la Fondation, il y a deux régimes de fixation de loyer, à savoir les loyers soumis au contrôle de l'Etat, les HM et les HBM. Il y a 362 HBM et 47 HM. Les loyers libres sont soumis au règlement de la Fondation et prévoient un loyer fixé en fonction du taux d'effort, entre 12 et 22% du revenu familial, et il y a également un contrôle du taux d'occupation.

Cela représente 363 logements avec un loyer minimum quelle que soit la taille du logement, qui s'élève à 300 francs par mois.

Deux régies gèrent leur parc immobilier.

C'est un appel d'offres sur invitation qui a eu lieu en 2019 et qui a été attribué aux régies Pilet&Renaud et Brolliet qui ont un mandat chacune pour une durée de quatre ans, avec un nouvel appel d'offres qui sera organisé en 2023.

M. Fasel montre ensuite un histogramme présentant le nombre de logements par tranche de loyer hors contrôle de l'Etat, donc le nombre de logements sous le régime du règlement.

Sur les 363, 17 logements qui ont un loyer à 300 francs, et qui vont retrouver pour chaque tranche de 200 francs le nombre de logements représentés ainsi que le pourcentage.

On voit que plus de 50% des locataires paient moins de 1000 francs par mois, quelle que soit la taille du logement.

Concernant l'attribution du logement, l'un des efforts principaux de la FVGLS aujourd'hui, excepté la gestion financière, est de savoir quels sont les critères dont on tient compte au moment des attributions.

Un effort majeur a été mis sur la mixité sociale avec des outils développés en interne. Il montre la vue d'un immeuble avec l'origine de revenu des locataires.

Cela permet d'avoir une vision rapide de l'immeuble, et on peut aller plus loin avec le montant du loyer, le nombre d'occupants, l'âge des enfants, etc. Cette réflexion est importante pour les typologies.

Les chambres des enfants font généralement entre 9 et 11 m² dans les opérations nouvelles, et dans le parc historique, il y a des immeubles des années 1950-1960 qui ont des chambres un peu plus grandes que les standards actuels.

Ils s'occupent également du diagnostic social de l'immeuble, à savoir la vie sociale de l'immeuble, à travers des contacts réguliers avec les concierges ou les associations d'habitants, et ils s'interrogent aussi sur l'intégration de l'immeuble dans le quartier avec des points de situation réguliers avec les îlotiers pour échanger avec eux sur les problématiques rencontrées au niveau du quartier. Ils s'inquiètent aussi de l'équilibre financier de l'immeuble.

Au moment des attributions, ils regardent aussi l'état locatif pour voir si l'état locatif actuel permet de supporter les charges. Ils ont plusieurs degrés d'alerte du vert au rouge, donc ils essaient toujours de rester dans le vert ou de ne pas s'en éloigner.

Au niveau des collaborations mises en place, ils travaillent avec Pro Infirmis pour les logements destinés à des personnes à mobilité réduite, avec Aux Six Logis, avec Astural, avec la Carte Blanche, et depuis quelques années avec le Collectif interculturel de médiation qui permet d'avoir un médiateur neutre qui prend en charge les conflits entre locataires quand ceux-ci adviennent.

Dans les critères d'attribution, ils disposent également pour chaque logement d'un plan propre et standardisé permettant d'avoir une vue de l'appartement au moment de l'attribution.

Dans l'aspect opérations futures et prospection, ils savent, parmi les demandeurs actuellement inscrits, quel pourcentage est éligible à quelle typologie. 40% sont éligibles pour des deux-pièces, 6% pour les trois-pièces, etc.

Lorsqu'il y a des opportunités d'investissement, cela permet de se poser la question si l'objet proposé ou qui sera construit est en adéquation avec les demandeurs et leur typologie familiale. Au niveau de la gestion a été mis en place un partenariat avec Signa-Terre qui met en place des pilotages sur le suivi énergétique et des calculs de consommation de gaz, d'électricité, d'eau chaude sanitaire, etc. Ils ont ce suivi pour chaque immeuble.

Ils ont également des propositions d'actions environnementales pour chaque immeuble proposées et discutées au niveau des instances de la Fondation. Suite au rapport établi fin 2021, une collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG) a été initiée pour mettre en place et déployer sur l'ensemble du parc ces prochains mois un audit Eco-21 qui va prendre en considération la partie électricité et consommation électrique des parties communes des bâtiments, et parmi les propositions, il y a notamment le changement d'éclairage ou la mise en place de détecteurs de mouvements dans les parkings qui sont d'importants consommateurs d'électricité.

Ensuite sera mis en place un programme Eco-logement sur l'ensemble du parc. Il y a là deux volets. D'un côté, les SIG rendent visite aux locataires directement, font un diagnostic de leur logement et leur proposent des améliorations, notamment en installant des brise-jets pour consommer moins d'eau, et vont les sensibiliser à la consommation électrique en distribuant des ampoules à basse consommation.

Il y a également une sensibilisation à l'utilisation des ventilations, en expliquant à quel moment il est opportun d'aérer, etc. Et pour les nouvelles opérations, avec le programme Eco-logement, il y a également un programme d'assistance à maîtrise d'usage, où à l'entrée des nouveaux locataires, les SIG viennent expliquer, avec les nouvelles normes très haute performance énergétique (ci-après THPE), comment fonctionne un logement.

Il est nécessaire d'avoir un comportement différent dans les nouveaux logements par rapport aux logements historiques.

Ensuite, sera mis en place un programme éco-social plus orienté vers le propriétaire. C'est une sensibilisation à la sobriété énergétique. Pour l'ensemble des immeubles, ils vont également mettre en place des contrats d'optimisation énergétique quelle que soit la source de production de chaleur.

Ils vont également lancer un audit de consommation d'eau chaude sanitaire pour chercher des pistes d'économie à ce niveau.

Au niveau du parc immobilier dans son ensemble, ils ont un programme ambitieux de rénovation de deux ensembles historiques, avec comme objectif principal la création de nouveaux logements dans le cadre d'une surélévation, et la sobriété énergétique de ces deux immeubles qui ont l'indice de dépense de chaleur le plus mauvais.

Il y en a un qui est le dernier immeuble de la FVGLS qui fonctionne encore au chauffage à mazout, et l'objectif est de le rénover et de sortir du combustible mazout d'ici à 2030 au niveau des immeubles de la Fondation.

Concernant les projets de construction, il y en a un en cours aux Allières, c'est une allée de logements en HM, 66 logements pour un coût de 21 millions de francs. C'est un DDP Ville de Genève avec un label THPE, pour une mise en location fin 2023, début 2024. Il y a deux immeubles à la Forêt devant le siège de la Fondation. C'est le square Aimée-Rapin 14-16 qui consistera en deux allées de logements HM, donc 42 logements qui abriteront également, au niveau du rez-de-chaussée et du premier étage, une crèche Ville de Genève de 84 places.

Ce sont des locaux spacieux et de grande qualité. Il y aura un parc public d'un côté et un square de l'autre, donc en termes de nature, il sera difficile de faire mieux. La mise en location est prévue pour l'été 2022.

Propositions: comptes 2019 et 2020 de la FVGLS

Le coût est de 28 millions de francs, et c'est une propriété FVGLS avec un label THPE. Dans le même périmètre, il y a un DDP Ville de Genève. Ce sont deux allées en HM avec 35 logements. La construction est légèrement différée, donc la mise en location est prévue pour 2023. Le coût est de 14 millions de francs et c'est également en THPE.

Ensuite il y a le projet Quai Vernets. Ce sont 162 logements dans l'îlot A et 123 dans l'îlot B, le tout en HBM. La mise en location est prévue pour 2026-2027. Le coût de l'ouvrage est de 102 millions de francs.

C'est un DDP de l'Etat de Genève, et il y aura les labels Nature en ville, Minergie Eco et Site 2000 watts. Suite au recours, la Chambre administrative de la Cour de justice a rendu son jugement, et le recours a été débouté dans son intégralité.

Il y a un délai de recours pendant au Tribunal Fédéral jusqu'au 15 mars. Ils sont également arrivés au bout des négociations avec l'Etat de Genève, la FVGLS et les investisseurs devraient être en mesure de signer les DDP d'ici à fin mars, donc ce projet est en bonne voie.

Il poursuit sur les projets de construction et rappelle que Vernier 115 est un projet récemment évoqué au Conseil municipal, puisqu'une proposition a été déposée par la Ville pour le programme sportif, mais il y a également une partie qui concerne la FVGLS dans la mesure où la Ville, en tant que propriétaire, doit participer à la dépollution du terrain avant qu'il soit possible de commencer à construire.

C'est un projet de deux immeubles de logements en HM qui représentent 50 logements incluant des arcades qui abriteront la Maison du sport. La mise en location est prévue en deux étapes entre 2025 et 2026. Le coût est de 22 millions de francs, c'est un DDP Ville de Genève et ce sera du Minergie.

Ensuite il y a la gare des Eaux-Vives, pour laquelle la proposition a été votée. Les services de la Ville et les mandataires sont en train de travailler sur les appels d'offres. Le programme Ville démarrera en 2023.

150 logements en HM sont prévus qui abriteront des services municipaux, une crèche, l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD), la réception de la piscine et du mur de grimpe, et dans les étages inférieurs, il y a le programme Ville, piscine, les arcades commerciales, un mur de grimpe, donc c'est un gros projet. Le coût est de plus de 100 millions de francs pour la Ville, plus de 70 millions de francs pour la FVGLS, le tout en THPE.

Concernant le patrimoine de la Fondation, c'est 702 logements qui vont d'une pièce et demie à sept pièces. Ils sont partis de 17 immeubles qui représentaient 409 logements en 2006, et ils espèrent, à l'horizon 2026-2027, arriver à 1400 logements à peu près.

Propositions: comptes 2019 et 2020 de la FVGLS

Le parc de la FVGLS est constitué de Liotard 34, Vollandes 24-26 qui sera rénové, Caroline 43-45 qui sera rénové et surélevé.

La surélévation a démarré courant janvier par les travaux dans les sous-sols. Il y a Guye 2-6 qui est un immeuble des années 1958-1960 qui a été complètement rénové dans les années 2010, Grand-Bureau 27-37 qui est également un immeuble historique datant des années 1960.

Cela fait partie des ambitions de rénovation de la Fondation avec l'introduction du chauffage à distance à Carouge d'ici à deux ans, et plus tard, un projet de rénovation de l'enveloppe. Cendrier 7 qui abrite une crèche et Carouge 108 sont des immeubles plus récents datant de 2009-2010.

Il y a également Anne-Torcapel qui date de 2010-2011, Montbrillant 76-82 qui date des années 1980 et qui abrite une crèche. 23-Août 9-15 fait partie de l'éco-quartier de la Jonction, dont ils vont corriger certains défauts de jeunesse.

Ensuite il y a Rieu, dont ils sont assez fiers. C'est un bel ensemble avec également deux allées HM aux mains de caisses de pension et une allée PPE.

Il y a les deux Jean-Louis-Prévost 14 et 16, l'un en HM et l'autre en HBM. Ils sont maintenant exploités depuis deux ans, et ils sont assez satisfaits des outils de mixité.

Le projet est intéressant car les arbres ont pu être préservés, tant au niveau de la partie forêt qui est derrière le 16 que de la partie arborée entre le collège et le bâtiment du 14. Concernant les projets futurs, il y a le plan localisé de quartier (PLQ) Chandieu qui a été adopté en 2016. Ce sont environ 70 logements qui sont prévus.

A Louis-Favre, c'est un peu plus compliqué. Il y a des discussions avec le Conseil administratif et les coopératives des Grottes. Il y a également le PLQ Godefroy aux Eaux-Vives, à proximité des Allières et de la gare des Eaux-Vives. Il a été adopté en novembre 2020.

La Ville de Genève a une maîtrise foncière de quelques parcelles mais il y a beaucoup d'opérateurs privés, donc c'est quelque chose à développer à moyen terme.

A Fontaines-Saintes, c'est le périmètre de la FVGLS, et le PLQ est de retour à l'étude technique des services municipaux.

Il y a le PLQ de la Petite-Boissière où la Ville détient quelques droits à bâtir pour un total de 20 logements.

M^{me} Moratti ajoute que dans les points importants par rapport à 2020, ils avaient commencé le processus lié à la retraite de M. Thomaides en juin 2020.

Pour rappel, c'était le Conseil municipal qui avait demandé à la FVGLS de se professionnaliser.

Le conseil de fondation a engagé, et on voit à quel point c'est efficace d'avoir une équipe telle que celle qu'ils ont, que ce soit pour la gestion quotidienne, mais aussi tout ce qui est prospection, suivi des constructions, des acquisitions et rénovations

A chaque nouvelle mise en location, ils essaient d'avoir à chaque fois quelques logements destinés à des personnes à la retraite, car on observe beaucoup de personnes qui n'avaient pas besoin d'un logement social auparavant en ont besoin une fois à la retraite.

Il y a également toujours certains logements réservés pour des personnes vivant avec un handicap.

Une commissaire demande s'ils ont l'impression qu'il est possible pour la Fondation d'avoir le même type de fonctionnement avec cette augmentation quantitative très importante, ou s'il sera nécessaire de faire des changements et des adaptations pour le suivi des locataires et les futures constructions.

M. Fasel explique que les réflexions faites au niveau de l'organisation du secrétariat par l'ancien conseil de fondation et poursuivies par l'actuel permettent et permettront d'absorber l'augmentation de logements dans la mesure où le volume n'est pas un problème.

Ce qui est très chronophage, c'est le travail de gérance qui est lui délégué à des régies.

Aujourd'hui, ils ont 11 millions d'états locatifs, et avec les Vernets et la gare des Eaux-Vives, ils seront à peu près à 15 millions, donc ils doivent se préparer à l'horizon 2026 à ouvrir le mandat à une régie supplémentaire.

Une commissaire demande s'ils envisagent de poursuivre des acquisitions.

M. Fasel explique qu'il y a une volonté forte, démarrée sous l'ancienne législature, de pousser la prospection et la politique d'acquisition. Cette volonté a été reprise par le nouveau conseil de fondation avec encore plus de volonté.

Un commissaire explique que l'on observe à Genève la nécessité de logement social au sens strict. Quand la Ville met 25 ou 30 millions de francs dans la FVGLS, il part du principe que ce doit être la priorité absolue. Toute la planète serait prête à bétonner la ville pour faire du HM en zone de développement, et il n'y a pas besoin de la FVGLS pour le faire. Mais quand il voit qu'ils se lancent dans un projet pour faire du logement à loyer libre il est très étonné. Il est prêt à accepter le HM, mais pour du loyer libre, il se demande pourquoi le contribuable de la Ville doit verser des sommes aussi conséquentes. C'est autant d'argent qui

ne va pas dans la réfection des bâtiments pour sauver la planète. On engage de l'argent, des ouvriers construisent et c'est autant de ressources qui ne permettent pas de faire l'effort nécessaire pour assainir les bâtiments. Donc il demande des explications là-dessus.

M. Fasel explique que la FVGLS ne fait que du HM LUP (logements d'utilité publique). Cela signifie que 100% des loyers sont contrôlés. Il n'y a pas d'ambigüité à ce niveau. Il est d'accord sur le fait que n'importe qui fera du HM en zone de développement.

La particularité de la Fondation, et c'est là qu'est son intérêt, c'est qu'un investisseur institutionnel, une caisse de pension ou une assurance qui fera du HM le fera avec 100% de fonds propres. Donc elle va présenter un plan financier qui va donner un prix à la pièce d'environ 5300 francs pour le loyer.

Elle va avancer dans son processus, aura toujours 100% de fonds propres et les 5300 francs de prix à la pièce vont rester. L'avantage qu'a la Fondation, c'est que puisqu'ils empruntent 85% du financement, le taux réel auquel ils empruntent permet de faire baisser le montant du loyer, comme à Jean-Louis-Prévost 16, où il passe de 5350 à 3100 francs pour du HM LUP.

C'est moins cher que le HBM. Le HBM, avec 100% de fonds propres, c'est 4500 francs la pièce, 3500 francs à charge du locataire et 1000 francs à charge de l'Etat. L'Etat verse à la Fondation pour l'ensemble de son parc de logements 67 000 francs de subvention par année. C'est en faveur du HBM construit dans les années 2010-2011 quand les taux étaient à 3,2%. Tout le monde a bénéficié des taux d'intérêt, l'Etat comme les locataires.

La FVGLS n'en bénéficie dans la mesure où ils touchent toujours le même disponible quel que soit le taux d'intérêt.

Un commissaire rappelle que la Fondation avait eu un problème avec un membre du conseil de fondation, et demande comment cela a pu être réglé.

M. Fasel répond que M. Brunn est toujours un membre du conseil de fondation qui a pris acte des décisions tant de la justice que du Conseil municipal et s'y est plié avec intelligence. M. Brunn a mis un peu d'eau dans son vin, et il a été convenu d'un *modus operandi*. Il a intégré la commission location dans le courant de l'automne, puisque c'est sa présence en commission travaux qui posait problème dans la mesure où c'est elle qui suit le projet des Vernets où M. Brunn était membre d'une association recourante contre les autorisations de construire. Il participe à toutes les séances du conseil de fondation, et il est uniquement prié de sortir de la salle lorsque le projet des Vernets est abordé. Cette situation devrait perdurer jusqu'à la fin du délai de recours au Tribunal fédéral mi-mars si les recourants ne font pas recours contre la décision de la Chambre administrative, puis il pourra réintégrer complètement le conseil de fondation.

Un commissaire demande s'ils font l'état des lieux et le suivi, ou si cela incombe plutôt aux régies.

M. Fasel explique que la régie s'occupe de la gestion courante des immeubles, donc la facturation des loyers, le paiement des charges, la gestion des contrats d'entretien, des contentieux jusqu'à ce que le contentieux parte en procédure où c'est le secrétariat qui reprend la main avec un conseil juridique externe. La régie fait l'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie avec la présence ou pas d'un membre du secrétariat, en fonction de l'historique des travaux de l'appartement.

Il a été récemment libéré un appartement où le locataire était en place depuis 1959, donc cela permettra de juger les besoins de travaux.

Un commissaire demande, puisqu'un seul immeuble est chauffé au mazout, à quoi sont chauffés les autres.

M. Fasel répond qu'il y a deux chaudières à gaz, une pompe à chaleur à Cendrier, et le reste sont au réseau de chauffage à distance (CAD).

Un commissaire demande s'il n'est pas question de se séparer du gaz.

M. Fasel explique qu'à Montbrillant, ils n'auront pas de solution CAD avant un certain temps, à la rue du Cendrier, c'est une pompe à chaleur, donc ils sont très bons en CO₂ et très mauvais en électricité, et à la rue des Vollandes, celui qui est au mazout sera passé au gaz en attendant une solution CAD, mais aux Eaux-Vives c'est compliqué. Ils travaillent avec les SIG sur ce sujet.

Un commissaire demande si leur argent est placé en attendant d'être dépensé.

M. Fasel répond par la négative. Ils dépensent tout leur argent puis redemandent des dotations.

Une commissaire demande si le résultat de la votation sur les quatre ans de résidence va effectivement permettre aux résidents de trouver plus facilement un appartement subventionné.

M. Fasel explique que leur parc à loyer libre n'a pas cette obligation de quatre ans de résidence sur le territoire. La commission est bien entendu attentive, au moment de l'attribution, de la date d'arrivée à Genève, c'est une donnée qui figure sur le dossier du locataire, les membres de la commission location sont attentifs historiquement à cette donnée.

Une commissaire demande des précisions sur le fait qu'on ne puisse pas végétaliser un toit qui a des panneaux solaires.

M. Fasel répond que le bâtiment existant est une ventilation naturelle, donc il est nécessaire de reprendre les ventilations naturelles sur le toit de la surélévation. Et la surélévation, du fait qu'elle existe pour elle-même, doit répondre aux

Propositions: comptes 2019 et 2020 de la FVGLS

normes actuelles; ils ont des doubles flux pour elle, donc des blocs de double flux sur le toit de la surélévation. Donc les récupérations de ventilation naturelle en plus des nouvelles techniques et des panneaux, ce n'est pas compatible.

Une commissaire demande si tous les immeubles ont des concierges et s'ils sont en lien avec la Fondation ou les régies, et s'ils jouent un rôle pour favoriser les liens à l'intérieur des immeubles.

M. Fasel explique que c'est une volonté des précédents conseils de fondation. Les concierges sont employés par la Fondation, et lorsque le lieu le permet, les concierges vivent dans l'immeuble, ou du moins dans le périmètre. Tous les immeubles de la Fondation ont un concierge, excepté celui à la rue Liotard, où il n'y a pas un volume de travail suffisant pour avoir un concierge qui vit sur place.

Un commissaire demande quelle est le rapport entre les labels THPE et Minergie.

M. Fasel répond qu'il lui répondra par écrit si la demande lui en est faite, car ce sont deux choses différentes. HPE et THPE sont des dispositions légales alors que Minergie est un label privé qui correspond à peu près à HPE. La plupart des nouvelles constructions sont THPE.

Un commissaire rappelle qu'à l'occasion du vote de la dotation de 25 millions de francs, il a précisément demandé que figure dans les statuts de la FVGLS qu'ils soient à 100% HM LUP, mais la majorité de gauche n'a pas accepté.

M. Fasel répond qu'il est parfaitement d'accord sur le fond, et explique qu'ils ont eu une discussion avec l'Etat à ce sujet, et la FVGLS, même dans son parc historique qui n'a pas le label LUP, équivaut à du LUP car ils contrôlent le taux d'occupation et c'est aux mains d'une entité publique.

Un commissaire demande s'il y a une liste commune d'inscriptions pour la Gérance immobilière municipale (GIM) et les Fondations immobilières de droit public (FIDP), et si cela aurait du sens que la FVGLS soit intégrée à cette liste commune, ou dans le cas inverse, quels sont les avantages d'être dans un système parallèle.

M. Fasel répond que la FVGLS utilise le même formulaire que la GIM et les FIDP. Le demandeur connaît donc la documentation qui a été uniformisée. Ils ont fait un comparatif avec les FIDP et la GIM. Aujourd'hui, 40% de leurs demandeurs sont inscrits aux FIDP et 58% à la GIM.

Un commissaire demande s'ils ont un programme équivalent à ce quorum de priorisation des dossiers.

M. Fasel répond par la négative et précise qu'ils ont développé un outil propre permettant de gérer les demandeurs de logements, le parc immobilier, l'outil de mixité, et ils peuvent également procéder aux calculs de loyers.

Discussion et votes

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que son groupe approuve ces deux rapports d'activité et considère que la FVGLS travaille bien et doit poursuivre ce travail dans la même direction.

Un commissaire du Parti socialiste indique que son groupe est satisfait du travail de la FVGLS, et est très content de leur politique de mixité et de leur manière de gérer leurs fonds. Donc ils voteront ces comptes avec plaisir.

Une commissaire des Vert-e-s indique que les Vert-e-s saluent le travail de la FVGLS, sa bonne gestion et met en avant le fait qu'ils ont le souci de la durabilité et de l'élément écologique dans leurs constructions et les alentours de leurs immeubles.

Une commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe va voter ces rapports d'activités, voyant que la FVGLS fait son travail d'année en année, construit des logements, crée une mixité sociale. Le Parti libéral-radical a toujours approuvé ces rapports d'activités et sera content de le faire ce soir.

Un commissaire du parti Le Centre indique que son groupe soutient ces comptes 2019 et 2020 en remerciant les collaborateurs de la FVGLS.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe approuve ces comptes et la bonne gestion de cette fondation avec deux bémols. Si l'on lit le rapport 2020, on voit que la FVGLS souhaite développer son activité en dehors de la Commune de Genève, ce qui n'est pas souhaitable puisque cette fondation est financée par les habitants de la Ville, donc l'Union démocratique du centre ne voit pas pourquoi son activité devrait déborder de la commune. Et à tout prendre, l'Union démocratique du centre préférerait que les entreprises de la construction et les moyens financiers de la Ville aillent à l'entretien des immeubles existants pour lutter contre le réchauffement climatique plutôt que pour construire de nouveaux logements.

La présidente, d'Ensemble à gauche, indique que son groupe approuve ces deux délibérations, l'approche par rapport au suivi de la mixité est intéressante, et de voir tous les éléments dont il est tenu compte ainsi que la méthode développée. Elle a également apprécié la réflexion au niveau écologique sur la manière d'améliorer les espaces partagés autour des immeubles par rapport à l'énergie et à la végétalisation et sur comment favoriser le lien social très concrètement, que ce soit par l'aménagement d'espaces de rencontre, par la médiation, ou par la présence des concierges. Elle reste sceptique sur la question des HM, et ne souhaiterait pas que la FVGLS ne réalise que cette catégorie de logements, même si ce sont des HM LUP, mais cela n'entrave pas le fait d'accepter ces propositions.

Propositions: comptes 2019 et 2020 de la FVGLS

Votes

La proposition PR-1454 est acceptée à l'unanimité.

La proposition PR-1477 est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PR-1454, traitée sans débat, est accepté sans opposition (55 oui et 1 abstention).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PR-1477, traitée sans débat, est accepté à l'unanimité (58 oui).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION PR-1454

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984:

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2019, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2019, l'annexe aux comptes 2019 et le rapport de l'organe de contrôle du 4 mars 2020 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

DÉLIBÉRATION PR-1477

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 14 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2020, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2020, l'annexe aux comptes 2020 et le rapport de l'organe de contrôle du 31 mars 2021 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.

Les délibérations deviennent définitives.

Le président. Nous passons maintenant au rapport PRD-285 A, pour lequel une demande d'ouverture du débat a été acceptée par le bureau.

18. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 25 novembre 2020 de M^{mes} et MM. Luc Barthassat, François Bärtschi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore et Daniel Sormanni: «Pour des baux commerciaux solidaires et responsables» (PRD-285 A)¹.

Rapport de M^{me} Joëlle Bertossa.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission des finances le 19 janvier 2021. Il a été traité les 24 novembre et 14 décembre 2021 sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jade Perez, que la rapporteuse remercie pour la qualité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- la diversité et la richesse du terroir genevois;
- la valorisation des produits de qualité issus de l'agriculture genevoise et le soutien à nos producteurs locaux, auxquels la Ville de Genève devrait contribuer;

¹ «Mémorial 178^e année»: Développé, 4854.

- la nécessaire prise de conscience écologique dans les habitudes alimentaires qui nous impose de favoriser les circuits courts en privilégiant la consommation de produits de proximité;
- les lacunes du règlement municipal fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics actuel qui ne fixe aucune condition pour parvenir à ces fins,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics (LC 21533) est modifié comme suit:

Art. 10 Critères d'attribution

Le Conseil administratif et la commission d'attribution s'assurent du respect des principes généraux prévus par l'article 3 du présent règlement. En outre, ils prennent en compte:

f) (nouveau) le fait que les candidat-e-s à l'exploitation de baux destinés principalement au commerce alimentaire devront être en mesure de pouvoir justifier d'un pourcentage d'au moins 50% de la provenance de produits de proximité issus du terroir genevois proposés à la vente.

Séance du 24 novembre 2021

Audition de M. Daniel Sormanni, signataire

Le signataire explique que ce projet de délibération a pour but de modifier le règlement fixant les conditions d'attribution des locaux commerciaux des établissements publics (LC 21 533). L'idée est d'ajouter un critère aux critères d'attribution de l'article 10: «Le Conseil administratif et la commission d'attribution s'assurent du respect des principes généraux prévus à l'article 3 du présent règlement. En outre, ils prennent en compte:

- a) les besoins de la population et le tissu socio-économique du quartier;
- b) les exigences du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève, en particulier en ce qui concerne la contribution des activités commerciales à l'animation des quartiers;

- c) la solvabilité et la moralité du-de la candidat-e;
- d) en fonction des caractéristiques de l'objet à attribuer, le lieu de domicile du-de la candidat-e;
- e) s'agissant des établissements publics, la prise en compte par le-la candidat-e des objectifs liés au développement durable.»

On ajoute l'alinéa f): «le fait que les candidat-e-s à l'exploitation de baux destinés principalement au commerce alimentaire devront être en mesure de pouvoir justifier d'un pourcentage d'au moins 50% de la provenance de produits de proximité issus du terroir genevois proposés à la vente».

M. Sormanni estime évident de faire la promotion de produits locaux. Cette demande doit faire partie des critères d'attribution. Cet alinéa est plus précis que celui qui traite du développement durable (al. e).

Une commissaire déclare que les Verts ne s'opposent pas au fait qu'un commerce alimentaire propose un pourcentage important de produits de proximité. Cependant, elle exprime ses doutes au sujet de ce projet de délibération car il semblerait que son propos ait déjà été traité à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) et qu'il n'était pas possible, règlementairement parlant, d'ajouter ce type de critère.

Le signataire désapprouve car selon lui, les règlements d'attribution sont traités en commission des finances.

Une commissaire approuve l'idée du texte. Elle pense toutefois que de devoir prouver que 50% des produits sont de provenance locale peut entraîner des soucis administratifs aux établissements. De plus, les restaurants asiatiques, par exemple, font la promesse de vendre des produits qui viennent justement d'ailleurs. C'est le but de ces établissements. On ne peut donc pas leur demander d'appliquer cette règle.

Le signataire répond que si le commerce vend des produits asiatiques ou autres, il ne pourra pas répondre à cette demande. En outre, les critères d'attribution prennent en compte des cas spécifiques comme ceux-ci. Ce n'est donc pas impératif d'appliquer cette règle, comme l'explique l'article 10 du règlement.

Un commissaire rappelle que des motions sur la souveraineté alimentaire sont actuellement discutées à la CCSJ. Il est d'avis que ce critère est indicatif, mais n'est pas réaliste. Le bassin genevois permet de fournir certaines denrées aux établissements, mais pas suffisamment pour atteindre le chiffre demandé. Il demande si ce critère peut être indicatif ou s'il devra obligatoirement être appliqué.

Le signataire répond que le terroir genevois comprend une large palette de produits. Il donne l'exemple de la liste des produits GRTA. Le critère d'attribution s'assure du respect des principes généraux prévus à l'article 3. En outre, ils

prennent en compte que les établissements doivent répondre aux besoins de la population, etc. Il est évident que le terroir genevois ne pourra pas fournir des denrées alimentaires à un commerce asiatique. Dans ce cas-là, un autre critère s'applique: les besoins de la population et le tissu économique du quartier. La commission d'attribution étudie les différents principes compris dans l'article 10. Cependant, le signataire estime qu'il est important de mentionner ce critère afin que les commerces en général – en dehors de cette catégorie spécifique – fassent la promotion des produits genevois.

Le même commissaire demande pour quelle raison le chiffre de 50% a été choisi.

Le signataire répond que la commission peut décider d'un autre chiffre. Il faut maintenir une certaine souplesse. Il ajoute qu'une épicerie italienne, par exemple, peut proposer une large gamme de produits italiens et intégrer certains produits genevois et GRTA à son commerce (à la différence des commerces asiatiques).

Le même commissaire demande si d'autres éléments peuvent être combinés à ce critère, comme la vente de produits biologiques, etc.

Le signataire répond que ces éléments sont pris en compte dans les objectifs du développement durable qui se trouve à l'alinéa e). Celui-ci implique les circuits courts, etc.

Une commissaire pense que l'énoncé de cette proposition n'est pas clair et que le chiffre de 50% a été choisi de façon aléatoire. Elle rappelle qu'un commerce, au cours des saisons, n'a pas les mêmes provenances de produits. Il y aura, en plein été, davantage de produits locaux qu'en hiver, saison durant laquelle le commerçant devra se procurer des produits qui viennent de plus loin. Elle demande comment ce chiffre de 50% sera appliqué (comme moyenne annuelle, etc.).

Elle rappelle également qu'une partie des terres de plusieurs agriculteurs et paysans genevois se trouve en France voisine. Ainsi, il est difficile de caractériser ce qu'est un produit «de proximité issu du terroir genevois» comme le dit l'alinéa. Elle demande si les commerces devront signaler si leurs produits ont été cultivés sur les sols genevois ou si les terres de France voisine sont considérées comme appartenant au territoire genevois. Elle s'interroge sur la manière de régler ces problématiques et demande si cet alinéa ne pose pas problème d'un point de vue juridique.

Le signataire invite la commissaire à lire le règlement. Ce n'est pas possible d'appliquer chaque alinéa à 100%. Il s'agit de principes généraux. Il peut y avoir des exceptions. Plusieurs notions du règlement sont vagues. En effet, on ne peut pas demander à un commerce de respecter chaque alinéa à la lettre. La commission d'attribution élabore une évaluation de ces nombreux critères et décide

ensuite d'attribuer un local. L'alinéa e) concernant le développement durable ne comprend pas non plus de notion juridique précise. Demander, dans la mesure du possible, que les commerces proposent des produits locaux lui semble évident. Il rappelle que certains produits sont d'appellation genevoise malgré le fait qu'ils soient produits juste à côté de la douane. Le paysan réside à Genève et a eu l'occasion de faire une extension. Il conclut donc que cet alinéa est facilement applicable.

La même commissaire est d'avis que le nouvel alinéa f) est trop précis et, par conséquent, contraignant. Les commerces ne pourront pas justifier ce pourcentage de 50%. Il convient donc de modifier l'invite.

Un autre commissaire dit que les problèmes évoqués par les autres commissaires lui semblent insurmontables. Il explique qu'il y a plusieurs types de clients, dont ceux qui, pour des raisons écologiques, souhaitent privilégier un approvisionnement local des produits qu'ils achètent. Les produits importés ne se limitent pas au périmètre genevois, mais à bien au-delà. Certains produits sont considérés comme suisses alors qu'ils viennent de France. Ces problématiques peuvent uniquement être gérées à l'aide de certification. Le drapeau suisse n'est pas protégé, ainsi plusieurs personnes en profitent pour faire croire que leurs produits sont locaux alors que non. Ce mouvement local est parfois un prétexte pour vendre un produit bien plus cher qu'il ne le vaut. L'approvisionnement est bien souvent international et laisse la porte ouverte à plein d'abus. Il explique que si cet alinéa fait partie du règlement, son application devra être gérée à l'aide de certifications. Toutefois, les certifications régionales ou nationales sont difficiles à obtenir.

Il rappelle également que plusieurs producteurs locaux fournissent des produits genevois mais aucune des matières premières n'est genevoise. Il s'interroge sur les producteurs locaux visés par cet alinéa.

Le signataire répond que les produits dont le label est GRTA proviennent du terroir genevois.

Le même commissaire ajoute que les produits transformés ne détiennent pas le label GRTA contrairement au blé, au maïs, etc.

Un commissaire explique que cet alinéa sert de principe pour choisir un candidat, et ne nécessitera pas de suivi par la suite. Il rappelle que les loyers de ces arcades et de ces locaux défient toute concurrence sur le marché. Ce règlement permet de choisir à qui l'on octroie ces locaux. Le projet de délibération demande que des produits locaux soient vendus dans ces locaux à loyers bas. Il est impossible de vendre des produits locaux dans des épiceries qui payent un loyer de marché car leur production est chère. C'est pour cette raison que les quelques arcades contrôlées par la Ville avec un loyer bas devraient vendre des produits locaux. Il

n'est pas nécessaire d'entamer des programmes de label, etc. Cette proposition lui paraît tout à fait raisonnable.

Un commissaire dit que le montant de 50% pose problème car il n'est pas vérifiable. L'idée du projet de délibération est pertinente, mais il est d'avis qu'il ne faut pas ajouter un pourcentage. Il suffit que les commerces justifient de la présence de produits de proximité en priorité issus du territoire genevois proposés à la vente. Il rappelle que ce projet de délibération a été déposé car certains commerces qui louent des locaux de la Ville ne vendaient aucun produit genevois. Il conclut que recommander aux commerçants de justifier la présence de produits locaux à la vente dans leur boutique est suffisant.

Le signataire ne partage pas l'avis du commissaire. Le commerçant peut très bien détenir uniquement un produit local et, ainsi, justifier la présence de produits locaux dans sa boutique. L'objectif est d'influencer les commerçants à vendre plusieurs produits locaux.

Une commissaire approuve les propos de son collègue de parti. Elle informe qu'il doit y avoir dans chaque recette un pourcentage supérieur de produits GRTA. Tous les ingrédients qui ne sont pas produits à Genève peuvent être ajoutés sans aucun problème, ils doivent juste être déclarés non GRTA. Il est donc possible, dans chaque recette, de mélanger des produits genevois avec des produits d'ailleurs. Elle est d'avis que le cahier des charges devrait être déterminé plus précisément afin de calculer un pourcentage minimum de marchandise genevoise. Ce projet est difficilement réalisable. La Ville devra engager une personne supplémentaire pour contrôler chaque commerçant avec cette liste des produits GRTA.

Le signataire indique que le même cas de figure s'applique alors à l'article e). Il demande de quelle manière la réalisation des objectifs de développement durable stipulés dans cet article est contrôlée. On ne peut pas tout réglementer ni engager un fonctionnaire pour contrôler l'application de cet article. L'objectif du nouvel alinéa concerne les commerces et les restaurants et permet de promouvoir le marché local. L'application de tous les critères ne peut pas être contrôlée sur la durée. De plus, il y a certainement déjà des contrôles aléatoires qui se font auprès des commerçants et restaurants. Lorsque des critères si complexes sont établis, ceux-ci sont vérifiés dans les dossiers de candidature au départ.

Une commissaire demande si ces critères d'attribution sont suivis uniquement au moment du choix entre différents candidats ou si leur application est également contrôlée dans le temps.

Le signataire répond que les critères sont contrôlés au moment de l'attribution. Il n'y a pas de contrôle après. Un commerçant connaît déjà les produits qu'il souhaite vendre lorsqu'il demande de louer une arcade. Il y a des conditions lors

des transferts, des procédures en cas de mise en gérance et des motifs de résiliation si le commerçant ne respecte pas la législation sur le travail, les directives sanitaires et de police, les contrats de bail, les conditions générales, légales, etc.

Une commissaire informe que la vente de produits locaux fait partie des objectifs du développement durable car cela entraîne moins de coûts au niveau des transports, moins de pollution, etc. Elle demande si l'alinéa e) n'implique pas déjà la proposition que demande ce projet de délibération. Si ce n'est pas le cas, elle propose de modifier l'alinéa e) en ajoutant la précision «s'agissant des établissements publics, la prise en compte par le-la candidat-e des objectifs liés au développement durable, notamment la production de produits locaux».

Le signataire répond qu'il est possible de respecter les objectifs de développement durable sans vendre des produits locaux. L'alinéa e) est très général. Il est donc important d'ajouter cette précision dans le règlement, soit en créant un nouvel article ou en l'incorporant à l'alinéa e).

Une autre commissaire propose d'auditionner les personnes chargées de gérer les critères d'attribution à la Gérance immobilière municipale (GIM).

Une commissaire est d'avis que le magistrat devrait également être présent lors de cette audition.

Une autre commissaire propose que la commission vote le projet de délibération sans audition supplémentaire.

Un commissaire socialiste propose également que la commission vote le projet de délibération sans auditionner le magistrat et la GIM. Les commissaires ont reçu assez d'informations de la part de M. Sormanni pour voter.

La présidente passe au vote de la proposition de voter le projet de délibération, ce qui est accepté par 13 oui (4 S, 3 Ve, 3 PLR, 1 MCG, 1 PDC, 1 UDC) et 2 abstentions (EàG, PDC).

La présidente demande que les commissaires récapitulent leur amendement.

Une commissaire socialiste propose d'intégrer la proposition de l'alinéa f) à l'alinéa e), plutôt que de créer un nouvel article.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose de supprimer le pourcentage, et donc de modifier l'alinéa comme suit: «le fait que les candidat-e-s à l'exploitation de baux destinés principalement au commerce alimentaire devront être en mesure de pouvoir justifier de la provenance de produits de proximité issus du terroir genevois proposés à la vente».

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose l'amendement suivant: «le fait que les candidat-e-s à l'exploitation de baux destinés principale-

ment au commerce alimentaire devront être en mesure de proposer au moins 50% de produits provenant du terroir genevois».

Une commissaire libérale-radicale propose la modification suivante: «le fait que les candidat-e-s à l'exploitation de baux destinés principalement au commerce alimentaire devront privilégier les produits de proximité issus du territoire genevois proposés à la vente».

Une autre commissaire libérale-radicale rappelle que tous les produits ne seront pas forcément vendus, même issus du territoire genevois. Si le commerçant doit jeter des produits car ils sont invendus, cela le prétéritera au lieu de l'aider et de l'encourager. Elle conseille aux commissaires d'être prudents dans leur formulation car cela peut avoir des effets indésirables. L'idée est bonne mais l'application de ce critère est difficile. Rien ne permet de dire que le restaurant ou le commerçant vendra forcément les 50% de produits issus du terroir genevois demandés. Cette proposition est délicate.

Une commissaire Verte remarque que les propositions d'amendement ne conviennent pas à tous les membres présents. Il est difficile de se positionner étant donné les multiples et changeantes propositions d'amendement. Elle propose que chaque commissaire souhaitant amender le projet de délibération envoie sa proposition par écrit. La commission peut voter lors de la prochaine séance.

Un autre commissaire Vert comprend que le critère, en particulier le pourcentage choisi, est indicatif. Il est donc intéressant d'avoir un chiffre ambitieux. Ce projet de délibération est une promesse et son application permettra de voir qui répond à cette demande et quels produits sont vendus.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche rappelle que certains commerces sont liés à un type d'alimentation spécifique (italienne, indienne, thaïlandaise). Elle exprime ses doutes quant à l'ajout d'un pourcentage dans le critère. Tous les restaurants ne peuvent pas répondre à cette demande.

Une commissaire socialiste demande si le fait de mentionner «prendre en compte» dans un critère est contraignant. Elle déclare que le Parti socialiste soutient l'intention de ce projet de délibération, mais remarque que ce qu'il demande est difficilement applicable. La liste des restaurants exemptés est longue car ils ne peuvent pas répondre à ce critère. Il est important de valoriser des produits de proximité, mais, selon elle, ce n'est pas la bonne solution.

Une commissaire démocrate-chrétienne répond que cette disposition est vague. C'est contraignant et en même temps non contraignant. Le projet de délibération part d'une bonne intention, mais il risque de compliquer la vie de commerçants qui sont actifs dans des domaines qui ne leur permettent pas de remplir ce critère. Si 50% de la marchandise de chaque commerce provient du terroir genevois, cela entraînera un problème de diversité et de la concurrence entre

toutes les enseignes. Les habitants ont également envie de diversité. Elle estime prématuré de voter ce projet de délibération sans audition. Pour cette raison, elle s'est abstenue. Elle est d'avis qu'il faudrait entendre les commerçants et des personnes de la GIM afin d'éviter de voter à l'aveugle.

La commissaire socialiste retire sa proposition d'amendement. Elle est en faveur de poursuivre les auditions et suivra l'avis de son groupe.

Le signataire s'étonne des propos des commissaires puisque ce projet de délibération poursuit des buts écologiques. Il rappelle l'article 10 du règlement. Il stipule déjà que le Conseil administratif et la commission d'attribution prennent en compte différents critères, auxquels on voudrait en ajouter un. Ils tiennent compte donc de l'ensemble des critères: cela n'empêchera pas l'ouverture d'une épicerie étrangère et ne gênera pas, par conséquent, la diversité du marché actuel. De plus, ces critères concerneront uniquement les nouveaux commerces. Les commerces déjà mis en place pourront continuer leurs activités.

Une commissaire Verte ne s'oppose pas aux amendements mais remarque qu'ils ne sont pas clairs. Ils ne peuvent pas être votés tels quels. Elle demande que les commissaires transmettent leur amendement par écrit.

Une commissaire du Parti libéral-radical est d'avis qu'il n'y a pas besoin de différer le vote de ce projet de délibération.

La présidente passe au vote de reformuler les amendements par écrit. Une majorité des commissaires acceptent cette proposition, soit par 10 oui (1 PLR, 4 S, 2 Ve, 2 PDC, 1 EàG).

Séance du 14 décembre 2021

La présidente rappelle que les commissaires devaient envoyer leurs amendements par écrit concernant l'article 10.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que son amendement portait sur le pourcentage de 50%, qui impliquait que la moitié de la marchandise vendue dans les établissements devait être locale. Vérifier dans chaque établissement que ce pourcentage de 50% soit appliqué lui paraît compliqué. L'amendement consiste donc à supprimer de la phrase ce pourcentage de 50%.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois dit que cette proposition est très simple. Elle demande qu'un alinéa soit ajouté à l'article 10 qui implique que les candidats à l'exploitation de baux commerciaux destinés principalement au commerce alimentaire devront être en mesure de pouvoir justifier un pourcentage d'au moins 50% de la provenance de produits de proximité et issus du terroir genevois proposés à la vente. Ce projet de délibération traite d'économie

circulaire et d'écologie. La présidente a transmis à la commission des documents qui prouvent que les produits GRTA sont très diversifiés (jus de pomme, lentilles, bœuf, etc.). Tous ces produits sont locaux; les personnes obtenant un bail commercial de la Ville peuvent facilement appliquer cette proposition. Ce n'est pas pertinent d'enlever le pourcentage, car les commerces auront le droit de ne disposer que de quelques produits locaux. De plus, il n'y a pas de contrôle à faire, ce sont les commerçants qui doivent démontrer, au moment du dépôt de leur candidature, qu'ils vendront 50% de marchandise locale.

Une commissaire socialiste déclare que son parti souhaite proposer un ultérieur amendement et s'excuse de ne pas l'avoir envoyé par e-mail. Il s'agirait de suivre une des propositions faites lors de l'audition de M. Sormanni. Elle consiste à ne pas ajouter un nouvel alinéa, mais de simplement modifier l'alinéa e) déjà existant de l'article 10 du règlement fixant les conditions d'attribution et de location de locaux commerciaux des établissements publics: «s'agissant des établissements publics, la prise en compte par le candidat des objectifs liés au développement durable (la promotion de produits locaux en faisant partie)». Cet amendement fait suite à l'audition d'un avocat lors d'une séance précédente. Introduire dans la loi le principe de résidence et le principe de produits locaux tend à créer des conflits avec d'autres grands principes, comme par exemple la libre circulation et la libre concurrence. Cela peut donc créer des conflits au niveau juridique. Il est plus pertinent de décliner le principe de développement durable, s'agissant de production et consommation locales. Actuellement, de nombreuses lois et législations sont créées. S'agissant de cette proposition, on ne fait que modifier un alinéa déjà existant et lier le produit local au principe de développement durable.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois ne partage pas l'avis de cette dernière. Il n'est pas ici question de marchés publics, mais d'une attribution de bail commercial faite par la Ville de Genève. Cela ne crée donc pas de conflit juridique. La Ville introduit les conditions qu'elle souhaite pour louer ses arcades.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que lorsque l'on introduit un critère ou une obligation, il faut pouvoir le contrôler. Cela n'a pas de sens d'introduire une notion vague, car elle pourra être contournée par un autre moyen. Demander que 50% de la marchandise d'un commerce soient de provenance locale est facile à contrôler. Les agents du Service du commerce peuvent s'en charger. Par contre, si le pourcentage est supprimé, aucun contrôle ne pourra être effectué. Il n'approuve pas l'amendement proposé par le Parti socialiste car il supprime la notion de «terroir genevois». Celle de «production locale» est trop vague, car elle ne définit pas un périmètre assez précis. La proposition du Mouvement citoyens genevois est précise, quantifiable et contrôlable. Le cas échéant, si le commerçant ne remplit pas les conditions, il ne pourra pas louer une arcade de la Ville.

Une commissaire socialiste admet que la notion de produit local est plus large que celle de terroir genevois. Elle regrette que la commission n'ait pas décidé d'auditionner des externes spécialisés dans la production locale afin de mieux comprendre la différence entre un produit qui porte un certificat et un produit local, qui est un terme très générique. Cette expression est tout de même utilisée dans des législations d'autres cantons, comme le canton de Vaud où un important travail est en cours afin de promouvoir les produits locaux notamment dans les restaurants. Les produits locaux incluent effectivement les produits de France voisine, par exemple. Ces produits respectent les principes de développement durable et les circuits courts. Elle est donc en faveur de maintenir cette appellation. En ce qui concerne le pourcentage, cette indication n'est pas une obligation, mais plutôt une orientation donnée à l'autorité adjudicatrice. Elle est d'avis que c'est irréaliste de vouloir introduire ce pourcentage de 50% et cette notion de terroir genevois.

Une commissaire Verte rappelle qu'il n'y a actuellement pas assez de produits sur le territoire genevois pour répondre à cette demande.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche approuve la proposition du commissaire du Parti démocrate-chrétien pour des raisons de diversification. Elle rappelle que les arcades mises en location par la Ville profitent à tous types de commerçants, dont des italiens, asiatiques, etc. Il serait donc difficile pour ces personnes de respecter cette règle. Établir un pourcentage ne lui paraît donc pas adéquat. De plus, la mise en application de ce critère intervient au moment de l'attribution de l'arcade, ainsi le magasin n'a pas encore ouvert. Le commerçant peut donc avoir la volonté de garantir que 50% de sa marchandise soient de provenance locale, mais il ne peut pas le prouver. Les agents de la Ville ne contrôleront pas une année plus tard si le commerçant a respecté cette volonté. On peut donc prendre en compte ce critère mais, selon elle, le quantifier au moment de l'attribution paraît démesuré.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime que cela n'a pas de sens de ne pas quantifier ce critère.

Une commissaire du Parti libéral-radical approuve l'intention de ce projet de délibération qui incite à consommer localement. Cependant, lorsqu'une personne souhaite signer un bail pour obtenir un local, elle n'a pas encore à disposition sa production. Elle peut donc uniquement exprimer sa volonté d'avoir au minimum 50% de produits locaux. C'est problématique d'exiger ce pourcentage de 50% sachant que le commerce n'a pas encore ouvert.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois indique qu'une personne souhaitant signer un bail a déjà élaboré son *business plan*.

Un commissaire du Parti libéral-radical soutient ce projet de délibération, sans les amendements proposés par le Parti socialiste et le Parti démocrate-chrétien.

Les personnes qui demandent de louer une arcade ont effectivement préparé un projet à l'avance. Le *business plan* est généralement l'outil indispensable qui permet à un artisan d'ouvrir un magasin. Ce critère se base sur une intention, mais la volonté est généralement suivie et il n'y a pas de contrôle à mettre en place. L'intention de ce projet de délibération est ambitieuse. Or, dans la pratique, c'est admirable qu'un commerçant atteigne déjà le pourcentage de 30%. Le commerçant peut s'engager oralement à fournir 50% de produits locaux et finir par n'en proposer que 30% car l'approvisionnement est difficile. Selon lui, cela respecte l'intention du projet de délibération.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien rappelle que les intentions de ce projet de délibération sont admirables. Cependant, un commerçant doit avoir le droit à une marge de liberté. Les auditions ont révélé qu'il serait difficile de vérifier que le pourcentage de 50% soit respecté. Cela ne sert donc à rien de chiffrer le critère. De plus, l'intention est de promouvoir la production locale lors du moment de l'attribution des arcades. Il est d'avis que la Ville doit laisser le commerçant gérer sa boutique comme il le souhaite avec des produits locaux.

Votes

La présidente passe au vote de l'amendement du Parti démocrate-chrétien, soit de supprimer le pourcentage, ce qui est accepté par 6 oui (2 PDC, 1 EàG, 3 Ve) contre 5 non (3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 4 abstentions (S).

La présidente passe au vote du projet de délibération ainsi amendé, qui est accepté à l'unanimité des commissaires présents.

PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics (LC 21533) est modifié comme suit:

Art. 10 Critères d'attribution

Le Conseil administratif et la commission d'attribution s'assurent du respect des principes généraux prévus par l'article 3 du présent règlement. En outre, ils prennent en compte:

f) (nouveau) le fait que les candidat-e-s à l'exploitation de baux destinés principalement au commerce alimentaire devront être en mesure de pouvoir justifier de la provenance de produits de proximité issus du terroir genevois proposés à la vente.

Annexe: règlement actuel

Règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics LC 21 533



Adopté par le Conseil administratif le 1er juin 2011

Avec les modifications intervenues au 3 mars 2015

Entrée en vigueur le 1er septembre 2011

Le Conseil administratif de la Ville de Genève.

adopte le règlement municipal suivant :

Chapitre 1 Dispositions générales

Art. 1 Champ d'application

- ¹ Le présent règlement s'applique à tous les locaux commerciaux et les établissements publics de la Ville de Genève.
- ² La liste des locaux commerciaux et des établissements publics de la Ville de Genève est publiée sur le site Internet de la Ville de Genève.

Art. 2 Définitions

- ¹ Les locaux commerciaux sont les objets du patrimoine financier qui ne sont pas destinés au logement. Il s'agit des arcades, des bureaux, des ateliers, des dépôts etc.
- ² Les établissements publics sont les cafés-restaurants, les hôtels, les buvettes, les bars, les salons de thé ou tout autre local exploité en tant que débit de boisson et ouvert au public. Ils entrent en principe dans la catégorie visée par le présent règlement indépendamment de leur nom, de leur situation géographique, de leur statut juridique et de leur éventuel rattachement à une activité sociale, culturelle ou sportive. Le Conseil administratif peut déroger à cette règle lorsque ce rattachement en particulièrement étroit, notamment lorsque l'établissement considéré ne dispose pas d'une autonomie de fonctionnement par rapport à l'institution sociale, culturelle ou sportive dans lequel il est situé.⁽²⁾

Art, 3 Principes généraux

- Les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics tiennent compte, le cas échéant, de l'objectif de rendement, dans le respect des dispositions légales en vigueur, du patrimoine financier de la Ville de Genève. Elles doivent également respecter le plan directeur communal, adopté par le Conseil municipal le 16 septembre 2009 et par le Conseil d'Etat le 14 cotobre 2009, de même que le réglement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève, adopté par le Conseil municipal le 20 février 2007 et par le Conseil d'Etat le 27 février 2008.
- ² Le principe de la transparence est respecté, dans les limites des dispositions légales en la matière. Les informations mises à disposition par les partenaires privés, en particulier les secrets d'affaires, sont traitées de manière confidentielle.

Art. 4 Compétence

Le département des finances et du logement (ci-après : le département), sur délégation du Conseil administratif, gère l'ensemble des objets soumis au présent règlement, exception de certains cas de locations saisonnières sur le domaine public.

LC 21 533 Règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics

Chapitre 2 Attribution

Art. 5 Publication

- ¹ Les objets vacants, à l'exception des cas de transferts de bail, sont publiés sur le site Internet de la Ville de Genève.
- ² Les annonces relatives aux établissements publics peuvent également être publiées dans la Feuille d'Avis Officielle, la presse écrite et spécialisée. Elles peuvent être accompagnées d'un cahier des charges et décrivent alors les conditions particulières d'attribution.

Art. 6 Inscription

- ¹ Les dossiers des demandeurs-ses ne sont pris en considération que s'ils contiennent les documents suivants :
 - a) formulaire d'inscription;
 - b) photocopie d'une pièce d'identité (personnes physiques), statuts et/ou extraits du registre du commerce (personnes morales);
 - c) extrait du registre des poursuites et du casier judiciaire ;
 - d) documents attestant de la solvabilité (déclaration d'impôts, bilan, pertes et profits et autres) ;
 - e) descriptif du type d'activité envisagée et plan financier ;
 - f) s'agissant d'un établissement public, certificat de capacité, curriculum vitae, concept d'exploitation, plan financier sur cinq ans incluant une estimation du chiffre d'affaires moyen et engagement de respect des conventions collectives en vigueur dans la branche.
- ² Les dossiers émanant de candidat-e-s déjà bénéficiaires d'un objet soumis au présent règlement ne sont pas pris en considération, à moins que le-la candidat-e ne renonce expressément à cet objet.

Art. 7 Compétence du Conseil administratif

- 1 Le Conseil administratif est compétent pour attribuer les établissements publics soumis au présent règlement, à l'exception des cas de transfert de bail et de mise en gérance, qui relèvent de la compétence du département.
- 2 Le Conseil administratif statue sur préavis de la commission d'attribution prévue à l'article 8 du présent règlement.
- 3 Les décisions prises par le Conseil administratif ne constituent pas des décisions sujettes à recours.

Art. 8 Commission d'attribution

- ¹ Une commission d'attribution est nommée par le Conseil administratif au début de la législature. Elle est formée du-de la directeur-trice du département, du-de la chef-fe du secteur gérance de la Gérance immobilière municipale et du-de la gérant-e responsable du dossier.
- 2 La commission peut s'adjoindre la collaboration d'un-e membre du département de la culture et du sport si le dossier les concerne directement. Elle peut également solliciter l'avis de spécialistes, notamment du tissu économique genevois, de la gastronomie ou de la diététique.⁽¹⁾

Art. 9 Compétences de la commission d'attribution

- ¹ La commission est compétente pour attribuer les locaux commerciaux soumis au présent règlement, à l'exception des cas de transfert de bail et de mise en gérance, qui relèvent de la compétence du département. Elle peut déléguer sa compétence à ce dernier pour les objets de faible valeur locative (dépôts, ateliers etc.).
- ² La commission a une compétence consultative pour les établissements publics.
- ³ La commission d'attribution statue ou préavise sur les dossiers répondant aux conditions d'inscription et préalablement évalués par le département. Aux fins d'évaluation du dossier, elle peut faire procéder à une enquête commerciale.
- ⁴ Les décisions d'attribution ou les préavis pris par la commission d'attribution ne constituent pas des décisions administratives sujettes à recours.

LC 21 533 Règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics

Art. 10 Critères d'attribution

Le Conseil administratif et la commission d'attribution s'assurent du respect des principes généraux prévus par l'article 3 du présent règlement. En outre, ils prennent en compte :

a) les besoins de la population et le tissu socio-économique du quartier ;

- b) les exigences du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève, en particulier en ce qui concerne la contribution des activités commerciales à l'animation des quartiers;
- c) la solvabilité et la moralité du-de la candidat-e ;
- d) en fonction des caractéristiques de l'objet à attribuer, le lieu de domicile du-de la candidat-e ;
- e) s'agissant des établissements publics, la prise en compte par le-la candidat-e des objectifs liés au développement durable.

Chapitre 3 Transfert de bail et mise en gérance

Art. 11 Procédure en cas de transfert de bail

- ¹ Lors d'une demande de transfert de bail, le département s'enquiert des informations requises à l'article 6 du présent règlement et de la solvabilité du-de la repreneur-se.
- ² Le département exige du-de la locataire sortant-e et du-de la repreneur-se :
 - a) un exemplaire de la convention de remise du commerce ;
 - b) un inventaire valorisé des biens et marchandises justifiant le montant de la transaction. Les actifs immatériels et le droit au bail ne sont pas considérés comme des justificatifs;
 - c) les états financiers du-de la cédant-e pour les deux derniers exercices ;
 - d) un courrier sollicitant formellement le transfert du bail;
 - e) la constitution d'une garantie bancaire au nom du-de la repreneur-se.
- ³ En cas d'insolvabilité ou de justes motifs au sens de l'article 263 alinéa 2 du Code des obligations, le département refuse son consentement au transfert. Le transfert de bail est également refusé lorsqu'il revêt un caractère abusif, notamment en valorisant des actifs ne correspondant pas à une valeur économique.

Art. 12 Procédure en cas de mise en gérance

- ¹ Lors d'une demande de mise en gérance, le département exige la convention de mise en gérance entre le-la locataire principal-e et le-la sous-locataire, ainsi que toutes les informations relatives aux modalités, notamment financières, de cette mise en gérance.
- ² Le département peut refuser la mise en gérance lorsque celle-ci ne respecte pas les conditions légales et jurisprudentielles applicables, notamment si elle revêt un caractère abusif.

Chapitre 4 Gestion

Art. 13 Type de contrat

- ¹ En règle générale, le département conclut avec le-la candidat-e choisi-e un contrat bail à loyer commercial.
- ² Si la nature de l'exploitation l'exige, le département peut exceptionnellement conclure un contrat de bail à ferme ou un contrat de prêt à usage.

Art. 14 Durée du contrat

- ¹ En règle générale, la durée initiale du contrat de bail est de cinq ans, renouvelable d'année en année.
- ² Cette durée peut être allongée en fonction de circonstances particulières, par exemple lorsque le-la locataire doit assumer le financement d'investissements importants.
- 3 Lorsque la durée initiale du contrat de bail excède 10 ans, l'accord du Conseil administratif est nécessaire.

LC 21 533 Règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics

Art. 15 Loyer

- ¹ La redevance (loyer ou fermage) peut être fixe ou déterminée selon le chiffre d'affaires de l'exploitation. Elle est adaptée aux spécificités de chaque objet.
- 2 Si la redevance est déterminée selon le chiffre d'affaires de l'exploitation, un loyer minimal est convenu et le-la locataire s'engage à fournir au département tous renseignements utiles à l'établissement du montant de la redevance annuelle.

Art. 16 Inventaire et matériel

- ¹ De manière générale, les locaux sont loués sans équipement et/ou aménagement particulier.
- 2 Avant la conclusion du bail, les parties établissent un inventaire de l'éventuel matériel fixe et d'exploitation propriété de la Ville de Genève. Le-la locataire s'engage à entretenir ce dernier, notamment en concluant des contrats d'entretien régulier dont il remet copie au département.
- ³ Le-la locataire prend à sa charge les frais de matériel et d'équipement complémentaires nécessaires, dont il-elle reste propriétaire.
- ⁴ Si le-la locataire réalise des investissements lourds pour des équipements fixes faisant partie de l'objet loué, le département peut, suivant les accords contractuels conclus, compenser une part de ces investissements avec le loyer, sur la durée du bail, au titre d'amortissements. Dans ce cas, les équipements restent propriété de la Ville de Genève au terme du contrat.
- 5 Le département peut assortir le contrat de normes à respecter s'agissant notamment du choix des aménagements intérieurs et du mobilier, en particulier celui situé sur le domaine public.

Chapitre 5 Résiliation

Art. 17 Motifs de résiliation

En sus des cas prévus par le Code des obligations, le contrat de bail peut être résilié après une mise en demeure préalable, si le-la locataire ne respecte pas :

- a) la législation du droit du travail en vigueur et les conventions collectives ;
- b) la législation et les directives sanitaires et de police ;
- c) les termes du contrat de bail et les conditions générales ;
- d) les conditions légales et jurisprudentielles d'établissement d'une gérance légale, notamment en surévaluant la redevance réclamée au sous-locataire.

Chapitre 6 Dispositions finales

Art. 18 Droit applicable

Le Code des obligations régit les relations contractuelles découlant du présent règlement.

Art. 19 Entrée en vigueur et abrogation

- ¹ Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} septembre 2011.
- 2 Il abroge dès cette date toutes les normes antérieures relatives aux conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics.

Art. 20 Dispositions transitoires

Le présent règlement s'applique à toutes les relations contractuelles conclues après sa date d'entrée en vigueur ou lors du renouvellement des contrats conclus antérieurement.

M^{me} Joëlle Bertossa, rapporteuse (S). Désolée, il n'y a pas de cigognes, ni de printemps ni de chanvre dans ce projet de délibération, quoique du chanvre, éventuellement. Il est demandé ici de modifier les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux de la Ville et des établissements publics en insérant un nouvel article pour les candidats à l'exploitation de baux destinés au commerce alimentaire. Ce nouvel article demande que les candidats à ces dits baux justifient de la provenance de produits de proximité issus du terroir genevois à hauteur d'au moins 50%. La commission des finances a étudié ce projet de délibération lors de deux séances, sans aucune audition externe. Les discussions ont soulevé en substance la difficulté de vérifier ce taux de 50% de produits d'origine genevoise en termes de ressources humaines pour ce qui est des stocks et de l'origine des produits dont les composants sont de plus en plus mélangés. En outre, la commission a relevé l'incompatibilité entre cette demande et l'orientation de certains commerces spécialisés par exemple dans la vente de produits exotiques.

Cela étant, la majorité des commissaires a salué l'intérêt de ce texte et l'importance de valoriser les produits de région. La commission a voté à l'unanimité ce projet de délibération amendé de sorte à demander aux gens de pouvoir justifier de la provenance de produits de proximité issus du terroir genevois sans spécifier de pourcentage.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce projet de délibération a fait l'objet de discussions âpres à la commission des finances et à mon grand étonnement les réticences venaient des bancs de l'Alternative. Tout a été argumenté pour dire que ce n'était pas faisable, notamment parce que les producteurs genevois n'ont pas assez de production, j'en passe et des meilleures. On se demande qui est pour les circuits courts ici. Soidisant que c'est vous, soi-disant que vous êtes verts, alors que pour revenir à ce qu'on disait tout à l'heure c'est juste du greenwashing. On peut faire l'effort et essayer de mettre en avant des produits genevois, sachant qu'évidemment on ne le demandera pas à une épicerie asiatique, ca coule de sens, il n'y a pas besoin d'avoir fait Saint-Cyr pour cela. Cet excellent texte de Luc Barthassat proposait d'instaurer un pourcentage, ce qui me semble tout à fait possible; ne venez pas nous dire que les producteurs genevois n'ont pas suffisamment de légumes, de viande ou encore de lait. C'est du bullshit de dire ça, ce n'est pas vrai; adressezvous aux agriculteurs genevois. Beaucoup ici, j'imagine que vous aussi – je vise l'Alternative -, trouvent par exemple assez curieux que la Migros refuse désormais de vendre le lait labellisé Genève Région Terre Avenir (GRTA). J'étais choqué, je n'allais pas à la Migros et j'y irai encore moins, ce qui sera facile étant donné que déjà je n'y allais pas.

Je pense qu'on se trompe de cible, cet objet donnait vraiment l'opportunité de faire quelque chose. Alors oui, il est écrit qu'il faut pouvoir justifier de la provenance de produits genevois, mais la mesure aurait été bien plus forte avec l'instauration d'un pourcentage, ce qui est tout à fait possible contrairement à ce qui a été argumenté en commission. Les commissaires allaient d'ailleurs dans cette direction. Je trouve assez curieux qu'on puisse penser que nos producteurs locaux ne sont pas capables de fournir les quelques épiceries éventuelles que la Ville aurait installées dans les locaux de la Gérance immobilière municipale (GIM). Ce n'est pas sérieux. A titre personnel, je pense qu'il aurait été bien d'instaurer un pourcentage afin d'aller dans une démarche plus ferme de mise en avant des circuits courts.

Je terminerai en rappelant qu'au moment du Covid on félicitait les Genevois qui avaient tout compris, qui n'allaient plus faire leurs courses en France voisine, qui achetaient local et privilégiaient les épiceries de proximité. Or, dès que la crise est passée et que traverser la frontière était à nouveau possible, les consommateurs ont repris leurs habitudes et n'ont rien compris en réalité! Quoique certains d'entre eux n'aient pas le choix et les moyens d'acheter des produits qui sont trop chers ici, raison pour laquelle ils vont en France.

Tout au long des séances du Conseil municipal et en commission votre credo est de dire qu'il faut éduquer les gens, leur inculquer ce désir de respecter l'environnement, d'avoir des comportements plus responsables, de prendre moins la voiture, de réduire sa consommation de viande et j'en passe. Ici, on a une proposition sympathique qui peut être mise en place très facilement, mais non, vous l'avez refusée dans son état initial et on a été contraints de renoncer au 50% pour qu'elle puisse être acceptée. Je trouve que c'est dommage et que ça ne vous correspond pas du tout. J'ai dit.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré. Je cède la parole à M. Denis Ruysschaert.

M. Denis Ruysschaert (Ve). D'abord, je remercie vraiment les personnes du Mouvement citoyens genevois qui ont déposé ce projet de délibération. Comme cela a été bien expliqué, la proposition est très verte et nous intéressait beaucoup fondamentalement puisqu'il est effectivement question de la nécessité d'améliorer le commerce alimentaire de proximité. Cette thématique s'inscrit d'ailleurs dans un débat plus large pour lequel le Conseil administratif fait déjà beaucoup, notamment concernant les chartes d'achats responsables et d'alimentation durable. Cela touche donc l'économie locale, voire même l'économie circulaire, car les restes alimentaires deviennent des intrants et c'est là le cœur d'un sujet qui nous intéresse.

Toutefois, ici on est confrontés à un problème technique car plusieurs critères régissent déjà l'attribution des baux commerciaux, notamment relatifs aux besoins de la population, au tissu économique, au développement durable, à la solvabilité du candidat et à son lieu de domicile. Par conséquent on a pensé que rajouter encore un critère, alors que la demande est actuellement élevée, paraissait dangereux dans le contexte d'une économie locale fragile. Qui plus est, ce qui s'est passé dernièrement avec la Fondetec nous a un peu refroidis car comme vous le savez les critères appliqués étaient assez sérieux, ce qui a réduit le nombre de petites et moyennes entreprises éligibles. Sans doute que de tels critères sont arrivés un peu trop tôt dans cette période de relance économique, c'est un problème de timing. Voilà pour ce qui regarde la première raison de notre refus.

Deuxièmement, les discussions de commission ont aussi montré que, comme toujours, le diable se loge dans les détails. A quoi faisaient référence ces 50%? Au volume, au chiffre d'affaires, inclut-il la zone franche, le bassin agricole? Tous ces points n'étaient pas toujours très clairs. Peut-on ouvrir un restaurant chinois avec une agriculture genevoise? Ce sont des questions intéressantes certes, mais qui nous perturbaient beaucoup. Se pose aussi une dernière question, celle du développement d'une filière locale à travers l'offre, c'est-à-dire qu'ici on essaie de soutenir l'offre puisqu'on impose des critères, ce afin de s'assurer que le client viendra. Cela peut être fait comme ça, mais ce n'est pas la logique économique, car normalement on part de la demande. Or, là on part de l'offre, ce qui demande des investissements colossaux en termes de marketing et de communication, ce qui implique un travail en collaboration très étroite avec la Ville.

Peut-être que nous n'avons pas travaillé assez longtemps sur cet objet, puisque nous n'avons eu que deux séances, pour étudier davantage la possibilité d'une économie de l'offre, qui n'est pas nécessairement facile. C'est pourquoi on s'excusera presque de ne pas avoir soutenu l'idée du 50%, mais compte tenu de l'état actuel de l'économie locale, qui a besoin de soutien dans un contexte post-Covid, et du manque de précisions quant à ce pourcentage, nous avons préféré privilégier le critère de la provenance locale sans imposer de pourcentage, en espérant peut-être que le Conseil administratif puisse entrer en matière et trouver d'autres solutions.

Enfin, il faut quand même préciser que ce n'est pas l'Alternative ou les Verts qui ont commencé à jouer sur les critères, mais nos amis du Centre. Sur ces questions de critères et de 50%, il faut donc s'adresser aux partis concernés plutôt qu'à nous-mêmes. Nous nous sommes retrouvés dans une discussion pour analyser les tenants et aboutissants des choses; nous vivons dans un monde gris qui n'est pas tout à fait parfait.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). A notre avis, ce projet de délibération du Mouvement citoyens genevois a donné lieu à des échanges fort intéressants. Valoriser les produits issus de l'agriculture locale et favoriser un circuit court entre producteurs et consommateurs nous tient à cœur. Penser à un levier d'actions possibles pour la Ville dans le cadre de l'attribution de ses locaux commerciaux ou dans le fonctionnement de ses établissements publics représente aussi une bonne idée. Ajouter un nouveau critère allant dans ce sens en plus des six autres déjà mentionnés, et que je ne répéterai donc pas, demandant de justifier de la provenance de produits de proximité issus du terroir genevois m'avait semblé rencontrer une appréciation unanime. C'est la question d'établir un pourcentage qui a divisé les commissaires par la suite. Pour Ensemble à gauche, fixer ce pourcentage à 50% pose problème. D'une part, parce qu'il est difficile à prouver étant donné que c'est une affirmation faite à l'avance dans le business plan, en vue de l'attribution des locaux et avant le déploiement de l'activité. On ne pourrait pas établir de contrôle a posteriori, car cela serait trop onéreux et n'aurait donc pas de sens. D'autre part, il a été évoqué précédemment que dans les quartiers il y a des épiceries ou des établissements liés à une culture, par exemple italienne, espagnole, portugaise, chinoise, libanaise ou encore indienne; c'est une diversité importante pour une ville multiculturelle comme la nôtre. Il serait donc regrettable de leur imposer un pourcentage fixe de produits locaux qu'ils pourront difficilement atteindre.

Par conséquent, nous avons trouvé juste d'ajouter un nouveau critère pour l'attribution de ces baux, mais n'avons pas adhéré à sa quantification, c'est pourquoi nous avons soutenu l'amendement proposé par le Centre de retirer le pourcentage. Toutefois, nous soutenons avec bien du plaisir l'ajout de ce nouveau critère. Merci d'accepter le projet de délibération sous cette forme.

M^{me} Joëlle Bertossa (S). Je vais être brève et rappeler que ce projet de délibération amendé a été accepté à l'unanimité. Tout le monde s'accorde sur le fait que les intentions de cet objet sont très bonnes – je le répète une quatorzième fois. La question qui se pose ensuite est de savoir comment appliquer ce règlement. Le signataire dit par exemple que les commerces exotiques seront exemptés, mais dans ce cas quelles seront toutes les exceptions? Qui va contrôler? A quoi se réfère ce 50%? Aux composants, au produit fini? C'est quoi un produit d'origine genevoise? Pourquoi se limiter aux frontières genevoises dans un territoire comme le nôtre? Le Parti socialiste est absolument pour la valorisation des produits locaux dans les écoles, les marchés, les espaces publics et subventionnés, mais le critère du pourcentage comme condition d'attribution des baux commerciaux est inapplicable.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (LC). Le groupe du Centre rejoint la position du Parti socialiste, à savoir que la proposition contenue dans ce projet de délibération est intéressante. Notre parti est bien sûr sensible à la promotion des produits locaux, simplement nous pensons que d'apporter une nouvelle entrave à des commerçants revient à se tirer une balle dans le pied et rendra la situation encore plus difficile. Rappelons que les commerçants sont déjà mis à mal non seulement par le Covid mais aussi et plus généralement par la concurrence des grosses entreprises qui n'ont pas ces limitations, par exemple la Migros ou les supermarchés de la France voisine. Pour ces raisons Le Centre a proposé de supprimer ce pourcentage de 50% qui était imposé dans le projet de délibération original du Mouvement citoyens genevois. Sa version amendée a d'ailleurs été votée à l'unanimité par la commission des finances, je suis donc surprise que l'on revienne là-dessus maintenant. Le règlement d'attribution des locaux commerciaux par la GIM contient déjà un critère de durabilité, ca fait beaucoup d'entraves. Pendant la crise, puis en auditionnant la Fondetec, on a pu entendre que les commerçants ont besoin d'appui et pas d'obstacles supplémentaires dans leur activité commerciale.

Nous pensons qu'il faut peut-être aller dans une autre direction. La Ville pourrait faire en sorte de valoriser les épiceries qui proposent plus de 50% de produits locaux sans toutefois entraver l'ensemble des commerçants, notamment grâce à une promotion plus active sur son site internet. Je vous remercie de soutenir ce projet de délibération tel qu'amendé en commission.

M. Luc Barthassat (HP). Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'idée du 50% était motivée par l'engouement grandissant de notre canton pour la valorisation des produits du terroir et la publicité qui en découle, notamment avec les épiceries qui sont relativement nombreuses et achalandent passablement dans les quartiers. Pour revenir à la population internationale, il est vrai que certains produits sont typiquement liés aux pays d'origine, par exemple le poisson. Cela étant, un effort me semble quand même réalisable avec les produits de base dont les fruits et légumes, les vins et les spiritueux, des produits qui peuvent être un peu plus chers car ils sont souvent issus de la culture biologique. Les sondages que nous avions réalisés à l'époque montraient que 80% des produits achalandés dans ces épiceries viennent de l'étranger, au mieux de la communauté européenne voire souvent de Turquie à travers un vaste système de redistribution. Ce sont les informations récoltées en parlant avec des responsables qui gèrent entre quarante et quatre-vingts épiceries qu'ils sous-louent à d'autres pour 500 francs de plus par loyer, sachant que pour la majeure partie ces épiceries de surface moyenne sont louées entre 1000 et 1500 francs par mois.

Il serait normal de trouver des produits locaux dans ces épiceries étant donné qu'aujourd'hui leurs baux sont la plupart du temps gérés par la GIM, tout en

restant ouverts sur le montant du pourcentage et la manière de le contrôler. Cela permettrait d'avoir plus de garanties sur la salubrité des aliments proposés, notamment concernant les produits de traitement dont les Verts et plus largement la gauche nous ont parlé pendant des années. Les produits qui viennent de Turquie sont en majeure partie acheminés en camion, en tout cas pas en train, et sont déchargés sur certaines plateformes à Genève comme on peut l'observer parfois. Cela représente un aspect important pour notre environnement et un enjeu essentiel pour la défense des produits du terroir ainsi que pour le suivi de ces produits qui, traités ou non, sont mal contrôlés. Vous savez par exemple que seul un camion sur cent est contrôlé à la douane de Bardonnex. Il y a tout et son contraire qui traverse nos frontières avec des produits dont même la *Tribune de Genève* a parlé, notamment des fruits et légumes complètement bourrés de traitements phytosanitaires.

Ce soir, nous avons non seulement la possibilité de promouvoir les produits du terroir genevois mais aussi d'exercer un certain contrôle sur des produits importés qui ne sont pas toujours de première qualité du point de vue phytosanitaire ainsi que du point de vue environnemental compte tenu des milliers et milliers de kilomètres nécessaires pour remplir nos épiceries. Allons-y peut-être pas à pas, profitons des contrôles déjà en place au sein de ces épiceries pour obtenir de plus amples informations et analyser leur comptabilité pour savoir ce qui se vend, d'où ça vient et le tonnage livré annuellement.

Mesdames et Messieurs, pensez un peu à nos produits locaux. Précédemment, on parlait des comptes qui étaient bons et des petites et moyennes entreprises (PME) qui n'en bénéficient pas forcément. Il est important de sauvegarder l'agriculture de notre canton-ville et ceux qui se donnent de la peine pour pouvoir livrer des produits de première qualité. Je vous remercie.

M. Eric Bertinat (UDC). J'interviens en fin de débat, après vous avoir écoutés avec beaucoup d'attention. J'ai compris que la plupart des élus qui se sont exprimés ont tenu des propos relativement embarrassés. L'idée est bonne en ellemême et privilégier les produits de notre terroir est une bonne chose. Lors de son intervention, mon collègue vert a fait part de quelques ennuis qui ont amené à devoir saquer le texte proposé en enlevant l'essentiel de cette proposition, à savoir les 50%; c'est effectivement ce qui ressort des travaux de la commission. Pour ma part, j'ai été assez surpris de vous écouter nous dire que ces 50% vous empêchaient ou vous rendaient difficile le contrôle de l'application de cette mesure. Or, sans mesure, sans introduire de pourcentage, c'est impossible à contrôler. Vous refusez ce pourcentage qui vous permet de contrôler, en dénonçant un pourcentage que vous prétendez incontrôlable. J'avoue que j'ai de la peine à vous suivre. Si vous êtes d'accord de privilégier les produits du terroir, on est alors presque

dans l'obligation de fixer un quota afin de savoir de quoi on parle. A mon avis, c'est tout à fait faisable.

En commission, mon collègue Vincent Schaller évoquait par exemple le travail des agents du Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), qui pourrait très bien se charger du contrôle, ce que justement vous refusez de faire. Je suis très surpris, cela m'amène à penser que vous avez purement et simplement saqué volontairement l'essence même de cette proposition. En plus, vous refusez de parler de produits du terroir alors que c'est une appellation très claire et qui pourrait être davantage clarifiable, pour introduire la notion de production locale qui elle reste très vague; je ne sais pas ce que vous entendez par là. Les critiques que j'ai entendues vis-à-vis de la terminologie «produits du terroir» sont exactement les mêmes qu'on peut faire à celle de «production locale», que vous avez privilégiée afin que ce texte soit accepté à l'unanimité de la commission.

Pour tout vous dire, je ne serais pas étonné que vous reveniez à la charge avec un texte à peu près similaire, mais avec le label des bancs de la gauche évidemment, pour remporter la majorité à ce moment-là. On a voté en commission, on va donc suivre la décision de la commission. Cela étant, sur le fond je regrette qu'on ait loupé la possibilité de donner un signal. Vous êtes tout enthousiastes vis-à-vis des circuits courts, mais quand on peut les privilégier vous trouvez des points qui posent problème, dont certains que je comprends et partage. Toutefois, ici dans le cadre de cette proposition, il y avait un signal qui aurait dû être clair et contenir les 50%.

M^{me} Michèle Roullet (PLR). Ce projet de délibération part d'une très belle intention pour inciter à consommer local. Lorsqu'une personne souhaite signer un bail pour obtenir un local elle n'a pas forcément déjà sa production à disposition et peut donc juste exprimer une volonté, celle d'avoir un maximum de produits locaux. Exiger un pourcentage nous mènera à des démarches administratives ou à des calculs extrêmement complexes. Un produit n'est pas forcément entièrement local, il peut être mélangé à des produits qui viennent d'ailleurs, on sera donc confrontés à des calculs qui ne seront pas réalisables. Cette obligation est aussi mise à mal par les saisons, en fonction desquelles un commerçant sera peut-être obligé de recourir davantage à des produits non locaux, car en plein hiver la production locale ne sera pas assez abondante pour lui garantir une quantité suffisante de produits.

On se trouve devant un texte rempli de bonnes intentions mais pas réalisable sur le plan pragmatique. Pour cette raison l'amendement déposé en commission en vue de supprimer le pourcentage est sans doute une modification raisonnable. Non pas qu'on ne puisse pas exiger une intention lors de la signature d'un bail, mais comment calculer le pourcentage précis de ce qui est local et de ce qui ne

l'est pas? Pour cette raison, le Parti libéral-radical était en faveur de l'amendement qui supprimait le pourcentage de 50% inscrit au départ dans ce projet de délibération.

M^{me} **Patricia Richard** (PLR). Juste un petit compliment, Monsieur le président, à ma collègue qui a très bien résumé la position du Parti libéral-radical au sein de la commission.

Nous sommes actuellement les victimes collatérales d'une guerre entre l'Ukraine et la Russie. Les commerçants qui comme moi bénéficient d'un label, par exemple GRTA, doivent actuellement et devront encore faire face à une ruée de personnes non labellisées vers des produits régionaux, car ce seront les seuls que vous trouverez à des prix à peu près raisonnables. Si cette situation perdure, des produits locaux tels que la farine, les fruits et les légumes seront bientôt épuisés. Maintenir un pourcentage amènerait les personnes labellisées à ne plus pouvoir travailler pour des raisons complètement indépendantes de leur volonté et à ne pas pouvoir respecter la proportionnalité exigée par ce fameux critère.

M. Luc Barthassat (HP). Désolé de reprendre la parole, je voulais revenir sur ce pourcentage qui peut être adapté – M. Bertinat l'a tout à fait bien relevé –, notamment à la saison, il n'y a pas besoin de l'instaurer tout le temps à tout moment; sa mise en place serait très facile. J'ai entendu que cela rajouterait une entrave aux commerçants, mais à l'heure actuelle on met des entraves terribles au monde agricole local, qu'il soit viticole, agricole ou horticole et on fait tout venir moins cher de Turquie et de pays bien au-delà. Comme le soufflait M. Steiner, à un moment on arrive à «pas de local, pas de locaux»; il faut savoir ce qu'on veut dans ce pays, dans ce canton et dans cette ville sur le plan écologique et environnemental. Mesdames et Messieurs, si on veut soutenir nos paysans et notre agriculture locale, un jour il nous faudra bien mettre en place des conditions vis-à-vis de ceux qui n'en ont rien à faire, car derrière c'est tout un business. Je ne dirai pas ici par qui il est alimenté afin de ne pas créer de problèmes, mais ce sont de petites mafias locales, pour ne pas dire autre chose.

Aujourd'hui il vaut mieux insister sur la persévérance et la surveillance pour sauver notre agriculture, nos îlots de nature et environnementaux qui servent des produits de qualité; on a très bien su le faire dans ce canton pour des choses parfois bien moins importantes. On pourrait ainsi devenir un exemple, peut-être pour toute la Suisse, puisque certains pensent aussi le faire ailleurs...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Luc Barthassat. Oui, je conclus. Ayons-en un peu dans le pantalon et tout ira mieux pour notre agriculture. Merci.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci, Mesdames et Messieurs, pour l'ensemble de vos propos fort intéressants. Je salue la volonté de l'ensemble de cet hémicycle de favoriser les productions locales et de proximité; je vois qu'on avance de ce côté-là. J'accueille évidemment cette évolution avec beaucoup de joie. Cela étant, il faut parfois faire attention, car bien que nous soyons toutes et tous favorables à ces productions locales, le pire peut advenir lorsqu'on impose un certain nombre de critères. Ici, vous avez tout à fait raison, il faudrait qu'on augmente ces productions locales et qu'on les favorise. Malheureusement, aujourd'hui la gestion courante de nos baux ne permet pas de pouvoir assurer un suivi, c'est extrêmement difficile et plusieurs d'entre vous l'ont très bien dit. Vous parliez de contrôles, or ce n'est pas la Ville qui les fait, parfois cela pourrait éventuellement être effectué par le Canton.

Toutefois, même si vous inscrivez vos vœux dans les baux, vous tomberez assez vite sur des vœux pieux, car je ne suis pas sûr que vous puissiez à un moment donné mettre fin à des baux à cause de ce type d'exigences. Il faudra en effet pouvoir prouver que le 50% n'est pas respecté, ce qui ouvre la porte à une quantité de procédures sans fin, qui alourdiront la gestion générale et rendront difficile le maintien du système que je crains de voir s'écrouler à terme pour différentes raisons, comme cela a été dit précédemment.

Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs, la volonté que vous avez exprimée est aussi celle du Conseil administratif. Elle se traduit, vous l'aurez peutêtre déjà vu, dans la charte de l'alimentation durable émise aujourd'hui par la Ville pour ses propres institutions. Je vous conseille de la lire car elle est régie par des critères qui rendent son application relativement difficile, c'est vrai, mais nous arrivons à grand effort à les observer. Maintenant, si nous devons les appliquer ailleurs, par exemple aux baux commerciaux, cela deviendra extrêmement compliqué. Il n'empêche que c'est la voie à suivre, Mesdames et Messieurs, je salue donc ce projet de délibération et la volonté unanime du Conseil municipal qui veut effectivement promouvoir les productions locales, de proximité et entre autres celles de notre canton. Le Conseil administratif fera tout ce qui est en son pouvoir pour aller dans le sens du projet de délibération que vous voterez ce soir.

Deuxième débat

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

Considérant:

- la diversité et la richesse du terroir genevois;
- la valorisation des produits de qualité issus de l'agriculture genevoise et le soutien à nos producteurs locaux, auxquels la Ville de Genève devrait contribuer;
- la nécessaire prise de conscience écologique dans les habitudes alimentaires qui nous impose de favoriser les circuits courts en privilégiant la consommation de produits de proximité;
- les lacunes du règlement municipal fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics actuel qui ne fixe aucune condition pour parvenir à ces fins,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics (LC 21533) est modifié comme suit:

Art. 10 Critères d'attribution

Le Conseil administratif et la commission d'attribution s'assurent du respect des principes généraux prévus par l'article 3 du présent règlement. En outre, ils prennent en compte:

f) ^(nouveau) le fait que les candidat-e-s à l'exploitation de baux destinés principalement au commerce alimentaire devront être en mesure de pouvoir justifier de la provenance de produits de proximité issus du terroir genevois proposés à la vente.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Le président. Nous passons au rapport PR-1493 A, pour lequel l'ouverture du débat a été demandée.

19. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 630 000 francs destiné à la révision du plan directeur communal de la Ville de Genève (PR-1493 A)¹.

Rapport de M. Pierre-Yves Bosshard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 25 janvier 2022. Elle a été traitée le 22 février 2022 sous la présidence de M. Luc Zimmermann, ainsi que les 1^{er} et 15 mars 2022 sous la présidence de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances, claires et précises, ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie ici officiellement et chaleureusement.

Note du rapporteur: pour ses travaux, la commission a pu compter sur les explications complémentaires de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), et de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme (URB). Que ces personnes soient également remerciées ici chaleureusement et officiellement.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 1 630 000 francs destiné à la révision du plan directeur communal de la Ville de Genève.

¹Proposition, 5183.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 630 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2027.

Préambule

Le plan directeur cantonal (PDCn) est l'instrument central de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire¹. Il a pour but de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Il constitue la référence de base pour les objectifs d'aménagement du territoire cantonal, la coordination des politiques sectorielles et les actions à mener en vue de leur mise en œuvre. Il définit le développement territorial souhaité et détermine les mesures d'aménagement nécessaires en matière d'urbanisation, de mobilité, de gestion de l'espace rural, des milieux naturels et des ressources.

Le PDCn engage les autorités, pour lesquelles il a force obligatoire. Il règle la coordination des politiques d'aménagement de la Confédération, des cantons voisins et des régions limitrophes. Il fournit le cadre à l'aménagement local et aux activités qui sont de la compétence des communes.

Cet instrument est ancré dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)². La loi cantonale d'application de la loi fédérale (LaLAT) définit les modalités d'élaboration, de consultation et d'adoption du document.

La loi fédérale prévoit cependant que les plans directeurs cantonaux sont réexaminés intégralement tous les dix ans et, au besoin, remaniés.

Le plan directeur communal est un plan directeur localisé dont le périmètre recouvre la totalité du territoire d'une ou de plusieurs communes. Il affine le contenu du plan directeur cantonal, notamment en ce qui concerne l'équipement de base au sens de l'article 19 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Intitulé «Genève 2020, renouvellement durable d'une ville-centre», l'actuel plan directeur communal de la Ville de Genève sert de référence pour tous les projets d'aménagement sur son territoire. Il fixe un ensemble cohérent d'orientations à moyen et long terme pour l'aménagement du territoire. C'est aussi un **instrument contractuel** entre les autorités communales et cantonales qui permet d'énoncer un **socle de références partagées** pour les législatures actuelle et

¹ https://www.ge.ch/dossier/amenager-territoire

²https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1979/1573_1573_1573/fr

futures. Ce document a été adopté le 16 septembre 2009 par le Conseil municipal et le 14 octobre 2009 par le Conseil d'Etat.

Le Conseil administratif y a inscrit ses grandes priorités politiques. Au cœur d'une agglomération de 800 000 personnes, Genève vise à devenir:

- une ville **équilibrée** qui promeut la mixité entre emplois et logements;
- une ville habitée qui construit des logements et lutte contre la tension extrême du marché qui chasse les ménages hors de la ville;
- une ville solidaire qui produit des logements à bas loyers pour perpétuer sa tradition d'ouverture et d'accessibilité aux revenus les plus modestes;
- une ville mixte qui maintient une diversité de populations, de services, de commerces, d'activités et d'équipements;
- une ville responsable qui préconise une mobilité adaptée à sa situation de ville-centre, à ses densités exceptionnelles et au contexte de l'agglomération;
- une ville durable, qui respecte ses engagements en matière de social, d'environnement et d'économie:
- une ville **attractive** qui met en valeur ses atouts de ville-centre internationale;
- une ville agissante qui se dote des moyens d'être actrice de son développement, de celui du canton et de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Le plan directeur communal doit faire régulièrement l'objet de révision, notamment une fois que le plan directeur cantonal a été approuvé par le Conseil fédéral afin que la nouvelle version soit compatible avec les exigences de l'aménagement du territoire cantonales, notamment celles contenues dans le plan directeur cantonal.

Séance du 22 février 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, maire, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Bojana Vasiljevic Menoud, cheffe du Service d'urbanisme (URB)

Lors de la première séance de commission, M^{me} la maire Frédérique Perler a expliqué que le plan directeur communal (PDCom) était une obligation légale et devait être révisé tous les dix à quinze ans. Elle a ajouté que cette proposition visait la révision de ce PDCom qui est important pour tous les départements de la Ville puisqu'il représente une référence et fixe les grandes orientations futures en matière d'aménagement. Il s'agit donc de déterminer les ambitions de la Ville. Elle a souligné qu'il s'agissait en outre d'un vecteur de dialogue entre les politiques et les services, mais également la population.

M^{me} la maire a rappelé que le Conseil administratif avait la volonté de développer une ville durable et harmonieuse. Elle a fait observer que le bureau Urbaplan et le service de l'urbanisme allaient nourrir progressivement cette révision au cours des deux prochaines années. Elle a encore exposé que cette révision était une préoccupation du Conseil administratif depuis le début de la législature.

M^{me} Vasiljevic Menoud a rappelé que le PDCom était une vision politique spatialisée avec un concept directeur et des fiches localisées. Elle a précisé que les visions politiques de la Ville devaient être exprimées au plan spatial. Elle a encore rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un règlement ou d'une loi, et qu'il n'était donc pas possible de déposer un recours contre un PDCom. Elle a aussi signalé que les têtes de chapitre des PDCom parlent tous et obligatoirement d'urbanisation, de mobilité de paysage et d'environnement. Elle a enfin indiqué que le PDCom s'inscrit bien évidemment dans le plan directeur cantonal en précisant les principes de ce dernier. Elle a ajouté que des planifications annexes étaient également obligatoires, notamment le plan directeur de l'énergie ou celui des mobilités douces. Elle a rappelé que le Conseil administratif avait décidé en 2017 de remettre la révision de ce PDCom à plus tard puisque la législature parvenait à son terme, et elle a souligné que l'exercice était intéressant puisque le plan directeur cantonal (PDCn) est également en cours de révision actuellement.

M^{me} Vasiljevic Menoud a aussi indiqué que le PDCom actuel avait pour objectif de construire 1000 logements à bas loyer en dix ans, et elle a mentionné que c'étaient 2500 logements qui avaient été bâtis. L'objectif a également été atteint pour les surfaces artisanales. Mais il est nécessaire d'aller au-delà des données chiffrées et de réfléchir à ces thématiques, comme le commerce de proximité.

M^{me} Vasiljevic Menoud a ensuite exposé que le calendrier prévoit un avantprojet et des concertations en 2022 pour préparer un projet en 2023, suite de quoi une enquête publique est prévue avant la soumission au Conseil municipal du document. Elle a précisé que ce document devait encore être validé par le Conseil d'Etat. Elle a ajouté que le cahier des charges du projet devait être validé par le Département du territoire. Des études sont donc envisagées sur la planification des équipements, sur la végétalisation, l'urbanisation, la mobilité, les équipements culturels, l'infrastructure écologique, etc.

M^{me} Vasiljevic Menoud a encore indiqué que l'idée était de donner une série de mandats pour la réalisation de ces études qui pourront être confrontées, pour un total de 1 630 000 francs.

Une commissaire a demandé s'il était possible d'avoir la liste des mandataires.

M^{me} Vasiljevic Menoud lui a répondu qu'une telle liste n'était pas encore existante, ajoutant que l'idée est de faire travailler des bureaux genevois.

Sur question de cette même commissaire, M^{me} Vasiljevic Menoud a donné son accord à ce que les membres de la commission reçoivent le bilan du PDCom précédent.

En réponse à une question de cette même commissaire, M^{me} Vasiljevic Menoud a indiqué que la Ville avait été approchée par des spécialistes pour aborder la question des genres.

Enfin, cette même commissaire s'est souciée du destin des logements à bas loyer qui disparaissent. M^{me} Vasiljevic Menoud lui a répondu que lorsqu'ils arrivent au terme de leurs délais légaux de contrôle, ils passent en loyers libres.

Sur question d'un commissaire, M^{me} Vasiljevic Menoud a indiqué que le dernier PDCom avait été adopté par le Conseil municipal, puis le Conseil d'Etat, en 2009.

Sur question complémentaire du même commissaire, M^{me} la maire Frédérique Perler a informé la commission que le Conseil municipal interviendrait au moment de la proposition du Conseil administratif et du dépôt du PDCom en vue de son adoption. Elle a cependant ajouté qu'il serait possible de proposer d'autres jalons impliquant le Conseil municipal, soit au moment de la validation de l'avant-projet à l'automne 2022, ou en octobre 2023 avant l'enquête publique.

A une commissaire qui faisait observer que la consultation se déroulait en particulier lors de la période d'enquête publique, M^{me} Vasiljevic Menoud a acquiescé, ajoutant qu'il y avait aussi des concertations sous la forme de présentations dans les quartiers.

A un commissaire qui se demandait quel est le rôle d'Urbaplan, M^{me} Vasiljevic Menoud a répondu que ce bureau a déjà accompagné la Ville pour le bilan, mentionnant toutefois que ce n'était pas l'unique mandataire.

Ce même commissaire a requis l'obtention du cahier des charges et la présentation qui vient d'être faite, ce à quoi M^{me} Vasiljevic Menoud acquiesce.

Le représentant de l'administration a alors informé la commission que les présentations étaient toujours envoyées aux membres de la commission.

Séance du 1er mars 2022

A la deuxième séance, la présidente a indiqué que la proposition du Conseil administratif devrait être, selon les vœux de l'exécutif, soumise à un vote en plénière à la dernière session du mois d'avril, ce qui impliquait un vote rapide de la commission. Toutefois, elle a constaté que des documents volumineux n'étaient parvenus aux commissaires que le jour même.

Sans que personne n'émette le vœu d'un vote immédiat, elle a alors indiqué que l'objet serait soumis au vote lors de la séance suivante.

Séance du 15 mars 2022

A la troisième séance, la présidente a indiqué que les commissaires avaient obtenu la production du cahier des charges et du bilan 2020 de l'actuel plan directeur.

Un commissaire du Parti libéral-radical a mentionné qu'il avait été également question que le Conseil administratif revienne devant la commission pour présenter le projet, ce à quoi la présidente a acquiescé.

Ce même commissaire a alors émis l'avis qu'il faudrait déposer une recommandation allant dans ce sens.

Une commissaire des Vert-e-s a en conséquence proposé le vote de la recommandation suivante: «que l'avant-projet soit soumis à la commission de l'aménagement et de l'environnement selon le calendrier établi».

La présidente, du groupe Le Centre, passe au vote de la recommandation «que l'avant-projet soit soumis à la commission de l'aménagement et de l'environnement selon le calendrier établi».

Votes

Par 15 oui (2 LC, 3 PLR, 3 Ve, 4 S, 1 MCG, 1 EàG, 1 UDC), la recommandation est acceptée.

La présidente passe au vote de la proposition PR-1493.

Par 13 oui (2 LC, 3 PLR, 2 Ve, 4 S, 1 MCG, 1 EàG) et 2 abstentions (UDC, Ve), la proposition est acceptée.

PROJET DE RECOMMANDATION

La commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) recommande que l'avant-projet soit soumis à la CAE selon le calendrier établi.

Annexe: cahier des charges de la révision du plan directeur communal





Révision du PDcom Cahier des charges



Service d'urbanisme

novembre 2021

Sommaire

1	Ex	Exposé des motifs3			
	1.1 Vision territoriale3				
	1.1.	1	Objectifs politiques	4	
2	Bil	an	n du PDCom « Genève 2020, renouvellement durable d'une vill	e-centre »7	
	2.1.	1	Une ville équilibrée	9	
	2.1.	2	Une ville habitée	10	
	2.1.	3	Une ville solidaire	13	
	2.1.	4	Une ville plurielle	15	
	2.1.	5	Une ville responsable	20	
	2.1.	6	Une ville durable	22	
	2.1.	7	Une ville dynamique	24	
	2.1.	8	Une ville qui agit	26	
	2.2	Co	onclusion du bilan	28	
2.3 Compatibilité avec le plan directeur cantonal (PDCant) et les autres planifications directrices 29					
3	Dia	agr	nostic préliminaire	31	
	3.1	Ur	Irbanisation	33	
	3.2	М	lobilité	41	
	3-3	En	nvironnement – Paysage	44	
4	Dé	ma	arche et méthodologie	50	
	4.1	St	tructures de travail	50	
	4.2	M	léthodologie	50	
	4-3	Co	oncertation	52	
	4.4	Re	essources (financement, études, mandataires)	52	
5	Co	nta	act	55	

1 Exposé des motifs

1.1 Vision territoriale

On dit parfois de Genève qu'elle est la plus petite des villes mondiales. Son rayonnement s'appuie sur sa tradition humanitaire et diplomatique avec la présence de nombreuses organisations internationales et non-gouvernementales. Elle est également une place financière de premier ordre et abrite de nombreuses banques et le siège de plusieurs multinationales. La Ville de Genève est un petit territoire en surface, mais constitue une des centralités importantes du Grand Genève de par le nombre de ses habitants et de ses emplois. Elle accueille également de nombreux équipements à vocation régionale voire nationale.



Grand Genève

•	Superficie	2000 Km ²
•	Habitants	950'000
•	Emplois	451'000
	Communes	212

Canton de Genève

•	Superficie	245,73 Km ²
•	Habitants	508'000
•	Emplois	381'000
	Communes	45

Ville de Genève

•	Superficie	15,89 Km ²
•	Habitants	205'000
•	Emplois	197'000
	Communes	1

Longtemps, la Ville a ignoré son arrièrepays tout en se considérant comme le centre de l'agglomération. La transition sociale, écologique et économique souhaitée par les autorités municipales qui ont voté l'urgence climatique en février 2020 repositionne la Ville au cœur du territoire cantonal et régional et questionne leurs rapports. Elle interroge également son développement, son niveau de densité, la part faite à la nature, aux flux nécessaires à la mobilité et à son hyperconsommation.

A l'horizon 2030, la Ville veut une transition sociale, écologique et économique pour son territoire. La stratégie d'urgence climatique municipale fixe comme objectif la diminution de 60% des émissions de carbone et la neutralité en 2050. Ces objectifs très ambitieux imposent un changement de paradigme rapide et radical.

Dans cet esprit et ce contexte d'urgence, la Ville de Genève entend développer un urbanisme compact, proposant aux habitants les services indispensables dans un rayon 15 minutes à pied. Bien évidemment, cela suppose de donner la priorité aux déplacements actifs (vélos et piétons) et de diminuer l'impact des véhicules motorisés.

Le Plan directeur communal (PDcom) intègre et garantit la cohérence de l'ensemble des politiques à incidences spatiales qui concernent le territoire communal. Il intègre à ce titre les objectifs de la stratégie d'urgence climatique



municipale et dessine la Ville de Genève post-carbone de 2035.

Cette vision territoriale est traduite par les objectifs politiques ci-dessous.

1.1.1 Objectifs politiques

UNE VILLE OULNE LAISSE PERSONNE DE CÔTÉ.

La Ville de Genève est de longue date une terre d'accueil et de partage. La iustice sociale et la protection des plus vulnérables est au cœur de son action.

Pour cela, la Ville entend poursuivre l'effort de production de logements pour fournir un toit pour chacun. Dans les quartiers qui la composent, la Ville veut garantir la mixité socio-économique et intergénérationnelle en mêlant les typologies de logements et les acteurs (coopératives, fondations de droit public, privés, etc.). Elle souhaite également accroître son parc de logement pour les populations les plus précaires (logement d'urgence). Elle entend poursuivre l'urbanisation la zone de développement en élaborant des projets de qualité aussi bien du point de vue urbanistique qu'environnemental et en déployant une politique foncière active et ciblée. Ponctuellement, elle encourage la transformation de bureaux en logements dans les quartiers qui s'y prêtent.

Toutefois, « ville compacte » ne doit pas rimer avec sur-densification notamment dans les quartiers centraux qui sont les plus denses et parmi les plus précaires de l'agglomération. Un rééquilibrage cantonal et régional est nécessaire en matière de construction de logements (notamment pour le logement social et d'urgence), d'équipements et de surfaces de travail afin de véritablement construire l'agglomération multipolaire du Grand Genève qui garantira une meilleure qualité de vie pour tous et toutes ainsi qu'un partage plus juste du territoire. A l'intérieur de la Ville, les écarts socioéconomiques traditionnels entre la Rive gauche et la Rive droite doivent diminuer pour favoriser plus de mixité. La Ville entend bien sûr remplir ses obligations légales en termes de construction de logement social. Celui-ci représente à ses yeux un socle minimal qu'il s'agit de renforcer par des actions supplémentaires. La Ville de Genève appelle l'ensemble des communes genevoises à contribuer à cet effort et à mieux répartir ainsi la charge.

UNE VILLE QUI S'ENGAGE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Ville et nature doivent cesser s'opposer. C'est en misant sur la nature et ses services écosystémiques que nous réussirons à nous adapter au changement climatique. Un plus juste équilibre entre densification et préservation l'infrastructure écologique doit être trouvé. Pour chaque projet, la Ville concentrera ses efforts sur les modalités actives et l'intégration harmonieuse des transports en communs, la structure végétale, les espaces publics et la gestion de l'eau dans le but de tendre vers une densification vertueuse de la zone de développement et un renforcement de la ville des courtes distances.

Pour diminuer nos émissions de carbone le plus rapidement possible tout en garantissant la justice sociale et le bienêtre de la population, la municipalité entend réduire de manière importante la place des transports individuels motorisés (TIM) sur l'espace public au profit d'autres usages (piétons, plantations, vélos, etc.). L'espace public ainsi libéré, les rues, les boulevards pourront être végétalisés, le bitume

dégrappé pour favoriser la récupération des eaux de pluie, la rétention voire la réinfiltration afin de diminuer les risques d'inondations en périodes de précipitations extrêmes. La trame verte existante et celle des modalités actives en seront grandement renforcées. Sa taille et sa densité font de Genève la ville idéale, c'est-à-dire la ville des courtes distances ou la « ville du ¾ d'heure ».

Elle sera aussi plus saine (moins de pollution atmosphérique et sonore, moins stressante), plus fraîche en été (moins d'effet de serre ou de chaleur dégagée par les véhicules ou le bitume), plus sûre, plus efficace en matière de mobilité et plus attractive du point de vue économique ou touristique.

Au sein du Grand Genève, la Ville entend travailler sur l'amélioration de la mobilité de loisirs, principale motivation des déplacements en transport individuels motorisés des habitants, en améliorant l'accès de sa population à l'ensemble de l'agglomération et à ses nombreuses zones de détente (lac, montagne, forêts...) en vélo et en transports publics tout en veillant à garantir des zones de nature préservées.

La Ville entend également préserver ses ressources et ses espaces libres en valorisant la sobriété de développement. Elle favorisera polyvalence et la réutilisation des bâtiments existants y compris la transformation de bureaux en logements. Elle diminuera ses besoins en énergie, en engageant la rénovation exemplaire de ses bâtiments grands consommateurs d'énergie et mettra en place des mesures incitatives vis-à-vis des grands propriétaires privés. Elle travaillera sur la priorisation des besoins notamment en matière d'infrastructures.

UNE VILLE DE CULTURE ET DE SPORT QUI ESSAIME SON DYNAMISME.

La Ville de Genève est une ville de culture et de sport qui dispose sur son territoire de grandes institutions culturelles et sportives régionales voire nationales au bénéfice de toute l'agglomération du Grand Genève. Elle entend continuer, dans un partenariat renforcé avec le Canton, de s'occuper des institutions existantes sur son territoire notamment en engageant des rénovations importantes.

Elle souhaite également, au sein du Grand Genève, participer activement à une nouvelle planification des équipements plus équilibrée et cohérente avec l'agglomération multipolaire en essaimant son propre dynamisme en dehors de son territoire que ce soit pour de grandes institutions culturelles ou sportives (ex. Maison de la Danse) ou pour des activités festives nocturnes dans des espaces bien desservis par les transports publics.

UNE VILLE OÙ CHACUN PEUT S'ÉPANOUIR EN TOUTE SÉCURITÉ DANS L'ESPACE PUBLIC.

L'espace public, libéré d'une grande partie du trafic individuel motorisé, pourra enfin s'étendre pour accueillir généreusement habitants et usagers.

Le cadre de vie dans une ville aussi dense que Genève, en sera grandement amélioré et son attractivité renouvelée. La concurrence entre les usages ne sera plus si vive et les conditions de déplacement seront améliorées et sécurisées. L'espace public sera d'abord pensé pour les mobilités actives.



UNE VILLE OULSOUTIENT L'ÉCONOMIE LOCALE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

Pour garantir le bien-être de ses habitants et mettre en œuvre la ville du 1/4 d'heure, il s'agit d'anticiper les changements à venir en soutenant le développement d'une économie plus circulaire et tournée vers les besoins des habitants

La Ville de Genève a une économie fortement tertiaire constituée de petites et grandes entreprises de services (finances, trading) ou de produits à haute valeur ajoutée (horlogerie, bijouterie). Cette économie pourvoit de nombreux emplois d'importantes recettes fiscales. L'hôtellerie, la restauration et le emploient également commerce beaucoup de personnes tout en étant des contributeurs fiscaux de moindre importance.

Les emplois sont majoritairement localisés dans l'hypercentre et les quartiers centraux et participent grandement à la vitalité commerciale du centre-ville. C'est l'ensemble des usagers présents sur le territoire, à savoir les employés, les étudiants ainsi que les visiteurs, notamment en semaine et en journée, qui alimente le dynamisme commercial du centre. Le centre-ville est dépendant d'une économie beaucoup plus présentielle (usagers en présence sur le territoire) que résidentielle (liée aux besoins des seuls résidents)

L'économie genevoise extraordinairement résiliente comme le montre la situation actuelle post-COVID. Cependant, l'exiquïté du territoire, le développement inéluctable du télétravail. l'introduction d'une taxe universelle de 15% sur les grandes sociétés qui font aujourd'hui la richesse de Genève (négoce de matières premières, shipping et commerce de pétrole) comportent des risques pour le futur.

La Ville de Genève veut saisir l'opportunité de la nécessaire transition écologique pour assurer une transition économique viable pour ses habitants et les entreprises qui y résident. Elle entend donc développer une économie plus circulaire tout en incitant les acteurs de l'économie actuelle à mener laur transition (finance durable notamment)

Elle entend promouvoir la production locale et les circuits courts pour répondre à une plus grande partie des besoins (alimentaires et autres) de sa population. Il ne s'agit pas de viser l'autonomie alimentaire ou énergétique totale mais d'augmenter l'approvisionnement local dans tous les domaines en agissant au sein du Grand Genève. A l'échelle régionale, il est notamment vital de retisser un lien avec l'espace agricole pour améliorer notre approvisionnement alimentaire local en quantité et en qualité. Il s'agit de créer les conditions nécessaires au développement d'une économie plus circulaire et agir sur les flux de matières. Ainsi, il convient de trouver en ville des lieux de vente en circuit court mais aussi de soutenir en ville et à l'extérieur le développement d'une agriculture productive et respectueuse de l'environnement et de la santé. L'artisanat, sans trop de nuisance, doit se maintenir en ville dans des surfaces aux loyers accessibles pour répondre aux besoins courants de la population dans divers domaines tels que la réparation d'appareils. Pour ce faire, l'occupation des zones industrielles et artisanales doit être optimisée et rendue plus mixte afin de permettre l'accueil d'activités bruvantes.

Enfin, Genève doit rester une terre d'accueil pour les organisations

internationales (OI). Il s'agit de renouveler le lien qui unit ce quartier au reste de la ville en considérant ce vaste quartier et ses différents parcs à la fois comme une réserve foncière pour les OI, mais aussi comme une réserve de biodiversité à renforcer et à mettre en valeur.

UNE VILLE INNOVANTE ET RECONNUE POUR SA BONNE GOUVERNANCE.

La Ville de Genève a un rayonnement international qu'elle entend continuer de développer tout en renforçant son partenariat local avec le Grand Genève. Elle souhaite œuvrer pour un plus juste rééquilibrage de l'agglomération multipolaire et une amélioration de la relation entre les espaces urbains et les espaces ruraux.

Elle souhaite renforcer les collaborations existantes avec les communes voisines en matière de développement territorial à travers les associations existantes (ACG, CCU, UVG) et, en fonction des thématiques, créer ou développer de nouvelles collaborations dans le domaine social et écologique en particulier afin de réagir rapidement face à l'urgence climatique et à entraîner le territoire dans la transition. Enfin, son développement sera orienté en vue de garantir un cadre de vie sain, agréable et accessible à tous. Elle favorisera la participation de ses habitants au développement territorial en adaptant le type de participation à l'échelle d'intervention et au caractère des projets.

2 Bilan du PDCom « Genève 2020, renouvellement durable d'une ville-centre »

Depuis l'adoption du PDCom Genève 2020, ses objectifs et ses mesures ont fait l'objet d'un suivi régulier. Les résultats de ce monitoring ont été validés annuellement par le Conseil administratif et publiés chaque automne sur le site internet de la Ville.

C'est sur la base de ce suivi, que la Ville a pu construire le bilan du PDCom.

Les 8 priorités politiques de l'urbanisme communal

Le Conseil administratif a inscrit dans le Plan directeur communal « Genève 2020 » ses grandes priorités politiques.

Au cœur d'une agglomération de 800'000 personnes, Genève vise à devenir:

- une ville équilibrée qui promeut la mixité entre emplois et logements;
- une ville habitée qui construit des logements et lutte contre la tension extrême du marché qui chasse les ménages hors de la ville;
- une ville solidaire qui produit des logements à bas loyers pour perpétuer sa tradition d'ouverture et d'accessibilité aux revenus les plus modestes;
- une ville mixte qui maintient une diversité de populations, de services, de commerces, d'activités et d'équipements;
- une ville responsable qui préconise une mobilité adaptée à sa situation de ville-centre, à ses densités exceptionnelles et au contexte de l'agglomération;
- une ville durable, qui respecte ses engagements en matière de social, d'environnement et d'économie;

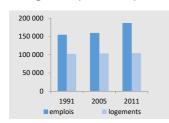


- une ville attractive qui met en valeur ses atouts de ville-centre internationale;
- une ville agissante qui se dote des moyens d'être actrice de son développement et de celui du canton et de l'agglomération franco-valdogenevoise.

Pour chacune des 8 priorités politiques, un bilan des résultats a été réalisé par objectif. Les principales mesures de mise en œuvre sont recensées et évaluées.

2.1.1 Une ville équilibrée

Des logements près des emplois



2010

L'agglomération présente une forte concentration d'emplois en son centre et une dispersion de l'habitat en périphérie.

La Ville compte :

- 54% des emplois du canton
- 35% des emplois de l'agglomération
- 24% de la population de l'agglomération.

Cette situation génère des déplacements de plus en plus nombreux et lointains, effectués en majorité en transports individuels motorisés (56% sur le Grand Genève - agglomération franco-valdogenevoise). Durant les dernières décennies, le rapport logement/emploi a évolué à la baisse, avec de fortes variations des emplois selon la conjoncture économique et une faible croissance du nombre de logements. Or, le rapport emploi/logement risque fort de se dégrader si la conjoncture économique reste favorable.

Objectif pour 2020

 Corriger le déséquilibre en créant 1 nouveau logement pour chaque nouvel emploi.

2020

Objectif partiellement atteint

Le ratio est stable depuis 2010. Beaucoup de logements ont été construits et parallèlement le nombre d'emplois a continué de croître, mais à un rythme moins important que lors de la décennie précédente.

La Ville compte depuis 2010 :

- +4'500 logements neufs de plus,
- +6'000 emplois,
- +120'000 m2 de bureaux supplémentaires, +97'000 m2 de bureaux vacants (4% de bureaux vacants en ville).

Le ratio reste inférieur à 1 et se situe environ à 0,54.

Une application stricte du Plan d'utilisation du sol (PUS) a contribué à maintenir l'habitat en ville.

Depuis 10 ans, la Ville s'efforce de faire appliquer ce principe de manière judicieuse en tenant compte toutefois des situations particulières. Par exemple, autour des gares CEVA, compte tenu de l'accessibilité exceptionnelle du lieu, le rapport logements/activités diffère légèrement en gardant tout de même une prépondérance pour le logements.

Le rythme d'augmentation des emplois en Ville de Genève s'est nettement ralenti depuis 2015. De nouveaux emplois sont créés en ville, mais dans des proportions beaucoup moins importantes que par le passé. Désormais, vu la création ou le renforcement de certains pôles périphériques, des emplois sont créés également dans les autres communes urbaines du canton et non plus exclusivement en Ville de Genève.



Proposition: révision du plan directeur communal

2.1.2 Une ville habitée

Construire des logements



2010

De 1998 à 2003, on observe une baisse continue de la production de logements. Depuis 2003, la tendance s'inverse. La quantité de logements produits depuis 2007 est similaire aux chiffres observés à la fin des années 1990.

La Ville concentre près de la moitié des logements du canton sur 6,4% du territoire cantonal.

Objectif pour 2020

 +3'600 nouveaux logements sur le territoire de la Ville de Genève à l'horizon 2020 soit 360 logements, en moyenne, par année sur le territoire municipal.

2020

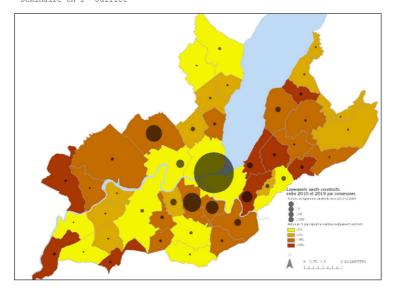
Objectifs atteints

Depuis 2010, 4'320 logements neufs ont été construits (chiffre « brut » qui recense uniquement les logements construits, et ne tient pas compte des démolitions, ni des logements issus des transformations, surélévations, aménagements de combles). L'objectif est largement atteint. Le nombre de constructions de logements neufs a doublé par rapport à la période précédente (2001-2010). Malgré l'effort important de construction de logements, le taux de vacance est toujours très bas. Les logements issus des opérations de surélévations d'immeubles représentent 10% des logements construits. Entre 2010 et 2019, la Ville a gagné 14'000 nouveaux habitants. En multipliant le taux usuel d'occupation des logements à Genève (2,2 personnes par logement) par 4320 nouveaux logements construits entre 2010 et 2019, on répond théoriquement au besoin de logement d'environ 9'800 habitants (70% des nouveaux arrivants). Il manquerait donc encore 1875 logements pour satisfaire les besoins de tous les nouveaux arrivants.

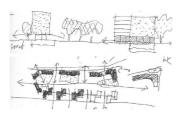
La production cumulée de logements entre 2010 et 2019 sur le territoire municipal est la plus importante de toutes les communes du canton en nombre absolu (cf. carte «Logements neufs construits» ci-contre), mais représente seulement une augmentation de 4% du parc de logements existant.

11

Plan directeur communal LOGEMENTS NEUFS CONSTRUITS ENTRE 2010 ET 2019 Séminaire CA $1^{\rm er}$ Juillet



Densité qualitative ?



Les constructions réalisées ces dix dernières années en zone de développement ont été planifiées il y a 15 ou 20 ans.

La question des aménagements extérieurs (espace en pleine-terre, rampes d'accès aux parkings ou accès aux espaces publics) est souvent mal résolue.

Nouvelles planifications

Depuis 2010, la Ville a établi 8 plans localisés de quartier d'initiative communale ce qui représente un potentiel de 2500 logements supplémentaires.

Pour chaque PLQ, la Ville établit une charte des espaces publics afin d'améliorer la qualité des projets qui seront construits ces prochaines années.

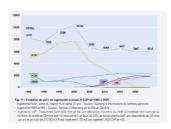
Surélévation, éviter la sur-densification

Les surélévations représentent 10% des logements construits. Une méthode a été mise au point avec le canton pour mieux évaluer leur impact urbanistique et orienter les projets. Depuis sa mise en place, on observe une certaine amélioration de la qualité des projets, mais certains problèmes majeurs subissent, notamment leur forte incidence sur l'espace public et leurs effets sur la substance du patrimoine bâti (altération).



2.1.3 Une ville solidaire

Construire des logements subventionnés



2010

En 20 ans dans le canton, 50% des logements sociaux (environ 20'000) sont sortis des régimes subventionnés et passés en loyer libre.

A l'échelle du Canton, la part des logements sociaux est passée de 24% en 1980 à 10% en 2000. Ceci signifie qu'à l'échelle communale, la Ville a perdu la moitié de son parc de logements subventionnés, en particulier les logements de type HLM (habitat à loyer modéré

La crise du logement se traduit par des prix des loyers qui ne correspondent pas aux moyens d'une majorité de la population.

Objectif pour 2020

 +1000 logements locatifs à bas loyers à l'horizon 2020.

2020

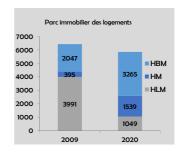
Objectif atteint

2'488 logements subventionnés ont été construits en Ville de Genève dont 64 % de logements d'utilité publique (LUP) soit 1'592 logements.

Les logements subventionnés (5%) et les logements gérés par la Gérance immobilière municipale (GIM) (5%) représentent 10% des logements existants en Ville de Genève.

Entre 2010 et 2020, environ 60% des logements construits en Ville de Genève sont subventionnés. Malgré tout, le parc de logements subventionnés a baissé de 9% depuis 2010 (soit 580 logements) sur le territoire municipal contre 4% sur le territoire cantonal. La construction des nouveaux logements ne compense donc pas le nombre de logements qui sortent du régime de subventionnement.

Pour rappel, entre 1980 et 2000, la Ville de Genève avait déjà perdu la moitié de son parc de logements subventionnés.



Plans localisés de quartier (PLQ)

Dans les PLQ, la réalisation d'au minimum 30% de logements subventionnés est requise.



La Ville a également inscrit l'obligation de réaliser 60% de logements subventionnés dans certains PLQ en vue de permettre le recours à la dite loi Giromini et de déclarer les PLQ d'utilité publique pour lever les servitudes de restriction de bâtir.

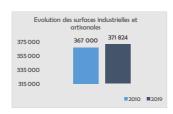
Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS)

Entre 2015 et 2020, la FVGLS, a mis sur le marché 222 logements (en plus des arcades et autres locaux d'activités) qui viennent compléter les 550 logements jusque-là existants. Dès lors 772 logements sont mis à disposition de la population, soit une augmentation de 40% de son parc locatif.

15

2.1.4 Une ville plurielle

a) Maintenir une diversité de services



2010

La Ville de Genève, comme la plupart des villes suisses, a perdu beaucoup de ses emplois industriels au profit des emplois de service. Sur le territoire, cela se traduit par une perte de terrains en zone industrielle et artisanale.

Cependant, la Ville dispose encore d'une offre de surfaces de plancher destinées à des activités industrielles et artisanales d'environ 370'000 m². Elle a vu ces surfaces de nouveau augmenter de 30'000 m2 depuis 2005. La majorité des surfaces industrielles se situent en ville, dans les zones dites « ordinaires » où les prix des terrains ne sont pas contrôlés, contrairement aux zones développement, industrielles artisanales.

Or, la rareté de la ressource foncière pousse le prix des loyers vers le haut. C'est pourquoi, sous la pression immobilière actuelle, ces surfaces risquent de disparaître au profit de économiquement plus rentables.

Objectif pour 2020

 Maintenir l'offre de surfaces industrielles et artisanales (368'000m2).

2020

Objectif partiellement atteint

Le rythme de création des surfaces artisanales et industrielles s'est ralenti, mais le parc a augmenté de 4'800 m². 22% des surfaces industrielles et artisanales du canton sont encore localisés en ville.

Les secteurs les plus représentés sont la fabrication de bijoux, de montres, la menuiserie, la serrurerie, la fabrication de 61.5% des entreprises industrielles et artisanales localisées en Ville de Genève ont moins de 5 travailleurs. Avec l'arrivée du numérique et le développement des technologies, ce secteur est en pleine mutation. Cela étant, le besoin de surfaces reste fort et la vacance reste très faible (1%).



Une ville plurielle

b) Maintenir une diversité de commerces



2010

Le commerce de proximité regroupe les magasins situés dans le rayon de marche des logements et fréquentés au moins une fois par semaine par les habitants.

Il comprend : le commerce de détail en magasin non spécialisé (petit supermarché, épicerie, etc.), les commerces alimentaires en magasin spécialisé (boucheries, boulangeries, poissonneries, etc.), le commerce de journaux (périodiques, et les kiosques, les pharmacies.

Objectif pour 2020

 Maintenir des commerces de proximité au centre-ville (au nombre de 660 en 2010).

2020

Objectif partiellement atteint

Le nombre de commerces de proximité a diminué de 5% (environ 30 commerces) depuis 2010.

Le nombre de boucheries, poissonneries et pharmacies continue de diminuer au profit de commerces plus « généralistes ». On observe un développement accru des dépanneurs et des petites superettes franchisées.

Le Plan d'utilisation du sol (PUS) permet le maintien des commerces de proximité, mais n'empêche pas leur évolution typologique. Ceci correspond vraisemblablement à la forte demande de repas à l'emporter des employés travaillant en ville, ainsi qu'aux évolutions démographiques (majorité de ménages d'une personne). Les modes de consommation influencent également la tendance.

Depuis 2010, la vacance a doublé, mais reste toutefois faible (2% des surfaces commerciales en ville). Ce qui prouve que la ville-centre de l'agglomération du Grand Genève reste dynamique du point de vue commercial.

A noter que le niveau très élevé des loyers des arcades, rend difficile l'implantation des épiceries autogérées telles que l'épicerie participative le NID ou la coopérative du Supermarché Participatif Paysan (La Fève) alors même que la demande augmente dans la population.



Une ville plurielle

c) Maintenir une diversité d'équipements sportifs



2010

Entre 2000 et 2008, on constate une relative stabilité de la pratique sportive en Suisse romande.

Le Plan directeur communal insiste surtout sur la nécessaire planification des équipements sportifs à l'échelle de l'agglomération et sur les besoins en sport urbain. Leur prise en compte est insuffisante dans la planification.

Objectif pour 2020

• Offrir des espaces pour les équipements sportifs.

2020

Objectif partiellement atteint

Entre 2008 et 2014, la pratique sportive a fortement augmenté en Suisse romande avec de plus en plus de personnes qui pratiquent plusieurs fois par semaine différents sports.

Consciente de cette augmentation des besoins et de la saturation avérée des équipements en soirée, la Ville a revu ses objectifs. Elle a réalisé un diagnostic de l'ensemble de ses équipements sportifs et prévu une planification à l'horizon 2030.

Le Plan directeur des équipements sportifs vise l'optimisation et la rénovation des équipements existants ainsi que la construction de nouvelles infrastructures. Cette planification est intégrée au Plan directeur communal et à son Monitoring.

Une ville plurielle

d) Maintenir une diversité d'équipements culturels



2010

Genève dispose de nombreux lieux d'excellence culturelle. Cependant, les infrastructures sont vieillissantes et nécessitent des rénovations.

L'offre culturelle genevoise se caractérise par une large diversité d'infrastructures culturelles couvrant de nombreux domaines artistiques.

Des lieux culturels émergents, festifs et nocturnes existent et participent à la dynamique culturelle genevoise. Attention toutefois, leur pérennité n'est pas garantie.

Objectif pour 2020

 Préserver des lieux d'excellence culturelle en mettant à niveau les infrastructures vieillissantes.

2020

Le PDCom a identifié 13 projets à réaliser d'ici 2020:

- Agrandissement du Musée d'ethnographie,
- Agrandissement et rénovation de la bibliothèque de Genève (BGE),
- Rénovation et mise aux normes du bâtiment d'art contemporain (BAC),
- Réaménagement de l'herbier de la Console,
- Aménagement et rénovation du Grand-Théâtre,
- Rénovation de l'Alhambra,
- Extension et réaménagement du Musée d'art et d'histoire (MAH),
- Rénovation du Muséum d'histoire naturelle (MHN),
- Création de nouveaux dépôts pour les collections des musées,
- Construction 5ème étape des conservatoires et jardin botaniques,
- Constructions de la Nouvelle Comédie et du Pavillon de la danse (Pavillon ADC).

Objectif atteint

Le programme de rénovation-construction est réalisé à l'exception du MAH et du BAC. Les bâtiments du MEG, de l'Alhambra, de BOT V puis la Console et BOT II-III des Conservatoires et Jardin botaniques ont été inaugurés. Les chantiers du Grand Théâtre et des dépôts patrimoniaux situés dans l'Ecoquartier Jonction sont achevés. Celui de La Comédie est achevé en 2020 et celui du Pavillon de la Danse est terminé depuis début 2021.

Les lieux culturels émergents et nocturnes peinent à être créés ou à se pérenniser. Des conflits sont apparus entre lieux festifs nocturnes et logements. Une planification est en cours dans le secteur du PAV.



Une ville plurielle

e) Maintenir une diversité d'équipements petite enfance et scolaire



2010

Petite enfance

Si la population enfantine relativement stable (+4% soit 400 enfants de plus), le taux d'activité des femmes augmente comme le nombre de ménages monoparentaux. Par conséquent, les besoins en structures d'accueil progressent et la planification du développement de l'offre d'accueil se fait en fonction des opportunités.

Ecoles primaires

Conformément à la loi sur l'instruction publique (LIP), la Ville doit permettre l'accueil des enfants de 4 à 12 ans. Pour ce faire, 7 projets de construction ou de rénovation d'infrastructures scolaires et parascolaires ont été identifiés dans le PDCom.

Objectifs pour 2020

- Créer 696 places d'accueil en crèche.
- Augmenter le taux de couverture à 80%. Intégrer la prévision de l'offre à la planification directrice communale.
- Planifier 7 projets de construction/rénovation d'écoles.

2020

Petite enfance: Objectif atteint

En 10 ans, la population enfantine a augmenté de 7% (soit + 641 enfants) et les objectifs du Conseil administratif ont évolué vers une plus grande couverture de la demande de places en crèche.

L'objectif initial de créer 696 places a été atteint en 2017. Au 31.12.2018, le taux de couverture des besoins exprimés par les habitants de la Ville de Genève est atteint à 82%.

Un nouvel objectif a été fixé avec la création de 1059 places d'accueil d'ici 2020. En 2019, on compte 1031 places construites depuis 2010. augmentation importante des effectifs et des places d'accueil pose aujourd'hui la question de la professionnalisation des structures et de la municipalisation d'organisations aujourd'hui essentiellement associatives à l'image de ce qu'a fait la Ville de Vernier en 2001.

Ecoles primaires: objectif partiellement atteint

93% du programme d'équipements scolaires est réalisé. Mais on constate une augmentation très importante des besoins suite à l'évolution du cadre légal et normatif (loi sur l'accueil à journée continue (LAJC) (12304) du 22 mars 2019) au-delà des prévisions de 2010. C'est pourquoi des pavillons provisoires sont aujourd'hui installés dans l'attente de la construction de nouvelles écoles.



2.1.5 Une ville responsable

Adapter la mobilité au contexte de la ville-centre



2010

Depuis les années 2000, on constate une augmentation globale de la mobilité. Il existe une prédominance des déplacements en transport individuel motorisé en périphérie, alors qu'en ville ils ont diminué. Les déplacements en modes doux, et en transports individuels ont en revanche fortement augmenté.

Objectifs pour 2020

- Contribuer à réduire le trafic individuel motorisé;
- Rationaliser l'offre de stationnement;
- Contribuer à l'augmentation de la part modale des transports publics;
- Renforcer les réseaux de mobilité douce;
- Optimiser le fonctionnement et le stationnement (Fret urbain).

2020

Objectifs partiellement atteint

Depuis 2010, la part des déplacements en trafic individuel motorisé a continué de baisser. Le nombre de voitures par ménage est passé en ville de 0,9 % en 2000 à 0,7 % en 2015. Entre 2003 et 2013, la charge de trafic a diminué de 9% dans le centre-ville.

Mais la mobilité augmente pourtant, surtout pour les loisirs et les distances parcourues s'allongent. Elles passent de 25,3 à 26,2 km parcourus en moyenne par jour et par habitant de la Ville. A noter que les kilomètres parcourus à l'étranger doublent (de 3,6 à 6,9 km).

Les parts modales des modes actifs et des transports publics évoluent peu (situation ante-COVID).

- La marche perd 2% (phénomène de pallier)
- Le vélo gagne 2% (de 5 à 7%)
- Les transports publics gagnent 1,5 % (hors comptage Léman Express non disponible).

A noter que la vitesse des transports publics sur le territoire communal, reste en moyenne bien inférieure à celle de la voiture et à peine plus élevée que celle des modes actifs.

64% du Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) est réalisé. Depuis 20 ans, des réalisations d'envergure ont vu le jour, comme par exemples, la passerelle de Sécheron, la Voie Verte d'agglomération, les espaces extérieurs autour des gares CEVA. Le déploiement des zones 30km/h et 20 km/h s'est accéléré. La Ville a également travaillé sur la densification de la maille piétonne en zone de développement grâce aux cheminements



planifiés dans les PLQ et dans les Plans localisés des chemins pédestres (PLCP). Des rues, des places ont été réaménagées à l'image du chemin du Velours, de la place du Petit-Saconnex, ou de l'avenue Sainte-Clotilde. Cependant, la zone piétonne du centre-ville n'a pas été concrétisée et les axes primaires routiers restent des obstacles.

En 2020, 70% de la planification cyclable du PDCom est réalisée. Depuis 2010, 140 kilomètres de pistes cyclables ont été aménagées sur les 218 km que compte le réseau routier de la Ville de Genève. Il manque cependant un outil de planification spécifique en Ville pour les aménagements vélos. Il est à envisager la possibilité de faire une planification commune vélos et piétons.

Des réalisations d'envergure pour les modes actifs ont vu le jour tel que la passerelle de Sécheron, la Voie Verte d'agglomération ou encore les espaces publics extérieurs des gares CEVA.

- +140 km de réseau cyclable
- +60% depuis 2010 soit 140 km de réseau aménagés pour les cyclistes. 67,5% du programme d'aménagements cyclables a été réalisé. Augmentation de la part modale vélo de 5 à 7%.

Investissements massifs dans les transports publics lourds

La part modale des transports publics (TP) est en augmentation de 17 à 19%. A noter que les résultats de 2015 ne prennent pas en compte les chiffres liés à la mise en service du CEVA (45'000 voyageurs par jour au début de la mise en service en 2020, avant la pandémie).

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

2.1.6 Une ville durable

Un Plan directeur engagé dans la durabilité



2010

Face à la péjoration de l'environnement et à ses répercussions sur la santé publique, le Plan directeur communal adopte des stratégies et des objectifs dans différents domaines pour s'engager dans la durabilité environnementale.

Objectifs pour 2020

- Opter pour une stratégie 100% renouvelable en 2050 pour le chauffage de ses bâtiments;
- Objectifs 3X20 à l'horizon 2020 (-20% de consommation, -20% de CO2 émis, +20% de renouvelable);
- Atteindre 50% de déchets recyclés;
- Assainir le bruit routier qui impacte la santé de 80'000 habitants;
- Préserver la qualité des eaux, rénover 69 km de réseau d'eaux usées et pluviales très dégradé;
- Préserver et augmenter la biodiversité en ville en augmentant le nombre de sites prioritaires.

2020

Les résultats diffèrent beaucoup en fonction du domaine concerné. Il est donc difficile de les évaluer globalement.

Objectifs atteints

Diminution de 50% de la consommation électrique pour l'éclairage public; Moins 30% CO2 pour le chauffage des bâtiments du patrimoine municipal; Près de 60 kg de déchets par habitant, par an de moins qu'en 2009; Augmentation du nombre de sites prioritaires flore de 24 à 45 atteint.

Objectifs pas atteints

Moins 10% consommations chauffage des bâtiments municipaux :

Plus 5% de renouvelable seulement;

Seulement 46'500 habitants ont bénéficié des mesures d'assainissement du bruit routier (sur les 80'000 habitants impactés);

Seulement 30km de réseau d'eaux pluviales ou usées ont pu être rénovés.

Energie

La rénovation des bâtiments dit «gros consommateurs» avance trop lentement pour atteindre les objectifs, même si deux des plus gourmands ont été rénovés en 2019 : le Grand-Théâtre et l'ensemble immobilier des Minoteries.

L'enjeu aujourd'hui est non seulement de rénover ce patrimoine de la Ville en tant que propriétaire, mais surtout d'inciter les acteurs privés à rénover leurs bâtiments.

Bruit

La Ville a révisé sa stratégie d'assainissement du bruit routier en la centrant sur les mesures de compétence communale. Elle vise à réaliser la mise en zone 30km/h du centre-ville d'ici à 2021 et

de renforcer la pose de revêtements phono absorbants dans les zones bâties pour 2027.

renforcée. Des bio-indicateurs spécifiques restent à mettre en place.

Réseau d'assainissement

L'ampleur de la tâche à accomplir est importante et complexe en milieu densément bâti comme la ville. Par ailleurs, les changements apparus dans la gestion des eaux nécessitent une coordination accrue entre les partenaires (Ville, Canton, SIG) qui retarde parfois la mise en œuvre des travaux. Le plan général d'évacuation des eaux est l'outil qui permettrait de mieux organiser l'assainissement des réseaux.

Déchets

Le taux de recyclage de 50% n'est pas atteint malgré le déploiement des Ecopoints dans les quartiers, cependant le volume de déchets incinérés par habitant est en forte baisse.

Biodiversité

La Ville de Genève héberge 68 espèces prioritaires au niveau cantonal et 51 espèces menacées au niveau national. Par ailleurs, elle mène d'autres actions qui visent à préserver la biodiversité telles que la création de prairies fleuries à la rue de Lausanne, sur les quais du bord du lac, ou à la pointe nord de la plaine de Plainpalais). L'installation d'une centaine de nichoirs dans les parcs (Beaulieu, des Bastions) et à la promenade de la Treille, la création d'étangs à batraciens au Bois-de-la-Bâtie ou encore l'obligation de végétaliser les toitures dans les PLQ d'initiative communale

Les zones prioritaires pour la flore ont augmenté en nombre passant de 24 à 45. Malgré tout, le nombre d'espèces florales menacées et protégées a augmenté. La faune est insuffisamment inventoriée et sa prise en compte dans les projets d'aménagement peut encore être



2.1.7 Une ville dynamique

Mettre en valeur les atouts de la ville-centre



2010

La croissance économique genevoise se fonde principalement sur le secteur tertiaire (banques, assurances, importexport) et sur le secteur secondaire (horlogerie, bijouterie).

Elle accueille aussi un tourisme d'affaires, de courte durée, qui s'appuie principalement sur l'aéroport Genève-Cointrin, les organisations internationales et les multinationales. Ce tourisme d'affaire est très dépendant de la conjoncture économique.

Objectif pour 2020

- Préserver et entretenir l'image de la ville-centre de l'agglomération (Grand Genève) et de la Genève internationale;
- Valoriser les espaces publics ;
- Renouveler les emblèmes de Genève.

2020

Objectif partiellement atteint

Genève fait toujours partie du top 10 des villes les plus appréciées pour leur qualité de vie (cf. classement Mercer). Pourtant, depuis 2010, elle a perdu 6 places.

La beauté des paysages, la diversité de l'offre culturelle et commerciale contribuent au maintien d'un haut niveau de qualité de vie. C'est certainement la crise du logement, les difficultés de circulation, la monnaie chère ou la faible «socialisation» qui contribuent à expliquer ce recul.

Le tourisme d'affaire est fondé sur la forte concentration d'organisations et d'entreprises internationales ainsi que sur la proximité de l'aéroport avec le centre-ville.

Espaces publics

Ces dix dernières années de nombreux espaces publics ont été réaménagés à l'image de la plaine de Plainpalais, la place du Vélodrome, le square de Chantepoulet. Les gares CEVA ont également fait l'objet d'aménagement d'espaces publics conséquents.

Augmentation du trafic aérien

Entre 2010 et 2019, le trafic aérien (passagers) a augmenté de 51% passant de 11'837'996 passagers à 17'926'629 (source: Aéroport Genève-Cointrin). Sur la même période, le fret a augmenté de 26%. Le dynamisme de l'aéroport va de pair avec l'augmentation des nuisances sonores et atmosphériques pour les habitants résidant à proximité immédiate.

La crise sanitaire actuelle a un impact important sur le dynamisme économique et touristique de la Ville et de sa région.



SÉANCE DU 26 AVRIL 2022 (soir)

Proposition: révision du plan directeur communal

25

Entre 2019 et 2020, le trafic passager s'est réduit de 69% et le fret de 38%. Beaucoup d'établissements de restauration ou d'hôtellerie sont menacés par la faillite, à l'image de l'hôtel Richemond qui a fermé ses portes fin 2020.

2.1.8 Une ville qui agit

Maintenir la capacité d'action de la Ville



2010

Pour maitriser l'évolution de son territoire, la Ville a acquis, entre 1990 et 2010, 54 biens (maisons ou terrains) afin de les valoriser. Elle a également identifié 10 secteurs prioritaires de développement dans lesquels elle souhaite faire adopter 8 plans d'initiative communale.

Objectif pour 2020

Valoriser d'ici à 2020, l'ensemble des acquisitions faites entre 1990 et 2010 soit pour de la construction/rénovation de logements et/ou d'équipements, soit pour octroyer des droits de superficie aux bénéfices de tiers.

Faire adopter d'ici 2020, les PLQ Chandieu, Trembley, Forêt, Fontaines-Saintes, Godefroy, Rosemont, Petite-Boissière, Bourgogne ainsi que la modification de zone de Bourgogne, les plans localisés de cheminement pédestre de la gare des Eaux-Vives et le PUS localisé de Petits Délices (Genève-Cité).

2020

Objectifs partiellement atteints

En 2019, l'objectif de valorisation des biens acquis est atteint. 87% des acquisitions faites entre 1990 et 2010 ont été valorisées ou sont en cours de valorisation.

Par contre, en 2019, le taux d'avancement du programme de planification d'initiative municipale n'est que partiellement atteint (87%). En effet, toutes les procédures sont engagées, mais toutes ne sont pas encore adoptées par le Conseil d'Etat.

La conception des projets d'aménagement nécessite un délai de maturation qui dans certains cas peut prendre plusieurs années. La Ville entend en effet les conduire en concertation avec les citoyens et elle souhaite traiter tous les enjeux liés au développement d'un quartier. Elle porte à cet égard, une attention toute particulière à la qualité des espaces publics.

Entre 2020 et 2030, le 15ème Plan financier d'investissement (PFI) prévoit 30 millions de CHF pour les acquisitions foncières c'est à dire 2 fois moins que la Ville de Lausanne.

Initiative municipale

De nombreuses études d'urbanisme ont été lancées. Cinq plans sont maintenant adoptés : le PLQ de Chandieu, les plans localisés de cheminement pédestre de la Gare des Eaux-Vives et le PLQ Forêt, le PLQ Godefroy, ainsi que la modification de zone de Bourgogne. Neuf procédures d'adoption de plan d'affectation (PLQ) sont engagées. Un seul plan localisé de quartier a été abandonné, dans le quartier de Champel (avenue de Miremont), suite à la décision du Conseil d'Etat de privilégier la mise en place d'un plan de site.



27

Acquisitions foncières

87% des acquisitions faites entre 1990 et 2010 ont été valorisées ou sont en cours de valorisation (Monitoring 2019). La bonne progression de l'indicateur s'explique notamment par le lancement de plusieurs avant-projets de plan localisé de quartier comprenant des parcelles privées de la Ville acquises entre 1990 et 2010 (ex. quartiers de la Forêt, des Allières, Godefroy).

Construction et entretien

La Ville s'est dotée d'un règlement sur la construction et l'entretien des chemins piétons afin de clarifier les rôles entre la collectivité publique et les acteurs privés en fonction des situations et de l'importance des cheminements. Dans les PLQ adoptés, elle a fait valoir les cessions planifiées afin de réaménager l'espace public notamment en créant des trottoirs.

2.2 Conclusion du bilan

Un peu plus d'une décennie après son entrée en vigueur, la mise en œuvre du Plan directeur communal (PDCom) a permis de solides avancées. Mais, tous les problèmes n'ont certes pas été résolus.

La Ville de Genève a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés en matière de logements. Cela n'a cependant pas suffit à résoudre la crise du logement dont les causes dépassent largement le champ de l'action municipale, ni à stopper la baisse du nombre de loyers subventionnés.

D'autre part, pour accompagner son développement, la Ville rénove, optimise et construit graduellement de nouveaux équipements sportifs, culturels, scolaires ou sociaux dans un contexte d'évolution incessante des normes, des lois et des besoins, ce qui rend les projections de plus en plus complexes.

Certains de ces équipements jouent par ailleurs un rôle majeur à l'échelle d'une agglomération qui pourtant se rêve de plus en plus polycentrique à l'avenir. En tant ville-centre, Genève devra-t-elle continuer d'en assumer la majeure partie des charges alors que, l'exiguïté de son territoire ne permet plus désormais de répondre à tous les besoins ?

Quant aux exigences en matière de mobilité des Genevois, elles évoluent comme l'atteste la baisse régulière du trafic individuel motorisé qui toutefois, voit ses distances parcourues s'allonger, notamment pour les loisirs. Par contre, les parts modales des modes actifs et des transports publics stagnent malgré les investissements massifs consentis. Enfin, la vitesse commerciale des transports publics, bien inférieure aux exigences légales, reste un gros point faible.

Pour finir, la durabilité environnementale devenue auiourd'hui. préoccupation majeure dans l'aménagement du territoire municipal. L'intégration des enjeux climatiques, de la gestion des eaux, de la préservation ou de l'augmentation de la biodiversité a n'ont malheureusement pas tous été atteints malgré leur nature essentiellement gradualiste. Les mesures engagées sont à poursuivre et à amplifier à la lumière des enjeux actuels, tout en portant une attention accrue au maintien d'une justice sociale et environnementale.

2.3 Compatibilité avec le plan directeur cantonal (PDCant) et les autres planifications directrices

Le PDCom Genève 2020 ayant été adopté en 2009, la question de sa révision éventuelle s'est posée en 2017. En effet, Cette année-là, l'approbation du plan directeur cantonal par la Confédération a fait courir un délai de trois ans durant leguel les communes genevoises ont eu l'obligation de mettre en conformité leur PDCom (art.10, al.9 LaLAT) avec le nouveau cadre cantonal.

Dès lors, en 2017, la Ville de Genève a établi un rapport qui a conclu à la conformité du PDCom au nouveau plan directeur cantonal. Cette conclusion a été confirmée par le Département du Territoire. Dès lors, il a été décidé que la révision du PDCom serait entreprise durant la législature 2020-2025.

A l'occasion de cet examen, le Conseil administratif a également décidé de mettre à jour le PDCom en y ajoutant trois nouvelles fiches relatives à de nouvelles planifications: celle des équipements sportifs, le plan stratégique de végétalisation ainsi la planification scolaire et petite enfance. Ces fiches ont été validées par le Conseil municipal et le Conseil d'Etat en 2020.

Depuis plusieurs années de nouveaux enjeux se sont imposés à toutes les échelles tels que le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité, les défis sociaux et la nécessaire transition écologique. Par conséquent, le Canton s'apprête à entreprendre une révision du PDCant et a mis en consultation sa feuille de route au printemps 2021. La Ville de Genève, qui participe à cette démarche en tant que membre du GLCT du Grand-Genève ainsi que comme membre de la Commission d'aménagement du territoire (CAT) s'est prononcée favorablement sur document dont elle partage pleinement les postulats et objectifs.

Ceux-ci rejoignent en grande partie les préoccupations et constats énoncés par le Conseil administratif et l'itération entre ces deux démarches qui se dérouleront en partie en parallèle seront de nature à les enrichir mutuellement.

A signaler que l'ampleur des réflexions nécessaires à la révision du PDCant et leur imbrication directe avec le projet de territoire à l'échelle de du Grand Genève font que l'adoption du nouveau PDCant est prévue à l'horizon 2027. Cela étant, une révision partielle visant à tenir compte de l'urgence des enjeux climatiques, est prévue dans un délai plus rapproché que lui permettra de coïncider avec le PDcom.

3 Diagnostic préliminaire et principaux enjeux

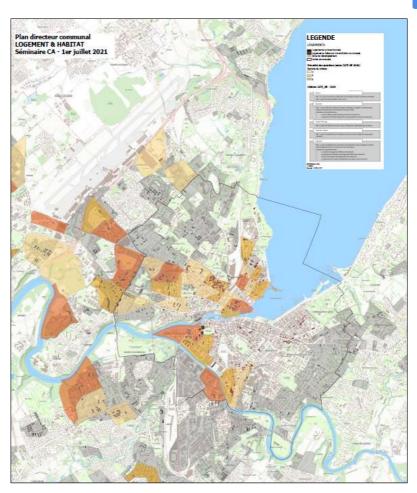
Préambule sur la prise en compte de la problématique climatique

A l'instar de nombreuses collectivités urbaines à travers le monde, la Ville de Genève, consciente des enjeux cruciaux que sont le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité, a décrété l'urgence climatique en 2020. Elle s'est alignée sur les objectifs ambitieux que s'est fixé le Canton de Genève, à savoir une réduction de 60% des émissions de GES d'ici 2030 et la neutralité carbone pour 2050.

Pour y parvenir, la Ville est sur le point d'établir une stratégie climatique municipale qui sera présentée avant la fin 2021. Les objectifs et la structure de ce document seront, eux aussi, calés sur le Plan climat cantonal mais adaptés à l'échelle de la ville-centre, ses caractéristiques et tenant compte des compétences municipales. La stratégie sera déclinée dans une série de mesures

dont certaines auront des incidences spatiales et d'autres en seront dépourvues. Ceci peut concerner, par exemple des mesures à intégrer dans la gestion des manifestations ou les restaurants scolaires (menus, vaisselle...). Les mesures à incidences spatiales concernent plusieurs politiques qui, pour la plupart disposent de planifications spécifiques. A ce titre, certaines mesures ayant par exemple trait à l'aménagement du territoire ou à la mobilité seront énoncées dans la stratégie mais seront précisées dans le plan directeur communal ou dans planifications spécifiques dans le domaine de la mobilité.

S'agissant du PDCom, le parti a été pris de traiter la question du climat de manière transversale au travers des trois volets « traditionnels » que sont l'urbanisation, la mobilité et l'environnement/paysage ainsi que dans les documents annexes (Plan directeur de la mobilité et plan directeur de l'Energie) et de ne pas y consacrer un chapitre spécifique.



3.1 Urbanisation



Ces 10 dernières années, la Ville de Genève a honoré ses engagements pris au sein du Projet d'agglomération en construisant sur son territoire plus de 4'600 logements pour pouvoir accueillir de nouveaux habitants et continuer ainsi à mettre en œuvre son historique politique d'accueil. C'est aujourd'hui une ville dont la densité (concentration d'habitants au km²) est une des plus importantes d'Europe.

L'essentiel des logements neufs a été produit en zone de développement, là où des potentiels de densification avaient été identifiés et où le territoire est sous-utilisé au regard de son niveau de desserte en transports publics, de sa proximité aux pôles d'emplois et d'équipements. De nombreuses opérations ont vu le jour permettant la mise en place de généreux espaces extérieurs généralement non clôturés et semi-publics. Ces quartiers sont monofonctionnels restés principalement logement. aυ comportent peu d'emploi, de commerce et seulement les équipements indispensables.

C'est peut-être l'une des raisons qui font que le cœur urbain dense est toujours aussi attractif et que de nombreux projets de construction y ont vu le jour alors que le Plan directeur communal prônait plutôt de « calmer le jeu ». En effet, les quartiers centraux (Jonction, Pâquis...) ont continué à se densifier notamment par le biais des surélévations (qui représentent 10% des logements construits) ou par le biais de grands projets de rénovation urbaine tels que l'éco quartier Jonction, le foyer de Sécheron.

La ville compacte et dense est donc une réalité genevoise qui s'est encore renforcée ces dernières années au motif de la densité vertueuse qui permet d'économiser le sol, de concentrer les fonctions et de diminuer les distances. Dix ans après, un bilan s'impose. De nombreux objectifs ont été atteints mais pour quel résultat global et à quel prix?

C'est sur le territoire de la Ville qu'on a construit le plus entre 2010 et 2019 mais cet effort représente uniquement 4% du parc de logements existants. Cela reste insuffisant pour satisfaire les besoins en logement des nouveaux arrivants. Il manquerait environ 1'875 logements pour répondre au besoin de logement des 14'000 nouveaux arrivants depuis 2010. En matière de logement social, la Ville a poursuivi son action. 2'488 nouveaux logements à bas loyer ont été construits depuis 2010.

Le logement social représente 11% du parc de logements du territoire communal (en comptant les logements GIM). 60% des logements construits en Ville de Genève entre 2010 et 2020 sont subventionnés. Malgré cela, entre 1980 et 2000, la Ville de Genève a perdu la moitié de son parc de logements subventionnés et cette diminution continue.

Par ailleurs, la mixité des quartiers n'a que peu évolué. La Ville concentre toujours plus de 50% des secteurs éligibles à la politique de cohésion sociale en milieu

Proposition: révision du plan directeur communal

urbain (PCSMU – en dégradé orange sur carte ci-contre). On peut d'ailleurs noter l'apparition de nouveaux quartiers prioritairement concernés par la PCSMU. Il s'agit des sous-secteurs Liotard et James-Fazy. Malgré tout, le parc de logement social poursuit inexorablement sa diminution amorcée depuis 1980 en se rétractant de 9% depuis 2010 soit 580 logements de moins (-2% sur le Canton).

Sur un plan plus qualitatif, la Ville a dénoncé la sur-densification du centreville, notamment à travers les projets de surélévation à partir de l'adoption de la « loi sur les surélévations » en 2008. Cela a finalement abouti à la mise en place avec le Canton d'une méthode pour mieux évaluer l'impact urbanistique et orienter les projets de surélévation (voir carte cidessous intitulée Surélévations depuis 2008).

Constatant la faiblesse de certains projets dans la couronne urbaine, notamment en ce qui concerne l'intégration des rampes d'accès, l'implantation et l'étendue des sous-sols, un appauvrissement généralisé des espaces extérieurs, la Ville a souhaité améliorer la conception des projets à venir en développant des PLQ d'initiative communale et en leur adjoignant une charte des espaces extérieurs. Néanmoins, certains de ces projets n'en sont aujourd'hui gu'au stade de la procédure d'approbation sur laquelle pèse un certain risque à l'image des récents projets refusés par la population qui estime que l'on sacrifie sa qualité de vie, sa santé et son avenir en voulant construire toujours plus dense et compact dans un espace ressenti comme étant déjà sous haute pression.

Et puis construire des logements ne suffit pas. La Ville a accompagné sa politique

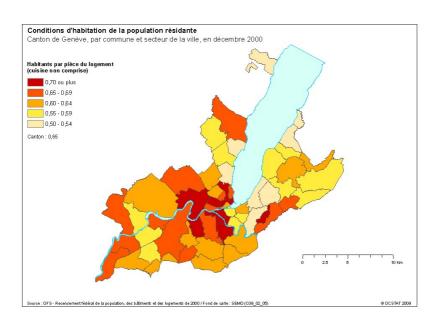
de logements par une politique de rénovation-construction d'équipements publics conséquente quand bien même elle dispose d'une offre existante importante, la finance et la fait fonctionner parfois (voir carte intitulée Equipements publics) au bénéfice de toute l'agglomération.

Construire des équipements de proximité tout en rénovant les équipements à vocation régionale et nationale, tels ont été et sont encore les impératifs de la Ville qui pèsent lourdement sur le budget et les investissements municipaux aujourd'hui fragilisés.

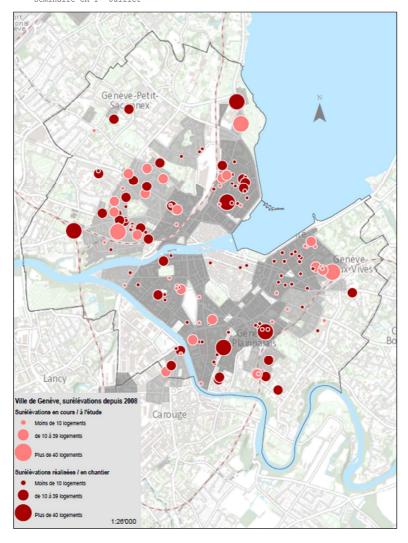
Aujourd'hui à la crise du logement et à l'augmentation de la précarité, s'ajoute la crise climatique qui met au défi notre urbanisation actuelle et interroge sa valeur. La crise sanitaire nous a donné un aperçu d'un futur possible.

Une ville fragilisée par le télétravail massif susceptible de nuire au dynamisme des commerces du centre-ville. Une ville désertée car vécue comme un lieu de consommation qui n'a rien à offrir quand les commerces sont fermés. Une ville de culture qui abrite une économie très fragilisée par la pandémie et dont la vitalité dépend de la possibilité de vivre ensemble dans des lieux de promiscuité. Une ville difficile à vivre pour des populations à l'étroit dans leur logement (cf. carte « conditions d'habitation de la population résidante) page suivante), demandeuses d'espaces publics, de loisirs de proximité. Une ville-centre qui a découvert avec stupeur un nombre très important de personnes affluer lors des alimentaires organisées distributions durant la pandémie.

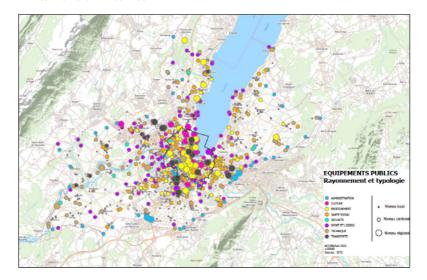




Plan directeur communal **SURELEVATIONS** Séminaire CA ler Juillet



Plan directeur communal **EQUIPEMENTS PUBLICS** Séminaire CA ler Juillet



Proposition: révision du plan directeur communal

Une ville dépendante alimentairement ou industriellement du monde entier et dont l'autonomie alimentaire est d'environ 2 jours.

Avec le prisme climatique, la ville-centre, très dense et compacte reste porteuse de nombreuses qualités en termes d'animation. de convivialité ou d'économie du sol mais laisse apparaître des failles. Ainsi, sa densité élevée et ses revêtements bitumineux en font un îlot de chaleur en cas de canicule. Ses sols imperméables l'exposent aux inondations. Trafic et chaleur combinés mettent en danger la santé des plus vulnérables. De plus, son fort niveau de consommation rend la ville très dépendante au niveau de l'approvisionnement des mondiaux et en fait un très fort émetteur de carbone.

Dès lors, il est certainement temps de concrétiser agglomération cette multipolaire préconisée par plus d'une décennie de « projets d'agglomération » successifs. Ceci implique nécessairement un essaimage de la ville-centre vers les autres villes de l'agglomération pour établir un rééquilibrage de l'urbanisation afin d'alléger la pression existante sur la ville-centre pour la rendre plus accessible à tous et toutes, rendant possible les changements de comportements et de modes de vie nécessaires à la transition écologique. Ce rééquilibrage de la construction de logements et des équipements pourrait permettre à d'autres centres de l'agglomération de développer les principes de la ville du ¼ d'heure qui prône une densité vertueuse qui concentrant les fonctions et les hommes afin de diminuer les distances

EUR 🦳 🧰

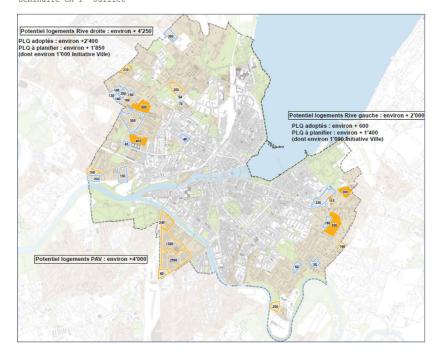
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Quelques axes de travail:

- Analyser qualitativement et quantitativement les potentiels de développement du centre-ville et de la couronne urbaine en explorant de nouvelles possibilités allant audelà des potentiels prévus dans les périmètres identifiés aujourd'hui (voir la carte Potentiels de logement à l'horizon 2030-2040);
- Déterminer les principes d'urbanisation en fonction des caractéristiques des différents quartiers, tenant compte, notamment du changement climatique et, plus particulièrement, du phénomène d'îlot de chaleur ainsi que des besoins en équipements publics;
- Mettre en place les conditions d'accueil satisfaisantes pour l'ensemble de la population en veillant à la mixité sociale;
- Examiner de manière approfondie les diverses possibilités de mutation du bâti existant, notamment transformation des surfaces d'activités en logement et, de manière plus générale, la question du réemploi;
- Activités avenir des surfaces industrielles, évolution des espaces de travail en lien, notamment, avec l'importance de plus en plus grande du télétravail;
- Equipements élargir la réflexion intercommunale au travers des collaborations au sein de la CCU, l'UVG et l'ACG ainsi qu'à l'échelle du Grand Genève.

40

Plan directeur communal **POTENTIELS DE LOGEMENTS A L'HORIZON 2030-2040** Séminaire CA ler Juillet



3.2 Mobilité



L'explosion de la mobilité depuis la fin de la seconde guerre mondiale n'a pas épargné Genève. L'Aéroport s'est considérablement développé, on a construit une autoroute de contournement, des gares, élargi des routes, etc.

Nous avons fait confiance à la voiture dès les années 50 pour assurer le droit de la population à se déplacer. Des bâtiments ont été démolis pour permettre l'élargissement des rues pour laisser passer la voiture. Progressivement, la population croît... mais le domaine public, lui, ne s'étend pas. Nous utilisons la voiture pour les longs trajets et avons des voitures de plus en plus encombrantes.

Aujourd'hui, nous sommes dans une impasse. Les moyens de transports individuels motorisés consomment trop d'espace (le rapport coût-utilisation de l'espace public semble disproportionné) et ont trop de conséquences négatives sur notre santé et notre environnement. Les encombrements péjorent nos activités en particulier dans l'économie et le tourisme. Ils rendent les déplacements actifs dangereux. Il faut donc rompre avec la mobilité carbonée et redéfinir les priorités

des usages que l'on entend donner à notre espace public.

L'exiguïté de notre territoire peut être souvent vue comme un inconvénient mais c'est aussi un avantage : Genève est la ville des courtes distances. Elle est quasiment déjà la ville du ¼ d'heure. « Tout est à portée de pied » disait le Plan directeur des chemins pour piétons de 2004, en tous cas pour nos besoins quotidiens. Mais cela n'est pas forcément perceptible aujourd'hui malgré la politique active menée depuis vingt ans par la Ville en faveur des mobilités actives. Il faut aller plus loin :

- Diminuer drastiquement le transport individuel motorisé et le stationnement en surface tout en facilitant le recours au TIM électrique pour les professionnels (artisans notamment) et les personnes à mobilité réduite;
- Récupérer de l'espace et le rendre majoritairement aux modes actifs, c'est-à-dire à nous tous:
- Encourager le vélo qui doit pouvoir avoir sa place sur la chaussée en toute sécurité et avec des parcours clairs;
- Améliorer les transports publics qui s'auto-bloquent aujourd'hui en ville de par leur extrême concentration et la densité de leurs arrêts:
- Libérer les trottoirs et créer des itinéraires confortables;
- Repenser leur schéma de circulation pour les rendre attractifs et offrir des alternatives à la population.

La vitesse commerciale des TPG est inférieure à celle fixée dans la loi, bien souvent équivalente à celle du marcheur ou du cycliste et pas si loin de celle de la voiture! La part modale des transports publics évolue très peu depuis 20 ans (hors comptage CEVA).

mobilités S'agissant des dites « actives », nous assistons à une grande créativité dans la mise au point de nouveaux moyens de déplacement alternatifs, la plupart fondés sur la propulsion électrique. Il est probable par ailleurs qu'une partie des genevois aient renoncé à leur 2ème véhicule (moto, scooter) au profit d'un vélo électrique. Ces changements dans les modes de mobilité vont dans un sens convergent avec les obiectifs d'une ville libérée des nuisances du véhicule à combustion. Il ne faudrait cependant pas passer à côté de l'objectif principal qui vise à permettre aux habitants de se réapproprier l'espace public pour d'autres usages que celui de la mobilité (tous modes confondus). La conception de la séparation et de la spécialisation des espaces dévolus à la mobilité a été dans les années 1960, à l'origine de grands dégâts qu'il ne faudrait pas reproduire. Il existe donc un enjeu de «vivre-ensemble» de manière à promouvoir et à gérer la cohabitation de différents modes de mobilité active qui se caractérisent par des écarts de vitesse importants. Le deuxième enjeu qui en découle est d'éviter un retour à une spécialisation des espaces en fonction des différents nouveaux types de véhicules.

Pour nos envies de grands espaces, de loisirs, de détente nous vivons au sein du Grand Genève et la métropole « alpinolémanique » vantée pour ses paysages, la diversité de ses milieux, son caractère binational et sa richesse culturelle et sportive. Mais le schéma de transports publics a été pensé en fonction de nos lieux de vie et de travail sans tenir suffisamment compte des lieux de loisirs. Pourtant, c'est la raison principale de nos déplacements en 2021. Moyennant un investissement massif dans les transports publics, nous pourrions influer sur ce schéma et permettre à la population urbaine (mais pas seulement à elle) d'accéder à ces lieux

préservant leur qualité environnementale. Ce faisant, nous pourrions avancer dans la cohésion de notre bassin de vie qui serait alors encore plus partagé.

42

Quelques axes de travail:

- Engager une réflexion sur les mesures à prendre en vue de réduire la place de la voiture dans l'espace public (taxation, suppression de la zone bleue, interdiction d'accès aux véhicules pendulaires, etc.) en tenant compte des facteurs socio-économiques;
- Engager une réflexion en vue de mieux utiliser les 2 millions de m2 de parkings souterrains existants en ville;
- Engager une réflexion en concertation avec l'OCT sur la place des Transports collectifs en ville (organisation du réseau, répartition des arrêts, fréquence et vitesse d'exploitation);
- Se projeter dans une vision post-LMCE dans l'objectif de sortir progressivement le trafic individuel motorisé de la Ville;
- Engager simultanément à la révision du PDcom, celle du Plan directeur des chemins pour piétons qu'il serait souhaitable de faire évoluer afin qu'il devienne le Plan des mobilités actives de manière à gérer la question de la cohabitation du piéton avec les nouvelles mobilités actives;
- Donner la priorité aux piétons sur les trottoirs à l'échelle de toute la ville ;
- Repenser le concept de la mobilité professionnelle et les modes de distribution des marchandises en ville (logistique) de manière à mieux gérer la question du dernier kilomètre (types de véhicules, horaires, bases logistiques) et d'intégrer les nouveaux mode de distribution (véloscargos, véhicules autonomes, livreurs à bicyclette);
- Travailler d'entente avec les instances compétentes au sein du Grand-Genève (Unireso, lemania, CFF, SNCF, etc) en vue de développer une offre de loisirs accessibles par les TC;
- Poursuivre les actions en faveur du développement du rail et du renoncement au développement de nouvelles infrastructures routières.

Proposition: révision du plan directeur communal

3.3 Environnement - Paysage



Genève est la ville la plus dense de Suisse et parmi les plus denses d'Europe. Cette ville compacte préserve l'environnement et limite la dispersion urbaine. La proximité des services et des commerces stimule l'animation qui y règne et confère une qualité indéniable au centre-ville qui contribue grandement à son attractivité.

Mais cette densité amplifie le phénomène d'îlot de chaleur (voir carte « Ilot de chaleur »). L'effort apporté à la réduction des GES dans l'aménagement de la ville doit être décuplé : verdissement et ombrage de l'espace public, présence de l'eau sous toutes ses formes, ventilation naturelle sont autant de paramètres qui seront plus systématiquement pris en compte dans les projets.

Au-delà de l'action menée depuis plusieurs années par la Ville en tant que propriétaire, l'enjeu principal pour réduire les émissions liées à l'énergie nécessaire à l'exploitation et à la construction de bâtiment réside dans la planification énergétique du territoire communal. Il s'agit notamment de prévoir le développement des réseaux de distribution des énergies renouvelables (eau du lac, géothermie...).

Genève bénéficie d'un paysage exceptionnel, reconnu à travers le monde. Cité-paysage avec ses vues sur le lac et le Mont-Blanc, Cité-agricole avec sa proximité avec la ceinture verte composée de champs, de vignes, de bocages, Citébleue avec son lac et ses rivières, le Rhône calme et l'Arve tumultueuse tout droit descendue du Mont-Blanc.

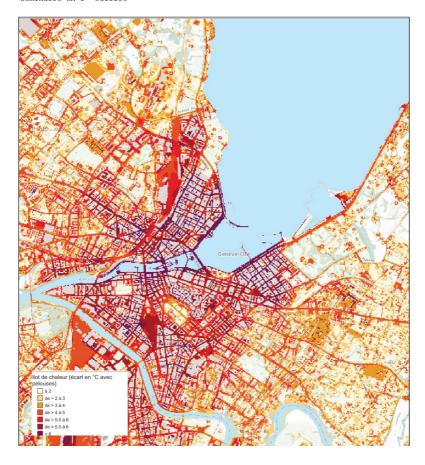
Le lac et le Rhône représentent aussi un enjeu en termes de loisirs. Durant l'été, les baigneurs et ceux qui recherchent la fraîcheur s'y retrouvent en très grand nombre. A l'instar de la plage des Eaux-Vives, il est primordial d'aménager de nouveaux accès à l'eau autour de la Rade et le long du Rhône.

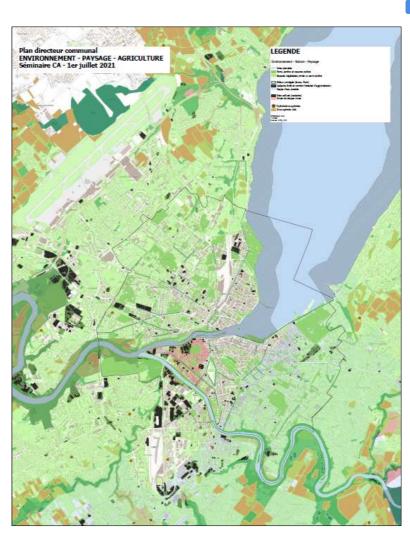
Ce paysage est notre bien commun et une importante ressource. Il participe à notre bien-être et à notre attachement au lieu dans lequel nous vivons. Il abrite l'ensemble des services écosystémiques rendus par la nature. Il est aussi notre image de marque, un élément fort de notre renommée internationale.

Ce paysage est donc à préserver, à entretenir et à mettre en valeur. Il fait partie des conditions de notre survie et de notre développement (voir carte ci-après Environnement-paysage-agriculture)

Dès lors, nous devons collectivement définir des conditions permettant l'accueil de nouveaux habitants sans qualité de environnement. C'est un des défis majeurs du PDCom à venir. Face aux nouveaux défis à relever, la Ville de Genève doit se penser dans le cadre d'une agglomération multipolaire qui n'a plus un centre mais plusieurs. Il ne s'agit pas de favoriser une dispersion du bâti ou d'abandonner le principe de densité. Il s'agit de revenir à un développement plus équilibré dans lequel l'environnement a sa part.

Plan directeur communal CARTOGRAPHIE DES ILOTS DE CHALEUR (Source : SITG) Séminaire CA 1er Juillet





47

Quelques axes de travail:

- Renforcer le plan stratégique de végétalisation et d'arborisation en coordination avec les services compétents municipaux et cantonaux;
- Analyser la nature des sols et proposer des actions visant l'amélioration de leurs apports écosystémiques;
- Inscrire les préconisations destinées à renforcer la biodiversité en coordination avec la stratégie biodiversité municipale en cours d'élaboration;
- Assurer un rôle à l'agriculture urbaine en tant qu'incubateur d'innovation sociale et environnementale;
- Affirmer l'importance de l'eau tant du point de vue environnemental que des usages à la population;
- Elaborer un plan directeur municipal de l'énergie proposant une planification et des mesures permettant notamment la réalisation des infrastructures de réseaux thermiques (voir carte ci-après localisant les réseaux existants de chauffage-rafraichissement à distance).

Proposition: révision du plan directeur communal

Plan directeur communal RÉSEAUX DE CHAUFFAGE À EXISTANTS





4 Démarche et méthodologie

4.1 Structures de travail

Le pilotage politique du projet est assuré par le Conseil administratif via la Délégation à l'aménagement du territoire (DAT). Il a pour mission de valider les options politiques, de valider le projet à chaque étape et d'effectuer les arbitrages politiques nécessaires sur propositions de la DAT.

La direction de projet, composée des directions de tous les départements municipaux formule les orientations stratégiques et veille au respect et à l'intégration des différentes missions et politiques publiques portées par la Ville.

Le groupe de projet conduit l'ensemble des démarches d'études et de concertation, veille au bon déroulement des études et à leur coordination, ainsi qu'à la coordination de la démarche avec les planifications supérieures et connexes et au respect des calendriers. Il effectue les consultations et assure les validations techniques nécessaires auprès des services et commissions concernés.

Il est également prévu d'impliquer le Conseil municipal tout au long du processus par la consultation de la Commission de l'aménagement et de l'environnement.

4.2 Méthodologie

La Ville de Genève, qui mène depuis 2011 un monitoring circonstancié de son plan directeur actuel, pense fonder, en partie, le diagnostic territorial sur cette base en incluant un certain nombre consultations techniques et les résultats de démarches de concertation en cours.

La complexité des enieux, leur caractère transversal et les nombreuses interrelations qu'ils développent impliquent nécessairement une démarche soigneusement construite. Pour veiller à la bonne conduite du projet, au respect des objectifs, à la prise en compte de l'ensemble des thématiques et dans la perspective de faire une synthèse des différents mandats en vue de la formulation d'un avant-projet de plan directeur, la Ville de Genève entend s'adjoindre l'appui d'un assistant à maîtrise d'ouvrage. Celui-ci sera désigné parmi les équipes ayant participé à la Consultation Grand Genève menée par la Fondation Braillard compte tenu de la qualité des réflexions menées dans ce cadre au sujet de la transition écologique, sujet fondamental du futur plan directeur communal

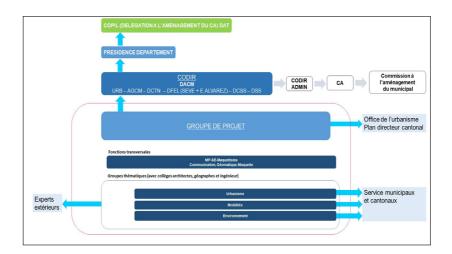
Il est prévu de centrer les premières démarches sur des études-test, confiées à plusieurs bureaux d'urbanisme qui seront organisées à partir de l'automne 2021 et qui, au travers d'ateliers réunissant experts membres l'administration. de permettront de définir le concept directeur et un avant-projet de plan directeur.

L'ensemble de la démarche accompagné par un mandataire spécialiste en mobilité.

Il est prévu de travailler aussi bien sur les thématiques énoncées dans paragraphes précédents de manière globale que de faire des «zooms» spatialisés sur les périmètres à enjeux dans l'objectif, d'une part, de construire le schéma directeur de la Ville et, d'autre part, de nourrir à travers ces investigations territorialisées, les prises de positions générales et les mesures à préconiser.

51

Plan directeur communal **ORGANIGRAMME** Séminaire CA 1^{er} Juillet



4.3 Concertation

L'élaboration du plan directeur communal est un processus long dans lequel il convient de distinguer différentes phases. Il est prévu de calibrer la concertation de la manière la plus adéquate en définissant la forme et le public visé en fonction de l'état d'avancement du processus (cf. schéma en page suivante).

Vu la multitude des démarches en cours ou à venir dans ce domaine, il s'agira de mettre à profit les connaissances déjà acquises dans les différents processus tant au niveau cantonal que communal (Feuille de route PDCant, engage.ch, etc.). C'est principalement sur cette base que devrait être établi le diagnostic.

Dans la phase d'avant-projet, il est proposé de viser une approche « par quartier », en adéquation avec les préoccupations quotidiennes de la population à l'échelle qui la touche le plus et à laquelle, en général, son niveau de connaissance est le plus élevé. Il convient de rappeler que la Ville de Genève possède une grande expérience dans ce type d'approche et que les services du département en charge de la cohésion sociale ont de nombreux relais dans les quartiers. C'est par ce biais là que des « portraits de quartiers » ont été dressés ces dernières années par la Ville.

Bien évidemment, la phase formelle de l'adoption sera accompagnée de manifestations allant au-delà de la simple publication de l'enquête publique. Elles seront précisées, le moment venu, avec le mandataire qui devra être désigné.

4.4 Ressources (financement, études, mandataires)

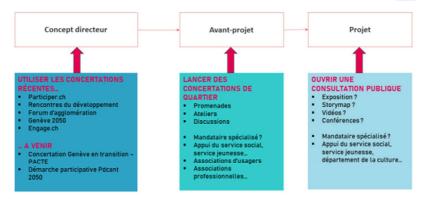
L'enjeu politique que représente la mise au point du plan directeur-communal qui trace la vision d'aménagement de la ville ces 10 à 15 prochaines années ont conduit le Conseil administratif à déposer une demande de crédit auprès du Conseil municipal en octobre 2021. Ce crédit permettra à la Ville de bénéficier de l'appui d'un AMO et de financer les mandats nécessaires à la mise au point du document dans les différents domaines concernés ainsi que la concertation.



53

CONCERTATION





Séminaire du Conseil administratif du 1^{er} juillet 2021 - Révision du Plan directeur communal

37

55

5 Contact

Service d'urbanisme
Albane Ferraris
Responsable Révision Plan directeur
communal
25 rue du Stand
1204 Genève
T. +41 22 418 60 50
E. urbanisme@ville-ge.ch

M. Pierre-Yves Bosshard, rapporteur (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillères municipaux, chers collègues, le plan directeur communal sert de référence pour tous les projets d'aménagement sur le territoire municipal. Il fixe un ensemble cohérent d'orientations à moyen et long termes pour l'aménagement du territoire. Il est aussi un instrument contractuel entre les autorités communales et cantonales qui permet d'énoncer un socle de références partagées pour les législatures actuelles et futures.

Le plan directeur vise à faire de Genève une ville équilibrée qui promeut la mixité entre emplois et logements, une ville habitée qui construit des logements et lutte contre la tension extrême du marché qui chasse les ménages hors de la ville, une ville solidaire qui produit des logements à bas loyer pour perpétuer sa tradition d'ouverture et d'accessibilité aux revenus les plus modestes, une ville mixte qui maintient une diversité de populations, de services, de commerces, d'activités et d'équipements. Il vise à faire de Genève une ville responsable qui préconise une mobilité adaptée à sa situation de ville-centre, à ses densités exceptionnelles et au contexte d'agglomération, une ville durable qui respecte ses engagements en matière de social, d'environnement et d'économie, une ville attractive qui met en valeur ses atouts de ville-centre internationale et une ville agissante qui se dote de moyens d'être actrice de son développement, de celui du canton et de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Le plan directeur date de 2009 et, conformément à la législation, il doit faire l'objet d'une révision régulière, en principe tous les dix ans. C'est un travail conséquent et l'objet du vote de ce soir est d'accorder au Conseil administratif les crédits nécessaires à ce travail. La commission de l'aménagement, unanime, vous propose de les accorder. Je vous remercie de votre attention.

Premier débat

M. Olivier Gurtner (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, le plan directeur communal et dans tous les cas sa révision est un document fondamental, comme l'a rappelé mon collègue, M. Bosshard. C'est aussi un document politique, qui fixe les grandes orientations que le Parti socialiste estime important de voir exprimées. D'abord, la transition écologique face à l'urgence climatique; à ce titre il est important pour le Parti socialiste de rappeler l'importance d'agir et d'agir vite, notamment contre le réchauffement et les canicules particulièrement fortes en milieu urbain. Le Parti socialiste attend des résultats importants et concrets, à plus forte raison avec un budget d'investissement qui a été significativement augmenté. Cela passe par la rénovation des bâtiments, des économies d'énergie et évidemment un encouragement fort, concret, précis et de qualité pour les mobilités douces.

M^{me} Leyma Milena Wisard Prado (Ve). Le plan directeur communal est très important, il fixe les références d'une gestion urbaine durable et responsable d'une ville solidaire qui favorise la mixité sociale et définit les lignes d'action à moyen et long termes. Le plan directeur communal doit être cohérent avec les politiques cantonales, notamment en matière d'aménagement, de mobilité et d'environnement. Au même titre que le plan directeur cantonal, il doit faire l'objet d'une révision périodique pour assurer son efficacité dans un contexte local et global. Le dernier plan directeur cantonal a fait l'objet d'une première mise à jour adoptée par le Grand Conseil en 2021, il est donc temps que le plan directeur communal soit révisé car il a été adopté il y a plus de dix ans, en 2009. Pour ces raisons, les Verts sont favorables à cette proposition et nous vous invitons à faire de même.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Ensemble à gauche adhère aux priorités du Conseil administratif pour ce plan directeur communal et veut aussi une ville équilibrée, habitée, mixte, responsable, durable, attractive et agissante, comme bien décrit par M. Bosshard. Ensemble à gauche accepte que les moyens soient donnés à la révision de ce plan communal et souligne qu'il y a encore beaucoup de travaux à faire pour augmenter la durabilité environnementale, notamment dans les installations de chauffage des bâtiments municipaux et pour lutter contre le bruit routier. Le travail entrepris est sur les bons rails et nous ne pouvons qu'encourager le Conseil administratif dans cette direction, en insistant toutefois sur l'importance des concertations de quartier avec les habitants.

Mme Michèle Roullet (PLR). Cette révision du plan directeur communal est une référence de base en matière d'objectifs pour l'aménagement du territoire. C'est un plan qui engage les autorités et qui a une force obligatoire car il fournit évidemment un cadre. Je vous rappelle que ce plan directeur qui demande tout de même un crédit d'étude de 1,630 million de francs doit encore être validé par le Canton. Le Parti libéral-radical espère qu'on n'est pas à nouveau dans des plans ambitieux dont les belles intentions seront oubliées dans un tiroir et resteront des vœux pieux; nous espérons qu'avec ce nouveau plan directeur communal les investissements pour le territoire, pour la construction et la rénovation des bâtiments iront donc de l'avant. Comme on l'a dit, sa révision est obligatoire, elle doit être faite régulièrement tous les dix à quinze ans et en l'occurrence elle a été votée d'une manière unanime en commission. Certes ce n'est qu'un plan, mais on espère que des réalisations seront concrétisées.

M. Luc Zimmermann (LC). Tout a été dit. Le plan directeur communal découle d'une exigence légale et doit donc être révisé périodiquement, il n'y a pas de marge de manœuvre en la matière. Le groupe du Centre votera en faveur

de cette proposition, étant précisé qu'on espère que ce sera fait de la manière la plus efficiente possible.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, lors de la précédente législature nous nous étions livrés à un pareil exercice constitué au départ par l'analyse d'un plan directeur cantonal dans sa déclinaison communale. Je me souviens fort bien que la conclusion avait été de l'adopter sous condition, c'est-à-dire que les travaux tels que ressortis de la commission de l'aménagement et de l'environnement avaient été commentés par Sandrine Salerno et que le plan directeur communal était sous condition. Il ne pouvait être validé par le Canton qu'en respectant cinq conditions qui m'échappent ce soir, j'avoue ne plus m'en rappeler exactement, mais qui mériteraient d'être recherchées parce que ces fameuses cinq conditions n'ont pas été entendues par le Canton. Quelques mois plus tard, lorsque j'avais demandé où en était la validation de ces fameuses conditions, personne n'a été capable de nous répondre, nous livrant ainsi l'image d'un travail un peu bâclé. A l'époque, nous avions étudié ce plan directeur communal et avions décliné certaines conditions qui n'ont pas été adoptées et tout le monde s'est contenté de cette espèce d'oubli ou de désintérêt de la part du Canton visà-vis des demandes de la commune. J'espère sincèrement qu'on ne répétera pas l'exercice cette fois-ci.

Dernière petite remarque: lors du point précédent je vous ai tous entendus dire qu'il allait être difficile de contrôler ce fameux pourcentage de production du terroir fixé à 50%, or qu'en sera-t-il de la longue liste que nous soumet M^{me} Perler dans cette proposition pour une ville équilibrée, une ville habitée, une ville solidaire, une ville mixte, une ville responsable, durable, attractive et agissante? Je me demande comment on quantifiera tout ça. On nous avait déjà fait une espèce de liste à la Prévert pour le projet du PAV et je la retrouve aujourd'hui dans la définition du plan directeur communal qui est fondamental pour nous, car c'est un véritable outil de travail qui définit les grands axes qu'on entend tenir à l'avenir. J'espère qu'on pourra faire ça très sérieusement et que vous porterez nos remarques au Canton, si d'aventure elles sont soutenues et votées par ce Conseil municipal.

M. Christian Steiner (MCG). Je n'ai pas suivi ce dossier en commission depuis le début, mais revoir le plan directeur communal dans le cadre d'un plan directeur cantonal est effectivement une obligation régulière. Nous voterons ce crédit en espérant que les minorités et que toutes les parties de la population seront respectées, notamment en matière de mobilité pour que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) ne soit pas interprétée de manière trop exhaustive.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vous remercie pour vos commentaires. Je trouve effectivement que tout a été dit et très bien dit de la part du rapporteur M. Bosshard ainsi qu'au travers des différentes interventions qui ont suivi. J'interviens ici pour rassurer sur quelques points relevés chez plusieurs intervenants. Le premier élément concerne la recommandation émise par les commissaires afin que l'avant-projet du plan directeur communal soit soumis à la commission de l'aménagement et de l'environnement selon le calendrier établi; oui, j'avais donné cette assurance lors des travaux de commission durant l'étude de cet objet. Oui, ce sera fait, n'ayez crainte. De même qu'à l'adresse d'Ensemble à gauche qui insiste sur les concertations avec la population; oui, c'est prévu. Vous aurez toutes et tous remarqué que l'allocation de ce crédit de 1,630 million de francs a été très précisément détaillée afin de savoir à quoi cet argent servira.

Maintenant, à l'adresse du Parti libéral-radical qui espère que les plans ne resteront pas des vœux pieux ou de belles intentions, j'aimerais aussi rassurer M^{me} Roullet – mais je pense que c'est inutile parce que je suis sûre que vous avez déjà regardé cela, Madame Roullet – en insistant sur les pages 7 et suivantes du rapport qui vous est soumis et qui contiennent le cahier des charges dans lequel figure chaque axe avec une évaluation des objectifs atteints totalement, partiellement ou pas du tout. Il y a différents commentaires fort intéressants au demeurant dont vous pouvez prendre connaissance.

Pour compléter les propos de l'Union démocratique du centre par la voix de M. Eric Bertinat, ce plan directeur communal est bien sûr un instrument essentiel pour notre ville – vous l'avez très bien souligné, Monsieur Bertinat –, mais aussi pour le canton et notre région. Nous sommes très sérieux, c'est un investissement conséquent en termes financiers mais aussi en termes de ressources et de travail effectué dans les différents départements et par le Conseil administratif. Du reste, comme vous l'avez indiqué, Monsieur Bertinat, le précédent plan directeur communal était le premier et a de ce fait demandé encore plus d'efforts que celui-ci qui est une révision. Pour vous prouver le sérieux investi dans le premier plan directeur, différentes fiches ont été modifiées et approuvées par le Conseil d'Etat tout au long de la législature précédente, et ce jusqu'à ce que le Conseil administratif dépose la présente proposition.

Tout cela pour vous dire que vous pouvez conserver précieusement le rapport et les documents qui ont été remis à toutes et à tous afin de suivre l'évolution de ce plan directeur communal, puisque vous serez régulièrement consultés à cet effet et que vous l'approuverez *in fine* avant la fin de la législature, vers 2023-2024.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que j'avais à vous transmettre pour vous rassurer au sujet de ce plan directeur communal qui est une sorte de communauté de destin de notre région.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée à l'unanimité (58 oui), assortie d'une recommandation de la commission.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 1 630 000 francs destiné à la révision du plan directeur communal de la Ville de Genève.

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 630 000 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2027.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

La commission de l'aménagement et de l'environnement recommande que l'avant-projet soit soumis à la CAE selon le calendrier établi.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

20. Propositions des conseillers municipaux	20.	Propositions	des	conseillers	municipaux	
---	-----	---------------------	-----	-------------	------------	--

Néant.

21. Interpellations.

Néant.

22. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance et vous donne rendez-vous demain au même endroit à 17 h. Bonne rentrée!

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	8460
2. Communications du Conseil administratif	8460
3. Communications du bureau du Conseil municipal	8460
4. Motions d'ordonnancement	8460
5. Motion du 29 mars 2022 de M ^{me} et MM. Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Vincent Schaller et Pierre Scherb: «100 millions pour le sport» (M-1673)	8463
6. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 octobre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 7 913 000 francs destiné à une subvention d'investissement pour la contribution ordinaire et complémentaire 2022 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), dont à déduire un montant de 4 000 000 de francs correspondant à l'attribution forfaitaire présumée liée aux nouveaux logements, soit un montant net de 3 913 000 francs (PR-1483 A/B)	8465
7. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 mars 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 4 866 500 francs pour le verdissement de zones à trafic modéré et d'opérations de renouvellement d'enrobés ainsi que la mise en place d'abribus végétalisés (PR-1452 A)	8479
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 5 avril 2017 de M ^{mes} et MM. Vincent Subilia, Patricia Richard, Simon Brandt et Helena Rigotti: «Pour des rues basses qui reprennent de la hauteur» (M-1286 A)	8496
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 juin 2021: «Contre l'installation d'une école-chantier pour une durée de 5 ans dans l'espace vert de la Tour de Champel»	0.50
(P-445 A)	8501

10. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total brut de 1 323 000 francs et net de 1 152 000 francs, recettes déduites, soit:	
Délibération I: 1 268 500 francs brut, destinés à divers travaux d'aménagement intérieur et à des exigences d'exploitation du Musée Ariana, situé sur la parcelle 5352, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève, dont à déduire une participation de 171 000 francs financée par le compte de bilan fonds de tiers et «acquisitions et projets» du Musée Ariana (rubrique 2093.028 au bilan), soit 1 097 500 francs net;	
 Délibération II: 54 500 francs destinés aux équipements informatiques, de téléphonie et de sécurité du Musée Ariana (PR-1474 A) 	8513
11. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 14 octobre 2019 de M ^{me} et MM. Patricia Richard, Georges Martinoli et Nicolas Ramseier: «Pour des écoles agréables et respectueuses de l'environnement» (M-1468 A)	8520
12. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 janvier 2021 de M ^{mes} et MM. Michèle Roullet, Denis Ruysschaert, Maxime Provini, John Rossi, Laurence Corpataux, Pierre de Boccard, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Daniel Sormanni, Luc Barthassat, Brigitte Studer, Pascal Altenbach, Bénédicte Amsellem, Delphine Wuest, Leyma Milena Wisard Prado, Didier Lyon et Christiane Leuenberger-Ducret: «Des encombrants qu'on prend» (M-1587 A)	8533
13. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 28 juin 2021: «Pour la réinstallation des grils au parc du Promeneur-Solitaire» (P-450)	8542
14. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 26 janvier 2015 de M. Alexandre Wisard: «Flower Power à la place Sturm» (M-1170 A)	8559
15. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 7 septembre 2021: «Pour la réouverture des salles de lecture des bibliothèques municipales» (P-451 A)	8569

16. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 7 octobre 2020 de M ^{mes} et MM. Eric Bertinat, Marie-Agnès Bertinat, Didier Lyon, Pascal Altenbach, Christo Ivanov, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Amanda Ojalvo, Brigitte Studer, John Rossi, Delphine Wuest, Patricia Richard, Michèle Roullet, Yves Steiner, Sebastian Aeschbach, Daniel Sormanni, Nicolas Ramseier et Alia Chaker Mangeat: «Il faut moderniser rapidement les garages à vélos de la Gérance immobilière municipale (GIM)» (M-1562 A)	8572
17. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner:	
 la proposition du Conseil administratif du 24 mars 2021 en vue de l'approbation des comptes 2019 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-1454 A) 	
 la proposition du Conseil administratif du 1^{er} septembre 2021 en vue de l'approbation des comptes 2020 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (PR-1477 A)	8589
18. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de délibération du 25 novembre 2020 de M ^{mes} et MM. Luc Barthassat, François Bärtschi, Amar Madani, Danièle Magnin, Yasmine Menétrey, Daniel-Dany Pastore et Daniel Sormanni: «Pour des baux commerciaux solidaires et responsables» (PRD-285 A)	8604
19. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 10 novembre 2021 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 630 000 francs destiné à la révision du plan directeur communal de la Ville de Genève (PR-1493 A)	8631
20. Propositions des conseillers municipaux	8694
21. Interpellations	8694
22 Quartians faritas	8604

La secrétaire administrative du Conseil municipal: Isabelle Roch-Pentucci